Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada

# "What We Heard"

## Summaries of Public Consultations Conducted by the Atlantic Fisheries Policy Review

March-April, 2001

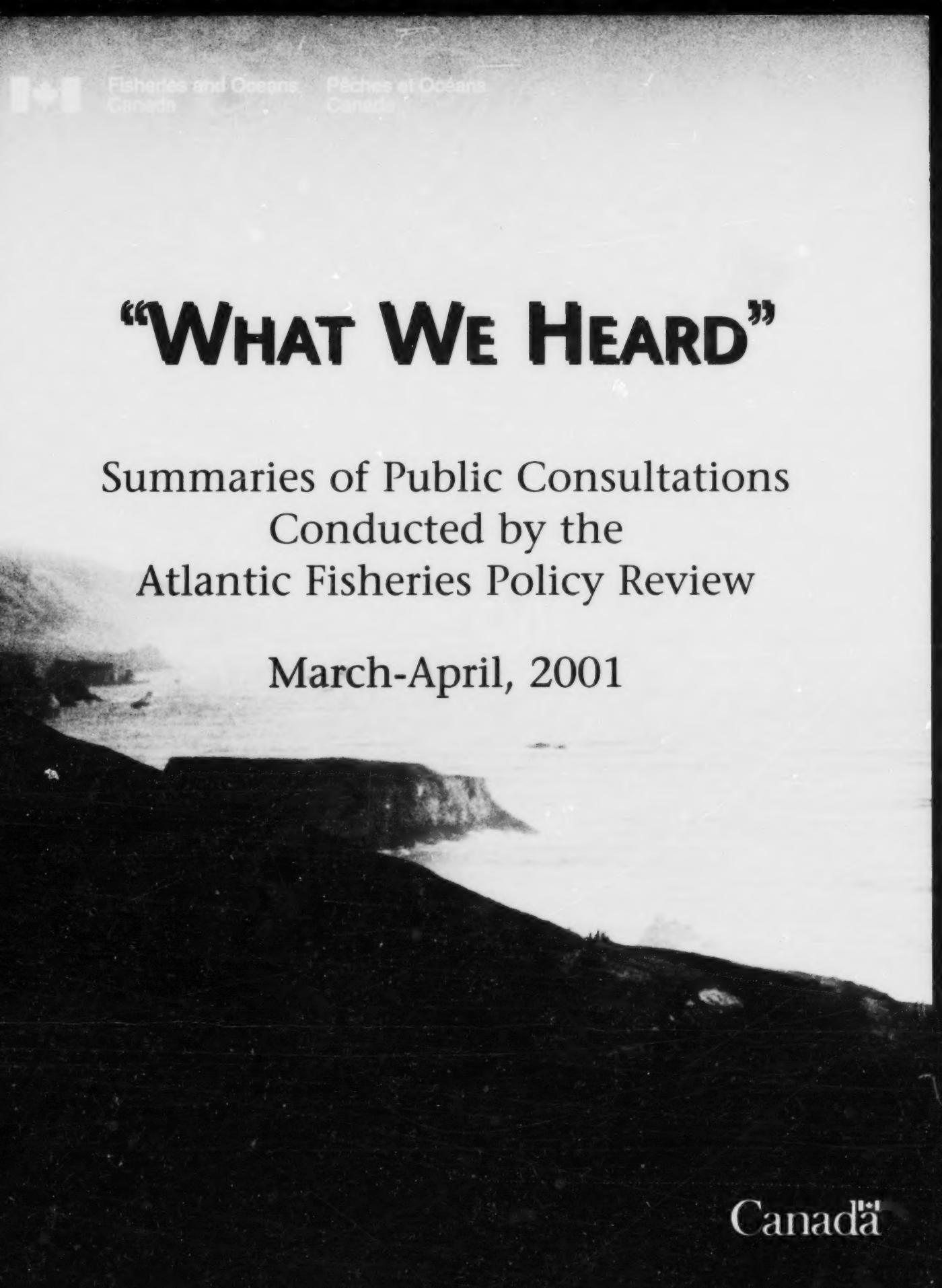

Canada

102-00167/

# ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

## March - April 2001

## TABLE OF CONTENTS


| | Page |
|---|---|
| Foreword | 2 |
| Dartmouth, March 12 | 4 |
| Antigonish, March 13 | 11 |
| Sydney, March 14 | 15 |
| Yarmouth, March 15 | 20 |
| Gaspé, March 19 | 30 |
| Cap-aux-Meules, March 20 | 33 |
| Lourdes de Blanc Sablon, March 21 | 37 |
| Sept-Iles, March 22 | 40 |
| Quebec, March 23 | 42 |
| Charlottetown, March 27 | 44 |
| Moncton, March 28 | 47 |
| St. Andrews, March 29 | 52 |
| Port au Choix, April 3 | 57 |
| Port aux Basques, April 4 | 59 |
| Grand Falls, April 5 | 62 |
| Clarenville, April 6 | 67 |
| Goose Bay, April 10 | 71 |
| St. John's, April 11 | 75 |
| Iqaluit, April 18 | 83 |

Appendices:

| | |
|---|---|
| Appendix A: Overhead presentation given at public consultation sessions | 88 |
| Appendix B: List of registered speakers, by location | 96 |
| Appendix C: Alphabetical list of written comments submitted | 100 |

# THE ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW

## WHAT WE HEARD at Public Consultations March-April 2001

## Foreword

This report is a summary of the comments heard at the19 public meetings on the Atlantic Fisheries Policy Review held throughout Atlantic Canada, Quebec and Nunavut in March and April 2001. Consultations were based on the discussion document *"The Management of Fisheries on Canada's Atlantic Coast – A Discussion Document on Policy Direction and Principles"* which had previously been broadly distributed. The goal is to develop a policy framework on the management of Atlantic fisheries. This report, *"What we Heard"* is not the policy framework. However, the comments we heard during the public meetings and the submissions we have received will help in preparing the framework over the next few months.

The summaries herein contain the opinions expressed by those who attended the meetings and do not necessarily reflect the views of the Department of Fisheries and Oceans. We have tried to include all points of view expressed as part of the discussions and the major issues or themes raised in the meetings.

Additional copies of this document and more information about the policy review may be obtained through our web site at www.dfo-mpo-gc.ca/afpr-rppa or by calling our toll free number 1-866-233-6676.

The Atlantic Fisheries Policy Review (AFPR) is being undertaken by the Department of Fisheries and Oceans (DFO) to develop a consistent and cohesive policy framework for the management of Canada's East Coast fish stocks. The process of the review includes consultations with provinces/territories, aboriginal interests, the fishing industry, and other interested parties.

The work of the AFPR is being done in two phases: Phase I will produce a policy framework, which will address the questions: What do we want to achieve in fisheries management over the long term? What are our objectives and principles? Phase II will establish priorities and begin to operationalize elements from the policy framework (developed in Phase I), and will answer the question: How do we get there?

The purpose of the public consultations held in March and April was to receive comments and feedback about Phase I of the policy review – the development of a policy framework. A discussion document *"The Management of Fisheries on Canada's Atlantic Coast – A Discussion Document on Policy Direction and Principles"* was prepared by DFO. The document which sought to provide a focus for stakeholder input on policy directions and options, was used to guide the round of public consultations held across Atlantic Canada.

The discussion document outlines broad objectives and proposes several principles centred around four main policy themes: conservation, economic and social viability, access and allocations and governance. It also contains a section on roles and responsibilities, which clarifies DFO's role with respect to other federal departments and agencies, other governments, the commercial industry, and other resource users.

The document was released on February 7, 2001, and distributed to stakeholder groups and others who had indicated an interest in the Review process. In addition, a brochure, which summarized the document, was mailed to every commercial fisheries licence holder in Newfoundland, the Maritimes, Quebec and Nunavut (65,000 copies).

The 19 public consultation sessions held throughout Atlantic Canada, Quebec and Nunavut in March and April, 2001, were open to all and a broad cross section of those with an interest in the Atlantic fisheries came to the sessions and expressed their views.

The same format was followed at each meeting. The meeting began with a brief discussion about the purpose of the meeting and the agenda for the consultation. This was followed by a short presentation which summarized the discussion document (see Appendix A). Registered speakers who indicated they would like to make formal presentations were next to speak (a list of these presentations can be found at Appendix B). Finally, a round table discussion on the four policy themes was held, followed by a brief discussion on next steps including options for additional input.

We indicated that written summaries of the 19 public consultation sessions would be provided to those who attended the meeting and who had signed our registration sheet. This report honours that commitment. The summaries are listed chronologically, beginning with the first session in Dartmouth on March 12 and ending with the session in Iqaluit on April 18, 2001. The summaries are divided into three parts. First, re-occurring issues or themes from the public meeting which include comments from the formal presentations and round table discussions are provided. The themes are included for ease of reference and should not be interpreted as having more importance than individual comments. Second, a list of speakers who made formal presentations and the highlights of their presentations are noted. Third, a summary of the comments provided during the round table discussion organized by policy themes, is also provided.

In addition to holding public consultation sessions, we invited groups and individuals to submit written comments on the discussion document (with a deadline of May 31, 2001). An alphabetical listing of those who submitted written comments can be found at Appendix C.

Fisheries and Oceans
August 2001

# ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

## Dartmouth – March 12, 2001

## Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- Continued involvement and responsibility/accountability of DFO in fisheries management.
- Greater involvement by "coastal communities" in the fisheries management process.
- Ecologically sound management goes beyond conservation - to sustainability.
- Traditional participants should have first consideration in a recovering fishery
- Access and allocation is Minister's role and responsibility; "listen to us but take the responsibility for the final decisions."

### Registered Speakers - Dartmouth[1]

- Peter Stoffer, M.P., Sackville-Musquodoboit Valley – Eastern Shore
- David Coon, Conservation Council of New Brunswick
- Don Aldous, South West Nova Scotia Tuna Association
- Howard Epstein, MLA for Halifax-Chebucto
- Earle McCurdy, Canadian Council of Professional Fish Harvesters
- Michael O'Connor, National Sea Products
- Dr. Martin Willison, School of Resource & Environmental Studies, Dalhousie University
- Joanne Weiss, (graduate student) School of Resource & Environmental Studies, Dalhousie University

### What we heard in the Presentations

- It is unfortunate that Aboriginal organizations are boycotting these sessions.
- The AFPR process is a good process, but deep suspicion about it exists. Need to eradicate total lack of trust between those who make a living from the sea and those who have the constitutional responsibility to look after the sea.
- DFO needs to further decentralize to the regions.
- The Canadian Coast Guard is very important to coastal communities
- The *Marshall* decision created fear and uncertainty. DFO's policy of negotiating without involving the fishing communities made things worse.
- Oil and gas development must not proceed without input from the fishing community. There is much concern about the impact of oil and gas development on important, ecologically sensitive areas such as George's Bank, the Gully, and the coral reefs. They must be protected.
- The seal hunt is a difficult issue because on one hand, there is the need to protect and promote salmon habitat and on the other, a cull would destroy markets by creating a backlash.

---

[1] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- With respect to resource allocation, we must be wary of corporate concentration.
- The battle between DFO Science and Resource Management has gone on too long. Partnerships should be developed with universities.
- Aquaculture holds great promise as an industry. One constraint is the apparent battle within DFO between traditional fishery managers and aquaculture managers. This is unfortunate because DFO has to take a leadership role in this field.
- Fisheries management needs to take account of two priorities: healthy ecosystems and human communities. These priorities need to be considered together to find optimum solutions.
- The discussion document ignores many important things. People outside of industry are called "other interests": this is inappropriate.
- Providing a definition of conservation is an important step forward however, conservation alone should not be the top priority; restoration must have equal importance; fishing communities should have the authority to oversee this approach.
- Shared stewardship – it is in the context of community-based management that ethical values can come into play. Industry stewardship won't promote shared stewardship values.
- The health, viability and self-reliance of coastal communities must take priority. The sustainability of coastal communities is more important than individual enterprises.
- Decisions on how to balance objectives for fisheries management should not be made by government but by communities. Coastal communities must be charged with stewardship of the resource. The greatest contribution to the national economy is strong, vibrant coastal communities.
- Don't use punitive licence fees. Instead, use royalties based on catch levels.
- The public resource should be protected by guaranteeing access and allocation priority to coastal communities, having respect for Aboriginal and treaty rights. New institutions will be required to implement this plan. The model is a transfer of wealth to a local public domain with clear accountabilities. The advantage of this model is that licences and quota would be held in trust for the community, factoring in the concepts of trust and perpetuity. Management of the fishery should not go to private industry, and because of this imperative, the co-management model in the discussion document is flawed. Fishermen's groups must play a central role in the coastal community model. There would be three levels of governance nested within each other: a community fisheries board, a regional fisheries board, and an offshore fisheries board. Fishing activity and habitat considerations must be linked to the power of these boards. The discussion document doesn't do this.
- The AFPR is full of goals common to all fishermen, and tuna fishermen have been trying to accomplish them for years. The discussion document articulates existing policy. There is nothing new or scary in this paper.
- To effect real change, need to persuade DFO's Conservation & Protection Branch (C&P) to let go. It is hard for people in power to release the reins of power.
- Participants in the tuna fishery are ready to take on the challenges of real co-management.
- Before trying to implement the AFPR, it was suggested that hearings should be held within DFO to create receptive conditions for implementation.
- Both DFO and the industry have to come to terms with the need for change.
- There is broad endorsement for the conservation definition in the discussion document.

- Of all of the uses of oceans resources, the fishery is the most important one because it represents food. Also, the fishery is a renewable industry whereas the oil and gas industry is not.
- Fishing gear types are a crucial consideration in the health of an ecosystem. This is why fishing gear should be subject to an environmental review (s.35 of the Fisheries Act) and if the result is to prohibit certain gear types, e.g., draggers, DFO should compensate those adversely affected.
- Bycatch is an important problem not identified in the discussion document. C&P and the Observer Program are the checks and balances in the need to manage bycatch issues.
- Vibrant coastal communities are highly valued in Atlantic Canada. In addition to efforts by provincial governments, DFO should take a hard look at the issues of corporate concentration, gear types, and distribution of wealth.
- While the growth of the aquaculture industry is noted in the discussion document, what is missing is any critique of this industry
- Bringing First Nations into the commercial fishery is bound to help people who have been marginalized. The process for doing so has to be seen as open, transparent, and fair.
- One of the fundamental issues in the discussion document is the devolution of decision-making authority by DFO. While there is considerable support for this, the discussion document sends mixed signals, e.g., saying that DFO should get out of access and allocation arrangements while at the same time saying that DFO needs to retain control.
- There is disagreement with DFO getting out of access and allocation. It is part of the department's parliamentary responsibilities. There is agreement for spelling out the basis on which access and allocation decisions are made.
- Agreement with DFO's conservation goals as stated, in addition, enshrining principles such as the independent owner-operator and fleet separation policies will contribute to the long-term viability of the fishery and fish resources as well as the people and communities who depend on those resources.
- Responsible fishing practices which are encouraged through provincial professionalization programs will assist in the conservation, sustainability and long-term viability of our fish resources, the fishing industry and our coastal communities.
- A fishing licence is a licence to fish and should not be handed out to people who have no intention of fishing and no background in fishing; fishing rights are a heritage of coastal communities, not a commodity to be peddled in Toronto like shares in the high technology industry.
- The discussion document makes disproportionate reference to new entrant users: aquaculture and recreational fisheries while FRCC has recommended against an increased recreational (food) fishery.
- The AFPR final report should include confirmation of the fleet separation policy for <65' vessels. Fish processing companies and other investors are buying up fishing licences through under-the-table financing arrangements that circumvent this policy.
- Loopholes in the fleet separation policy should be plugged, the first principle and highest priority governing resource management for the Atlantic coast fisheries must be to provide fishing rights to people who fish.
- DFO should enact regulatory or legislative changes to ensure that commercial fishing licences issued for boats <65' are held by owner-operator headed enterprises. The owner-operator policy has to be the foundation on which any Atlantic fisheries policy is built.

- DFO (or the Federal Government) must come up with a plan to deal with the fact that 35% of the country's fish harvesters will be reaching retirement age in the next 10-15 years. The cost of entering the fishery will be prohibitive for the next generation of harvesters. The government should be looking at a capital gains exemption for intergenerational transfer of licences and a national fish harvesters' retirement savings plan.
- DFO should change its timetable and process for the development of the Atlantic Fisheries Policy Review to include a multi-stakeholder policy roundtable.
- Canada's fisheries policy should be guided by a clear statement of purpose based on notions of ecological, social and economic stability.
- DFO, in collaboration with the Canadian Council of Professional Fish Harvesters, should undertake a series of information sessions on professionalization for DFO personnel at both the national and regional levels.
- DFO should make professional certification a condition for participation in the commercial fisheries under its management in all regions where fishermen led professional certification boards are established; such boards should be established in all regions of the country.
- The existing External Advisory Board to the AFPR should be disbanded and replaced by an Atlantic Region fisheries management policy and planning body comprised of representatives of legitimate industry organizations and other direct stakeholders, to direct the development of the new fisheries management policy framework in Phase II of the Atlantic Fisheries Policy Review process.
- Allocation decisions should continue to be the responsibility of the Minister of Fisheries and Oceans, subject to allocation policies and priorities that are clearly identified and made public.
- The AFPR should recognize the reality that the fishery is dominated by multi-licensed enterprises and should recommend that policy be developed to optimize the prospects for financial stability of the various fleet sectors which make up the Core fishery.
- Overall, the discussion document is a good starting point and probably overdue.
- The goal of promoting sustainable and conservation oriented fisheries and an economically sound industry is achievable if it is shared by all industry stakeholders and supported by clear and comprehensive fisheries management policies.
- There are objections to broadening the stakeholder pool in the fisheries management decision making process beyond those with a traditional presence in the commercial fishery.
- It is paramount to first obtain 'best use' objectives within the commercial fishery before considering expanding the number of stakeholders with access to the fishery.
- The new policy must encourage the expanded use of self-regulating or self-adjusting systems (examples are quasi property rights regimes such as ITQs and enterprise allocations).
- NAFO is a poor example of an appropriate and enforceable legislative and regulatory framework for fisheries management. DFO needs to pursue extending Canadian jurisdiction outward or establish a new multilateral organization to replace NAFO.
- Access and allocation decisions are the responsibility of DFO and should be made using proper criteria. Reference to the need to change the existing process by moving responsibility to the fleets enables DFO to avoid its responsibility and accountability for access and allocation decisions, even though the Minister retains final discretion on issuing of licences.

- Newfoundland's increased capacity to harvest shellfish should not undermine the traditional/historic groundfish harvesters when the shellfish fishery declines and groundfish stocks increase.
- Significant capacity has been removed over the last decade. This should not be viewed by government as an opportunity to introduce new entrants into existing fisheries.
- The access and allocation problems in existing fisheries are directly related to DFO's tentative approach to the issue.
- Within the constraints of conservation, licence holders and fleets should make their own business decisions and be accountable for the consequences. The concepts of self-reliance and co-management are thus supported subject to allocation and access concerns.
- IFMPs should be left to fisheries stakeholders and another process established to integrate fisheries and ocean access issues such as oil and gas, recreation, eco-tourism, cable laying and mining. The urgency for such a process will vary by region.
- The definition of conservation is adequate, and is supported, but without great enthusiasm.
- The discussion document does not define the term stakeholder and this could cause implementation issues unless remedied. Any such definition should be broadly based and include many fisheries interests.
- With respect to conservation, there are no "spare parts" and no "trash species".
- Overexploitation is a global issue. Increases in fish production are all rooted in aquaculture. Wild fisheries are already maxed out.
- "Adaptive management" is crucial to retaining healthy marine ecosystems. We can't be locked into old fisheries management practices which are actually counterproductive, e.g., the destruction of deep sea corals during the course of conducting fisheries because we didn't understand the importance of them as fish habitat.
- The theme of conservation is apparent in the discussion document.
- The definition of ecosystem-based management needs to be elaborated, in particular to include fisheries management strategies, e.g., the impact of gear on species and habitat. Fishing practices should be tapered to the ecosystem in question.
- The discussion document doesn't say very much about fisheries closures and it should. It should also talk more about MPAs because they are an ecosystem approach. They are living laboratories and should be used as benchmarks.
- Available and accessible information - there should be one document which compiles all marine conservation initiatives.
- The discussion document is silent on how to obtain cooperation of other government agencies on their participation in conservation initiatives.
- The discussion document needs more elaboration on the internal tensions within DFO, specifically those between science and fisheries management, and how they could be better managed.

**<u>What we heard in the Round Table Discussion:</u>**

**Conservation**

- The conservation section needs to be amplified and expanded.

- A discussion of the precautionary approach must be broader than the technical considerations. It should involve policy questions, in particular those related to habitat issues. Current efforts at using the precautionary approach aren't doing this, e.g. the FRCC report on gear doesn't discuss how gear impacts on precautionary approach.
- With respect to developing a conservation ethic, perhaps a community level approach has the potential to succeed because of the potential for moral persuasion within communities around conservation questions. DFO historically has not paid attention to social forces. Maybe there is a need to have social scientists involved with the economists on fisheries policy.
- The entire Atlantic Coast should be considered as an ecosystem. The discussion document does not adequately address the non-fisheries users of that ecosystem and it is not enough to leave it to the Oceans Strategy.
- There are many concerns about aquaculture, especially when the discussion document appears to promote it while at the same time espousing the precautionary approach. Monitoring, licence renewal, and the environmental review process will be crucial tools.

**Economic and Social Viability**

- This is an area where there is much conventional thinking. The discussion document goes beyond the status quo and that is good, e.g., multi-species licensing, diversified fisheries activity, etc. However, the vision painted for rural Canada on p. 23 of the discussion document has not only not been a focus for DFO, at times, through implicit policy and inaction, the department has gone in the opposite direction. The final policy should increase its emphasis on rural communities and decrease its emphasis on industry impacts.
- In view of the fact that the Nova Scotia government has no regulations on finfish aquaculture (which is controversial), DFO needs to be careful in approving these applications. There is a perception that DFO appears impervious to community concerns in aquaculture applications. This makes the environmental review process even more important.
- The definition of community has to be broad – it is not limited to only geographical communities. For example, fleets in specific fisheries can be considered communities.
- It's very important that young people have an opportunity to get into fishery.

## Access and Allocations

- There is support for devolution of fisheries decision-making to the extent that stakeholders are able to do so. However, can't see how an independent board can make access and allocation decisions without a great deal of background expertise analogous to that of DFO. Would rather that DFO make these decisions.
- In the end, when addressing policy issues, the question of best use should be determined by the people of Canada, e.g., DFO.
- With respect to stabilizing existing arrangements, this would mean casting in stone arrangements that were made during a period which lacked a policy for best use. Thus, DFO has to be very careful about this approach.
- DFO adds value because it has pre-existing expertise and does not have to reinvent the wheel. What is needed are clear criteria and a certain amount of leadership on

access and allocation issues. As long as the Minister has ultimate power, industry will always descend on him/her, regardless of the existence of an access and allocation board.

### Governance

- Governance is tied explicitly to cost recovery. The best way for people to have a greater say is for them to actually pay for it. Cost recovery means better decisions. If you pay for something, you get to control it.
- The flip side of this is the need to involve those not fishing but who care into fisheries decision making. The non-fishermen who are interested must be involved in governance.

# ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

## Antigonish – March 13, 2001

## Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- Inshore fishermen comprise the majority of the stakeholders and their interests should be first and foremost.
- In any co-management regime, sharing arrangements in times of abundance need to be built in at the front end of the arrangement.
- DFO never listens - hears and then does what "they" want.
- Concern about *Marshall* – need for greater consultation and input from harvesters.
- Concern about ability of harvester groups to withstand pressure of oil and gas and other large corporate interests.
- "Best use" should not be left just to the Minister; others are involved.
- The fishery is too often used as instrument of social policy; stability in access and allocation helps economic viability.
- Accredited associations should be given preference in the make-up of any management committees.
- Concerns about "forced" professionalization.

### Registered Speakers - Antigonish[2]

- Mike Newell, President, Guysborough County Inshore Fishermen's Association
- Stewart Beaton, Area 19 Snow Crab Fishermen's Association

### What we heard in the Presentations

- There are concerns that the result of the AFPR will be the eradication of the small boat fishery.
- DFO needs to stay in charge and in fact, become even more involved in the inshore fishery.
- In any co-management regime, primary access to the fishery should go to the inshore. The membership of any co-management boards or committees should reflect this priority. If the Minister overrules the decisions of these groups, then they are not responsible for either the costs or the outcomes.
- Determination of best use is not just up to DFO; others should be involved in the process.
- Accredited groups should be given preference in the fisheries management process.
- Emphasis must be on adjacency.
- There is general agreement with the tenor of the discussion document.

---

[2] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The definition of conservation is long overdue. It might not be the ultimate definition, but it is a good place to start.
- A large number of past decisions were weighted too heavily in favour of social considerations, probably because fishermen vote and cod don't.
- Stability and profitability is largely the result of strong security of tenure for licence holders. There are current co-management agreements for terms of five years. There is interest in even longer term agreements because it is easier to make effective business decisions. Long tenure would help to lessen the volatility of resource prices.
- Co-management agreements need to build in access and allocation "rules" at the front end of the arrangement, e.g., sharing mechanisms in times of abundance. These access and allocation rules should be tightly and formally defined.
- Fishermen who have had a taste of co-management and shared decision-making say that other fishermen should not be afraid of it. Parties to current co-management agreements went into the process with uncertainties, but came out very pleased. This is because it gives fishermen more say, holds them more accountable, and lets them be heard. Decisions are made in conjunction with DFO.
- There is a need to add a restoration component into the definition of conservation.
- The definition of community should begin with single species fleets and then overlay geography
- Those who are more reluctant to let DFO devolve decision-making authority say it is because they need DFO's clout to help them stand up to oil and gas as well as mining interests.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- Security of tenure over long term is something that develops a conservation ethic.
- The responsibility for conservation doesn't start and stop with fishermen. There is no reference in the discussion document to the effects of pollution or oil and gas development. DFO has yet to have any meetings on oil and gas development with fishing groups, yet is signing MOUs with oil and gas companies. There is much concern over the effects of seismic testing on the Scotian Shelf on fish stocks. DFO needs to use and lead the precautionary approach on all uses of the ocean.
- There was considerable support for the definition of conservation and questions as to why it took so long to get this definition. That said, there is a need for the definition of conservation to go further, particularly in light of the fact that oil and gas drilling has already begun in some areas without knowing what the conservation impacts will be.
- It is important for different DFO Regions whose operations overlap to have a consistent interpretation of conservation.
- DFO's decisions are perceived to be too political, particularly when they are made in Ottawa.
- The discussion document needs to mention the word "fishermen" and recognize fishermen as custodians of the fishery.

**Economic and Social Viability**

- DFO and other government agencies, particularly Revenue Canada, need to treat fishermen like any other businessmen.
- There is insufficient emphasis on the owner-operator and fleet separation policies in the discussion document. This is important because if the people who own the licences don't live in the communities contiguous to the fishery, the profits go outside of those communities. This is contrary to the spirit of the bonafide licensing policy.
- If fishing licences had proprietary rights attached to them, then it would be possible to obtain traditional financing with which it would then be possible to operate.
- What does economic viability mean? DFO has to be careful not to set a prohibitive threshold in this regard, otherwise small operators will be effectively shut out. There is a cost to producing food and that has to be taken into account in defining economic viability.
- Longer term agreements help with achieving economic viability.
- The key to new decision making in access and allocations is for participants to plan ahead, keep in mind what you want to do, and create clear rules at the beginning of each new venture.
- There is concern about using existing shares as the basis for new access and allocations rules, particularly in groundfish, because these are the shares that led to the collapse of the species. DFO has to stop defending these quota shares – they were not established on a solid foundation.
- No one wants to be dependent on one species – there has to be a multi-species approach. Fishermen need as much access as possible, including to ITQs that are not being used.
- As well, fishermen need a mechanism to allow the purchase of parts of a licence, e.g., four fishermen could own one $3M license, but each of them have separate operations. Thus, four of them get to be diversified.
- The *Marshall* licence buyback program has made it very difficult for young people to get into the fishery because of the high cost of licences. Currently, the licences are worth more than the boats. It takes an extraordinary level of backers to go buy a licence right now. Lots of young people want to buy their father's fishing operation, but their fathers can't afford to sell it to them. There is sympathy for the desire of Natives to be in the fishery, but there has to be room for others.
- Those who are in the fishery should not have the overriding view that it all belongs to them; others who want in should be considered too.
- Be careful about the policy you make so that it doesn't come back to haunt people. There was the feeling that only those who are willing to bend the rules can get into the fishery now. Any new processes need to be as transparent as possible so people don't have to operate under the table.
- The *Marshall* decision is being settled on the backs of the fishermen. The only ones who have accommodated the natives are the fishermen, but they are the ones who are being criticized.

**Governance**

- What is troublesome about this theme are the words which imply influence by people outside of the fishery. What has happened with Sable oil and gas development has made fishermen leery of devolution, particularly when supposedly paternalistic DFO is not doing its job right now to keep fishermen informed on developments in the oil

and gas industry. Fishermen are only finding out incidentally about oil and gas exploration activities which could negatively impact on stocks.

- Professionalization is doomed to fail. Everyone knows that you have to train deck hands yourself for your own boat. People who are deckhands didn't want to go to school.
- Licensing should stay in the hands of DFO even though they are not always perfect. At least you can go to one place and have consistency.
- There is very little mention of safety in the discussion document. The licences should be linked to safety and fishermen should be required to meet safety requirements. Smaller vessels are going too far afield with no requirement for safety. A bigger vessel is a safer vessel. Fishermen should be in the safety processes like CMAC.
- There was resistance to DFO's suggestion that fishermen should be more active in decision-making processes because it was felt that DFO doesn't let them do enough of that now. Related to that is the concern that the AFPR is going too fast and should be slowed down to allow fishermen to have more input, perhaps at the draft policy stage.
- We should go home and take the advice of the Spice Girls – "tell them what you want, what you really, really want" – write it down the Spice Girl list and send it to Ottawa.
- Just as there is a difference between the Pacific and the Atlantic, there are differences between Gulf, Scotia-Fundy, Newfoundland and Laurentian Regions. Each Region has gone too far in their separate directions to be brought back together in one document. There should be separate documents for each region.
- It's good that DFO is recognizing that a top-down approach doesn't work, but the AFPR seems to be a top down approach. It will be very difficult to get the broad based support needed for those very important changes with a top down approach.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Sydney – March 14, 2001

### Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- Support for the principles in the discussion document, but less consensus regarding details of implementation. Conversely, "fishermen are skeptical - same old DFO document".
- Does not reflect owner-operator/multi-species fleet.
- Independent harvesters more likely to result in sustainable fishery (than integrated, corporations that use processing jobs as a lever on public policy)
- Re: oil and gas industry - DFO should place harvesting fish resources and harvesters as priority stakeholders.
- Precautionary approach requires a closer look at "multinationals" (offshore/mobile fleet) before "historic" access to recovering groundfish allocated.
- Aquaculture management should be federally regulated and harmonized.
- Small, independent harvesters are key to conservation and sustainability.
- DFO enforcement is very important to conservation.
- Too little recognition of "fishermen" as top priority among stakeholders independence of harvesters and fleet separation vital to sustainability.
- No support for allocation boards.
- Native access licence buy-outs have raised costs of licences and introduced a barrier to entry for non-native fishermen.

### Registered Speakers - Sydney[3]

- Jeff Brownstein – President, Local 6 Maritime Fishermen's Union
- Gord MacDonald – Area 30 Fishermen's Association/Area 23 Snow Crab Fishermen's Association
- Jack Coffin – Stewards of St. Ann's Harbour Association

### What we heard in the Presentations

- There is skepticism and mistrust about the AFPR because it is not a process independent of DFO.
- A belief that this is the same old DFO proposal, reflecting none of the concerns of the broad-based, multi-species, owner-operator fishermen's organizations.
- The precautionary approach is not being applied by DFO with respect to oil and gas exploration and development. This is very troublesome. Fisheries should have priority in the best use of ocean resources.
- Our lobster fishery is a great example of sustainability which may be due to the fact that it has been controlled by fishermen at the community level more than any other fishery. When the rules come from the fishermen, they are more likely to be respected. Effort controls have proven themselves far more reliant than quota management.

---

[3] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- Gear technology issues have not been addressed in the discussion document.
- There is opposition to entrenching current fleet shares, particularly in groundfish because that means that those who did the most damage to the resource before its collapse in the early 90's will be given security of tenure.
- The Minister needs to retain his/her authority over fisheries allocations and access, since the resource remains public. There is no support for an allocation board.
- There is support for community-based management and for sharing of decision-making, but more time and resources are needed in order to build capacity. This has to happen so that fishermen can participate as stewards of the resource.
- In co-management, every fisherman has to have a voice and groups have to be accountable. Also, flexibility is central to making co-management work - one size does not fit all.
- DFO has to recognize the larger organizations and/or umbrella groups that can move forward in the direction of constructive co-management, with accountability to all fishermen. It goes without saying that there is a need for capacity building within these organizations.
- The discussion document is filled with references to making a place for recreational fishermen, aquaculturists and eco-tourism operators. Nowhere in the document will you find the word "fisherman". While there may be a place for these other interests, recognition should be given to the importance of the owner-operator fishermen of Atlantic Canada.
- DFO is helping to keep First Nations and fishermen apart when they should be working together as a community.
- The discussion document is an excellent beginning.
- Conservation is paramount and is predicated on enforcement, prosecution and punishment. Otherwise, conservation is not sustainable or viable.
- The rules around shared decision-making need to be adaptive. When the rules become too rigid, people look for loopholes and this creates management problems.
- There is much support for shared stewardship, but DFO will have to reduce its paternalistic attitude.
- DFO needs to respect the individuality of fishermen and not try to force them into one structure.
- Good science is predicated on open, honest communication.
- Without adequate deterrents, there is no conservation.
- A fishery based on the small independent fishermen is preferable because it's intrinsically conservationist, the quality of the product is better, and the benefits are not concentrated in a select few.
- DFO Fisheries Management has become a slave to legal interpretation. This causes problems because these interpretations are often contrary to the intent of the law. For instance, the rules requiring only small boats are ridiculous because they are contrary to the safety mandate of the government. If a fisherman can afford a bigger boat to stay safe, he should be allowed to use it.
- DFO should keep out of professionalism and building management capability within industry. "This is our job, not yours."
- The problem with big fisheries organizations is that a few make decisions for the many and the few do not always speak for the many.
- On shared stewardship, fishermen need to be prioritized in making decisions. Those making the most investment should have priority when decisions are being made. Openness and transparency are key for fishermen to participate effectively.
- On conservation, the business case for avoiding fines through conservation is just not there because the fines are too low. Sanctions worked and should be allowed.

- DFO is to be commended for the range and completeness of the discussion document.
- There is much concern about aquaculture development. Aquaculture law needs to be uniform and moved to federal jurisdiction. DFO should define its role, not dilute it. Also, there needs to be a clear system of standards and much more clarity about the meaning of "sound scientific advice".

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- There was major concern about oil and gas development and DFO's lack of leadership in this area. DFO should be coordinating the activities of all levels of government because governments are currently tripping over each other. DFO should be doing the environmental review and the proponent should pay for it. DFO will have no credibility on conservation unless it addresses the oil and gas issue. DFO must not sign away its responsibility.
- Conservation is meaningless without meaningful enforcement. If Fishery Officers don't have enough money for gas for their boats, conservation won't happen. But fishermen also have to enforce themselves.
- Government scientists continue to be muzzled. The independence of science is key and is not happening.
- Since the last major fisheries review, the policy direction was towards the bigger vertically integrated fleet and that's been hard on conservation.
- The precautionary approach goes further than saying, "Let's be careful". It also means taking decisive action.

**Economic and Social Viability**

- The definition of stakeholder is important, because otherwise co-management agreements are reached behind "closed doors". The process for reaching co-management agreements is a key consideration. DFO cannot exclude people from the table when the topic under consideration will have a major impact on their lives. People can't be excluded from these types of decisions, particularly when the fishery is a common property resource owned by everyone in Canada. There must be a much different process to implement co-management.
- Implementation of the AFPR will be the key challenge. Co-management has been tried in many places, not always with success.
- Fishermen are stakeholders and important ones, but they are not the only ones. Co-management has to include other stakeholders such as fishermen's families, secondary industries, and other levels of government.
- For co-management to work, we have to be able to define and implement the precautionary approach.
- In the current decision making process, the traditional licence holders do all the work, but when it comes to the "bread" created by all of their work, everyone wants it. The investments of traditional licence holders are not recognized. Also, the community at all levels needs to be brought into the process for decisions.
- We have been too interested in laying the blame. We need to release people from their mistakes and allow everyone to move on.

- This is a crucial area of the AFPR. The concepts of sustainable use and economic and social viability have to be combined. It's impossible to talk about economic self-reliance in the fishery because of fluctuations in the resource. Need to strike a balance between sustainable use, economic self-reliance and social objectives.
- Non-licence holders are interested in conservation. There has to be a real distribution of the wealth in communities. Licence holders are not the only interest group.
- There has been destruction of the fishery caused by indiscriminate fishing by multinationals and DFO has to really crack down on these practices. If DFO succumbs to corporate pressures, there won't be any fishery.

**Access and Allocation**

- Current sharing arrangements don't need to codified – they need to be rethought because they are not established on a solid foundation and they don't make sense. Best use may mean redistribution of shares. DFO will never reach the objectives of conservation, orderly management and shared stewardship with the current fleet shares.
- There is opposition to arm's length allocation boards. One of the big problems with an arm's length allocation board would be endless legal costs for those unable to bear such costs.
- The current cost of licences makes it prohibitive for the younger generation to enter the fishery.

**Governance**

- Licence holders are one group of stakeholders, but they don't have exclusive control.
- The native buyback program has driven up the prices of fishing licences to the extent that their price is now a significant barrier to new non-native entrants. This is a particular problem for inter-generational transfers. Solutions must be found because otherwise multinationals might be the only ones wealthy enough to buy licences.
- There are governance issues on aquaculture matters, particularly siting. The need for the province to take account of all interests before granting major aquaculture leases was highlighted. As well, there are concerns that ownership monopolies might develop and this is seen as undesirable. A desire was expressed for the federal government to have a greater role in aquaculture.
- Are fisheries stakeholders prepared for co-management? Co-management is not a simple, small thing. It is not defined in the discussion document nor is the word "partnering" used.
- Current co-management agreements are based on single species/single area. There is the resulting outcry about closed processes from those excluded from these agreements. Further, not only is the ecosystem approach undermined by single species co-management, but it is also difficult balance economic and social interests when co-management agreements deal only with singles species.
- In working towards shared responsibility, it's the licence holders who are most directly affected by decision making. Therefore, if there is going to be shared decision making, licence holders have to be at the table and they need to take responsibility for their own fate. It's DFO's job to ensure voices of non-licence holders are heard in order to have balanced governance arrangements.

- However, not everyone has faith in DFO looking after the interests of non-licence holders. When these interests are excluded from co-management arrangements, there is a lack of transparency in the process and a resulting loss of faith in DFO.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Yarmouth – March 15, 2001

### Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- Costs of licenses (driven in part by licence buy-outs for Aboriginal fishery) present a significant barrier to entry for crew and capital gains burden for families.
- Regulation of gear type must be seen as tool for conservation.
- Fleet separation and priority to owner-operator fleets provide for economic and social viability of fishing communities and the greatest return to the greatest number of participants. Enterprise allocation has provided processors with revenue stream at the expense of fish harvesters.
- Any fishery policy should not be a "one size fits all" policy that micro-manages every licence holder. Fleets should be given the autonomy necessary while ensuring that they follow the basic principles of a Canadian fisheries policy.
- Allocation decisions belong to the Minister - not the industry or allocation boards.
- Community-based management should be supported within the policy framework.
- Fishery management requires one set of rules governing natives and non-natives.
- Discussion document reflects significant advances and right direction.
- Once allocation is decided, conservation will follow.
- Need to research aquaculture's effects to answer questions and allay fears of traditional fish harvesters.

### Registered Speakers - Yarmouth[4]

- Shawn Symonds, Woods Harbour, Shelburne Co. speaking on behalf of full time fishermen who do not own commercial fishing licences.
- Mark Butler, Ecology Action Centre
- Herald Theriault, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association
- Graeme Gawn, Maritime Fisherman's Union Local 9
- Jan Slakov, Box 35, Weymouth, NS, President, Enviro-Clare
- Denny Morrow, Nova Scotia Fish Packers Association
- Jean Guy d'Entremont, Inshore Fisheries Ltd
- Vince Goreham, Independent Fisherman
- Wayne Spinney, West Nova Fishermens'Coalition and LFA 34 Lobster Committee
- Sterling Belliveau, Warden, Municipality of the District of Barrington
- Evan Walters, Scotia-Fundy Inshore Fishermens' Association

### What we heard in the Presentations

- For non-natives wishing to enter the fishery by purchasing a licence, there are many barriers to doing so such as the cost of licences (particularly since the *Marshall* buyback program) and the lack of financing. It is ironic that fish is a common property resource, but no one except those who are wealthy, who have access to the

[4] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

Minister or who are aboriginal can afford to participate as a licence holder in today's fishery.

- Crew members are particularly frustrated with these barriers to entry. They feel they are a forgotten voice in the debate about Atlantic fisheries policy reform and that they should have a voice in the management of the resource. They are also being displaced without compensation because of the *Marshall* buyback program.
- The dragger fleets should be stopped from destroying the ocean floor and killing millions of juvenile fish; the gillnet fishery should also be stopped. Both these fleets should switch to less destructive gear.
- DFO should allow the hook and line fishery to catch an amount of fish per day, instead of giving them their quota in tons; this would eliminate high grading at sea.
- DFO should consider the prey species – if you over-fish them, other fish will have nothing to eat.
- DFO should establish what is meant by a moderate livelihood and allow all stakeholders to make a living from the fishery.
- Licences should be distributed on a fair and equitable basis: corporate concentration should be avoided.
- There is support for the definition of conservation and the five key points in discussion document, but concern remains on the issue of implementation, particularly if there are no changes made to the Fisheries Act.
- DFO must demonstrate that it has the capacity to change in ways that are truly positive for the ecosystem and the fishing industry.
- The impacts of gear technology should be a major consideration in implementing the ecosystem and precautionary approaches. DFO should begin the task of ranking gear types/fisheries according to their ecological impacts.
- The practices of dumping and discarding are alive and well and need to be a major consideration in the enforcement of quota management. DFO should conduct an independent review of quota management, including ITQs, and the alternatives.
- Funding for enforcement is key for the conservation and protection of wild fisheries. DFO should increase its enforcement presence in offshore waters in Atlantic Canada, particularly to carry out at-sea boardings.
- Fisheries, if conducted sustainably, can be carried out forever. Extraction of non-renewable resources, such as oil, is a finite activity and should not be pursued at the expense of the fisheries. DFO should accord a high priority to fisheries when permitting human activities in or on the ocean.
- DFO should actively support the creation of locally controlled, democratically run and publicly accountable institutions which would strengthen the transparency and accountability of the fisheries management process.
- Management of the Aboriginal fishery is a big, complex issue. There is disagreement with DFO's approach to *Marshall* First Nations. Some think that DFO needs to be more respectful to First Nations. There is also the view that the fishing industry needs to be at the *Marshall* negotiating table.
- Part of implementing the AFPR means giving conservation groups a seat on all fisheries advisory committees.
- There is general agreement with many of the new policy directions. At the same time, there is concern about some of these principles and also concern about some of the omissions in the discussion document.
- There is support for the direction and definition of conservation. But there is a need to refer to harvesting technologies as a factor in conservation; some harvesting technologies are inherently more supportive of conservation than others (i.e. hand digging of clams versus mechanical harvesting, handlining versus otter trawl, etc.).

- On economic viability, there is agreement that a "one size fits all" approach does not work. However, there is a strong perception that DFO policies favor big business over small business. It is important to define viability broadly to include the well-being of coastal communities.
- Fisheries should be based on a broadly defined concept of viability based on the creation of moderate livelihoods (household incomes, rather than accumulation of wealth), while keeping within the limits required for long term sustainability of the resource.
- Federal policies should provide a capital gains exemption for inter-generational transfer of licences for fishermen, as it does for farmers.
- On access and allocation, the discussion document doesn't talk about the historical attachment of coastal communities to the fishery.
- There is no mention of the fleet separation policy and of its serious erosion in Nova Scotia. This policy and that of owner- operator are key to coastal communities.
- Allocations should be re-opened and re-assigned based on historical attachment, adjacency, fairness, equity and economic viability of existing participants. The offshore should also be required to contribute to the cost of bringing First Nations into the commercial fishery.
- On governance, there is agreement with the overall policy direction, including the five principles with one exception - community based management is fundamental. Community based management should be defined in the fisheries policy framework, to include management responsibility for key areas of management authority, including access, harvesting, compliance, local policy and conservation.
- There is opposition to the codification of existing sharing arrangements, in part because of disagreement with past access and allocations decisions.
- Opposition to ITQ and EA policies, as they have been implemented mainly because of concentration, leasing, the resulting shifts in effort, the unfairness of allocations and the effects on communities.
- Allowing non-fishermen to hold fishing licences and allocations has a perverse effect on both conservation and fishermen's incomes. By allowing "absentee landlord" arrangements, government is allowing the siphoning off of income from the pockets of those whose skills, knowledge and hard work generate the wealth from the sea.
- The word fishermen is not used in the discussion document. Regardless of the term used (licence holder, industry participant), they must be actual fishermen. The current loopholes which allow companies to buy licences and allocations must be eliminated.
- The owner-operator and fleet separation policies are key to ensuring that the benefits of the fishery are shared broadly amongst the independent professional fish harvesters of our coastal communities.
- There is no support for allocation boards. Allocation must be done fairly by the Minister; anything else puts the fox in the henhouse. But, the Minister has to establish clear principles around these decisions. The first principle is conservation, which implies an ecosystem approach. The principle of adjacency is of utmost importance and must be given prime consideration. Maximized employment in both the harvesting and processing sectors is another important principle; priority access should be given to the inshore owner-operator fleets.
- Industry representatives welcomed First Nations to the table as full partners, but state that conservation must not be jeopardized for the sake of First Nations' pride, nor ours.
- Over the next decade there will be a large turnover in the owner-operator fleets. Capital gains tax reform, a "registered vessel replacement savings plan" and

government-backed longer-term amortization of licence acquisitions are some things which are needed to allow future generations to prosper in the fishery.

- All relevant arms of the federal government need to work together on the professionalization file to ensure that they are not inadvertently working at cross purposes.
- There is some skepticism about the AFPR process which could be alleviated by DFO taking more time and not rushing through the exercise. An Atlantic Region fisheries management policy and planning body comprised of representatives of legitimate organizations should direct the development of the new policy framework in Phase II of the process.
- An essential part of any new policy must be to facilitate dialogue among people who care about the ocean and the fishery.
- Social justice should be factored into the economic viability debate.
- On the question of destructive fishing gear – use the appropriate gear to promote environmental conservation. An eco-labelling system should also be considered.
- There is much concern about oil and gas development. Buffer zones were suggested as a potential tool to lessen harmful impacts and to protect inshore stocks.
- The fishery is currently managed to suit the interests of big corporations. This approach should be abandoned in favour of one based on community management; DFO should foster the development of systems which would allow community-based co-management to work.
- The principles that are expressed in the discussion document reflect what is already happening in the management regime; DFO is sincerely trying to work with the industry to develop a management regime that recognizes the important role that the industry can and must play.
- The codification of existing DFO policies and allocation arrangements should have been done by now. At this pace, the AFPR will take years.
- Good science is essential; a pre-condition for achieving conservation objectives is good scientific information. Scientists need to increase the involvement of fishermen in the research and analysis process. Progress has been slow in this respect.
- Even though many say they want the political element eliminated in decision-making, that won't happen. However, it is still possible and necessary to have clear decision-making criteria for access and allocation decisions. DFO also needs to be more open and transparent about its social and economic objectives.
- Enforcement responsibilities should remain with the federal government and its duly constituted enforcement agencies. Proper enforcement is essential if DFO is to have any success with its conservation mandate.
- For access and allocation dispute resolution, an arm's length mechanism may be an improvement, bearing in mind that there will always be an element of the political to reflect the social and economic objectives of the government. Decision guidelines for the panel or board would have to be very clear.
- The AFPR needs to take fresh look at fleet separation to see if it works. Fishermen can buy and operate fish plants, tank houses and lobster pounds, while processors are not allowed to hold fishing licences.
- First Nations and non-natives need to fish according to the same rules and seasons. Those rules need to be clearly spelled out. There should be one enforcement body for all fishermen, with an expectation that penalties for violations will be consistent regardless of the race of the fisherman.
- Agree and approve of the directions taken in the document. The fishing industry on the Atlantic coast has grown since the 1982 Kirby Report and DFO fisheries policy

has not evolved at the same rate (example was sanctions policies where we have taken steps backwards when administrative sanctions were revoked by the courts). The proper legislation must follow the new policy.

- Not only has the industry grown, but we are more diverse than ever; fleets have not experienced the same degree of change Atlantic-wide. Some fleets are on DFO-administered ITQ systems, while some are managed under industry administered ITQs. There are Management Boards, Enterprise Allocations, effort regulation, and competitive fishery.
- Each fleet has its own set of problems to overcome; for some over-capacity still exists, others have monitoring deficiencies, while others find themselves with enforcement deficiencies. There is a question of fairness when all fleets and sectors do not pay the same value of access fees even when it is for the same fish.
- Any fishery policy should not be a "one size fits all" policy that micro-manages every licence holder. Fleets should be given the autonomy necessary while ensuring that they follow the basic principles of a Canadian fisheries policy.
- The Atlantic fisheries policy should be a framework that benefits present and future generations of Canadians for the long-term. Please ensure that "conservation and sustainable use should be the cornerstones of fisheries policy" are not just "lip-service". If we squander the resource, we won't have a fishery. Canadians should come first! The fishery has to be protected from foreign ownership.
- Stakeholders should be involved in all processes of policy review such as access and allocations, RAP, conflict resolution, etc.
- "Best use" decisions must reference the global marketplace or otherwise businesses won't be able to be viable – we must remember that the Canadian fishing industry does not live and operate in a vacuum. This is one area where the fishing industry can input.
- It is important that the impact of different aspects of the Aboriginal fisheries be clearly defined to the point where the rules of the game were spelled out before we play.
- Intergenerational transfer is becoming too expensive and is now another barrier to new access.
- DFO's current policies benefit big businesses and their shareholders, not fishermen.
- There was discussion about using fishing licences as collateral for loans and the current barriers to doing that.
- Better communication between DFO and fishermen is essential. One example is the Nova Scotia Loan Board issue.
- Conservation policies should be developed by DFO Science in coastal communities, not in Ottawa. More research is essential.
- On the topic of aquaculture, while there is potential in it as an industry, there are many questions that need to be answered before embracing it fully.
- The current commercial licencing policy leaves too much room for back room deals. As well, it is inefficient, especially in respect to the development of new species and the "draw" system.
- First Nations and DFO shouldn't be creating a two tier system. Society won't accept that proposal. Communication between industry and DFO is a serious issue and improvements must be made. The historical attachment of non-natives to the fishery is not being considered in the policies around the native fishery. Jim MacKenzie needs to visit the non-native communities.
- Nothing will work but one set of laws. Two sets of laws have not worked anywhere in the world. Equality between all Canadians is the key. The principles of the discussion document will only work if all are equal. Any enforcement activity has to be for all people.

- Industry is being offered several new fisheries management plans, but they need to be aware of how those will be impacted by the Aboriginal fisheries policies. All need to be aware of all of the rapid changes happening.
- There's a lot of good stuff in the AFPR which is important because current policies are not working. They separate groups and communities instead of bringing them together, e.g., the AFS. It is essential that DFO's policies reflect our hard work. Surveys and test fisheries done on a self-funding basis by fishermen need to be recognized.

## What we heard at the Round Table Discussions

### Conservation

- Conservation has to be defined in a number of tiers with linkages. Some can't be defined in an open forum of rivals because there's no way DFO's going get the industry to agree on micro issues.
- This is a stove-piped, single-species licensed industry right now. The discussion document is laid out properly, but it needs to focus on the high level. As it rolls down, leave it to stakeholders to work out the issues, especially on the short strokes for particular sectors. The goal posts will continue to shift as industry gets more information.
- ITQs are held up as being good for conservation, but what is not recognized is that in some cases, the crew is paying for the fishery because the crew's share comes after expenses. They'll be lucky to get their stamps out of it.
- Owner-operator should be mandatory for all sectors.
- High grading continues to occur because of basic human nature. A person is not going take the small fish when they can take the big one. Instead, DFO should look at limiting gear types and closing some areas to protect them. Areas that have been dragged have flat muddy bottoms.
- One company used to mow down shoreline trees with a cable to get into the shore. As well, the corals are growing upside down on the rocks because the tops are being destroyed.
- The allocation process does not support conservation and has to be done over again. Handliners are decreasing when longliners and gillnetters are increasing.
- Need to define the word "sustainable" and who will determine sustainability.
- The discussion document should look ahead to the next 30-40 years. We want a fishery that will benefit everyone. The discussion document does not go far enough into to the future and seems to be targeted at a select few interests.
- We need to use this exercise to correct what is wrong. This is an opportunity to be a model for other countries. Implementation will be costly because past mistakes must be addressed. But other countries forced into this have benefited from this type of exercise.
- The costs to industry were not discussed in the discussion document even though one theme is more industry involvement in science. Capacity among organizations is uneven. In order to take ownership of conservation, fishermen themselves have to be involved, but there's a cost involved. This affects our viability in the markets. Industry is paying fees and will have to pay more and do more work. This affects the cost to customers.
- The discussion document has some good stuff about conservation, but serious concerns remain about implementation. There is a reluctance to comment until the

AFPR unfolds further. How will the process work? How will DFO fold in all of the information and evaluate it?

- There was discussion around the gear technology used in the swordfish fishery and whether DFO's decisions were consistent with the precautionary approach and an emphasis on conservation.
- A conservation ethic will emerge once the big access and allocation issues are settled.
- Conservation is a mighty big word and often the debate around it is quasi axe-grinding over allocation.
- The Minister is ignoring his responsibility on this role. He is not allocating enough resources for Fishery Officers. The Minister must understand that money for science and enforcement does not mean cost-recovery.
- Conservation is a very difficult topic to evaluate or measure. Few people have faith in science.
- Some quota owners do not necessarily agree with the quota system. Quotas don't manage fish; they manage fishermen.
- The owner-operator policy is inherently supportive of conservation because if the licence holder wants time off, the fishery is going to have time off. With Enterprise Allocations, there's no time off because the companies will drive those boats year round.
- There are some concerns about the precautionary approach buzzword because of the possibility that it will be applied in an unbalanced manner.
- Another aspect is oil and gas. They are going to be using the water column and the dangers that exist are unbelievable. We don't know the effect or the risk. The counter argument of a compensation fund is not good enough. Strongly suggest that a wild figure of billions of dollars should be set aside purely for fishermen so that coastal communities could be paid for any losses that might incur.

**Economic and Social Viability**

- Capacity building and training are really important to prepare for the future. There is a need to construct local facilities to teach boat building, navigation training, upgrading of existing skills and education, science and research techniques.
- The fishery should benefit Canadians as much as possible. For transboundary resources, DFO should take the lead so that good deals result. When transitions are made, they have to be gradual and not abrupt for coastal communities.
- The fleet separation and owner-operator policies were developed to keep economic benefits in coastal communities where they belong. There's no mention of these policies even though it was raised by the EAB and at other meetings. Have to be suspicious of the discussion document when much of key aspect is left out of the AFPR.
- Concern about native fisheries is alive and well. There is the perception that the government is willing to sacrifice the entire East Coast fishery to settle land claims. Is this what is going to happen and if so, what is the justification? Non-natives feel they have a competitor who operated under different rules without any regard to the economies of the fishery. This is partly because they don't have to pay access fees or any other fees. Non-natives can't compete or survive under that system.
- On the issue of foreign ownership, we have to do something to safeguard the Canadian aspect of the fishery; otherwise we will witness a duplication of what is happening in the Canadian oil and gas industry with the buyout by American interests. Most of our natural resources in this country have been sold to others.

- A purely social fishery is legislated poverty. A purely economic fishery is the Risley model where 75 vessels are reduced to 20. The principles of maximum profit and laissez-faire ignore individuals. Need to find the balance somewhere.
- The oil and gas industry has to file a local benefit plan and an agency holds their feet to the fire on its implementation. Maybe this could be used in the fishery. We need to talk about local benefits. Access to the public resource must equal public benefits.
- Natives haven't been left out of the fishery anymore in the last 33 years anymore than non-natives have been left out. It's not right for our government to give out handouts.
- Our government is giving away our property to oil and gas companies without consulting fishermen even though it was their log books that won the jurisdiction argument.
- The licence holders taking care of the fishery is not good because it is not the licence holders who are the fishermen.

**Access and Allocation**

- A policy of shifting decisions to allocation boards sounds like the Minister abdicating his responsibility.
- The idea about a local benefits plan deserves thought and discussions throughout communities. The plant owners say that if it wasn't for Icelandic or Norway fish, there wouldn't be any jobs. That's free enterprise. When you put restraints on how much people can own, you are putting restrictions on free enterprise.
- Access will be limited in the future because of DFO's decision to walk away from infrastructure, namely wharves and boats.
- Clear criteria for recreational and aquaculture access should be developed. We don't object to shared uses of the water column. But we struggle with ownership of portions of the water column. There's a real need for some good criteria to be laid out.
- There was discussion about the work yet to be done in Phase II under Access and Allocations. Meeting participants wanted to know if allocations are going to change or stay the same. DFO said that it was not going to reopen past decisions with the proviso that there are a few decisions that remain controversial and therefore will be examined.
- The discussion document as a whole does a pretty good job of proposing what the access and allocation solutions could be. But some people are able to use political access to get favorable decisions. How will this be curtailed? DFO would have much more respect if no one had access to the politics.
- Regarding the suggestion for an arm's length process, DFO might be sending mixed messages by saying that there will be some exceptions to the earlier statement about not reopening past access and allocation decisions. DFO should find a more consistent approach. Any decisions that are reopened need to be reopened based on clear and transparent criteria. DFO can't say some allocation decisions are final and others aren't.
- Best use of the resource should also have to be defined by the application of clear and transparent criteria consistently applied. DFO should use this instead of hiring off quota and playing the quota game.
- The other criterion that should be considered in access and allocation decisions is balance (as laid out in the Oceans Act). This fits with the concept of integrated management. The Oceans Act has a very great bearing on the AFPR. Citizens of

coastal communities have a very great role in helping to achieve that balance through Integrated Coastal Zone Management boards.

- Before aquaculture has guaranteed access, DFO needs to see how this impacts on conservation, especially in respect to finfish.
- The access and allocations theme is key to the other 3 themes: DFO has to settle the access and allocation debate so that the fishery can really progress. The *Marshall* debate will be difficult, but necessary.
- Because the access and allocations "piece" is one of the fundamentals of fisheries management, there needs to be some kind of system that has a framework which is removed from the political milieu. The Nova Scotia Arbitration Act was suggested as a model.
- Regarding the *Marshall* file, the view was expressed that the inshore sector has held the entire burden to date. Why isn't the offshore taking some of the responsibility for *Marshall*?

**Governance**

- There is skepticism about DFO giving up power. DFO's vision of that is making industry pay the bill and DFO keeping the power. Observer coverage is one example of this dynamic. Fishermen agree with observer coverage, but want to be able to sit down with DFO and negotiate where, when, how much, etc. This doesn't happen. It's very frustrating because the margins are so narrow now, there's no room for DFO extras.
- A key point under the Governance section is the question of capacity building. There is nothing in the discussion document that talks about resources for this huge issue. There should be no shift in governance without an accompanying shift in resources. This is not a request for subsidies. Fishermen generate much wealth for the government. There is no disagreement with the general direction in which DFO is going, but there is no cushion to absorb offloading.
- Community and area based management should be specifically recognized in the discussion document and success stories in this regard should be told. There is a desire to see a specific written commitment to community management in the discussion document.
- There was a discussion about whether a debate on privatization would be helpful because the discussion document doesn't deal with this issue. The Senate said that DFO should take a look at ITQs as a fisheries management mechanism. DFO is perhaps undermining its exercise by saying there are some issues they are not going to talk about. It harms the overall process to say there are things DFO won't talk about. There should be a debate about ITQs – from soup to nuts. It's important not to take such a central issue off the table.
- One of the problems with ITQs is that the corporations buy them. Which leads to corporate concentration. Another unresolved aspect of ITQs is that they were put in place when abundance was low. When abundance rises, there needs to be a cap to trigger a sharing mechanism.
- Put time limits on ITQs.
- The importance of local and regional decision-making by DFO was emphasized. Breakdowns occur when a decision has to go to Ottawa. Fishermen believe that the local and regional DFO people understand them better. DFO can't stretch a blanket over Eastern Canada and think that it's gonna cover it all. Management decisions need to take place at the local level.

- The individual fisherman has much to contribute to the management decision process, but a vision is needed. Fishermen have to be given the information to make the decisions. When decisions are made by internal DFO processes, there should be an opportunity for rebuttal by the sector affected. This includes the AFPR. Need to ask whether the industry agrees with what you wrote down.
- The implementation of shared decision-making will take time. It means taking the power out of the hands of the bureaucrats in Ottawa.
- The industry is at a crossroad. The DFO may need to take a different approach, but the desire for local management control and decision-making was reiterated.
- When fishermen sit at the table to make the decisions, it should not be a threatening atmosphere. People are not clear on how much power they will get or how this will work. Fishermen should participate in the social construction of the solutions.
- Legislative reform is absolutely necessary. The unfettered discretion of the Minister of Fisheries and Oceans is unparalleled within government.
- Need to have clearly defined rules and some sort of intervention concept. It's on for DFO to have a conservation veto.
- In order for the fishery to go forward responsibly, the Minister has to tie his hands somewhat.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Gaspé – March 19, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- General support for the principles but concern about how they will be applied.
- A concern that 'other users' will displace existing commercial fish harvesters to whom priority access should be given.
- Support for the 'de-politicizing' of the allocation process.
- Fleet separation and owner-operator policies should be given more emphasis by DFO.

**Registered Speakers - Gaspé**

- André Boucher, Regroupe des Pêcheurs Professionels de nord de la Gaspésie
- Stéphan Morissette, Président, Regroupement des mariculteurs du Quebec[5]
- Yvan Bernier, Consultant

**What we heard in the Presentations**

- A request for clarification of how traditional fish harvesters will interact with First Nations; DFO needs to clarify what is meant by 'priority access' and 'social purposes', and where the commercial fishery fits in the hierarchy of access to the resource.
- DFO should indicate if and how it will recognize current sharing arrangements (i.e. by province, by fleet, by historical dependence, by species, etc.).
- A regulatory framework for aquaculture, presented to DFO in December 2000, was highlighted.
- If amendments are needed to the *Fisheries Act*, DFO should not hesitate to move forward.
- Support for the themes in the document; it reflects that DFO has been listening but the principles do not go far enough. Suggested inclusions are:

    - Transparency: consideration should be given to the establishment of a separate agency to conduct scientific research which would remove scientific advice from those making management (harvesting) decisions and thus de-politicize the process;
    - Neutrality/impartiality: DFO is both judge and jury and it is time to change the current system of lobbying (for allocations) to one that is open, neutral and impartial.
    - Stability: stability of allocations is required to provide a level of predictability in planning; DFO should consider allocating by 'fishing community' and oblige

[5] A copy of this presentation is available by calling 1-866-233-6676 or by requesting a copy through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

landings to a home port. DFO should also consider reducing licence fees in return for an equivalent investment in the community.

**What we heard in the Round Table Discussion:**

**Conservation**

- Politics has to be removed from fisheries management; as long as the system is politicized, conservation cannot be achieved and fish harvesters cannot have confidence in the current review. Fishermen's input should be sought on de-politicizing the allocation process.
- There is little or no respect for what fishermen have been trying to conserve stocks in the past; professional fish harvesters are far ahead of government with respect to conservation - it is not the professional fisherman who destroys the resource, it is the politicians.
- Now is the time to move beyond studies and start acting.
- Scepticism that the definition of conservation will ensure that the use of destructive gear (such as scallop draggers) will stop.
- DFO should look at the impact of various gear types on the resource and develop mechanisms to stop the destruction of fish habitat; any such process should allow for input from citizens.
- A request for clarification of how DFO will handle conflicts between resource users and a concern that the Department is abdicating its responsibilities.
- Commercial fish harvesters developed a code of conduct in 1998 which was rejected by DFO as being premature; now the Department is trying to impose co-management on the industry and withdraw from its management responsibilities.
- DFO should clarify what mechanism(s) it will establish to resolve opposing views on allocation; what forum will exist to which the parties can go; how can impartiality be assured; how can differences between fleets (i.e. inshore and mobile) be settled.
- Better science is needed on all species; the dockside monitoring program needs to be improved.
- When aquaculture sites are being considered there should be consultation with fish harvesters who could potentially be affected by the location of the site(s).
- It is unclear which level of government (federal or provincial) has responsibility for aquaculture.
- DFO is downloading costs to the fishermen; DFO is mandated to conserve the resource and should not expect the fishermen to pay.
- Owner-operator and fleet separation policies should be principles.

**Economic and Social Viability**

- DFO has done a lot of work and has identified the main problem areas but there is still a long way to go.
- The Department must recognize regional differences; even within provinces situations vary widely. In many fisheries, it is existing fleets who have made the fishery viable; everyone wants into the fishery when it is good.
- If Canada is to remain competitive internationally, particularly against those countries whose wages are very low, subsidies must continue.
- DFO should communicate regulations as soon as they are promulgated as they take effect immediately, currently there is a time-lag; fishermen should also be informed when changes to regulations are contemplated.

- Fishermen have to be viable but not at the expense of the resource; fishermen need to know exploitable levels in advance of the opening of the fishing season.
- Corporate concentration of licences should be avoided and the owner-operator policy should be enshrined as a principle.
- A request for clarification of how the provinces fit into the document (what is their mandate) and a request that DFO should clarify the roles of both levels of government, particularly with regard to economic and social viability.
- DFO should address the discrepancies in earnings in the fishing industry; some fishermen are at subsistence level while others (particularly large companies) make considerable sums of money.
- When DFO establishes a structure to share responsibility for decision-making, this should not add to the already cumbersome process.

**Access and Allocations**

- The access and allocations process must be de-politicized.
- DFO must consider how it will allocate (what criteria will be used) when there is an increase in the biomass; the industry must be consulted. The instrument – a co-management agreement – already exists to allow this.
- DFO should define what is meant by 'enterprise'.
- The resource belongs to all Canadians; DFO's responsibility is to allocate the fish; access criteria must be defined.
- DFO should clarify whether it will be respecting existing sharing arrangements; in the past decisions have gone against understandings and agreements and this should not be allowed to continue.
- A concern about how other resource users could have a place in the fishery; priority should be given to the commercial fish harvesters.
- DFO should include fleet separation and owner-operator policies as principles.

**Governance**

- A concern that DFO is placing too much emphasis on other resource users and that, over time, these other users could displace the commercial fishermen (as happened with the commercial salmon fishery).
- Fishermen's groups should overcome the divisions within their own organizations and present a united front when dealing with DFO.
- Doubt that the industry would be able to develop and implement sanction mechanisms; this would have to be far in the future, and would require legal training.
- Aquaculture should be viewed as a development opportunity, and not a threat to the commercial industry as their concern is primarily access to water, rather than access to the resource.
- A recognition that it will take to time for industry to develop the capacity to assume greater responsibility for decision-making; training will be required.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine – March 20, 2001

### Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- Owner-operator policy is fundamental, should be a principle and is the basis of a viable conservation program.
- Industry is prepared to participate in the co-management of the fishery (to varying degrees) but this does not mean that DFO can abandon its responsibilities.
- Ministerial discretion should be minimized and criteria should be developed to ensure that the exercise of that discretion is transparent.
- A dispute settlement mechanism is required, but some reservations on independent panels, given past experience.

### Registered Speakers - Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine [6]

- Gabrielle Landry, Fédération des Pêcheurs semi-hauturiers du Québec
- Leonard Poirier, Regroupement des pêcheurs propriétaires des Iles-de-la-Madeleine

### What we heard in the Presentations

- Overall agreement with the direction proposed in the discussion document.
- A caution that DFO should not confuse industry's willingness to share decision-making (which is desired), with acceptance of the Department abandoning its responsibilities for access, allocation, monitoring and enforcement.
- A reminder that associations offer a means of involving harvesters in decision-making and, while they are prepared to participate, DFO policies and practices have, to some degree, encouraged fragmentation of organizations.
- Before embarking on major changes, co-management arrangements should be codified, the economic viability of existing participants should be protected, as should existing shares.
- Owner-operator and fleet separation policies should be maintained by DFO as they are instruments of conservation.
- DFO should consider a 'reward' to fishermen who conserve the resource.
- Once DFO has established that conservation has been met, the fishermen should actively participate in designing the fishing plan.
- The AFPR provides an opportunity to close some of the loopholes that exist in the owner-operator policy.
- Income stabilization programs exist in the agriculture sector; the same programs should be provided to fishermen.
- Inter-generational transfers of all licences should be allowed, and an exemption to capital gains tax should be sought.

---

[6] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

## What we heard in the Round Table Discussion

### Conservation

- Conservation can be an active process, not simply the absence of harvesting.
- Scientific research and the precautionary approach are pre-requisite to conservation.
- Concern about the exactness of scientific data; DFO will have to work to increase the reliability of scientific data, particularly in troubled fisheries.
- DFO should include fisherman's knowledge when providing scientific advice.
- Scientific research should continue to be DFO's responsibility, with involvement from fishermen.
- The current professionalization initiative will likely provide positive results for conservation.
- Market demand should never take precedence over conservation; DFO must always put the resource first, allowing it to go through its spawning cycle to ensure a next generation of fish.
- Corporate concentration of licences must not be allowed.
- DFO should study the impact of various fishing gear on habitat and should promote selective fishing practices.
- As well as focussing on conservation of existing stocks, DFO should focus on restoration of those stocks that are under moratoria.
- The current fisheries management decision-making system needs an overhaul; the policy review is a start.
- Conservation goals should be set for each fishery; once conservation is defined, it must be followed.

### Economic and Social Viability

- The Core policy discriminates against non-Core fishermen and processors who wish to acquire licences and become Core; the cost of the licences is an additional barrier.
- Core should be something that evolves over time and should allow 3-4 fishermen to jointly buy licences.
- Vessel replacement regulations are another barrier to becoming economically viable; everyone wants to increase the size and/or efficiency of their boat but along with the size comes the need for increased fishing effort to remain viable, thus increasing the pressure on the resource. The same thing is true for fishing gear; the more invested in gear, the more fish needed to maintain the gear.
- While it is recognized that a commercial fishing licence is a privilege (not a property right), in the real world there is a value attached to the licence which, like any other business, it is normal to retire, sell or buy.
- A concern that, while licence buybacks are normal, the question will still remain as to the value of a licence being given to First Nations bands; are these prices inflating the regular market?
- A concern that if licences are sold, the port of landing may change; First Nations should participate in the fishery within a structured framework.
- DFO should consider a policy that allows for co-ownership of licences; the suggestion was to introduce this in the ITQ 50-55 foot fleet and use volume control to limit access to the fisheries sector.
- Vessel replacement regulations should consider the reality that a modern 60 foot boat is more economically viable and capable of harvesting the same tonnage as a

100 foot boat built 20 years ago; DFO should control the quotas by harvesting capacity rather than boat length.

- A plea for DFO to help single-licence groundfish fishermen; there is no more income support, no more cod and a pitifully small allocation of other groundfish which is not enough for subsistence fishing, and certainly not enough to allow fishermen to be economically viable.
- If future shares of a resource were assured, fishermen might choose to under-fish the resource once economic viability was achieved, in case of a future downturn.
- Co-management agreements must be maintained and should, in some cases, be broadened; the ultimate goal for DFO should be to have joint management agreements in all fleets.

**Access and Allocations**

- DFO must stablize access to the resource and de-politicize the allocation process.
- In order to move from paternalistic practices to a de-politicized and transparent method of determining access and allocation, criteria such as adjacency, historic shares, fairness and equity, etc. will have to be defined and weighted. Any access and allocation policy that DFO develops should be applied consistently.
- DFO should make access to the resource more stable; fish harvesters are business people and need to plan for the future; fleet shares should be defined and recognized for a longer period (perhaps 5 years).
- DFO should entrench provincial shares and build on existing co-management agreements; any reservations on abundancy or resource fluctuations can be handled within the terms of existing or future co-management agreements.
- DFO should recognize commercial fish harvesters as first stakeholders when access to the resource is being decided, although this should not preclude access by other user groups.
- While it is recognized that a dispute settlement mechanism is required because of the cyclical nature of the resource and its consequent impact on the industry, past experience has not indicated that 'independent panels' are the appropriate mechanism. Likewise, the criteria for sharing in an expanding fishery, or the need to accommodate other users, should be clear and transparent.
- There is unanimous industry agreement that the current allocation system must change but it is unclear how industry will be consulted on any proposed replacement system.
- While some wish to entrench historical shares, others feel disappointment how the shares were established within each fleet; when a fishery re-opens based on historical shares the inshore fleet will be penalized.
- Concern that the recreational fishery is expanding (and taking more fish) while the commercial vessels remain tied up at the wharf; DFO should recognize that the recreational fishery accounts for a large number of fish.
- Concern that any new policy on access and allocations will not be able to correct past problems; perhaps the solution would be to apply the current policy differently on a fleet by fleet basis.
- DFO must continue to be responsible for access and allocation; there is a need for rules to be codified and consistently applied.
- All fleets and fishermen are ready for change.
- Before moving forward with any change to the current access and allocation system, historic provincial shares must be settled and agreed upon; in some cases, these shares were established by those no longer fishing.

**Governance**

- Some fleets are ready now to participate in co-management of the fishery which could be accomplished through existing structures.
- A recognition that DFO must retain its conservation objective and then involve the industry in harvesting decisions.
- The current advisory committee structure needs an overhaul.
- It is difficult (in some fleets) to define who constitutes the industry; in fact it may be easier to agree on principles of conservation and economic viability than on who should have a say in the management of the industry.
- Before proceeding, DFO must identify its stakeholders and with whom it will consult. Traditional commercial fishermen should be the priority stakeholder but it is also recognized that a forum is needed for all to participate, although this is not necessary for all species.
- Associations are ready and willing to assume more responsibility but will need financial assistance to expand current activities.
- Announcements of fishery openings and closures are always made at the last minute; if fishermen were participating in the process, they would have the information in advance and could plan accordingly.
- The federal government should review the safety equipment it requires to be on board all boats to determine if it is really necessary.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Lourdes de Blanc Sablon – March 21, 2001

### Draft Synopsis

#### Themes arising from the Session

- Agreement that conservation is paramount and that fishermen's knowledge should be considered when setting harvesting plans.
- The term 'adjacency' should be defined; the lack of a definition and consistent application is resulting in conflicts between fleets and between fleets and DFO.
- The recreational fishery ('food fishery') can have a major impact on the cod stocks and is unfair to the commercial groundfish fisherman.
- Fishermen should be consulted when aquaculture sites are proposed.
- Economic viability is fragile, particularly in this region, fishermen require support and continued consultation with DFO to assist them in becoming viable.
- Strong support for additional participation in decision-making.

#### Registered Speakers – Blanc Sablon[7]

- Jean-Richard Joncas, President Polyvalent Fishermens' Association, Old Fort, Blanc Sablon

#### What we heard in the Round Table discussion

**Conservation**

- Inshore fishermen have done their share with respect to conservation unlike 'big companies' fishing the offshore.
- Fishermen's views have gone unheard in the past, scepticism that this will change under a new policy.
- DFO should consider how conservation interacts with economic viability; conservation should be balanced with exploitation, while considering the situation of the small boat, inshore fisherman who only has access to cod.
- If the region is to be sustainable, it has to be supported by DFO; the economic rebound is greater in this area than in many others.
- The offshore fleet is still fishing; DFO should look at the broader picture of cod migration patterns and should conduct a review of allowable mesh size.
- If DFO is serious about conservation, all fishermen should be allowed to participate. For example, groundfish fishermen should be allowed to provide advice on conservation of species other than groundfish.
- If DFO proceeds with an ecosystem-based approach, it should consider predator-prey interactions (particularly the affect of seals on cod).
- The food fishery has to be controlled as it is a threat to both conservation and the economic viability of the commercial fleet.

---

[7] Copies of this presentation are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

**Economic and Social Viability**

- Viability is relative and should be compared on a fishery to fishery basis.
- Fishermen should be left to define their own viability based on individual circumstances.
- A plea for DFO proceed with caution when defining the economic viability of a fleet, to consider the needs of the inshore fleet first as the situation in the inshore groundfish fleet is unprecedented.
- While some present supported retention of the owner-operator policy, others recommended that it be abandoned and that crew members be allowed to fish a licence.
- After the various licence retirement programs, it is now normal to have at least two Core fishermen on a boat; the ratio of fisherman to helper has changed and in many cases, fishermen have now merged enterprises.
- DFO will have to define what it means by the term 'enterprise'.
- DFO should review its policies and eliminate or revise those that have conflicting goals; there are also questions of equity and consistency of policies and regulations between areas, regions and provinces.
- There is inadequate consultation around aquaculture siting and other activities that affect fishermen; if modifications are made within a zone, all who fish in the zone should be consulted.
- DFO should produce and provide timely management plans immediately following industry consultations; under the current system fishermen often receive the plans after the fishing season ends.
- If the commercial fisherman is taken care of, he in turn will re-invest in the community; the fleet separation policy should be retained to ensure that processing plants and companies cannot hold licences and set quotas.
- A 'one size fits all' approach to economic and social viability will not work but it is time to start the debate by fleet, by species and by area.

**Access and Allocations**

- DFO should review its vessel regulations and other policies affecting vessel operations (i.e. under the current system, a fisherman must rent a boat for a full year and can lose a season's fishing because of a breakdown). Suggestion is that fisherman be allowed to 'buddy-up' for the balance of a season.
- An allocation of fish should be given to those who are able to fish it or who can gear up their boat to fish.
- Aboriginal entry into the fishery should require entrants to respect conservation rules and participate in more than the most lucrative fisheries, such as lobster and crab.
- The aquaculture industry has a responsibility to regulate its impact on the marine environment and habitat; siting information should also be communicated to commercial fishermen in the area of a proposed site.
- Commercial fishermen should have priority access to the resource; if it is determined there is a surplus, then other users such as recreational fishermen, should be considered.
- The definition of 'adjacency' should be given a priority by DFO and should be communicated to all commercial fish harvesters; all access criteria should be consistently applied.
- Strong recommendation that the Independent Panel on Access Criteria consult widely with commercial fishermen.

- DFO will have to consider whether or not a commercial fishing licence gives the licence holder the right to earn an income; the licence permits the licence holder to fish but not necessarily to make a living.
- DFO should review its Core policy and consider changing the criteria; there is an inequity between Core fishermen and licensed, non-Core fishermen when it comes to allocations and licence retirement programs.
- DFO should base its access and allocations policy and decisions on 'need' rather than 'greed'.

**Governance**

- Industry should be part of the decision-making process and be able to appeal if they don't agree with a decision.
- Many parts of the industry are ready now to assume more responsibility.
- Consideration should be given to a separate agency for conducting fisheries research; there seems to be a conflict of interest when both the assessors and managers are in the same department.
- The lack of science and funding for research is becoming a major problem.
- Science's inability to incorporate fishermen's knowledge into the assessment process provides a poor basis for decision-making.
- The resource must be harvested in a way to ensure its sustainability; more discussion and consideration should be given to the type of gear used to harvest the resource.
- Every fisherman has different needs and must be able to make decisions for themselves; this all hinges on sharing the resource more equitably.
- While it is recognized that not everyone can be treated alike, fishermen should be afforded the change to make a decent living when the resource is abundant.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Sept-Iles – March 22, 2001

### Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- In the past, DFO has prepared management plans, often without consultation or prior discussions with Innu; paternalism must now give way to dialogue, consultation and co-management.
- Aboriginal people have a right to share in the commercial fishery but will need continued training, financing of vessels and transfer of licences through buy-out programs.
- It is important that resource users agree on the objectives respecting conservation, bearing in mind that, once conservation is assured, the next priority is the Aboriginal right to fish for food, social and ceremonial purposes.
- A wish to avoid creation of two sub-groups of Aboriginal peoples in the Atlantic: one group that receives large sums to respect the application of the *Marshall* decision in relation to the commercial fishery and, another, such as the Innu, that can invoke only its protected ancestral rights to fish for food, social and ceremonial purposes.
- A well-managed, well-administered sport fishery with established quotas and limits on the type of gear used would not be detrimental to the commercial fishery and would give an important boost to the economies of the regions involved.
- The sport fishery is a legitimate partner in the fishery and is conservation-minded; DFO is urged to gradually implement a tidal water fishery in the Atlantic.
- Concern about gear technology and the growing sophistication of harvesting capability.

### Registered Speakers – Sept Iles[8]

- Chef Jean-Charles Piétacho, Conseil des Innu de Ekuanitshit, Assemblée Mamu Pakatatau Mamit
- Bernard Poirier, Association pour les droits de pêches aux espèces marines Inc.
- Michel Dion, Association pour les droits de pêches aux espèces marines Inc.

### What we heard in the Round Table Discussion

#### Conservation

- While the good intentions of the department are not doubted, history speaks for itself; there is evidence that the problems that faced cod 20 years ago are reoccurring in the shrimp fishery today.
- Fishermen's traditional knowledge is a valuable tool in planning and management and should be used by DFO.
- The scientific information available for the northern part of the Gulf of St. Lawrence is almost non-existent compared to the information on the southern part of the Gulf.

---

[8] Copies of these presentation are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The effects of global warming on the inshore fishery must be tracked and taken into consideration in fishery management.

**Economic and Social Viability**

- In order to attain economic viability, better incomes and less stress are needed; a lot of time is spent asking for better working conditions, fair working conditions, resolving disputes among fishermen, dealing with the high costs of licences, the debt load carried by all fishermen – at year end many fishermen are under the break-even point.
- In 1982 we went through a similar consultation process to develop fisheries management policies. At that time, economic viability was discussed and multi-licensing was advocated; this has not made much of a difference to most people.
- The sport fishery provides economic benefit to communities without adversely affecting the resource and could breathe new life into the economies of communities and regions that have tidal waters.

**Access and Allocations**

- Pleased to see recognition of the sport fishery as a legitimate user of the resource; the British Columbia sport fishery already has a place at the table; a similar process should exist on the Atlantic Coast and recreational interests should be consulted in the allocation decision-making process.
- Agreement that the access and allocation decision-making process should be transparent and consistently applied.
- The owner-operator and fleet separation policies must be retained to avoid corporate concentration of licences like on the West Coast.
- The inshore fleet must be maintained.
- Seals are too numerous; they will have to be managed to allow the cod stocks to re-build.
- Within the same area, there is a great disparity between fishermen at the lowest and highest income levels that will need to be addressed; different sharing arrangements should be considered.

**Governance**

- DFO has the time and the professional staff who can work with fishermen to help resolve disputes; its role as mediator and fisheries manager should not be abandoned.
- DFO should also continue it surveillance and enforcement role.
- While the concept of shared decision-making is attractive, there is concern that fishermen will not be able to work together because, as independent business people, they each have their own goals which might make consensus achieving difficult.
- Agreement that more openness is needed in all aspects of the fisheries management system.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Quebec – March 23, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- General agreement on the principles, with some differences in interpretation.
- The principles of owner-operator and fleet separation are paramount.
- The current and future management of the Atlantic fisheries must reflect a sustainable development approach, thus the precautionary approach to conservation is supported.
- There is merit in separating scientific research and advice from the management (decision-making) body; the FRCC is an example.
- DFO must be involved in resource access and allocation decisions using clearly defined criteria; the process must be transparent.
- DFO must continue to support professional organizations in the fisheries sector.
- Sport fishery associations are not being responded to by DFO and management plans are too late to allow marketing to tourism targets.

**Registered Speakers - Quebec[9]**

- Audrey Samson/Jacques Brunet, Alliance des pêcheurs professionnels du Québec
- Guy Girard, Société touristique du FJORD

**What we heard**

- DFO and professional fish harvesters must together agree on a management approach and implement it.
- Greater use could have been made of the External Advisory Board to the AFPR; the discussion document is a product of DFO and does not consider representations made by External Advisory Board members.
- Given the scope of the policy review, additional time to provide comments would have been appreciated.
- General agreement on the principles but two are missing: owner-operator and fleet separation which are fundamental to establish access to the fisheries resource and can contribute significantly to conservation and economic and social viability.
- The principles must be supported by directions aimed at facilitating access to the fisheries for the next generation; access to funding and training for these new entrants are essential.
- Large corporations should not be able to use loopholes in licensing rules to acquire licences and concentrate ownership in the fisheries.
- Fishermen want to see the emergency of a much more positive, stable and transparent context for the fisheries.

---

[9] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The current and future management of the Atlantic fisheries must reflect a sustainable development approach.
- Agreement with an eco-system approach to resource management.
- Precautionary approach is supported; the desire for greater scientific exactness must not support a desire not to impose stricter conservation measures; if in doubt, we must act in the best interest of the resource.
- There is merit in separating scientific research and advice from the fisheries management decision-makers; the FRCC is an example of a move in this direction.
- The economic viability of fish harvesters and social viability of communities are directly linked to resource access and allocation.
- Temporary allocations are a way to strengthen economic and social viability.
- Many existing co-management agreements are not equitable for all fishermen.
- DFO must continue to be involved in access and allocation but must exercise its responsibility in a transparent and consultative manner with the final decision remaining with the Minister.
- A committee of experts or an independent panel to rule on access and allocation decisions is not supported.
- Need an in-depth analysis and evaluation on the application of access criteria such as historic dependence, adjacency, and socio-economic considerations.
- Commercial fish harvesters should be entrenched as DFO's priority access to the resource, once conservation and legal obligations have been met.
- Access to the resource for the next generation of professional fish harvesters must be examined; an exemption to the capital gains tax should be looked at as should income stabilization programs similar to those available in the agriculture sector.
- Decentralization of responsibilities without decentralization of financial means is doomed to failure; fish harvesters organizations are already overloaded just following the agendas of the government.
- DFO should be more decentralized in its decision-making and involve industry associations in the strategic direction of fisheries management but the document does not place sufficient importance on financial support for fish harvesters organizations.
- DFO is neither listening to nor responding to sport fishery associations.
- DFO should provide sportfishing access to crab and shrimp in the Saguenay; just because the request for such an activity is unique does not mean that DFO should not consider such a fishery.
- While it is recognized that sportfishing is not DFO's top priority, DFO should at least acknowledge that it exists.
- It is also recognized that DFO has limited resources to devote to recreational fishing but research into species and the health of Saguenay fish stocks is required; there is an absence of research because the commercial fishery is not dependent on these stocks.
- DFO should devote more attention to the sportfishing potential in the Saguenay; this is a particularly important tourism destination and could be enhanced with access to sportfishing for marine species.
- By the time management plans are developed, it is too late to market to tourism targets although the Saguenay Fjord is open year round and holds great potential.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Charlottetown – March 27, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- General support for the document with suggestions how to achieve objectives of management principles.
- DFO should continue to be responsible for access to the resource while allocation decision-making can be shared with industry participants.
- Owner-operator and fleet separation policies should be retained.
- Greater enforcement is required to ensure conservation targets can be met.
- Fish taken for food, social and ceremonial purposes exceeds actual requirements/needs.

**Registered Speakers - Charlottetown[10]**

- Chris Wall, Malpeque Lobster Fishermen
- Kevin Robertson, PEI Fisherman's Association
- Eddy MacGillivray, Blomming Point Property Owners
- Dave Gillis, Province of Prince Edward Island

**What we heard in the Presentations**

- Fish harvested for food, social and ceremonial purposes currently exceeds a 'reasonable' limit.
- DFO should have its budget restored to an adequate level, rather than funding management by the fishermen.
- Aboriginal participants in the fishery should follow the same rules and seasons as other participants.
- The level of enforcement must be increased if conservation is to be achieved.
- The owner-operator policy should be the cornerstone of fisheries management.
- DFO should close loopholes that allow non-licence holders to reap the benefits of licences.
- Given the high cost of licences, DFO should seek an exemption from the capital gains tax to facilitate transfers of licences at reasonable rates.
- Waterfront homeowners should be consulted before aquaculture sites are decided to preserve access to the water for recreational use.
- Regulations on aquaculture siting should be tightened up to ensure others can use the water (i.e. Tracadie Bay is now beyond capacity and in some areas access to the water is not possible by recreational boaters, although if access were possible, there is no way around the existing aquaculture sites).

---

[10] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The review of policies should be an on-going activity rather than one embarked upon every 20 years.
- Transfer of responsibility and co-management are sound concepts but should be embarked upon carefully as industry develops the capacity to assume additional responsibilities and to allow provinces to assess the impact on provincial responsibilities such as training, professionalization, etc.
- The precautionary approach should be adopted in the conduct of this policy review exercise.
- It is recognized that other federal departments and agencies, along with provincial governments, have roles in reducing the dependence of individuals and communities on the fishery.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- If we want future generations to be able to fish, we have to conserve the resource now.
- All parties must come to the table with a willingness to work toward conservation.
- Agreement that First Nations have a place in the commercial fishery, but should follow the same rules and seasons and other commercial fishermen.
- The only remaining lucrative fishery in Prince Edward Island is the lobster fishery; we have to look after the viability of the resource first.
- A potential threat to the stocks is the proliferation of oil and gas exploration; there is a need for coordination among all governments on allowable exploration, and then communication to fishermen.
- The non-Core fishermen currently have no input into the decision-making process; they would like to have a more open and inclusive process.
- There should be a more equitable sharing among commercial fishermen (how many lobster traps is enough?).
- Fishermen are doing their share to conserve the resource, but the total lack of enforcement by DFO is not helping them; suggestion was to use the money spent on consultations to enforce the fishery.
- Without enforcement it will be impossible to ensure conservation.

**Economic and Social Viability**

- Lobsters that have ostensibly been taken as part of the food fishery are being sold to processors; this should stop.
- In order to achieve economic and social viability, the owner-operator and fleet separation policies should be retained.
- On Prince Edward Island, only the minority of fishermen are represented by fishermen's associations; if participation were mandatory it would force people to come to the table and work things out. Right now there is no incentive for a fisherman to be represented by an association. It is recognized that professionalization is a provincial, rather than federal, jurisdiction.
- Professionalization is a 'must' and must be continued.

**Access and Allocations**

- DFO should implement a licence for recreational tidal fishing; it is not fair that commercial fishermen must buy a licence while others can fish for free.
- If any activity affects the shoreline (i.e. an aquaculture site, or construction of waterfront buildings), adequate consultation with local residents and property owners should be held.
- DFO is needed as a paternal figure, particularly to settle disputes among groups. We're reasonably happy with the way DFO manages the fishery.
- Under the current system, the federal government funds Aboriginal groups whereas fishermen must pay their own costs.
- Stability of access to the resource has to be a goal and achieving it will be tied directly to establishment of a mechanism to deal with current problems.
- A third party dispute settlement mechanism is supported although DFO may not be able to sever itself from the access process. DFO must ensure that whichever third party is selected to resolve the dispute, it be suitable, transparent and appropriate.

**Governance**

- If DFO is to proceed in the way outlined in the discussion document, fishermen will need access to training to allow them to assume more responsibility.
- If a person wants to enter the aquaculture business, there is no financial assistance; training should be provided.
- DFO will need to develop a strategic approach on how to handle the sharing of responsibilities; if this is not done correctly, problems will arise.
- While some believe mandatory representation in professional associations should be required, others do not support that view.
- DFO should consult with each fisherman individually; the cost of attending meetings is becoming prohibitive.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Moncton – March 28, 2001

### Draft Synopsis

### Themes arising from the Session

- The term 'stakeholder' must include sports fishing organizations, communities and environmental groups to provide for the sustainability of the fishery and optimum use of the resource.
- The public consultation process brings people together to present their views but does not require that they listen to other ideas and does not provide an opportunity for adequate discussion of options and views.
- A choice between two co-management arrangements: those that control access and concentrate benefits to a small number of fishermen or an arrangement that provides for the economic viability of the greatest number of industry participants.
- Notwithstanding a desire for consultations and co-management opportunities, there is an expectation that DFO will exercise control of the common property resource and be responsible for the outcomes.
- The owner-operator policy must be retained and priority access given to the inshore fishery.
- Aboriginal access to and participation in the commercial fishery figured prominently.

### Registered Speakers - Moncton[11]

- Gérald Haché, New Bandon Fishermen's Association
- Sherwood Good, New Bandon Fishermen's Association
- Mike Belliveau, Executive Secretary, Maritime Fishermen's Union
- Paul Jagoe, Class B Lobster Licence Holder
- Stephen Chase, Atlantic Salmon Federation
- Jean Gauvin, Directeur de l'Association des crabiers du Nord-Est Inc.
- Ariella Pahlke, Nova Scotia Women's FishNet
- Mary DesRoches, Nova Scotia Women's FishNet
- Ian Andrew, Maritime Representative, Canadian Sportfishing Industry Association
- Inka Milewski, Conservation Council of New Brunswick
- Donna Murray, Botsford Professional Fisherman's Association Inc.
- Jeannine Poulin, Association des Employé(e)s d'Usines de Produits Marins
- Gary Dedrick, Eastern Fishermen's Federation
- Franklin d' Entremont, Swordfish Harpoon Association
- Alyre Gauvin, Association des Pêcheurs de Poisson de fond Acadien (APPFA)

- Written brief received from: Ludger Lagacé, New Bandon Fishermen's Association

[11] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

**What we heard in the Presentations**

- Class "B" licences are non-transferable and have a reduced complement of traps. Licence holders cannot apply for other licences; the same access, flexibility and successor rights as Class "A" licences should be accorded to Class "B" licence holders.
- Inshore fishery must play central role in the "vision" for the fishery; no need for offshore or midshore fishing Gulf cod stocks; these stocks should be for the inshore fishery from May-October.
- A multi-species approach to an inshore fishery, including Aboriginals, can provide viability for the greatest number of fishermen. Inshore fishermen in the Gulf must be given access to snow crab stocks.
- Owner-operator must be a principle.
- Industry co-management is a corporate model that provides select groups with protected access that excludes 95% of fishermen. Current discussions with corporations who still hold 50% entitlement to groundfish - should they recover - will perpetuate this corporate model to the detriment of average fishermen. The current sharing arrangements must change.
- Atlantic Salmon Federation is broadly supportive of the review document and its objectives.
- DFO has a role to play in stimulating Aboriginal and non-Aboriginal joint management of community watersheds for sustainability of wild Atlantic salmon. The move to including recreational fisher organizations and other harvesters in IFMPs is a step in the right direction.
- The discussion document does not clearly define or incorrectly defines expressions such as "coastal communities", "interest groups", and "stakeholders" (must go beyond corporate stakeholders or current industry stakeholders). Others include: co-management (which does not include all stakeholders), viability should be defined as a balanced well-being of all involved not just a few large companies), sustainability and conservation must include communities as well as ecosystems.
- Buy-out of small fishermen is counter to achieving conservation and coastal community economic viability objectives.
- DFO policies have moved to privatize the industry and reduce the participation of those with traditional/historic attachment to the industry.
- Those who gain economic benefit from the fishery cannot expected to be the stewards of the resource or responsible for allocation decisions.
- Sportfishing is the smallest industry with the largest potential for increased revenues of small boat commercial fishermen; real opportunities exist to supplement their earning from fishing.
- Sportfishing or recreational fishing must be distinguished from food or sustenance fishing.
- DFO is spending too much time on industry research rather than conservation science; skepticism that DFO can implement the principle of conservation unless science is de-coupled from management.
- Industry-government partnerships place DFO in conflict of interest - no more so than in its promotion of salmon farming to the detriment of the wild Atlantic salmon fishery. DFO "must de-couple" fisheries research from industry and set up an independent scientific branch.
- DFO has failed to prosecute municipalities and agriculture for polluting coastal waters under the conservation provisions of the Act.

- Processors are also stakeholders and their interests should be recognized within the policy framework.
- Some concern that pendulum could swing too much in a new direction were DFO to download responsibilities precipitously.
- Native commercial fishery must be part of a coordinated commercial fishery - one season, one management plan.
- Disagreement with the way DFO is implementing a general program for native fishery based on a Court decision that was addressing an eel fishery only. The interpretation of the Government in Canada is not in synch with those received by the various fishing organizations. The Government of Canada should refer to the Court for clarification of the *Marshall* decision.
- Allocation boards will entrench, not replace, political decision-making and will not result in a transparent system
- While current access rules are unfair, opening up these rules to negotiation is undesirable but criteria for access should be developed for a time at which the stocks exceed historic levels.
- Our problem is not in choice of technology or in the choice of gear or boat size; we are capable of using technology for conservation.
- We need more brainstorming/consultation sessions such as this to have the opportunity to speak that will facilitate us working together.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- If DFO is to move towards an ecosystem approach, more science is needed, particularly biomass evaluations around predator/prey interactions.
- Fishermen have developed their own guidelines for conservation; the tone of the document does not give any credit to fishermen on the advances they have made.
- Seals are a major problem, right now they are taking three times the TAC.
- Sometimes a consensus is not possible, do not override conservation in order to achieve agreement of all parties, strive for an attitude change instead.
- There is a need for an evaluation of gear types.

**Economic and Social Viability**

- All licence holders should be able to input into the fisheries management process.
- The consultation process surrounding the development of management plans should be broadened to include everyone with an interest in the fishery, priority should be given to developing a mechanism whereby input can be given.
- Commercial fishermen believe they should have a role in discussions regarding finish aquaculture.
- New technology continues to improve our ability to harvest to stay competitive when we should be looking at cutting back.
- The resource is a common property and there is a clash of 'rights' between those who have participated in the fishery throughout history with Aboriginal rights to harvest and those who took risks, built the fishery over the years, and have a long term attachment to the fishery – an 'historical right' to harvest – who are not recognized as having priority access.

- The principle 'to become more economically self-reliant' is imprecise, we need something more concrete – DFO must be clearer about how it intends to help fishermen become viable.
- The industry wants to rationalize its operations to become economically viable; previous licence retirement programs have not succeeded in their objective because they were designed and conducted without consultation with the industry. We need to re-evaluate these programs and conduct another one that will truly rationalize the fishery.
- In the past, whenever there have been economic disasters in other industries, people turned to fishing to support their families; those days of unlimited resources are over.
- Licence holders have a certain responsibility toward plantworkers to ensure their continued employment in the community; the provinces should become more involved in the viability of plantworkers.
- Canadians do not eat enough fish! They eat considerably less fish than most countries and the industry is focused on volume instead of quality and market development. If Canadians ate as much fish as Europeans, we would have to import fish.
- A mechanism should be developed to allow other interests to input into the fisheries management process.
- Vessel replacement regulations should be examined and revised to help fishermen rather than placing stumbling blocks in their path.
- Local fisheries offices should be re-structured to offer help and guidance to fishermen, right now they are not responding to fishermen's needs and are filtering information that is sent to Ottawa where the decisions are made.
- It must be recognized that we are not starting from scratch, we can put constraints on capacity and harvesting and have come a long way.
- We need professional fishermen's organizations to adequately represent the interests of their members.
- The document is not clear if by viability it means viability of the existing industry or if it includes the viability of communities; the suggestion was to extend viability to communities.

**Access and Allocations**

- A change is needed to the licensing policy and DFO should be more explicit in the document about what it is proposing.
- After the collapse of the groundfish fishery, we switched to shellfish without knowing the relationship between them and without adequate information about the food chain and predator-prey interactions.
- We need additional consultation and discussion with fishermen, scientific advice has to be provided and disseminated to fishermen.
- The MFU does not support the current sharing arrangements; allocation issues cannot be put to a third-party dispute resolution mechanism – a public resource should be managed with public funds.
- The Minister of DFO should be committed to re-structuring; the groundfish fishery has not been restructured since the collapse (regardless of government programs, the corporate groundfish licences were not part of the programs) and we face the same players in the fishery should the stocks recover and the fishery re-open.
- If fishermen are to become self-reliant, they must become multi-species licence holders, able to fish many species and spend more time on the water; DFO policies should allow this to happen.

- When making allocation decisions, DFO should consider the plantworkers, and the affect these decisions can have on the plants and their capacity to process what is being harvested.
- The *Marshall* decision and DFO's interpretation of that decision, is difficult to live with; DFO should return for additional clarification.
- The principles should apply to both native and non-native fishermen.

**Governance**

- Agreement with the principles, but uncertainty as to how they will be applied, particularly with respect to who will be able to input into the process.
- It is recognized that we must change, evolve and adapt but it appears that DFO is abdicating its responsibilities.
- Governance is a critical area; in the 1980's we were asking for co-management and now find ourselves resisting it because of our experience with the process in the recent past.
- The Aboriginal Fisheries Strategy is a form of co-management which is very complex. The co-management demands on small Aboriginal bands are set up to fail.
- The inshore fishermen will end up paying for Burnt Church because the Aboriginal communities do not have the capacity to manage their participation in the fishery.
- Governance and access and allocations are related; it is difficult to talk about one without the other.
- An arms-length decision resolution process is not a comfort to fishermen who would prefer a transparent process with final responsibility resting with a Minister who is accountable for his/her decisions. There is a concern that a third party dispute settlement process may be unbiased at the start but after the first decision they may be seen to be biased and influenced by politics.
- This will not be easy to solve; DFO has a major task ahead of it.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### St. Andrews – March 29, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- The principles in the discussion document may be broadly supported but there is less likely to be agreement regarding how these principles will guide operations.
- Fish harvesters are by nature independent and entrepreneurial and DFO policies are inherently intrusive, therefore while DFO and fishermen should be seeking the same outcomes, they often find themselves in conflict.
- DFO must retain an enforcement capability and should put in place a system of economic incentives and disincentives that reward good stewardship.
- Owner-operator, fleet separation and adjacency should be more prominent in the document.
- Not all stakeholders are equal; when all stakeholders have an equal voice, the commercial fisherman will almost always be a minority voice.

**Registered Speakers – St. Andrews**[12]

- Greg Thompson, Fundy North Fishermen's Association
- Floyd Hawkins, Retired Fisherman
- Dale Mitchell, Fundy Weir Fisherman's Association
- Joseph Labelle, New Brunswick Seafood Producer's Association
- Eric Allaby, MLA Fundy Isles
- Klaus Sonnenberg, Grand Manan Fishermen's Association

**What we heard in the Presentations**

- The discussion document correctly identifies the problems with the current management structure but falls short in proposing solutions.
- The most contentious issue dividing fishermen and DFO is the use of seasons as a conservation measure.
- Before beginning the process of defining a conservation-based fishery, DFO should define what is meant by 'fishing'; it is not fishing when you are given an individual quota and you sell it to the highest bidder.
- A new system of allocation is needed, extending the duration of the current sharing formula will not address the unfairness of the system and will not bring people to the table to work on other problems.
- Social and economic considerations in policy are partially an allocation issue.
- Governance of the industry requires a partnering approach; to achieve this some, if not all, of the issues dividing the players must be removed.
- Those living adjacent to the resource should have priority in setting the harvest plan.

---

[12] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The fleet separation policy should be retained by DFO to separate the harvesting and processing sectors and processors should be included in the management process.
- Any costs passed on to industry must be justified by their contribution to conservation and sustainability of the resource.
- As other users of the resources come along, they should have a plan as to how they will minimize any adverse effect on the commercial fishery.
- The precautionary principle must be used only as a conservation measure, always accompanied by a research initiative.
- DFO has not done its job with respect to aquaculture and native fisheries and has never listened to its officers in the field.
- Scientists and fishermen must have a relationship based on mutual trust and confidence, for the most part, scientists do not seem to trust or believe fishermen.
- Any reporting process that compromises confidentiality of information will not be supported by fishermen.
- Not all stakeholders are equal; when all stakeholders have an equal voice, the commercial fisherman will almost always be a minority voice.
- For fishermen to manage fisheries, we need strong fishing associations, with mandatory membership and mandatory dues.
- Fishing violations should be heavily penalized; DFO should work in cooperation with the Department of Justice to ensure that violators are prosecuted and heavily penalized for infractions.
- In attempting to frame policy that will contribute to a coherent, stable and predictable structure, DFO must ensure that those who invest in the industry are provided an opportunity to comment. Harvesting is only half the industry, processing must be considered an equal partner if we are to create an economically viable and self-reliant fishery.
- Investment in processing and market development is not feasible when access to the resource is managed on a short-term, politically expedient basis.
- The fishing industry requires a policy framework that rewards those who are good stewards of the resource, and penalizes those who do not contribute to long-term sustainability of the resource.
- A clear, stable and de-politicized access and allocation process is the most important aspect of the review and is the single most important policy area that requires updating.
- Participating in fisheries management decisions should be limited to those with the investment capacity to contribute to the growth of the sector and who are accountable for results.
- Harvesters and processors develop information and insight into species and environment, this information must feed into the decision-making process, along with information collected from other sources to improve our current level of understanding of various species and their interaction with the environment.
- DFO must retain an enforcement capability and should put in place a system of economic incentives and disincentives that reward good stewardship.
- DFO must give fleets more flexibility to increase their economic viability; DFO is urged to create a framework where access and allocation decisions can respect historic investment in a fishery, while not forcing the industry to operate in outmoded fleet structures or gear restrictions.
- An artificial barrier has been created between the processing and harvesting sectors; fleet separation policy is seen as a discriminatory policy against vertical integration for specific classes of industry participants.

- Harvesting and processing enterprises must have security in their access to the resource, greater security of access and greater operating flexibility once the allocations are made must be the foundation of the new policy.
- DFO must determine the criteria on which access and allocation decisions will be made, and then allow new structures within the fishery to administer those criteria.
- Industry should play a more direct role in access and allocation decisions, within a framework where future decisions are predictable and the basic principle of which is respect of historic participation in developing and improving the fishery.
- Once a framework is established, an independent decision-making body should be constituted to rule on disputes that cannot be settled within co-management fora; the details of this independent body must be worked out within the industry.
- Integrated coastal zone management plans should be the place where different uses of the ocean are discussed. The principle objective of this type of planning must be the establishment of a clear, stable and predictable process to allocate the oceans resources for shared use by different sectors.
- The economic and social objectives of fisheries management should be for the optimum sustainable benefit for the coastal economy adjacent to the fisheries.
- DFO should recognize the legitimacy of fishermen diversifying their efforts to include eco-tourism and small scale sea resource culture as part of their incomes. This "cottage industry" type of aquaculture would not be a primary livelihood but an income supplement, while not jeopardizing their status as a Core fisher.
- DFO's current management policies reward intensity of effort and do not support multi-licence approach to fisheries, an inordinate emphasis is placed on catch history which has penalized responsible fishermen who have voluntarily left a fishery fallow to allow it to rebuild.
- A single species approach to fisheries management, and the strict exclusion of bycatch in many fisheries leads to high-grading and dumping, DFO should consider 'trip limits' on total dollar value, rather than species by species.
- A 'one size fits all' management will not work, the fundamentals of the policy may be the same but application will be different in different areas. The closer management is to the real fishery, the more likely it will achieve its objectives. If a management policy is derived on paper in Ottawa, it will suit the paper fishermen chasing paper fish, but in the real world it will not work.
- The policy review presents us with an opportunity to correct some management approaches that have not worked well, let it acknowledge that the fishing economy is an important contributor to livelihoods in coastal communities and not the job of last resort – it is a proud tradition.
- Some of the best conservation initiatives have been proposed by fishermen, DFO should listen to the fishermen, develop ideas with fishermen, work with fishermen and the policy that is arrived at through this process will be far more successful.
- DFO should move to recognize the common sense initiatives implemented by responsible groups in the industry.
- The proposal in the document to expand the scope of interested parties is not welcomed and will severely complicate our ability to cope with changes in our fishery.
- DFO has permanently adjusted the value of lobster licences through the *Marshall* buy back program to the extent that local crewmen are unable to develop financial plans that can account for such large capital licence acquisition costs. Fishermen are in need of repairs to infrastructure and new wharves were required five years ago; DFO should stop the differentiation and proceed with developments that are supported by the entire community.

- We need to have better communication and understanding between interested fishermen's groups and DFO's enforcement; an advisory group could bridge the gap in effective use of resources.
- DFO has abandoned its mandate to protect the traditional fishery and, in the process, has ignored violations by the aquaculture industry in habitat destruction, use of illegal pesticides, dumping of infected fish, and the placement of sites outside of approved locations.
- Careful and extensive consultation with commercial fishermen is required before changes to DFO's policies are contemplated.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- There is a need to move away from a specific amount harvest (TAC) towards a focus on effort control and size and season control (for lobster).
- DFO should allow for management approaches that go beyond those proposed in the discussion document.
- DFO should increase its science budget, we need to know more about the stocks and to increase the credibility of stock surveys.
- We need a workable definition of conservation, while the precautionary approach sounds good on paper, it can be over-done.
- A precautionary and ecosystem approach should be applied to the aquaculture industry which should not be allowed to continue its current rate of expansion.
- If DFO's goal is to provide a sustainable harvest year after year, it must recognize that there are peaks and valleys in the resource, you need to take advantage of the peaks and to plan for the valleys.
- The only consistent factor about population dynamic studies is that populations will change.
- We need consistent policies for oceans use.
- DFO's mandate to protect fisheries habitat has not been well exercised in the past, its powers have been under-applied.
- While conservationists are supportive of the philosophies behind the principles in the discussion document, there is concern about how they will be operationalized, and DFO's ability to achieve its conservation objectives.

**Economic and Social Viability**

- It is hard to understand federal and provincial jurisdictions on aquaculture, giving responsibility for aquaculture to the province worked at first but that is no longer the case.
- Change is inevitable, some problems come from our inability toi make hard decisions.
- If the industry is to be self-reliant, more individual units have to become viable and allowed to make decisions for themselves, before you can have economic change, there will have to be a political change.
- Quick fixes for short-term political purposes lead to artificiality that threatens long-term viability.
- Allow fleets the flexibility to make decisions on an economic basis and social viability will follow.

- We need a forum for fishermen's organizations to participate in the decision making process, with the additional costs the organizations are asked to assume, it is hard to even travel to meetings.
- By its nature, decisions taken by a group will benefit the group, decisions taken by individuals will be for the benefit of individuals with economics being the bottom line.

**Access and Allocations**

- Some parties feel they have been treated unfairly under the current sharing arrangements, before entrenching these arrangements, they should be reviewed for fairness. Those who are doing well under the current system will argue for its retention, while others who feel they have been unfairly treated will press for change.
- General agreement that a clear, open, transparent access and allocations process is required.
- Predictability and stability of allocations is required to make investments for the future.
- How the resource is exploited, and how it can provide the most benefit to Canadians, must be a government decision, but once DFO has established the high level criteria, it has fulfilled its mandate and should allow more decision-making by participants.
- The investment made in a developing fishery should be a criterion for access to that fishery.
- A process is needed for continued access to the resource, but should not be entrenched forever; it should protect individuals rather than gear types.
- An arms-length arbitration board whose decisions can only be over-ruled by Cabinet was supported.
- Any First Nations fishery should operate under the same rules and seasons as the non-native fishery, subject to penalties if their right to fish is not used for the purpose intended (the selling of fish that has been caught for food).
- DFO must specify the area in which natives can fish for food, social and ceremonial purposes and not concentrate this fishery in a small area.
- We need a process whereby allocations to the non-commercial interests can be considered.
- It is agreed that natives have rights, but so do commercial fishermen, if it is agreed that companies should not hold commercial fishing licences, then the same should be true for Indian bands – each licence should be in an individual's name.

**Governance**

- A focussed discussion is needed on how co-management might evolve, some fishermen's associations are not interested in being represented by the Canadian Council of Professional Fish Harvesters and do not wish discussions to be held only with the Council.
- Shared decision making is a good idea and an education component is necessary – fishermen need to understand management issues and vice versa.
- If decision-making is devolved to the local level, it will be most effective.
- DFO has not convinced Aboriginals that the right to fish does not equate with the right to manage; as a consequence it might be necessary to create a new management arrangement.
- There are many questions that remain unresolved but co-management and shared decision making should be the goal of government, fish harvesters and processors.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Port au Choix – April 3, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- While some feel that disputes between fleets should be settled by DFO, others supported an arms-length mechanism.
- Historical access and allocation decisions were unfair and continue to cause problems among fleet sectors.
- There needs to be more cooperation among fishermen.
- While there is an interest in being part of the decision-making process, there is concern that self-interest and divisions among the fleets will predominate.

**Registered Speakers – Port au Choix[13]**

- Holly Patey, River of Ponds Harbour Authority
- Deputy Mayor Priscilla Boutcher, NLFM

(Neither speaker was able to attend, but they did table copies of their presentations)

**What we heard**

**Conservation**

- If conservation is left to fishermen who are running their own business, they will act out of self-interest, DFO should retain its responsibility for conservation.
- DFO needs to play a stronger role in enforcement by setting regulations and focussing its role on conservation and enforcement.
- The most important concern should be the sustainability of the resource, all must work together to achieve this.

**Economic and Social Viability**

- We need a mechanism to allow for the review of policies that were set long ago, with minimal consultation, involving boundaries, licence concentration, access and allocation (particularly resource sharing).
- We have to find a common ground to address the inequitable sharing of the resource that currently exists.
- The onus should be on the commercial fishermen to support their community, particularly those fishing for sedentary species.
- Other federal departments and other levels of government are responsible for the health of fishery dependent communities.

[13] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

**Access and Allocations**

- Some of the allocation policies are 20 years old, we have crab on our doorstep but no access to it.
- We need a framework that is beneficial to all parties involved but it must be fair because right now the gaps are widening depending on the licences you hold.
- We have to be more understanding of the needs of other fishermen, we should be able to change as the resource does, we have to be able to find a way to spread the wealth and the resource among the commercial harvesters.
- Over the years there has been conflict among the three fleets along the coast, the small boat fleet feels that it has been left our of the decision making process partly due to the lobbying abilities of the larger boat fleets.
- There are so many conflicts between the boat sectors that people outside the fishery would probably make better decisions because they have no interest in the outcome.
- The Union is wearing three hats which makes it difficult to represent all our interests.
- Fishermen should first try to work out their differences, then if they are unable to reach agreement, a third party, independent dispute settlement mechanism with clear guidelines, is supported.
- DFO needs to do a better job of communicating its policies and should explain its regulations in a language that all can understand.
- There should be clear access criteria for the aquaculture industry too.

**Governance**

- Excellent! We have been asking for years to be involved, we need consistent, synchronized planning because we have a long way to go and much history to overcome before it can be realized (particularly the lack of attention paid to advice given by fishermen).
- Any move in this direction will require a greater investment by DFO in science and enforcement.
- We have tried to structure our fishery, then DFO comes back with a policy that is completely the opposite of what we are trying to accomplish and goes against the advice we have given. It is not encouraging to give advice and not be able to see the results of our input into the process, it discourages us from participating in the process.
- Right now we feel our hands are tied, policies are being made without consultation with the fishermen. It is hard to enforce if there is no buy-in.
- There should be one set of rules for the Gulf fisheries, right now a groundfish licence in Newfoundland allows for fishing for different species than a licence held by a Quebec fisherman (lumpfish was the example).
- We have to deal with 2 levels of government (federal and provincial) which can be difficult.
- Given the diversity of groups and fishing gear, there is a lot of work ahead.
- There is no indication that DFO is listening to fishermen.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Port aux Basques – April 4, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- Communities have to have a say in their destiny and should participate in fisheries management decision making processes.
- Historic participation and adjacency must be the bases for resource allocation.
- Community quotas must be considered.

**Registered Speakers – Port aux Basques[14]**

- Councillor Cynthia Downey, NLFM
- Joanne Clarke, Executive Assistant to Honourable Kelvin Parsons, Minister of Justice, representing the Towns of Burgeo and Ramea on behalf of Mayor Allister Hann, Burgeo Town Council

**What we heard in the Presentations**

- Fishing communities must be fully integrated into the decision-making process.
- Canada should ratify the United Nations Convention on the Law of the Sea and ensure that the allocation criteria set forth by its administrators are strictly adhered to.
- DFO should consider the options of community-based co-management through the development of community-based management boards and the issuance of community development quotas.
- Science and research are key, an adequate science budget should be allocated. The best informed fisheries management decisions regarding conservation will come from a combination of fishermen' traditional ecological knowledge, data from fisheries science and community input.
- There should be zero tolerance for blatant disregard of fundamental access to resource principles (northern shrimp was the example).
- Canada should extend the current 200-mile jurisdiction to include the Nose and Tail of the Grand Banks.
- Unless current practices change, resources within 3Ps and other divisions will continue to decline. The practice of allowing ghost nets must end.
- The problem of harvesting and processing over-capacity continues to cripple communities that rely on the benefits of exploiting a fishery. Communities must become more economically resilient to the unstable nature of the fisheries resources upon which they depend.
- Canada must control and protect its territorial waters, effective enforcement and monitoring control must be implemented.

---

[14] Copies of the presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- Harvesting methods that have negative impact on species other than the targetted species must be discontinued.
- The use of gear types that are non bio-degradable and continue to fish when lost or unattended must be discontinued.
- Harvesting of the groundfish food chain (i.e. capelin) for commercial purposes must be discontinued.
- Protest groups such as IFAW and Greenpeace must be ignored when making management decisions, seals must be culled and kept at a sustainable level.
- Policies for management when put in place must be free of political and union interference.
- NAFO does not and will never work, Canada must take control of the Continental Shelf and withdraw from NAFO.
- There must not be any more trade-offs of fish to gain international agreements in other commodities.
- Harvesting should be conducted at the time of year when the product will give the optimum return (i.e. shrimp should be harvested during the winter to realise the maximum price).
- Doubtful that harvesters/industry self-enforcement will work.
- Recognition of old treaties and Aboriginal rights should not apply to the island portion of Newfoundland.
- Community quotas must be considered.
- Companies should not be able to move fish stocks historically processed in one community to facilities in another, without reference to the community. Communities must have a say in their destiny.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- Education and the need for training of fishermen must be factored in if DFO expects a consensus on the meaning of conservation.
- Conservation must continue to be undertaken by DFO with buy-in from the commercial industry.

**Economic and Social Viability**

- Agreement with the principles and the need for a role for municipal governments in any policies developed.
- Municipalities must buy-in to the direction proposed by DFO.
- Municipal officials would be willing to participate in the process and, as a preliminary contribution, could offer to provide the location to hold meetings of concerned parties.

**Access and Allocations**

- The government should continue to play an active role in the access and allocations process.
- In the past few years in Newfoundland, there has been a movement to look at the bigger picture. If we had a clear set of criteria and a transparent process, all would benefit.

**Governance**

- Fishermen know their area best and, as a consequence, are equipped to participate in the management of their fishery, their local knowledge should be used in local management decisions. They are willing to co-manage with DFO.
- As the idea of shared decision making evolves, DFO will have to consider the requirements for education and training to allow the industry to take on more responsibilities.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Grand Falls – April 5, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- Communities are stakeholders in the fisheries and must be involved in the fisheries management process.
- To protect long term conservation of the stocks, Canada must control the Nose and Tail of the Grand Banks and the Flemish Cap.
- Small boat fishermen must be given priority in fisheries management.
- Owner-operator policy must be maintained and the corporate concentration of licences must not be allowed.
- Fishermen's knowledge must be factored into the fisheries management process.

**Registered Speakers – Grand Falls**[15]

- Edward Jones, non-Core Fisherman
- Al Wurdemann, Town Planning Coordinator, Town of Harbour Breton
- Mayor Walwin Blackmore, NLFM,
- Conrad Collier, Coast of Bays Corporation
- Mervin Rice, non-Core Fisherman
- Mayor Claude Elliot, Town of Gander

Submission tabled by Jerden Bennett, Mayor of Baytona

**What we heard in the Presentations**

- The Core policy disadvantaged some fishermen who took a temporary job outside the fishery rather than social assistance.
- The Core criteria were changed during the process without informing people who could be affected by the change. There has been approval of many fishermen as Core without proper investigation, catches documented by some individuals were actually caught and landed by someone else, resulting in them being approved as Core.
- DFO seems to place more emphasis on a person's ability to buy an enterprise than their experience in the fishery.
- Historical attachment should be the basis for licensing policy.
- The history of DFO is one of micro-managing the fish resources and being reactive rather than proactive, it seems to have no long term strategic plan for the fishery.
- Communities need to become more equal partners at the fisheries management decision making table.
- Canada should ratify the United Nations Convention on the Law of the Sea and adopt its five criteria for resource allocation: historical performance, mobility, adjacency, economic dependence and stability.

---

[15] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The concept of community-based management needs to be studied with a view to implementing real community input into all decisions and proposed legislation concerning the entire management of Canada's fisheries.
- DFO's budget for science and research need to be increased to a level that will allow for a sound basis for making fisheries management decisions.
- Fundamental resource access principles must be adhered to, clear understanding of prioritized allocation principles must be a priority.
- Canada must implement more effective enforcement and monitoring within the 200-mile limit, should examine the possibility of extending Canada's jurisdiction to include the Nose and Tail of the Grand Banks.
- The vulnerability of cod stocks in 3Ps needs to be examined.
- The large processing companies are exercising a monopolistic control over the processing sector, there is enough fish to keep the local core plants in operation. It is recognized that businesses must act in their own interest but there comes a point when governments, industry and communities should act to keep communities alive.
- Canadian industry must work toward maximizing value-added processing.
- Fishing communities must be fully integrated into the decision-making process.
- DFO should consider the options of community-based co-management through the development of community-based management boards and the issuance of community development quotas.
- Science and research are key, an adequate science budget should be allocated. The best informed fisheries management decisions regarding conservation will come from a combination of fishermen' traditional ecological knowledge, data from fisheries science and community input.
- There should be zero tolerance for blatant disregard of fundamental access to resource principles (northern shrimp was the example).
- Canada should extend the current 200-mile jurisdiction to include the Nose and Tail of the Grand Banks.
- Unless current practices change, resources within 3Ps and other divisions will continue to decline. The practice of allowing ghost nets must end.
- The problem of harvesting and processing over-capacity continues to cripple communities that rely on the benefits of exploiting a fishery. Communities must become more economically resilient to the unstable nature of the fisheries resources upon which they depend.
- Canada must control and protect its territorial waters, effective enforcement and monitoring control must be implemented.
- Conservation is the sustainable management and protection of all the components of the marine environment – from the phytoplankton to the top of the food chain – it is the underlying principle without which we do not have anything.
- Top grading must be stopped, a formula with a quota compensation should be developed that would allow fishermen to land the smaller fish without affecting the core quota. Such a formula could be developed jointly by DFO, harvesters, unions and the processors.
- DFOs science budget should be increased to understand the relationship between the various species, to ensure that one activity does not negatively impact another (i.e. predator/prey interactions, habitat, environmental changes).
- It is not clear what effect the use of seismic technology in the search for oil and gas has on spawning fish, studies from around the world indicate that this activity does not affect fish behaviour but we need to act now to ensure it does not have serious consequences in the long term.

- Rural communities must develop a diversified economy to ensure their survival should extreme conservation measures have to be adopted. The smaller communities are now moving into tourism, aquaculture, emerging fisheries and cod ranching to supplement revenues from the traditional fishery. The communities need to have a hands-on input in the management of the fishery and other marine resources in their areas.
- Adjacency should be the first criterion in determining access and allocation, decision-making for political rather than conservation reasons will spell doom for the resources and the communities that depend on them.
- There are concerns about ITQs which allow anyone with money in Canada to 'own' a quota and to lease it to a harvester who can land the product wherever they wish. There is no social attachment or accountability, it is unclear how a financial secure person in Central Canada could care about the survival of a small rural community in Newfoundland.
- A general feeling that Newfoundlanders are being discriminated against when it is considered illegal to fish a few cod for personal consumption, those across the Cabot Strait can fish any time of the year for their dinner.
- As aquaculture operations expand there exists the possibility for conflict between aquaculturists and traditional fishermen over land/marine use, with coastal property owners about the destruction of a view or use of a bay, with recreational boaters about access to a beach, and with conservationists about protection of the genetic diversity of native stocks. The ability to resolve these conflicts at the local level is all-important.
- There needs to be a shift of management of the fishery resources from the board rooms of Ottawa closer to the people that rely on these resources for a living.
- Conflict resolution mechanisms must include the communities to ensure that decisions are made based on science and conservation of the stocks and not on political motivation.
- For any fishing community to be sustainable, it must have access to fish, DFO should allow communities to hold quotas that are controlled by the community, and not dependent on the economic decisions taken by commercial fish processing companies not based in the community.
- It is not just the coastal communities that feel the effects of the health of the fishery, other inland communities that act as a service area for the surrounding areas are also affected by upturns and downturns in the fishery.
- Consultation with stakeholders is essential and their opinions and insight must be considered when deciding the future of Canada's offshore resources.
- In order to carefully manage the fishery off the shores of Newfoundland and Labrador, a management body for the Newfoundland fishery should be established as a separate entity. A management policy office that is proportionate to the participation in the fishing industry in Atlantic Canada should be established.

## What we heard in the Round Table Discussion

### Conservation

- It appears there are two sets of rules: one for Canadian fishermen and one for the foreign fleets, there should only be one. No one believes fishermen when they say that foreign fleets are over-fishing and when they report foreign draggers in Canadian waters.

- There is a substantial under-staffing in DFO of fishery officers, we are expecting too much out of a small staff, additional funding is also required for science.
- We need someone with intestinal fortitude to take hard decisions on resources, until Newfoundland has control of its fishery all along the coast, nothing will change.
- A small study is underway to determine what is happening to salmon at sea but additional research is needed into our river systems (tied into under-funding of science).
- It is time the federal government got serious about the fishery and stopped using it as a bargaining chip in other Canadian negotiations.
- Conservation has to start with understanding (good science that fishermen can understand).
- Fishermen have to be listened to and their views acted upon.
- There has to be a seal cull.
- The Newfoundland fishery should be administered from Newfoundland, not Moncton (reference to Gulf Region of DFO).

**Economic and Social Viability**

- The provincial government needs a larger role in the Newfoundland fishery, under the current sharing of authority, DFO is responsible for live fish, while the province is responsible for dead fish (harvesting versus processing).
- The owner-operator policy should be the basis of Canadian fisheries, control of licences should not be in the hands of lawyers and dentists.
- While expanded local decision making sounds desirable, (we have been sharing some responsibility with DFO), we have not always agreed with DFO's decisions, but competing interests means that the department has a major role to play. However, if it is going to be effective, core funding must be restored.
- Three quarters of the fleet are small boats, with control over what happens resting with the remaining 25%.
- Industry participants and aquaculturists should not have to bear the costs of DFO/CCG services.
- New structures should allow fishermen more of a feeling of ownership, they should have this recognized in exchange for all that was given up for Confederation.
- Adjacency and historical dependence should be given more prominence.
- The results of the Atlantic Fisheries Policy Review must involve all stakeholders – the resulting policy should not just be dumped on the industry – DFO should use a pilot project process to implement any changes.
- A recreational (food fishery) is integral to the culture of rural Newfoundland and should not be subject to time limits.
- The viability and sustainability of coastal communities are the responsibility of the federal government and should be among the principal objectives of fisheries policy. The communities will work with all levels of government to ensure the sustainability of the communities.

**Access and Allocations**

- Allocations should be given to harvesters, not plants – keep the fleet separation policy.
- The small boat fleet has been hurt by past allocations, this will have to change now or the fleet will disappear.

- The large boat fishery for shrimp are destroying the turbot and crab fishery, they are discarding the equivalent of the small boat allocations.
- We don't know the impact of offshore drilling on fish populations but we do know that the water is now dirty and cannot sustain fish.
- The politics must be taken out of access and allocation decision making, more decisions should be at the local level in consultation with fishermen.
- Responsible fishing practices should be rewarded, irresponsible practices should be penalized. Fishermen must be responsible for their actions and held accountable.
- Do not entrench existing shares until resource sharing is fairer, there should be a process to review sharing arrangements periodically.
- While it is recognized that other interest groups want access to fish stocks, priority access should be given to the commercial sector who should also be consulted on allocations to other resource users.
- The Aboriginal fishery must be conducted under the same rules and seasons as the rest of the fishery.
- DFOs cost recovery must be managed carefully and not risk programs and cooperative efforts that pay conservation and management dividends.
- All allocations should be made from a good scientific knowledge base.
- Adjacency and historical dependence should be the cornerstones of the allocation process, those most affected by a decision should be involved in reaching that decision.
- Some mechanism should be developed to accommodate the reality of by-catch to prevent dumping (the fish are already dead) as well as some way of minimizing the effects of high grading.

**Governance**

- Everything goes back to science and conservation – the impact of harvesting on other species is not known – the lack of science has got us where we are today.
- Decision making must be decentralized, decisions should be taken as close to the resource as possible.
- Harvesters have to be convinced it is in their best interest to conserve. Fishing violations should be heavily penalized; DFO should ensure that violators are prosecuted and heavily penalized for infractions and rewarded for good stewardship.
- DFO should refine its definitions of a number of terms used (i.e. 'local' areas).
- Responsibility for enforcement must be left with DFO, not to communities or to the fishermen themselves.
- Science data should be more readily available to outside users.
- Stricter penalties should be introduced for offences.
- The absolute authority of one man (the Minister) has to change.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Clarenville – April 6, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- Communities are stakeholders in the fisheries and must be involved in the fisheries management process.
- General support for the principles in the discussion document but concern about the ability to operationalize them.
- No room for new entrants or for participation of a wide range of stakeholders in the decision-making process.

**Registered Speakers - Clarenville[16]**

- Fred Best, Mayor, Town of Clarenville
- Tom Osborne, Mayor, Town of Arnold's Cove
- Michael O'Connor, Highliner Foods (National Sea Products)
- Steve Moyse, Discovery Regional Development Board

**What we heard in the Presentations**

- Fishing communities must be fully integrated into the decision-making process.
- Canada should ratify the United Nations Convention on the Law of the Sea and ensure that the allocation criteria set forth by its administrators are strictly adhered to.
- DFO should consider the options of community-based co-management through the development of community-based management boards and the issuance of community development quotas.
- Science and research are key, an adequate science budget should be allocated. The best informed fisheries management decisions regarding conservation will come from a combination of fishermen' traditional ecological knowledge, data from fisheries science and community input.
- There should be zero tolerance for blatant disregard of fundamental access to resource principles (northern shrimp was the example).
- Canada should extend the current 200-mile jurisdiction to include the Nose and Tail of the Grand Banks.
- Unless current practices change, resources within 3Ps and other divisions will continue to decline. The practice of allowing ghost nets must end.
- The problem of harvesting and processing over-capacity continues to cripple communities that rely on the benefits of exploiting a fishery. Communities must become more economically resilient to the unstable nature of the fisheries resources upon which they depend.
- Canada must control and protect its territorial waters, effective enforcement and monitoring control must be implemented.

---

[16] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- Conservation should remain the focus of all three levels of government, it is one thing to propose enforceable rules but the resources must be provided to conduct that enforcement.
- The concept of ecosystem management requires extension of jurisdiction to include the entire continental shelf.
- If we are to work towards a sustainable resource for future generations, the concepts of ecosystem management and government policy decision-making must be integrated.
- Community leaders are accountable to their residents, a mechanism should be designed to recognize their input on the economic and social viability of coastal communities. Two options for including community leaders in the decision making process: review the integrated fisheries management process and the Agreement on Interjurisdictional Cooperation to recognize community leaders as a legitimate stakeholder in the process.
- There is an inconsistent regime for making management decisions on access and allocations. A number of stakeholders have to be accommodated when making decisions and if DFO is going to pursue a transparent process, the resources to do so must be provided.
- The principles of adjacency and historical attachment must be addressed.
- Top down management has not been effective in the promotion of shared stewardship of the resource, this will come if all are held accountable for their decisions.
- Overall the discussion document is a good starting point and probably overdue.
- The goal of promoting sustainable and conservation oriented fisheries and an economically sound industry is achievable if it is shared by all industry stakeholders and supported by clear and comprehensive fisheries management policies.
- We object to broadening the stakeholder pool in the fisheries management decision making process beyond those with a traditional presence in the commercial fishery.
- It is paramount to first obtain 'best use' objectives within the commercial fishery before considering expanding the number of stakeholders with access to the fishery.
- The new policy must encourage the expanded use of self-regulating or self-adjusting systems (examples are quasi property rights regimes such as ITQs and enterprise allocations).
- NAFO is a poor example of an appropriate and enforceable legislative and regulatory framework for fisheries management, we need to pursue extending our jurisdiction outward or establish a new multilateral organization to replace NAFO.
- Access and allocation decisions are the responsibility of DFO and should be made using proper criteria. Reference to the need to change the existing process by moving responsibility to the fleets enables DFO to avoid its responsibility and accountability for access and allocation decisions, even though the Minister retains final discretion on issuing of licences.
- Newfoundland's increased capacity to harvest shellfish should not undermine the traditional/historic groundfish harvesters when the shellfish fishery declines and groundfish stocks increase.
- Significant capacity has been removed over the last decade, this should not be viewed by government as an opportunity to introduce new entrants into existing fisheries.
- The access and allocation problems in existing fisheries are directly related to DFO's tentative approach to the issue.
- Within the constraints of conservation, licence holders and fleets should make their own business decisions and be accountable for the consequences, the concepts of

self-reliance and co-management are thus supported subject to allocation and access concerns.

- IFMP's should be left to fisheries stakeholders and another process established to integrate fisheries and ocean access issues such as oil and gas, recreation, eco-tourism, cable laying and mining. The urgency for such a process will vary by region.
- Additional resources are required for science to strengthen the management decisions being made; there is a sense of urgency to this.
- The recreational or food fishery should be examined to determine the impact that it has, not only on the stock status, but the social status, too. The management of this fishery should be examined and options identified to minimize the impact on the stock and maximize the benefits to coastal communities.
- There is an inherent flaw in DFO's view of where communities fit in the decision making process, in the document they are identified under 'other interests'.
- While not advocating that the Province of Newfoundland and Labrador take over responsibility for fisheries management, but there should be better mechanisms for the sharing of information between the levels of government and industry – decisions regarding specific fisheries should be taken closer to the fisheries.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- The conservation ethic is well understood when applied locally but conservation seems to be thrown out the window when it comes to international issues – we cannot make the distinction between Canadian and foreign vessels, all should operate under the same guidelines.
- The department is trying to be too many things in too many areas (Oceans Act) when it does not have the resources to basic science. The ideals cannot be argued but is this realistic, can DFO actually operationalize the conservation agenda?
- All fishermen in Newfoundland are conservationists but at what point do we stop re-building stocks? We do not know what impact increasing stocks have on other species – there could come a point when we are being over-cautious.
- Some fishing gear has a reputation as 'bad' but the onus is on the operator to fish responsibly.
- There should be mixed gear fishing, not just hook and line or gillnet fisheries and discards should be minimized if conservation is to happen.

**Economic and Social Viability**

- Ways have to be found to bring all interests to the table. It is particularly important to consider the views of fishermen when taking management decisions.
- Knowledgeable people have to be consulted, and involved in decision making but in the final analysis, it is the fish harvesters and processors that have the most knowledge.
- Institutionalized community role should not result in community quotas or other mechanisms that limit the value of individual enterprises.
- Future management of the fishery will require a cross-sector board to arbitrate and balance interests to remove political interference.
- DFO should continue to manage the fishery in consultation with fish harvesters.

**Access and Allocations**

- There is no mention of the owner-operator policy in the discussion document, the application of the policy is being undermined by the lack of funding available to fishermen, in many instances control of the licences is being transferred to corporations and other investors.
- There is no more room for new user groups in groundfish and insufficient enforcement resources to control the food fishery.
- Adjacency should be an underlying principle when taking access and allocation decisions.
- Access and allocations should continue to be DFO's responsibility, with consultation with the fleets and input into fishing plans.

**Governance**

- Data collected by observer programs should be made available to harvesters, right now it is difficult to get access to the data – this relationship should be open.
- Stakeholders should be restricted to licence holders – the inclusion of a broad range of 'outside' interests increases conflict and can bring the planning and management processes to a standstill.
- It will be a challenge to develop a process that will work, it will have to be carefully thought out.
- The owner-operator policy has to be maintained to avoid the corporate concentration of licences, and the purchase of licences and quota by those with an interest only in money, not the community. The loopholes in the owner-operator policy must be closed.
- Every enterprise should have the right to transfer quotas to the boat of their choice, right now fishermen are taking chances with safety by pushing their boats to the limit, both in terms of distance from land and in seasons. ITQs should be used to provide for the continued viability of the small boat fleet.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Goose Bay – April 10, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- The needs of the North are different from those in the South.
- Adjacency - the people closest to the resource should get priority access.
- Access to stocks and allocation to Labrador fishermen.
- Boat size policies of DFO are unnecessarily restrictive, other mechanisms are available to DFO to meet conservation targets.
- Recent land claim settlements, awaiting ratification, will involve a co-management regime for the fishery which should address some of the governance issues for Aboriginal fishermen.

**Registered Speakers – Goose Bay**[17]

- Councillor Graham Letto, NLFM
- Claude Rumbolt, FFAW

**What we heard in the Presentations**

- Fishing communities must be fully integrated into the decision-making process.
- Canada should ratify the United Nations Convention on the Law of the Sea and ensure that the allocation criteria set forth by its administrators are strictly adhered to.
- DFO should consider the options of community-based co-management through the development of community-based management boards and the issuance of community development quotas.
- Science and research are key, an adequate science budget should be allocated. The best informed fisheries management decisions regarding conservation will come from a combination of fishermen' traditional ecological knowledge, data from fisheries science and community input.
- There should be zero tolerance for blatant disregard of fundamental access to resource principles (northern shrimp was the example).
- Canada should extend the current 200-mile jurisdiction to include the Nose and Tail of the Grand Banks.
- Unless current practices change, resources within 3Ps and other divisions will continue to decline. The practice of allowing ghost nets must end.
- The problem of harvesting and processing over-capacity continues to cripple communities that rely on the benefits of exploiting a fishery. Communities must become more economically resilient to the unstable nature of the fisheries resources upon which they depend.
- Canada must control and protect its territorial waters, effective enforcement and monitoring control must be implemented.

---

[17] Copies of presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- The needs of Labrador are different from those in the South, the industry needs to change to help communities.
- Labrador did receive some benefit from the new crab benefit but did not receive the same benefit from the shrimp fishery because of allocations to other fleets.
- Labrador's fishing industry is threatened and may fall below critical mass to the detriment of the local communities, unless the resources that are available in Labrador waters are allocated to the remaining fishermen. We cannot survive on the current allocation and the prospect is to lose the fishery entirely.
- We need to develop a policy for Labrador and the flexibility to implement it.
- The fleet separation policy must be strengthened to allow only harvesters to hold licences, increasingly fishermen are becoming harvesting employees of processors.
- Adjacency – a precedent has now been set by the allocation of Northern shrimp to PEI – and is giving hope to others who are not adjacent to the resource. The people closest to the resource should get priority access.
- We need flexibility to allow Labrador fishermen into the industry, the resource exists in our waters, we just need access to it.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- We have to maximize the use of the resource and avoid duplication of effort in how the resources are used.
- There is a lack of research funding, we should pool the expertise of harvesters and government.
- Key players are not here today, the forum is incomplete without the presence of the Innu Nation.
- The North is very different from the South, people from the South are now looking to the North and gaining access to our resources.
- A certain sense of despair and alienation with existing policies, it is hard to see how they apply in the North.
- Conservation is limited by knowledge, it is unlikely that we will ever know enough to manage for conservation.
- Conservation is like a code of ethics, it is something you live by, everyone knows what it is but it is hard to describe, it is not something for which we can hold DFO responsible except when something goes wrong.
- There has to be a balance between economic viability and conservation.
- Ecosystem-based models and applying the precautionary approach are unrealistic as they are based on a precept that we can manage the complexity of nature.
- Management decisions should be based on biological realities, with good science, DFO has to have acceptance that it tried its best.
- Vessel registration, safety and leasing regulations are extremely frustrating, it is impossible to improve our situation and compete with larger boats from other areas. The regulations should allow us to do what we want, that makes economic sense to us.
- The fishery of the future is based on conservation, science and research and must also include traditional fishermen's knowledge if it is to work.
- Conservation must start from a sound scientific basis but the problem with science is that it raises more questions than it answers, in the absence of answers based on absolutes, decisions must be guided by experience.

- The discussion document does not mention Marine Protected Areas or marine parks, a park should be considered along the Labrador coast.
- Conservation requires increased research, for example there is no char monitoring being done, the biomass is unknown and DFO does not know their migration patterns.
- Since the decline of the cod stocks, we see harp seals everywhere. We know that they eat cod but now we are seeing them in the bays and fjords but don't know what they are eating. DFO must increase its research into the effects of seals on fish populations.
- The de-politicizing of access and allocations will have an impact on conservation, without decisions taken for political reasons, conservation will be possible.
- Stocks should be managed locally, more research should be done on the impact and inter-relationship of species (predator-prey relationships), and harvesting techniques should also be studied.

**Economic and Social Viability**

- It is impossible to become economically viable within existing vessel regulations, the boat length restrictions should be lifted.
- We have been hit hard in Labrador, we have lost the commercial salmon industry to the sportsfishery and environmental groups, we cannot access resources directly adjacent and we should have access to the sealing industry.
- Larger boats would also facilitate increased hydrographic surveys by fishermen to supplement the surveys conducted by DFO, there are no up-to-date charts available for Labrador.
- To a certain extent, DFO is at the mercy of broader public policy, in some fisheries there is a need for social objectives ('good for people, good for culture').
- Many of those who are already viable are so because DFO has allocated well, but when is enough, enough? The resource should be shared, DFO should analyse the fleets, and audit fishing enterprises to more equitably distribute the allocations.
- Fishermen should go to the media to present their concerns about the effects of DFO policies on their communities.
- Fish harvesters should have more self-determination because they will develop the fisheries for the benefit of the communities.
- Adjacency must be addressed for Labrador fishermen to become economically viable, of the 32 Labrador communities, 25 are coastal, and depend on the ocean to make a living.
- Economic and social viability must come from the people involved in the fishery working with DFO.
- While there are programs for fishery diversification, Labrador needs fisheries development programs funded by both levels of government.

**Access and Allocations**

- It is hard to talk about access and allocations when we have neither.
- We have to move away from strictly political decisions towards decisions based on clear rules and principles of sharing.
- An arbitration mechanism is needed, it would take a long time for fishermen to agree amongst themselves.
- Access and allocations are at the heart of everything. Transparency in the process is a good place to start.

- We have people in the fishery who entered the fishery under past rules that should not have their positions entrenched in the review. The application of the principles of adjacency and historical dependence should be reviewed. In the case of Labrador, there is no historical dependence because there is no access to the resource.
- Access and allocation criteria need to be clearly defined.
- The money the government paid us for our salmon licences was not enough to buy a good Ski-doo.
- Ministerial (departmental) decisions are taken without adequate knowledge of the impact these decisions will have on communities, large boat fleets have more influence through the lobbying system, small boat opinions should be as important.
- The fleet separation policy must be maintained, the loopholes that are allowing processors and fish plants to buy licences must be stopped so that only harvesters have licences.
- DFO should look at sunset clauses on access and allocation decisions to allow for review rather than entrench what may be valid short term policies, to the detriment of the overall management of the fishery.
- DFO should address how it will deal with underutilized allocations.
- Changes to the current access and allocation system are needed. We have to move away from political decision-making and consider the needs and views of fishermen.
- Those involved in the recreational fishery in Labrador (salmon) are the only ones who benefit from the resource.
- The *Sparrow* decision, and DFO policy is that the Aboriginal right to fish for food, social and ceremonial purposes is given first priority, after conservation. In order to properly regulate this food fishery, the commercial fishery should close.

**Governance**

- Ad hoc policy development ("policy on demand") introduced to solve certain problems should be reviewed.
- There are a proliferation of different groups wanting to become involved in fisheries management. It is hard to see how all these interests can be accommodated in the decision-making process. DFO should deal with licence holders and other resource users and develop a process to accommodate other interests.
- Southern models of decision-making cannot be applied to the North and be made to work.
- Co-management requires solid information from adequate science and traditional fishermen's knowledge.
- The first step towards co-management is to bring in rules-based decisions in fisheries management and a transparent process that avoids political intervention.
- Recent land claim settlements (the example was LIA), awaiting ratification by the Federal Government, will involve a co-management regime for the fishery which should address some of the governance issues for Aboriginal fishermen.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### St. John's – April 11, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- Owner-operator and fleet separation should be principles and more prominent in the document.
- Community viability requires community input in fisheries management.
- Science budget must be increased to answer questions on which conservation decisions can be based.
- Thousands of jobs and many communities depend on fish processors – the processors must have a role in fisheries management.
- Some form of harvester-processor integration should (and will) take place to ensure the economic viability of both sectors.
- Control of the Continental Shelf is critical to conservation of species.

**Registered Speakers – St. John's[18]**

- Owen Myers, Newfoundland and Labrador Wildlife Federation
- Winston Fiander, Canadian Executive Service Organization
- Earle McCurdy, Fish, Food and Allied Workers Union
- Mayor Derm Flynn, President Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities
- James Chidley, Vice-Chairman, Southern Shore Inshore Fishermens' Action Committee
- Grace White, CanJam Trading Limited
- Councillor Peter Miller, City of St. John's
- Carl Philip Parsons, General Public
- Gus Etchegary, Fisheries Advocate
- Alastair O'Rielly, Fisheries Association of Newfoundland and Labrador
- Boyce Taylor, General Public
- Councillor George Cooper,Town of Grand Bank

**What we heard in the Presentations**

- Conservation must embrace a number of principles to guarantee a sustainable fishery resource for future generations:
    - Fish must have a food supply – the harvesting of krill and capelin should be prohibited (the *Fisheries Act* should be amended to ensure that only through a legislative amendment would harvesting be allowed).

[18] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

  - The most obvious explanation must be accepted as the answer to a scientific question, only when the simplest explanation has proven to be incorrect should the enquiry move on to test successively more complex hypotheses.
  - The catch rate of the commercial dragger fleet is not an index of abundance.
  - Protection is conservation, unless the fishery is being adequately policed and the *Fisheries Act* is being enforced, there is little chance for conservation. DFO must not transfer or download its jurisdiction over the inland waters of Newfoundland.
  - Wild stocks of fish must have priority over fish farming, (they are at risk because of aquaculture practices).
- We have failed to learn from the Northern cod disaster and are repeating the same mistakes in the shrimp and crab fisheries.
- The policy review offers us an opportunity to reverse the decline of rural Newfoundland and Labrador through management processes and mechanisms that will empower fishing communities and remove existing barriers to their sustainability.
- While communities have responsibility for development, they have no control over the resource that is critical to their present and future well being. Control rests with Ottawa, the province, the big industrial players, and the unions with communities as little more than observers.
- Communities are more than just 'other stakeholders', the document is disappointing as it does nothing to correct the vulnerability of the communities where the fishery is at the heart of their economic and social well being.
- The fishery cannot be managed as a stand alone but rather as an integral part of all ocean resource activities, a community-based management approach is the only feasible way to manage the complex interplay of variables. Putting emphasis on resource users is too narrow a focus, it should be expanded to optimizing the economic and social outcomes for communities.
- The most appropriate way to serve the public interest and achieve resource sustainability now and in the future is to entrust coastal communities with stewardship of the fishery. Shared stewardship of the fishery with users, as advocated by DFO in its discussion document, is fundamental to the community-based management model, but trusteeship of the fishery resource should remain in the public domain and transferred to the fishing industry in the best interests of the community at large.
- New community and regional institutions will be needed to implement community-based management concepts and practices without diminishing roles played by other levels of government, unions and the industry. Any move towards community management of the fishery will have to be carefully considered in consultation with communities and all stakeholders.
- Agreement with DFO's conservation goals as stated, in addition, enshrining principles such as the independent owner-operator and fleet separation policies will contribute to the long-term viability of the fishery and fish resources as well as the people and communities who depend on those resources.
- Responsible fishing practices which are encouraged through provincial professionalization programs will assist in the conservation, sustainability and long-term viability of our fish resources, the fishing industry and our coastal communities.
- A fishing licence is a licence to fish and should not be handed out to people who have no intention of fishing and no background in fishing; fishing rights are a heritage of coastal communities, not a commodity to be peddled in Toronto like shares in the high technology industry.

- The discussion document makes disproportionate reference to new entrant users: aquaculture and recreational fisheries while FRCC has recommended against an increased recreational (food) fishery.
- Eleven recommendations:

  - The AFPR final report should include confirmation of the fleet separation policy for <65' vessels.
  - Fishing licences in the <65' sector be issued only to fish harvesters who have met the professionalization requirements that exist in their respective regions. In Newfoundland and Labrador this would mean licence holders would have to be holders of Level II Professionalization certificates.
  - DFO use the AFPR exercise as an opportunity to conduct consultations with the harvesting sector for the purpose of introducing appropriate flexibility into the vessel replacement policies.
  - The final AFPR policy statement include a recommendation for measures to close the loophole which presently permits the separation of legal title from beneficial use of fishing licences.
  - A full study of the public policy considerations related to the inter-generational transfer of licences, including an exploration of the different ways and means that would facilitate inter-generational transfer. This would include such options as capital gains exemptions on the disposition of fishing property, national fish harvesters retirement savings plan, and any other approach that would give fish harvesters more control over the transfer of their fishing enterprise.
  - The adjacency principle be enshrined as a permanent feature of DFO fisheries management policy in conjunction with recognition of historic dependence on a particular resource as the basis for continued access.
  - The processing of industrial shrimp in Canadian peeling plants be a condition of licence of the Canadian offshore shrimp fleet.
  - Allocation decisions continue to be the responsibility of the Minister of Fisheries and Oceans subject to allocation policies and priorities that are clearly identified and made public.
  - The AFPR should recognize the reality that the fishery is dominated by multi-licensed enterprises and should recommend that policy be developed to optimize the prospects for financial stability of the various fleet sectors which make up the Core fishery.
  - Continuing support for professionalization from DFO as the appropriate policy framework in which to enshrine the owner-operator principle and the fleet separation policy.
  - DFO should recognize the re-opening of closed fisheries or the continuation of existing fisheries at TAC levels far below traditional levels as a special situation in which priority would be given to fleets depending on adjacency, length of attachment to the particular fishery, availability of other fishing opportunities and other criteria.
- Fishing communities must be fully integrated into the decision-making process.
- Canada should ratify the United Nations Convention on the Law of the Sea and ensure that the allocation criteria set forth by its administrators are strictly adhered to.
- DFO should consider the options of community-based co-management through the development of community-based management boards and the issuance of community development quotas.

- Science and research are key, an adequate science budget should be allocated. The best informed fisheries management decisions regarding conservation will come from a combination of fishermen's traditional ecological knowledge, data from fisheries science and community input.
- There should be zero tolerance for blatant disregard of fundamental access to resource principles (northern shrimp was the example).
- Canada should extend the current 200-mile jurisdiction to include the Nose and Tail of the Grand Banks.
- Unless current practices change, resources within 3Ps and other divisions will continue to decline. The practice of allowing ghost nets must end.
- Fishing communities have much to gain by taking advantage of aquaculture development, grow-out techniques and recreational use of our oceans. Communities adjacent to potential aquaculture sites must be encouraged to develop them.
- The problem of harvesting and processing over-capacity continues to cripple communities that rely on the benefits of exploiting a fishery. Communities must become more economically resilient to the unstable nature of the fisheries resources upon which they depend.
- Canada must control and protect its territorial waters, effective enforcement and monitoring control must be implemented.
- All fish species that can be harvested by small boats under 35' should be harvested by this fleet.
- The sharing of quotas should be on a fair basis, on species which migrate to our shores and species that are adjacent to our shores.
- Policies should be in line with conservation principles in cooperation with fish harvesters and not corporate principles and recommendations.
- Communities are becoming ghost towns from lack of fish quota, yet the foreign fleets are fishing the Continental Shelf, this must be stopped.
- Vessel replacement policies should allow greater flexibility since fishermen are having to go greater distances from land to fish for species such as crab.
- Fish processors must be involved in all aspects of the AFPR consultation, processors should also be included in discussions of the Independent Panel on Access Criteria.
- Conservation cannot produce the desired result of sustainability unless all aspects of fish abundance is addressed, including the negative impact of an increased seal population on the fish resource.
- We need to address the quality of fish going to market and what measures need to be put in place to ensure a high quality of fish for export.
- If we are to have sound conservation policies and programs, federal investment in the science of fisheries is paramount.
- The knowledge of the fishermen and communities cannot be dismissed. Direct participation in decisions of conservation will engender an ownership in the resource.
- The fishery holds opportunity for eco-tourism, export of research and knowledge and the development of technologies ranging from biotechnology to communications. The fishery and activity of the fishery is a generator of significant economic activity.
- A new vessel replacement policy which recognizes a vessel design that allows inshore fishermen to harvest resources out to and beyond the 200 mile limit should be considered, the maximum length restriction as an input control belongs in the past.
- There appears to be a trend in the number of accidents and the movement further offshore to harvest new areas. There also appears to be a persistent trend in the

lower value of return for the same products from Newfoundland when compared to the other Eastern Canadian Provinces.

- When the moratorium was declared, and Canadian fishermen not allowed to fish, the foreign fishing members of NAFO continued to fish a variety of species including turbot. These foreign countries are using Newfoundland ports to trans-ship fish (and shrimp) to be secondarily processed in Europe while Canada is prevented from selling processed shrimp to the same market.
- The principle of effort control as a sustainable management tool (which is supported by foreign countries) was discarded because it was a licence to overfish. Canada must take a strong stand before the shrimp resource goes the way of the groundfish.
- Foreign vessels are catching undersized, young and non-reproductive turbot and by-catches of flounder and other groundfish are precluding any possibility of rebuilding these stocks.
- Arrests by Canada for serious infractions have not resulted in one single report of punitive action against the offenders. DFO is urged to publish the weekly surveillance reports that are presently not made available to the public.
- There will never be recovery of the cod, flounder, redfish and other stocks unless and until Canada extends fisheries management control to the Continental Shelf.
- Because of budget cuts, DFO scientists are unable to provide the scientific data necessary to determine the true state of the stocks for which they are responsible. This science funding should be restored.
- Canadian fisheries management will not change until we rid ourselves of those in Ottawa who mismanage the fisheries and return to a fisheries management structure similar to the Federal Fisheries Research Board of earlier days.
- The processing sector is a major employer in the province and a primary stakeholder in all policy decisions impacting the industry. The sector's role is comparable to that of harvesters, the other primary stakeholder.
- The fleet separation policy is impairing the ability of the processing sector to meet customer requirements through integrated harvesting, processing and marketing operations. Adherence to the traditional notion of owner-operators for vessels over 45-50 feet is not realistic to today's fishing enterprises.
- The proposed definition of conservation appears laudable but overly ambitious and beyond the capabilities of fisheries science. DFO should share accountability with primary stakeholders in responsible resource management.
- Economic and social viability has to be precisely defined, the only way to do this is in economic terms (i.e. how can the returns to the Canadian fishing industry stakeholders be optimized?). To achieve maximum viability, this model must be predicated on an entrepreneurial, rights-based regime for both harvesters and processors.
- Agreement that the access and allocations process must be fair, transparent and subject to clear and consistent rules and procedural requirements. The access and allocations principles must reflect rights-based regimes, historical dependence, adjacency, etc. which must be prioritized such that they are predictable.
- Agreement that primary stakeholders should have a greater role in fisheries planning and management with ultimate decision making being shared with primary stakeholders, but not transferred.
- Participation by other stakeholders should be strictly limited and in accordance with their level of investment and exposure.
- Limited vertical integration of the harvesting and processing sectors can be in the public interest, but that interest is impaired by a monopolization of fishing licences.

Where there is a clear conflict, the public interest should be paramount to the private interest.

- Support for the creation of an independent quasi-judicial licensing board with a mandate to ensure the existence of a dynamic competitive harvesting sector. The board would be empowered to rule whether or not independent fishermen were acting without compulsion and of their own free will and volition in selling their catches.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- Pleased the definition of conservation has changed from the 1982 policy, although rules should not just be 'enforceable' – tough penalties are needed for contraventions.
- Accountability should be with the licence holder, if significant deterrents exist, contraventions will be minimized. Penalties such as reduced access to the resource should be considered.
- Support for an independent process or mechanism (a sanctions board) that would hold rule-breakers accountable for their actions and penalize them accordingly.
- In the past, conservation was not much of an issue, but today, with the advances in technology there's no place for fish to hide. A study should be initiated on the cumulative impact of technology on species – not all fishing technology is bad.
- Support for an ecosystem approach, but as a part of 'oceans' which includes other activities such as recreational fishing, aquaculture, etc.
- Conservation is fishing at a sustainable level, be careful not to be too 'conservative' and head to 'preservation'.
- DFO should consider how fishermen themselves can help police others for conservation reasons, they want to become stewards of the resource and know what is happening on the water.
- While we need additional funds for science, and more research, traditional fishermen's knowledge must also be factored in because right now we do not have the data needed to start a good conservation program. Fishermen have to document discards, high-grading and dumping before we can know the quantity of fish being taken.
- DFO should review its regulations to ensure that they are targetted to conservation objectives, contraventions of fishing regulations have to be seen by the community as unacceptable.
- We cannot have conservation inside the 200-mile limit, and not have it outside. Taking control of the Nose and Tail is a critical step in conservation.
- As a user group, seals seem to have a priority to harvest.
- There has to be a commitment to conservation and a properly managed fishery both inside and outside the 200-mile limit. It is time for Canada to do something other than compromise on our resources. Foreign fleets should be prevented from using smaller mesh size outside the 200-mile limit, from landing undersize turbot and all fish caught in Canadian waters should be processed in Canadian plants.
- Surveillance and monitoring of foreign fleets on the Nose and Tail, the Flemish Cap and monitoring of the St. Pierre fleet should be a priority for DFO.

**Economic and Social Viability**

- DFO must develop a resource recovery strategy, to encourage recovery and to determine how access and allocation decisions will be made as stocks begin to recover.
- DFO should concentrate on how to sustain resources at the highest possible level to provide the greatest long term economic benefit to Canada – DFO does not have a role in advancing social viability.
- Fish is a public resource, it is about people, not profits – social viability is the distribution of wealth.
- The notion of co-management with resource users is a good one but it should proceed with caution until fishermen are able to assume the responsibility and accountability.
- The fleet separation policy should be strengthened to prohibit processors from obtaining licences – DFO should consider rolling back some previous decisions to take away licences from processors.

**Access and Allocations**

- There are currently two ways to get access to the fishery – political power (which is elusive and inconsistent) and economic power (using financial resources to buy access). Both result in satisfying a few and outraging everyone else. Any new process must not simply deflect criticism. DFO must address this concern when structuring a third party, independent structure – suggested appointing an 'office' rather than a person since people do change jobs – with a clear set of criteria, direction and accountability and unbiased, impartial people as members.
- Some measure of integration of harvesting and processing is necessary. Concerns about corporate concentration are valid but the current structure doesn't work with respect to safety, economics or viability.
- Vessel replacement policies should be reviewed as safety is becoming an issue as small boats head further from shore to fish. When allocating fish, DFO should take vessel length into account to ensure that fishermen are not compromising safety in order to fish their quota. Given that the Minister of Fisheries and Oceans is accountable for vessel safety (through the Coast Guard) this should be a priority.
- The Core policy should apply to all vessels, not just those less than 65 feet.

**Governance**

- A mechanism or mechanisms are needed to resolve conflicts that arise from flawed policies and regulations. This mechanism must be clear, well defined and well publicized.
- Support for the direction proposed but some apprehension that it will work (the fox in charge of the chicken coop?).
- Any structure or mechanism will have to develop and evolve and responsibility should only be transferred as groups develop the capacity to accept the responsibility and accountability. All resource users should be involved, including processors.
- The idea of decisions being made close to the fishery is a good concept and a move in the right direction but ways will have to be found to do this. It will take time.
- Given that the resource is a public property, decision-making concerning its use should be retained by DFO and not devolved to the industry.

- The Federal Government should review and streamline the current aquaculture site and research permit process. Aquaculture has the potential to become a large contributor to the community but with 14 federal departments involved, it takes 6 months just to get a research permit.
- DFO should make a consolidated effort to put its policies into plain English that can be understood by all (emerging species was the example).
- An FRCC-like consultation process should be considered for access and allocations decisions.
- When DFO starts Phase II of the AFPR, it should ensure that it consults more broadly than with just the union leaders, it is the future for the fishermen and they should be involved in whatever consultations are held around Phase II.

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

### Iqaluit – April 18, 2001

### Draft Synopsis

**Themes arising from the Session**

- Nunavut has not been included in the many research and economic development programs designed and implemented in the South.
- While there is general agreement regarding the principles in the discussion document, it does not adequately acknowledge the differences between the North and South.
- The lack of scientific research in the North.
- Objections to the notion of solidifying current access and allocation arrangements and fleet shares in Nunavut waters, this would entrench the inequitable arrangements that exist.

**Registered Speakers - Iqaluit[19]**

- Jim Noble, Nunavut Wildlife Management Board (on the topic of Conservation)
- Carey Bonnell, Department of Sustainable Development, Government of Nunavut (on the topic of Economic and Social Viability)
- Peter Keenainak, Qikiqtaaluk Corporation (on the topic of Access and Allocations)
- Bert Dean, Nunavut Tunngavik Inc. (on the topic of Governance)

**What we heard in the Presentations**

- Canada's Atlantic fishing policy has evolved for the benefit of southern Atlantic fishermen and for their fishing industry. As a result, the fishermen and the fishing industry of the North have been ignored in terms of benefits and strategies. Policies have not been flexible enough to deal with Northern concerns.
- It is realised that the reform process must take time and deliberation before concrete results are achieved, the discussion document will generate debate and discussion concerning overall policy directions and goals.
- Many of the proposed principles and policy options advocated by the discussion document are welcome improvements for all fishermen.
- While there was substantial agreement with the goals favoured by DFO, there should be a fourth objective – the concept of equitable access. Orderly management and shared stewardship should be built upon a foundation of both conservation of the resource and fair access to that resource. (This is consistent with the Nunavut Land Claims Agreement (NLCA))
- Agreement with the definition of conservation but a recommendation that the concept should include a set of principles to further elaborate its meaning and to complement the policy elements. These principles, based on those agreed under the NLCA are:

[19] Copies of these presentations are available by calling 1-866-233-6676 or by request through our web site at www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

  - The maintenance of the natural balance of ecological systems within Canadian waters;
  - The protection of aquatic wildlife habitat;
  - The maintenance of vital, healthy aquatic wildlife populations capable of sustaining the harvesting needs of Canadian fishermen; and
  - The restoration and revitalization of depleted populations of aquatic wildlife and wildlife habitat.
- Good science in the North is terribly inadequate, there is no DFO commitment to start or improve science for shrimp, turbot, crab and seals. (Two year Canada-Greenland turbot survey, jointly funded by DFO and NWMB is an example of good science leading to a fishery for Nunavut – the same research is needed on shrimp resources in northern waters).
- The Inuit of Nunavut have traditionally harvested fish for subsistence purposes and are almost exclusively a maritime people, with 25 of 26 communities located along the coast.
- Waters adjacent to Nunavut are rich with a variety of species, in 1999 Nunavut's participation in the Atlantic fishery was limited to approximately 27% of the adjacent turbot resources (even less for shrimp), resource users in the south are allocated anywhere from 70-90% of their adjacent resources.
- Nunavut has no deep water port facilities or small craft harbours and only one processing facility, the fishery has the potential to provide substantial employment opportunities in communities where opportunities are currently limited.
- Over the past decade, Nunavut interests have been excluded from a number of federally funded economic development programs that support southern marine activities, including the Aboriginal Fisheries Strategy and Allocation Transfer Program.
- Fishermen cannot benefit from adjacent resources if the infrastructure is not in place, there are no adequate docking facilities, no small craft harbours, public investments are needed.
- Current DFO policies, such as the sector management policy, licensing and access and allocations policies with respect to turbot and shrimp, do not adequately address the needs of Nunavut fisheries interests. In addition, current policies are aimed at maintaining or reducing capacity, whereas Nunavut is trying to develop a capacity.
- New DFO policies will have to be developed, taking into account the special circumstances that exist in Nunavut and the reliance of coastal communities on the adjacent fishery.
- DFO must commit to on-going, multi-year research on both shrimp and turbot stocks in Davis Strait, the issue of science is directly linked with economic and social viability.
- The AFPR does not adequately address the role DFO intends to play in economic and social issues in the fishery. There is an apparent contradiction in current funding policies, which have DFO providing substantial financial support to the industry in the south and no support for the development of an economically viable industry in Nunavut.
- The *Economic and Social Viability* section of the document identifies a number of issues but fails to address many of the economic and social issues that exist from a northern perspective. Section 4.4.1 (issues) should be expanded to provide an examination of the difficult issues facing the northern fishing industry.
- Section 4.4.3.2 identifies a set of constraints within which licence holders and fleets could make their own fisheries management decisions. A number of these constraints need to be addressed from a northern perspective.

- The document's reference to maintaining geographic distribution of economic opportunities is not supported – suggested this be changed to "establish a geographic distribution of economic opportunities within a diverse fleet structure".
- Section 4.4.3.3 identifies a number of policies that could be developed to diversify local fisheries economies. It is hard to see how such policies can be implemented in Nunavut with no level of public investment from the Federal Government. Nowhere else in Canada is the potential of emerging fisheries stronger than that of Nunavut yet vast regions of the Nunavut Settlement Area are untouched by experimental and exploratory activities. Additional research is needed.
- The recently signed Memorandum of Understanding between the Government of Nunavut and the Federal Government recognizes a joint responsibility in the development of a healthy, viable fishery in Nunavut and states that "DFO agrees to support the priorities of the Government of Nunavut in the pursuit of fisheries-related economic development funding from various agencies." The time has come to operationalize this MOU.
- Industry overall is in favour of the overall message identified under the *Access and Allocations* section of the discussion document, although this appears to conflict with the section on *Economic and Social Viability*.
- Nunavut businesses should be given equal opportunity to access and allocations before the concept of 'fleets and licence holders getting the same proportion of the TAC each year'.
- In addition to being at a disadvantage in terms of available programs, Nunavut organizations are disadvantaged in access and allocations.
- Applauded the Minister of Fisheries and Oceans for indicating that 'adjacency does not mean exclusivity'; encourage DFO and the Minister to expand on this and include historical dependence.
- DFO needs to explore other models for access, allocation and sharing for northern shrimp (examples were enterprise allocation program, "last in, first out", industry management of certain areas, and other self-management models).
- Canadians should be encouraged to work with Canadians, if fish is not harvested by a Canadian fleet, the allocation of unharvested fish should be allocated to other Canadians first, before being given to foreign interests.
- Ecosystem management must be adopted, DFO sciences needs a greater emphasis on stock assessment of the whole Atlantic Region.
- The food fishery should have priority over the commercial fishery in Nunavut.
- A request for clarification of the definition of 'Aboriginal groups or communities'.
- Many of the rights that Inuit have protected in the NLCA relate to the marine environment and harvesting. Examples are Article 5 of the NLCA which establishes the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) as an Institution of Public Government to act as a co-management body between government and Inuit, and Article 15 which relates to wildlife management and harvesting beyond the marine areas of the Nunavut Settlement Area.
- The three objectives of conservation, orderly management and shared stewardship are supported.
- The NWMB has worked with communities, stakeholders and Government to develop a made-in-Nunavut approach that strives for many of the goals of co-management laid out in the discussion document.
- DFO should work closely with the NWMB, the Nunavut Fishery Working Group and the fishing industry in Nunavut to achieve the same goals.
- Agreement that we should move away from a top down approach to fisheries management, it is important that communities impacted by decisions, or wanting to

develop a fishery in Nunavut have a say in the management and are involved in discussions.
- There are aspects of the NLCA that can provide the basis for DFO programs in Nunavut that have not been addressed by the Department. Provision for the NLCA should be addressed in the policy framework.
- DFO should look into an expanded definition of co-management that recognizes the role the NWMB as well as other institutions of public government established in the north have in the co-management process.
- Some communities have seen positive development (i.e. the Pangurtang processing plant).
- DFO should consider additional funding for activities in the North.

**What we heard in the Round Table Discussion**

**Conservation**

- Ghost nets – gill nets that are lost or abandoned – post conservation problems, it is not just the nets that are lost, there is usually fish in the nets which become a contaminant to other fish.
- We must have better fishing practices as conservation is paramount.
- The operational implementation of conservation from a Nunavut perspective will present a challenge. The situation is very different in Nunavut, in the absence of science, the precautionary approach serves as a deterrent. The idea of enforceable rules is a good concept but implementation will be difficult in Nunavut.
- There is no at-sea surveillance in Nunavut waters, DFO must increase its enforcement in the North.
- All fishermen must respect conservation measures to ensure the resource is there for future generations, it is our responsibility as parents to introduce our children to solid conservation measures.
- Conservation should be defined on a species by species basis.

**Economic and Social Viability**

- In order to make fish harvested and/or processed in the North competitive with southern products, subsidies are needed, particularly transportation subsidies.
- We have been unable to access many HRDC training programs that could have helped us.
- Because Nunavut does not have an economic development agreement with the federal government, it misses out on access to funding.
- Emerging fisheries are real opportunities in Nunavut which can turn our fishing industry into a major player but we need public investment for this to happen.

**Access and Allocations**

- Access and allocation decisions are currently politically driven and place the North at a disadvantage, if they were economically driven, it would be a different story. They should be more responsive to fishermen's needs.
- Nunavut has major objections to recognizing current access and allocation arrangements, and fleet shares in Nunavut waters – this would codify existing inequities between the North and the South. Priority access to Nunavut should be given.

- Nunavut is perpetually having to deal with national programs that may not be appropriate for the North, principally because they were designed in the South, for the South.
- We need flexibility in all new policies to allow them to adapt to the particular needs of the North, consistent with the legally binding NLCA, and the capacity to anticipate future claims.
- If politics are separated from access and allocation decision making, Nunavut will be at a disadvantage.
- Allocation of shrimp to Nunavut is more of a "paper shrimp" than a "swimming shrimp". The area provided to Nunavut fishermen has few shrimp available to be fished, therefore the allocation at whatever level is moot.
- In the North there is one rule – those adjacent to the resource should get priority access but those who live in Nunavut need access to southern resources to become economically viable.
- It is hard to reconcile Nunavut's need for access and allocation and decisions that have been taken. For example, Nunavut has not been allowed to harvest that portion of the TAC that is left in the water because it is not wanted by the southern fleets (turbot was the example).
- Re-allocation of unharvested fish, when the resource is stable or increasing, should be considered.[i] The lack of science is hindering Nunavut from gaining access to resources.
- The Independent Panel on Access Criteria will have to consider the special needs of Nunavut.
- We believe the fish are out there but without adequate science, there is no way of proving it.

**Governance**

- We agree that DFO's role must change but without research and surveillance in the North, we do not believe it can fulfill its mandate and question its ability to implement much of what is proposed (in Nunavut).
- We need a commitment to long-term, comprehensive research.
- Nunavut (the Arctic fishery) is remote from and different from the larger Atlantic fishery based on Canada's east coast, it is thousands of miles away from the decision makers.

**Appendix A**

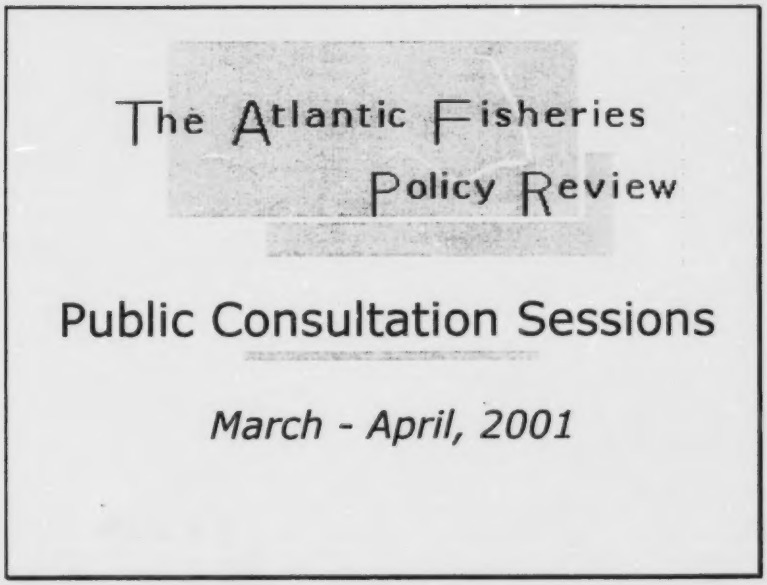
The Atlantic Fisheries
Policy Review
Public Consultation Sessions
March - April, 2001

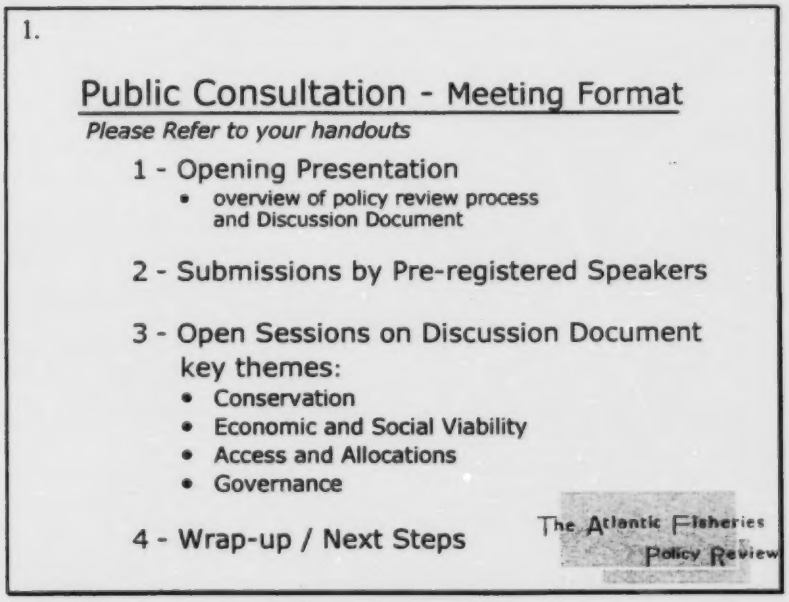
1.
Public Consultation - Meeting Format
Please Refer to your handouts
1 - Opening Presentation
• overview of policy review process and Discussion Document
2 - Submissions by Pre-registered Speakers
3 - Open Sessions on Discussion Document key themes:
• Conservation
• Economic and Social Viability
• Access and Allocations
• Governance
4 - Wrap-up / Next Steps
The Atlantic Fisheries
Policy Review

**Appendix A**

2.

## Public Consultation - Expectations

We are seeking advice on the broad direction outlined in the Discussion Document

DFO staff are here to:

- listen and understand
- explain and clarify where necessary

Your participation / response might include:

- comments on proposed principles
- your advice on broad directions

The Atlantic Fisheries Policy Review

3.

## What is the AFPR?

*A collaborative process for* identifying a vision, objectives and directions *for managing Atlantic coast fisheries*

Phase I

- Development of long term Policy Framework to guide fisheries management decision-making.
  - Answer the question what are we trying to achieve in Fisheries Management in the long term?
- Discussion Document and consultations: springboard for public input

Phase II

- Development / implementation of plans and programs to put policies into operation
  - Answer the question how do we achieve the direction from Phase I

The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix A**

4.

## Why do we need this Review?

*policies and principles that reflect new circumstances*

### Changes in the Atlantic Fishery

- stock fluctuations, increased aboriginal participation, changes within industry, new resource users

### Broadening Departmental Focus

- to sustainable fisheries in the context of "oceans management"

### Responding to Public Opinion

- concern for protecting marine resources
- more transparency in decision making

The Atlantic Fisheries Policy Review

5.

## Consultations to date

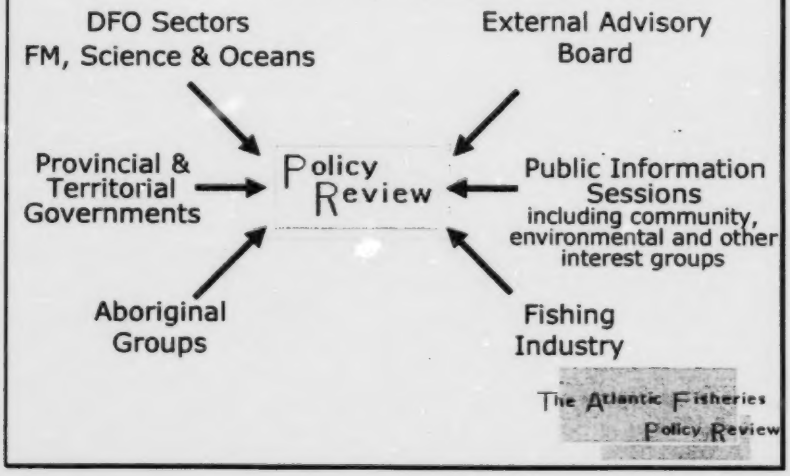


The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix A**

6.

## What have we heard?

*Feedback from 1999 Public Information Sessions*

Support for policy review and for process

Concern for marine resource conservation

Consistency versus regional specificity

Support for core activities

- enforcement and science

Fairness and transparency of allocation process prominent

The Atlantic Fisheries Policy Review

7.

## Key Objectives

Conservation

- placing a priority on conservation and sustainability with input from governments, Aboriginal Groups, industry groups and other stakeholders on fisheries management goals,

Orderly management

- achieving stability in the allocation process through developing and applying a transparent approach that is consistent, fair and credible, and

Shared stewardship

- sharing stewardship in fisheries management by building on participatory decision-making structures.

The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix A**

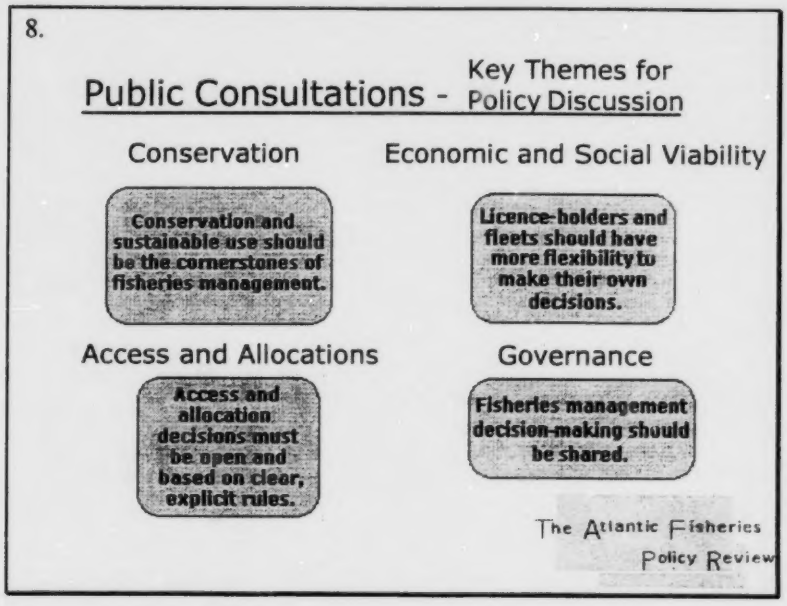
8.
Public Consultations - Key Themes for Policy Discussion
Conservation
Conservation and sustainable use should be the cornerstones of fisheries management.
Economic and Social Viability
Licence-holders and fleets should have more flexibility to make their own decisions.
Access and Allocations
Access and allocation decisions must be open and based on clear, explicit rules.
Governance
Fisheries management decision-making should be shared.
The Atlantic Fisheries Policy Review

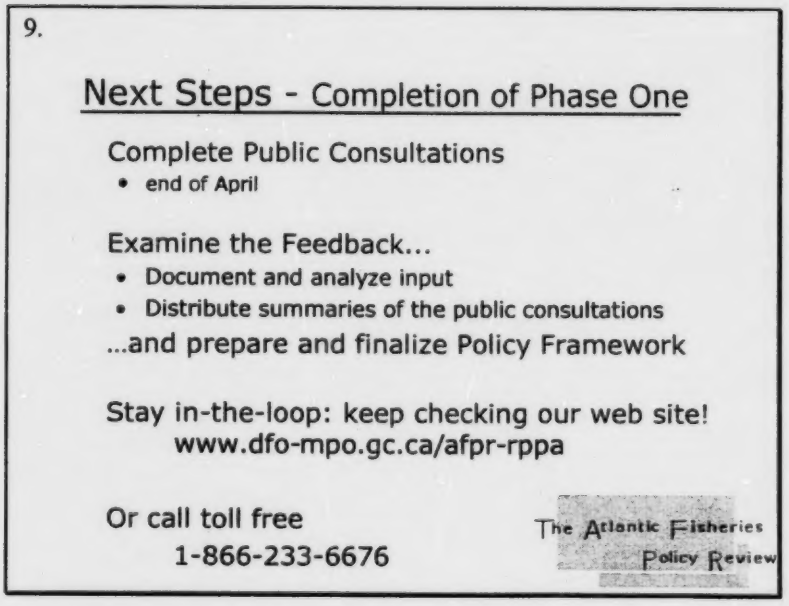
9.
Next Steps - Completion of Phase One
Complete Public Consultations
• end of April
Examine the Feedback...
• Document and analyze input
• Distribute summaries of the public consultations
...and prepare and finalize Policy Framework
Stay in-the-loop: keep checking our web site!
www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa
Or call toll free
1-866-233-6676
The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix A**

## Conservation

*"Conservation and sustainable use should be the cornerstones of fisheries management."*

- Define conservation as "**sustainable use** that safeguards ecological processes and genetic diversity for present and future generations"
- The first principle and highest priority governing resource management for the Atlantic coast fisheries should be "Management decisions must put the **conservation of fisheries resources and habitat first**"
- Incorporate both a **precautionary and an ecosystem-based approach** in fisheries management
- Establish a **conservation ethic** and share responsibility with industry for resource conservation
- Ensure harvesting is conducted under **enforceable rules**

The Atlantic Fisheries Policy Review

## Economic and Social Viability

*"Licence-holders and fleets should have more flexibility to make their own decisions."*

- DFO can best provide for economic and social benefits by **promoting the sustainable use of the fisheries resource.**
- **DFO should create conditions** for the fishing industry to contribute effectively to both the viability of individual fishing enterprises and to the national economy.
- **Responsibility for the well-being of coastal communities must be shared** among resource users, communities themselves, DFO, and various federal and provincial government agencies.
- The commercial fisheries must become more **economically self-reliant** and more responsible for handling fluctuations in the resource and the market.
- Fleets and resource user groups must **develop strategies and programs** to balance economic and social objectives while providing safeguards for the interests of others.

The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix A**

## Access and Allocations

*"Access and allocation decisions must be open and based on clear, explicit rules."*

- DFO will work with interested parties to make decisions on the **best use of fisheries resources** that are consistent with conservation objectives and legal obligations.
- **Aboriginal fishing** for food, social and ceremonial purposes will continue to have priority after conservation requirements.
- The access and allocation process must be, and must be seen to be, fair, transparent and subject to **clear and consistent rules** and procedural requirements.
- Commercial licence holders should play a more **direct and central role in access and allocation decision making**.
- DFO should develop clear criteria to enable **marine recreational and aquaculture entry** into fisheries, consistent with best use.

The Atlantic Fisheries Policy Review

## Governance

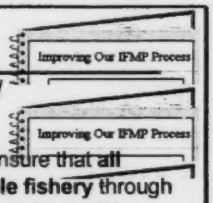


*"Fisheries management decision-making should be shared."*

- Decision making in fisheries management should ensure that **all participants share responsibility for a sustainable fishery** through their participation and effective representation at every level of the fisheries management system.
- Management decisions affecting a particular fishery will normally be made as **close to that fishery as possible** and, as a first step, will primarily involve local resource users.
- Licence holders must consider and **accommodate the interests of other stakeholders** when fisheries decisions affect other interests.

The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix A**

## Wrap up

Final Observations

Summary of meeting

- Key points

Next Steps

- distribute summaries of the public consultations

Further information

- stay in-the-loop: keep checking our web site!
  **www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa**
- Call toll free
  **1-866-233-6676**

The Atlantic Fisheries Policy Review

**Appendix B**

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW PUBLIC CONSULTATIONS

## LIST OF REGISTERED SPEAKERS BY LOCATION

### Registered Speakers – Dartmouth – March 12, 2001

- Peter Stoffer, M.P., Sackville-Musquodoboit Valley – Eastern Shore
- David Coon, Conservation Council of New Brunswick
- Don Aldous, SWNS Tuna Association
- Howard Epstein, MLA for Halifax-Chebucto
- Earle McCurdy, Canadian Council of Professional Fish Harvesters
- Michael O'Connor, National Sea Products
- Dr. Martin Willison, School of Resource & Environmental Studies, Dalhousie University
- Joanne Weiss, (graduate student) School of Resource & Environmental Studies, Dalhousie University

### Registered Speakers – Antigonish – March 13, 2001

- Mike Newell, President, Guysborough County Inshore Fishermen's Association
- Stewart Beaton, Area 19 Snow Crab Fishermen's Association

### Registered Speakers – Sydney – March 14, 2001

- Jeff Brownstein, President, Local 6 Maritime Fishermen's Union
- Gord MacDonald, Area 30 Fishermen's Association/Area 23 Snow Crab Fishermen's Association
- Jack Coffin, Stewards of St. Ann's Harbour Association

### Registered Speakers – Yarmouth – March 15, 2001

- Shawn Symonds, Woods Harbour, Shelburne Co. speaking on behalf of full time fishermen who do not own commercial fishing licences.
- Mark Butler, Ecology Action Centre
- Herald Theriault, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association
- Graeme Gawn, Maritime Fisherman's Union Local 9
- Jan Slakov, Box 35, Weymouth, NS, President, Enviro-Clare
- Denny Morrow, Nova Scotia Fish Packers Association
- Jean Guy d'Entremont, Inshore Fisheries Ltd
- Vince Goreham, Independent Fisherman
- Wayne Spinney, West Nova Fishermens'Coalition and LFA 34 Lobster Committee
- Sterling Belliveau, Warden, Municipality of the District of Barrington
- Evan Walters, Scotia-Fundy Inshore Fishermens' Association

**Appendix B**

**Registered Speakers – Gaspé – March 19, 2001**

- André Boucher, Regroupe des Pêcheurs Professionels de nord de la Gaspésie
- Stéphan Morissette, Président, Regroupement des mariculteurs du Quebec
- Yvan Bernier, Consultant

**Registered Speakers - Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine - March 20, 2001**

- Gabrielle Landry, Fédération des Pêcheurs semi-hauturiers du Québec
- Leonard Poirier, Regroupement des pêcheurs propriétaires des Iles-de-la-Madeleine

**Registered Speakers – Blanc Sablon – March 21, 2001**

- Jean-Richard Joncas, President Polyvalent Fishermens' Association, Old Fort, Blanc Sablon

**Registered Speakers – Sept Iles – March 22, 2001**

- Chef Jean-Charles Piétacho, Conseil des Innu de Ekuanitshit, Assemblée Mamu Pakatatau Mamit
- Bernard Poirier, Association pour les droits de pêches aux espèces marines Inc.
- Michel Dion, Association pour les droits de pêches aux espèces marines Inc.

**Registered Speakers – Quebec – March 23, 2001**

- Audrey Samson/Jacques Brunet, Alliance des pêcheurs professionnels du Québec
- Guy Girard, Société touristique du FJORD

**Registered Speakers – Charlottetown – March 27, 2001**

- Chris Wall, Malpeque Lobster Fishermen
- Kevin Robertson, PEI Fisherman's Association
- Eddy MacGillivray, Blomming Point Property Owners
- Dave Gillis, Province of Prince Edward Island

**Registered Speakers – Moncton – March 28, 2001**

- Gérald Haché, New Bandon Fishermen's Association
- Sherwood Good, New Bandon Fishermen's Association
- Mike Belliveau, Executive Secretary, Maritime Fishermen's Union
- Paul Jagoe, Class B Lobster Licence Holder
- Stephen Chase, Atlantic Salmon Federation
- Jean Gauvin, Directeur de l'Association des crabiers du Nord-Est Inc.
- Ariella Pahlke, Nova Scotia Women's FishNet
- Mary DesRoches, Nova Scotia Women's FishNet
- Ian Andrew, Maritime Representative, Canadian Sportfishing Industry Association
- Inka Milewski, Conservation Council of New Brunswick

**Appendix B**

- Donna Murray, Botsford Professional Fisherman's Association Inc.
- Jeannine Poulin, Association des Employé(e)s d'Usines de Produits Marins
- Gary Dedrick, Eastern Fishermen's Federation
- Franklin d' Entremont, Swordfish Harpoon Association
- Alyre Gauvin, Association des Pêcheurs de Poisson de fond Acadien (APPFA)

Written brief received from: Ludger Lagacé, New Bandon Fishermen's Association

**Registered Speakers – St. Andrews – March 29, 2001**

- Greg Thompson, Fundy North Fishermen's Association
- Floyd Hawkins, Retired Fisherman
- Dale Mitchell, Fundy Weir Fisherman's Association
- Joseph Labelle, New Brunswick Seafood Producer's Association
- Eric Allaby, MLA Fundy Isles
- Klaus Sonnenberg, Grand Manan Fishermen's Association

**Registered Speakers – Port au Choix – April 3, 2001**

- Holly Patey, River of Ponds Harbour Authority
- Deputy Mayor Priscilla Boutcher, NLFM

(Neither speaker was able to attend, but they did table copies of their presentations)

**Registered Speakers – Port aux Basques – April 4, 2001**

- Councillor Cynthia Downey, NLFM
- Joanne Clarke, Executive Assistant to Honourable Kelvin Parsons, Minister of Justice, representing the Towns of Burgeo and Ramea on behalf of Mayor Allister Hann, Burgeo Town Council

**Registered Speakers – Grand Falls – April 5, 2001**

- Edward Jones, non-Core Fisherman
- Al Wurdemann, Town Planning Coordinator, Town of Harbour Breton
- Mayor Walwin Blackmore, NLFM,
- Conrad Collier, Coast of Bays Corporation
- Mervin Rice, non-Core Fisherman
- Mayor Claude Elliot, Town of Gander

Submission tabled by Jerden Bennett, Mayor of Baytona

**Registered Speakers – Clarenville – April 6, 2001**

- Fred Best, Mayor, Town of Clarenville
- Tom Osborne, Mayor, Town of Arnold's Cove
- Michael O'Connor, Highliner Foods (National Sea Products)
- Steve Moyse, Discovery Regional Development Board

**Appendix B**

**Registered Speakers – Goose Bay – April 10, 2001**

- Councillor Graham Letto, NLFM
- Claude Rumbolt, FFAW

**Registered Speakers – St. John's – April 11, 2001**

- Owen Myers, Newfoundland and Labrador Wildlife Federation
- Winston Fiander, Canadian Executive Service Organization
- Earle McCurdy, Fish, Food and Allied Workers Union
- Mayor Derm Flynn, President Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities
- James Chidley, Vice-Chairman, Southern Shore Inshore Fishermens' Action Committee
- Grace White, CanJam Trading Limited
- Councillor Peter Miller, City of St. John's
- Carl Philip Parsons, General Public
- Gus Etchegary, Fisheries Advocate
- Alastair O'Rielly, Fisheries Association of Newfoundland and Labrador
- Boyce Taylor, General Public
- Councillor George Cooper, Town of Grand Bank

**Registered Speakers – Iqaluit – April 18, 2001**

- Jim Noble, Nunavut Wildlife Management Board (on the topic of Conservation)
- Carey Bonnell, Department of Sustainable Development, Government of Nunavut (on the topic of Economic and Social Viability)
- Peter Keenainak, Qikiqtaaluk Corporation (on the topic of Access and Allocations)
- Bert Dean, Nunavut Tunngavik Inc. (on the topic of Governance)

**Appendix C**

## ATLANTIC FISHERIES POLICY REVIEW

## ALPHABETICAL LIST OF WRITTEN COMMENTS SUBMITTED

1. Andrews, David
2. Best, Kevin, Fisherman
3. Boucher, Rheal
4. Bowers, David
5. Brown, Kingsley, Social Worker
6. Cameron, Steve
7. Canadian Association of Prawn Producers
8. Canadian Sportfishing Industry Association
9. CanJam Trading Ltd.
10. Canning, Dave, Fisherman and Aquaculturist
11. Chafe, George, Chairperson, Southern Shore Fishermen's Action Committee
12. La Chambre de commerce de Sept-Îles inc.
13. Charles, Tony, St. Mary's University
14. Chiasson, Albert, Fisherman
15. Clearwater Fine Foods Inc.
16. Cloutier, Bruno, Groundfish fisherman
17. Cloutier, Bruno, Groundfish fisherman
18. Le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé inc.
19. Coastal Communities Network
20. Copes, Parzival, Emeritus Professor, Simon Frazer University
21. Corkett, C.J., Senior Instructor, Department of Biology, Dalhousie University
22. Counsel, Patrick J.
23. Department of Agriculture, Fisheries and Aquaculture of New Brunswick
24. Derosby, Guy, Fisherman
25. Eastern Shore Fisherman's Protective Association
26. Edwards, Capt. Richard, Fisherman
27. Faith in Action Committee
28. Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec
29. Fédération régionale Acadienne des pêcheurs professionnels inc.
30. Fillier, Edgar W., Mayor, Town of Englee, NF
31. Fisheries Association of Newfoundland and Labrador
32. Fisheries Council of Canada
33. Fisheries Council of Canada
34. Fleming, Randy, Fisherman
35. Forum des maires de la Péninsule acadienne
36. Gauvin, Guy, Fisherman
37. Girard, Guy, Director General, Société touristique du fjord
38. Goodyear, Eugene, Fisherman
39. Groundfish Enterprise Allocation Council
40. Gulf NS Fleet Planning Board
41. Holloway, Wayne D.

**Appendix C**

42. Houde, Michel
43. Jelleau, Lynn, past member, former Guysborough County Women's Fisheries Enhancement Association
44. Labrador Inuit Association
45. Lane, Daniel E., Professor, University of Ottawa
46. LeBlanc, Lloyd
47. Loeman, Tommy
48. Loeman, Tommy
49. Lower North Shore Fishermens' Association
50. Macgillivray, Eddy
51. McDonald, Ellie
52. Marshall, Stephen
53. Martin, Adam
54. McAllister, Don E., Ph.D., Vice-President, Ocean Voice International
55. Miller, R.J., Research Scientist, Bedford Institute of Oceanography
56. Milsom, Scott, Coastal Communities Network
57. Morris, Jim
58. Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Association Inc.
59. Newfoundland and Labrador, Government of
60. Nickerson, Sheldon A., Fisherman
61. Nunavut, Government of
62. Office of the Commissioner, Aquaculture Development
63. Parker, Mr., Harbour Authority of Hall's Harbour
64. Patry, Holly E.
65. Perry, Neil
66. Regroupement des pêcheurs de la Haute et Moyenne Côte-Nord
67. Regroupe des Pêcheurs Professionel de nord de la Gaspésie
68. Le Regroupement des gens d'affaires de la Péninsule acadienne
69. Robert, Caroline, Student, l'Université du Québec à Montréal
70. Roussel, Rene, Fisherman
71. Sabean, Ralph, Fisherman
72. Salmonid Association of Eastern Newfoundland
73. Salonius, Peter, Natural Resources Canada
74. Saulnier, Andre, Fisherman
75. Seafood Producers Association of Nova Scotia
76. Sharpe, Ronald, Full-time Licence Holder
77. Small, Ralston, Fisherman
78. Smith, Allen
79. La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick
80. Stafford, Chris, Fisherman
81. Taylor, Cyril, Chairperson, Nordic Economic Development Corporation
82. Theriault, Dwayne, Fisherman
83. Theriault, Lisa
84. Touesnard, Irvine
85. Touesnard, Sam, President, Richmond County Inshore Fishermen's Association
86. Tucci, Beverley
87. Watson, Lee
88. Wright, Tony, Lourdes de Blanc Sablon
89. Yeadon, Maureen

Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

# « Opinions exprimées »

## Sommaire des consultations publiques tenues par la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

Mars-avril 2001

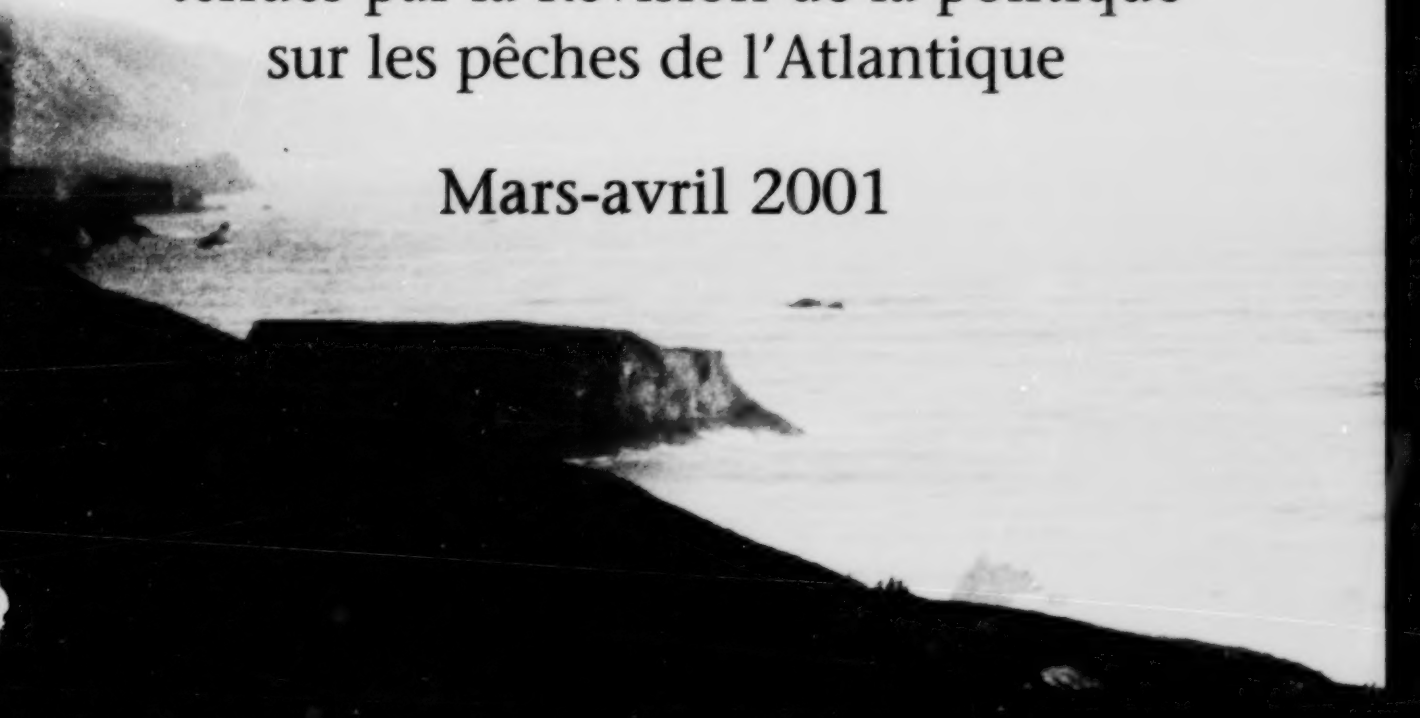

Canada

**REVISION DE LA POLITIQUES SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE**
**CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**MARS - AVRIL 2001**

**TABLE DES MATIÈRES**


| | Page |
|---|---|
| Avant-propos | 2 |
| Dartmouth, le 12 mars | 4 |
| Antigonish, le 13 mars | 12 |
| Sydney, le 14 mars | 17 |
| Yarmouth, le 15 mars | 22 |
| Gaspé, le 19 mars | 34 |
| Cap-aux-Meules, le 20 mars | 38 |
| Lourdes-de-Blanc Sablon, le 21 mars | 43 |
| Sept-Iles, le 22 mars | 47 |
| Québec, le 23 mars | 50 |
| Charlottetown, le 27 mars | 53 |
| Moncton, le 28 mars | 57 |
| St. Andrews, le 29 mars | 63 |
| Port-au-Choix, le 3 avril | 70 |
| Port-aux-Basques, le 4 avril | 73 |
| Grand Falls, le 5 avril | 76 |
| Clarenville, le 6 avril | 83 |
| Goose Bay, le 10 avril | 88 |
| St. John's, le 11 avril | 94 |
| Iqaluit, le 18 avril | 103 |

Annexes

| | |
|---|---|
| Annexe A – copie de la présentation donnée aux séances publiques | 109 |
| Annexe B – liste des intervenants inscrit, par location | 117 |
| Annexe C - liste des sousmissions écrites reçues par la RPPA | 121 |

# RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

## OPINIONS EXPRIMÉES lors des consultations publiques en mars et avril 2001

## Avant-propos

Ce rapport constitue un résumé des commentaires formulés au cours des 19 séances de consultations publiques sur la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique qui ont eu lieu dans tout le Canada atlantique, au Québec et au Nunavut, en mars et en avril 2001. Les consultations s'inspiraient du document *La gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada : document de travail sur l'orientation et les principes stratégiques*, qui avait déjà été distribué à vaste échelle. L'objectif de cette démarche est d'élaborer un cadre stratégique pour la gestion des pêches de l'Atlantique. Le présent rapport n'est pas le cadre stratégique. Les commentaires ainsi que les exposés présentés au cours des séances serviront toutefois à la rédaction de ce cadre au cours des prochains mois.

Les opinions résumées ci-après sont celles des participants et ne représentent pas nécessairement la position du ministère des Pêches et des Océans. Nous avons tenté d'inclure tous les points de vue exprimés au cours des discussions ainsi que tous les enjeux ou thèmes importants qui ont été soulevés.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de ce document ou de plus amples renseignements sur la révision de la politique en vous rendant à l'adresse www.dfo-mpo-gc.ca/afpr-rppa ou encore en composant sans frais le 1-866-233-6676.

La Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA), une réalisation du ministère des Pêches et des Océans (MPO), vise à faciliter l'élaboration d'un cadre stratégique cohérent pour la gestion des stocks de poissons de la côte Est du Canada. Elle prévoit notamment des consultations avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones intéressés, l'industrie de la pêche et d'autres parties intéressées.

La RPPA comprend deux phases : la phase I consiste à produire un cadre stratégique qui répondra à deux questions : Que voulons-nous réaliser, à long terme, en ce qui concerne la gestion des pêches? Quels sont nos objectifs et nos principes? Quant à la phase II, elle servira à établir nos priorités ainsi qu'à mettre en œuvre les éléments du cadre stratégique (élaboré au cours de la phase I). Il faudra à ce moment répondre à la question : Comment atteindrons-nous nos objectifs?

L'objectif des consultations publiques consistait à recueillir des commentaires sur la phase I de la révision de la politique, soit l'élaboration d'un cadre stratégique. Le document *La gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada : document de travail sur l'orientation et les principes stratégiques* a été rédigé par le MPO. Il visait à aiguiller

les commentaires formulés par les intervenants sur les orientations et les options stratégiques ainsi qu'à guider les consultations tenues dans tout le Canada atlantique.

Par ailleurs, le document de travail propose des objectifs généraux et plusieurs principes fondés sur quatre thèmes stratégiques principaux : la conservation, la viabilité économique et sociale, l'accès à la ressource et sa répartition ainsi que la gouvernance. Il comprend également une section sur les rôles et les responsabilités qui clarifie le rôle du MPO par rapport aux autres ministères et organismes gouvernementaux, aux autres gouvernements, à l'industrie commerciale ainsi qu'aux autres utilisateurs de la ressource.

Le document a été rendu public le 7 février 2001 et distribué, entre autres, aux groupes d'intervenants qui ont manifesté de l'intérêt pour la RPPA. En outre, un dépliant qui résume le document a été envoyé à chacun des titulaires de permis commercial à Terre-Neuve, dans les Maritimes, au Québec et au Nunavut (65 000 exemplaires).

Les 19 séances de consultations publiques qui ont eu lieu en mars et en avril 2001 dans tout le Canada atlantique, au Québec et au Nunavut étaient ouvertes à tous, et des représentants de la majorité des groupes intéressés y ont participé et ont exprimé leurs points de vue.

Chaque séance s'est déroulée de la même façon. Elle s'ouvrait par une brève discussion sur l'objectif et l'ordre du jour de la rencontre, puis était suivie d'une courte présentation résumant le document de travail (voir annexe A). La séance se poursuivait ensuite par la présentation des exposés officiels des conférenciers inscrits (voir liste de ces exposés à l'annexe B). Enfin, les participants discutaient en table ronde des quatre thèmes stratégiques, puis examinaient brièvement les étapes suivantes, y compris les possibilités de formuler d'autres commentaires.

Nous avions mentionné que des résumés écrits des 19 séances de consultations publiques seraient fournis aux participants ayant signé notre feuille d'inscription, et le présent rapport donne suite à notre engagement. Les résumés sont classés par ordre chronologique, de la première séance du 12 mars, à Dartmouth, à la dernière séance du 18 avril 2001, à Iqaluit. Ils sont aussi divisés en trois parties. La première présente les enjeux ou les thèmes récurrents des séances, y compris les commentaires provenant des exposés officiels et des discussions en table ronde. Les thèmes sont inclus par souci de commodité, mais il ne faut pas les considérer comme plus importants que les commentaires des participants. La deuxième partie fournit une liste des conférenciers officiels ainsi que les points importants de leurs exposés. La troisième partie présente un résumé des commentaires formulés durant les discussions en table ronde, par thème stratégique.

En plus de tenir des séances de consultations publiques, nous avons invité des groupes et des personnes à nous transmettre leurs commentaires écrits sur le document de travail (la date limite était le 31 mai 2001). L'annexe C présente la liste alphabétique de ceux qui nous ont transmis leurs commentaires.

Pêches et Océans
Août 2001

**CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE**

**Dartmouth — le 12 mars 2001**

**Synopsis provisoire**

**Thèmes soulevés au cours de la séance**

- Maintien de la participation et de la responsabilité/imputabilité du MPO dans la gestion des pêches.
- Participation accrue des « collectivités côtières » dans le processus de gestion des pêches.
- La gestion écologique va au-delà de la conservation et favorise la durabilité.
- Rôle du MPO au chapitre de l'accès aux ressources et de leur répartition.
- Les participants de longue date devraient être les premiers considérés dans le cadre du rétablissement des pêches.
- L'accès aux ressources et leur répartition sont le rôle et la responsabilité du Ministre : « écoutez-nous, mais assumez la responsabilité à l'égard des décisions finales. »

**Intervenants inscrits - Dartmouth[1]**

- Peter Stoffer, député, Sackville-Musquodoboit Valley — Côte Est
- David Coon, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
- Don Aldous, SWNS Tuna Association
- Howard Epstein, député, Halifax-Chebucto
- Earle McCurdy, Conseil canadien des pêcheurs professionnels
- Michael O'Connor, National Sea Products
- Martin Willison, School of Resource & Environmental Studies, Université Dalhousie
- Joanne Weiss, études supérieures, School of Resource & Environmental Studies, Université Dalhousie

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- Il est regrettable que les collectivités autochtones boycottent ces séances.
- La RPPA est un bon processus, mais il suscite encore une profonde méfiance. Il faut éliminer l'absence totale de confiance entre ceux qui gagnent leur vie grâce à la mer et ceux qui ont la responsabilité constitutionnelle de protéger la mer.
- Le MPO doit céder plus de responsabilité aux régions.
- La Garde côtière canadienne est très importante pour les collectivités côtières.
- La décision *Marshall* a suscité la peur et l'incertitude. La politique du MPO consistant

[1] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

à négocier sans faire participer les collectivités de pêcheurs a aggravé les choses.

- Le développement pétrolier et gazier ne doit pas avoir lieu sans que les pêcheurs aient un mot à dire. On est très préoccupé par les répercussions du développement pétrolier et gazier sur d'importantes zones écologiquement fragiles, comme le Banc George, le Gully et les récifs de corail. Il faut les protéger.
- La chasse aux phoques est une question délicate, car, d'une part, il faut protéger et promouvoir l'habitat du saumon, et, d'autre part, une chasse sélective détruirait les marchés en créant une réaction indésirable.
- En ce qui concerne la répartition de la ressource, se méfier de la concentration des activités entre les mains des grandes sociétés.
- Le conflit entre la Direction des sciences et la Gestion des ressources du MPO a assez duré. Il faudrait établir des partenariats avec les universités.
- L'aquaculture est un secteur très prometteur. L'une des contraintes à cet égard est le conflit apparent, au sein du MPO, entre les gestionnaires des pêches classiques et les gestionnaires de l'aquaculture. C'est une situation regrettable, car le MPO doit assumer un rôle de chef de file dans ce domaine.
- La gestion des pêches doit tenir compte de deux priorités : les écosystèmes sains et les collectivités de personnes. Ces priorités doivent être envisagées ensemble afin que l'on puisse trouver des solutions optimales.
- Le document de travail passe sous silence de nombreux aspects importants. On qualifie d'« autres intérêts » les personnes qui ne font pas partie de l'industrie : cela n'est pas approprié.
- Le fait d'établir une définition de la conservation est un important pas en avant. Toutefois, la conservation seule ne devrait pas être la priorité. Il faut accorder la même importance au rétablissement. Les collectivités de pêcheurs devraient avoir le pouvoir de surveiller cette approche.
- Gérance concertée — ce n'est que dans le contexte d'une gestion communautaire que des valeurs éthiques peuvent entrer en jeu. La gérance industrielle ne favorisera pas les valeurs communes en matière de gérance.
- Il faut accorder la priorité à la santé, à la viabilité et à l'autonomie des collectivités côtières. La durabilité des collectivités côtières est plus importante qu'une entreprise individuelle.
- Les décisions quant aux moyens d'équilibrer les objectifs en matière de gestion des pêches devraient être prises non pas par le gouvernement, mais bien par les collectivités. Il faut charger les collectivités côtières de la gérance de la ressource. La plus grande contribution à l'économie nationale tient à des collectivités côtières fortes et dynamiques.
- Au lieu d'exiger des droits de permis prohibitifs, il faudrait plutôt utiliser des redevances fondées sur le niveau de prises.
- Il faudrait protéger la ressource publique en garantissant la priorité aux collectivités côtières en matière d'accès et de répartition des ressources, et en respectant les droits ancestraux ou issus de traités de peuples autochtones. De nouveaux organismes devront être créés pour mettre en œuvre ce plan. Le modèle consiste à céder des richesses à un domaine public local, et à assortir ce transfert de responsabilités claires. L'avantage de ce modèle, c'est que les permis et les quotas seraient détenus en fiducie pour la collectivité, compte tenu des concepts de confiance et de perpétuité. La gestion des pêches ne devrait pas être confiée au secteur privé, et, en raison de cet impératif, le modèle de cogestion décrit dans le

document de travail est imparfait. Les groupes de pêcheurs doivent jouer un rôle central dans le modèle des collectivités côtières. On établirait trois paliers de gérance : le conseil communautaire des pêches, le conseil régional des pêches, et le conseil des pêches côtières. Les activités de pêche et les considérations touchant l'habitat doivent être liées au pouvoir de ces conseils. Le document de travail ne prévoit pas une telle chose.

- La RPPA regorge de buts communs à tous les pêcheurs, et les pêcheurs de thon tentent de les atteindre depuis plusieurs années. Le document de travail décrit la politique actuelle. Il n'y a rien de nouveau ou d'effrayant dans ce document.
- Pour obtenir de vrais changements, il faut persuader la Direction de la conservation et de la protection (C et P) de lâcher prise. Il est difficile pour les dirigeants de lâcher les rênes du pouvoir.
- Les pêcheurs de thon sont prêts à relever le défi d'une véritable cogestion.
- Avant de tenter de mettre en œuvre la RPPA, on suggère que des audiences soient tenues au sein du MPO afin de créer des conditions favorables à la mise en œuvre.
- Le MPO et l'industrie doivent comprendre que des changements s'imposent.
- On est généralement d'accord avec la définition de la conservation énoncée dans le document de travail.
- De toutes les utilisations des ressources marines, la pêche est la plus importante, car il s'agit d'alimentation. De plus, la pêche est une industrie renouvelable, alors que l'industrie pétrolière et gazière ne l'est pas.
- Lorsqu'on envisage la santé d'un écosystème, il est crucial de tenir compte des types d'engins de pêche. C'est pourquoi les engins devraient faire l'objet d'un examen des effets environnementaux (voir l'article 35 de la *Loi sur les pêches*), et s'il faut interdire certains engins (par exemple, les chalutiers), le MPO devrait indemniser les pêcheurs frappés d'une interdiction.
- Bien qu'il s'agisse d'un problème important, les prises fortuites ne sont pas mentionnées dans le document de travail. C et P et le Programme des observateurs constituent un système de freins et de contrepoids en ce qui concerne le besoin de gérer les questions liées aux prises fortuites.
- La région atlantique du Canada accorde beaucoup d'importance à ses dynamiques collectivités côtières. En plus des efforts déployés par les gouvernements provinciaux, le MPO devrait examiner soigneusement les enjeux de la concentration des entreprises, des types d'engins et de la répartition des richesses.
- Même si le document de travail souligne que le secteur de l'aquaculture est en croissance, on ne présente aucune critique de ce secteur.
- L'accession des Premières nations aux pêches commerciales aidera sûrement des personnes qui ont été marginalisées. Le processus d'accession doit être perçu comme étant ouvert, transparent et juste.
- L'un des enjeux fondamentaux du document de travail est le transfert de pouvoir décisionnel par le MPO. Même si le soutien à l'égard ce cette initiative est considérable, le document de travail envoie un message contradictoire. Par exemple : on dit que le MPO devrait se retirer de questions touchant l'accès et les modalités de répartition, mais on dit aussi que le MPO doit conserver le contrôle.
- On remet en question le retrait du MPO au chapitre de l'accès et de la répartition, car ces aspects font partie des responsabilités parlementaires du Ministère. On convient qu'il faut décrire en détail le processus décisionnel touchant l'accès et la répartition des ressources.

- On appuie les buts énoncés par le MPO au chapitre de la conservation, ainsi que l'enchâssement de principes comme les politiques relatives au propriétaire-exploitant autonome et à la séparation de la flottille, qui contribueront à la viabilité à long terme des pêches et des ressources halieutiques ainsi que des personnes des collectivités qui dépendent de ces ressources.
- Les pratiques de pêche responsable que l'on encourage dans le cadre des programmes provinciaux de professionnalisation contribueront à la conservation, à la durabilité et à la viabilité à long terme de nos ressources halieutiques, de l'industrie des pêches et de nos collectivités côtières.
- Un permis de pêche est une autorisation de pêcher, et ne devrait pas être accordé à une personne qui n'a ni l'intention de pêcher ni l'expérience de la pêche; les droits de pêche constituent non pas une marchandise qu'on peut négocier à Toronto, comme des actions dans des secteurs technologiques de pointe, mais bien le patrimoine des collectivités côtières.
- Le document de travail fait beaucoup trop référence aux nouveaux intervenants (aquaculture et pêche sportive), alors que le Conseil pour la conservation des ressources haliqutiques (CCRH) s'est prononcé contre l'expansion des pêches sportives (alimentation).
- Le rapport final de la RPPA devrait confirmer la directive relative à la séparation de la flottille pour les bateaux de moins de 65 pi. Les entreprises de transformation de poisson et les autres investisseurs se procurent des permis de pêche dans le cadre d'ententes de financement au noir qui contournent cette directive.
- Il faudrait combler les lacunes de la politique de séparation de la flottille; les responsables de la gestion de la ressource pour les pêches de l'Atlantique devraient d'abord et avant tout fournir les droits de pêche aux pêcheurs.
- Le MPO devrait apporter des changements à la loi ou aux règlements afin de s'assurer que les permis de pêche commerciale émis pour des bateaux de moins de 65 pi. sont détenus par des entreprises dirigées par des propriétaires-exploitants. Toute politique relative aux pêches de l'Atlantique doit reposer sur le propriétaire-exploitant.
- Le MPO (ou le gouvernement fédéral) doit apporter une solution au problème lié au fait que 35 % des pêcheurs du pays atteindront l'âge de la retraite d'ici 10 à 15 ans. Entrer dans l'industrie de la pêche coûte cher, ce qui risque de décourager la prochaine génération de pêcheurs. Le gouvernement devrait envisager une exemption pour gains en capital pour le transfert intergénérationnel des permis et penser à mettre sur pied un régime d'épargne-retraite national pour les pêcheurs.
- Le MPO devrait modifier l'échéancier et le processus de l'élaboration de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique afin d'y ajouter une table ronde multilatérale sur les politiques.
- Les politiques canadiennes en matière de pêche doivent être fondées sur un énoncé clair des objectifs qui tient compte des notions de stabilité économique, sociale et écologique.
- Le MPO, en collaboration avec le Conseil canadien des pêcheurs professionnels, devrait entreprendre une série de séances d'information sur la professionnalisation à l'intention du personnel du MPO, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale.
- Le MPO devrait exiger que toute personne qui participe à la pêche commerciale sous sa compétence dans une région où il existe des comités de certification professionnelle dirigés par des pêcheurs détienne un certificat professionnel. Il

faudrait aussi mettre sur pied des comités de certification dans toutes les régions du pays.

- Il faudrait démanteler le comité consultatif externe sur la RPPA et le remplacer par un organisme de planification et d'établissement des politiques de gestion des pêches dans la Région de l'Atlantique constitué de représentants d'organismes légitimes de l'industrie et d'autres partenaires directs. Cet organisme aurait comme mandat de diriger l'élaboration du nouveau cadre de politique de gestion des pêches dans le cadre de l'étape II du processus de Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique.
- Les décisions relatives à la répartition des ressources devraient continuer d'être la responsabilité du ministre des Pêches et des Océans, sous réserve des priorités et politiques relatives à la répartition, qui ont été clairement énoncées et rendues publiques.
- La RPPA devrait reconnaître que les pêches sont dominées par des entreprises titulaires de plusieurs permis, et devrait recommander qu'on élabore une politique en vue d'optimiser la perspective de stabilité financière des divers secteurs de la flottille qui constitue le noyau de pêcheurs.
- Dans l'ensemble, le document de travail est un bon point de départ, bien que sa naissance soit tardive.
- L'objectif consistant à promouvoir des pêches durables et axées sur la conservation ainsi qu'une industrie économiquement viable est réalisable si tous les intervenants de l'industrie travaillent en ce sens, et si des politiques claires et complètes en matière de gestion des pêches appuient sa réalisation.
- On s'oppose à l'élargissement des intervenants prenant part au processus décisionnel en matière de gestion des pêches au-delà de ceux qui ont toujours assuré une présence dans le secteur des pêches commerciales.
- Il est crucial de d'abord établir des objectifs touchant l'« usage optimal » dans le milieu des pêches commerciales avant d'envisager l'expansion du nombre d'intervenants jouissant d'un accès aux pêches.
- La nouvelle politique doit favoriser le recours accru à des systèmes d'autoréglementation (par exemple : régimes de droits de quasi-propriété, comme les QIT et contingents d'entreprises).
- L'organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) est un exemple médiocre de cadres de réglementation et de législation exécutables et appropriés pour la gestion des pêches. Le MPO doit chercher à étendre les zones de pêche canadienne, ou à établir un nouvel organisme multilatéral qui remplacerait l'OPANO.
- Les décisions touchant l'accès et la répartition des ressources sont la responsabilité du MPO, et elles devraient s'appuyer sur des critères convenables. En mentionnant le besoin de changer le processus actuel en cédant la responsabilité aux flottilles, le MPO se donne la possibilité d'éviter ses responsabilités à l'égard des décisions touchant l'accès et la répartition des ressources, même si le Ministre détient le pouvoir final en ce qui concerne l'octroi de permis.
- La capacité accrue de Terre-Neuve au chapitre de la pêche des crustacés et coquillages ne devrait pas pénaliser les anciens pêcheurs de poisson de fond lorsque la pêche aux mollusques et aux coquillages sera en déclin et les stocks de poisson de fond augmenteront.
- Une part considérable de la capacité a été retirée au cours des dix dernières années. Le gouvernement ne doit pas voir cette situation comme une occasion

d'introduire de nouveaux venus dans les pêches existantes.

- Les problèmes des pêches concernant l'accès aux ressources et à leur répartition sont directement liés à l'approche indécise du MPO à cet égard.
- Compte tenu des limites en matière de conservation, les titulaires de permis et les flottilles devraient prendre leurs propres décisions d'affaires et être tenus responsables des conséquences. Ainsi, on appuierait les notions d'autonomie et de cogestion tout en tenant compte des préoccupations liées à l'accès et aux ressources et à leur répartition.
- Les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) devraient être confiés aux intervenants des pêches, et un autre processus devrait être établi en vue d'examiner les enjeux touchant les pêches et les océans, comme l'exploitation pétrolière et gazière, les loisirs, l'écotourisme, la pose de câbles et l'exploitation minière. Le niveau de priorité d'un tel processus variera d'une région à l'autre.
- On considère la définition de conservation comme adéquate, et on la soutient, mais sans enthousiasme.
- Le document de travail ne définit pas le terme « intervenant », et l'omission de corriger cette situation pourrait occasionner des problèmes au moment de la mise en œuvre. La définition devrait être générale et comprendre de nombreux intérêts évoluant dans le monde des pêches.
- Lorsqu'il est question de conservation, il n'y a ni « pièces de rechange » ni « espèces jetables ».
- La surexploitation est un enjeu mondial. Toutes les augmentations de la production de poisson sont liées à l'aquaculture. Les pêches au poisson sauvage sont déjà à leur niveau maximal.
- La « gestion adaptive » est cruciale au maintien des écosystèmes marins. Nous ne pouvons nous en tenir aux anciennes pratiques de gestion des pêches, qui, de fait, vont à l'encontre du but recherché (par exemple : la destruction de coraux en eaux profondes pendant la pêche, parce que nous ne comprenions pas l'importance des coraux à titre d'habitat pour les poissons.
- Le thème de la conservation est évident dans le document de travail.
- Il faut apporter des précisions à la définition de la gestion fondée sur l'écosystème, afin qu'elle comprenne, en particulier, les stratégies de gestion des pêches (par exemple : répercussions des engins sur les espèces et sur l'habitat). Les pratiques de pêche devraient être adaptées à l'écosystème.
- Le document de travail ne dit pas grand chose sur la fermeture de certaines pêches, et il devrait le faire. Il devrait aussi parler davantage des zones de protection marine (ZPM), car il s'agit d'une approche fondée sur l'écosystème. Ce sont des laboratoires vivants, et il faudrait les utiliser comme point de référence.
- Information disponible et accessible — il faudrait créer un document qui relève toutes les initiatives en matière de conservation marine.
- Le document de travail ne dit pas comment obtenir la coopération d'autres organismes gouvernementaux ou leur participation à des initiatives de conservation.
- Le document de travail doit apporter des précisions sur les tensions internes au sein du MPO, en particulier les tensions entre la science et la gestion des pêches, et sur les méthodes permettant de mieux gérer ces tensions.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- La section qui parle de la conservation doit être étoffée.
- L'examen de l'approche prudente doit être plus large et ne doit pas s'en tenir uniquement aux considérations techniques. Il faudrait se pencher sur les questions stratégiques, en particulier celles qui touchent l'habitat. Les efforts actuels d'adoption d'une approche prudente ne font pas cela (par exemple : le rapport du CCRH sur les engins n'envisage pas les répercussions des engins sur l'approche prudente).
- Pour ce qui est de l'adoption d'une éthique de conservation, une démarche communautaire pourrait peut-être réussir, car une telle démarche offrirait plus de possibilités de convaincre les collectivités de la valeur morale des questions touchant la conservation. Le MPO n'a jamais prêté attention à ces forces sociales. Peut-être serait-il indiqué de faire participer des spécialistes des sciences sociales aux travaux des économistes sur la politique relative aux pêches.
- L'ensemble de la côte de l'Atlantique devrait être considéré comme un écosystème. Le document de travail n'examine pas de façon adéquate les utilisateurs de cet écosystème qui ne sont pas liés aux pêches, et il n'est pas suffisant de s'en remettre à la Stratégie sur les océans.
- On manifeste de nombreuses préoccupations à l'égard de l'aquaculture, d'autant plus que le document de travail semble la promouvoir tout en préconisant une approche prudente. Le contrôle, le renouvellement des permis et les études environnementales seront des outils cruciaux.

### Viabilité économique et sociale

- C'est un domaine où il y a beaucoup d'idées arrêtées. Nous saluons le fait que le document de travail va au-delà du statu quo (par exemple : octroi de permis mutli-spécifiques, diversification des activités de pêche, etc.). Cependant, en ce qui concerne la vision énoncée pour le Canada rural, à la page 23 du document de travail, le MPO a non seulement fait fi de ces objectifs, à l'occasion, par des politiques implicites et par l'inaction, mais aussi il est allé dans la direction inverse. La politique finale devrait placer un accent plus marqué sur les collectivités rurales et moins s'attacher aux répercussions industrielles.
- Compte tenu du fait que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'est doté d'aucun règlement sur l'aquaculture des poissons (ce qui est controversé), le MPO doit se montrer vigilant au moment d'approuver ces demandes. On a l'impression que le MPO ne se soucie pas des préoccupations des collectivités à l'égard de l'aquaculture. Par conséquent, les études environnementales sont d'autant plus importantes.
- La définition de collectivité doit être large — cette notion ne désigne pas uniquement les collectivités géographiques. Par exemple, les flottilles liées à une pêche spécifique peuvent être considérées comme une collectivité.
- Il est très important de donner aux jeunes l'occasion de se lancer dans le secteur de la pêche.

**Accès et répartition des ressources**

- On appuie le transfert du pouvoir décisionnel en matière de pêche, dans la mesure où les intervenants sont capables d'assumer cette responsabilité. Toutefois, on n'arrive pas à comprendre comment un conseiller indépendant pourrait prendre des décisions relatives à l'accès aux ressources et à leur répartition s'il ne dispose pas d'une masse importante d'experts, analogue à celle du MPO. On préférerait que le MPO prenne ces décisions.
- Au bout du compte, en ce qui concerne les enjeux stratégiques, la question de l'usage optimal devrait être déterminée par la population canadienne, c'est-à-dire le MPO.
- Pour ce qui est de stabiliser les processus existants, cela correspond à couler dans le béton des processus adoptés à une époque où les politiques relatives à l'usage optimal n'existaient pas. Le MPO doit donc se montrer très vigilant à l'égard ce cette approche.
- Le MPO ajoute de la valeur, car il possède déjà de l'expertise et n'a pas besoin de réinventer la roue. Nous avons besoin de critères clairs et d'un certain leadership à l'égard des questions touchant l'accès et la répartition des ressources. Tant que le Ministre aura le dernier mot, l'industrie exercera toujours des pressions sur lui, même s'il existe un conseil de l'accès et de la répartition des ressources.

**Gouvernance**

- La gouvernance est étroitement liée au recouvrement des coûts. Le meilleur moyen d'avoir son mot à dire, c'est de payer. Le recouvrement des coûts signifie qu'on prend de meilleures décisions. Lorsqu'on paie quelque chose, on le contrôle.
- Par contre, il faut assurer la participation de parties qui ne sont pas liées aux pêches, mais qui sont préoccupées par les décisions prises dans ce domaine. Les non-pêcheurs qui sont intéressés doivent participer au processus de gouvernance.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Antigonish — le 13 mars 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes soulevés au cours de la séance**

- Les pêcheurs côtiers constituent la majorité des parties intéressées, et leurs intérêts devraient être placés au premier plan.
- Dans tout régime de cogestion, il faut intégrer dès le départ des dispositions relatives au partage en périodes d'abondance.
- Le MPO n'écoute jamais : il entend et fait ce qu'« il » veut.
- Préoccupations à l'égard de l'affaire « *Marshall* » — besoin qu'on consulte davantage les pêcheurs et qu'ils aient un mot à dire.
- Préoccupations quant à la capacité des groupes de pêcheurs de résister aux pressions des sociétés pétrolières et autres grandes sociétés.
- L'« usage optimal » ne devrait pas relever uniquement du Ministre. D'autres parties sont en cause.
- Les pêches sont trop souvent utilisées comme instrument de politique sociale. La stabilité en matière d'accès et d'allocation favorise la viabilité économique.
- Les associations accréditées devraient être privilégiées au moment de constituer des comités de gestion.
- Préoccupations concernant la professionnalisation « forcée ».

**Intervenants inscrits - Antigonish[2]**

- Mike Newell, président, Guysborough County Inshore Fishermen's Association
- Stewart Beaton, Area 19 Snow Crab Fishermen's Association

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- On craint que la RPPA n'entraîne l'élimination de la pêche en petite embarcation.
- Le MPO doit garder le contrôle et, de ce fait, se mêler encore davantage de la pêche côtière.
- Dans tout régime de cogestion, les pêcheurs côtiers devraient être les premiers à avoir accès à la ressource. La composition de tout conseil ou comité de cogestion devrait refléter cette priorité. Si le Ministre annule les décisions de ces groupes, ils ne sont donc responsables ni des coûts ni des résultats.
- L'usage optimal ne relève pas uniquement du MPO. D'autres devraient participer au processus.
- Dans le cadre du processus de gestion des pêches, on devrait donner la préférence

---

[2] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

aux groupes accrédités.

- Il faut mettre l'accent sur la contiguïté.
- Accord général avec le contenu du document de discussion.
- La définition de la conservation s'est fait attendre longtemps. Ce n'est peut-être pas la meilleure définition, mais c'est un bon point de départ.
- Nombre des décisions antérieures penchaient trop lourdement en faveur de considérations d'ordre social, probablement parce que le pêcheur vote et la morue ne vote pas.
- La stabilité et la rentabilité tiennent largement à la solidité du droit au maintien des titulaires de permis. Il existe actuellement des accords de cogestion s'assortissant d'un terme de cinq ans. On se montre intéressé à conclure des accords plus longs, car cela permet de prendre des décisions d'entreprise plus efficaces. Un terme prolongé permettrait d'amoindrir la volatilité du prix des ressources.
- Il faut assortir les accords de cogestion, dès les premières étapes d'élaboration, de « règles » sur l'accès et la répartition (par exemple : mécanismes de partage en période d'abondance). Ces règles relatives à l'accès et à la répartition seraient rigoureusement et officiellement définies.
- Les pêcheurs qui ont vécu l'expérience de la cogestion et de la prise de décisions concertées disent que les autres pêcheurs n'ont rient à craindre. Les parties aux accords de cogestion actuels avaient des réserves au début du processus, mais l'expérience s'est révélée très satisfaisante. Cela tient au fait que l'on tient compte davantage de ce que les pêcheurs ont à dire, qu'on leur accorde plus de responsabilité, et qu'on les écoute. Les décisions sont prises de concert avec le MPO.
- Il faut enchâsser la notion de rétablissement dans la définition de conservation.
- La définition de collectivité devrait commencer par tenir compte des flottilles qui ne pêchent qu'une seule espèce, et ensuite établir la géographie.
- Ceux qui sont plus réticents à l'idée de laisser le MPO céder son pouvoir décisionnel disent que c'est parce qu'ils ont besoin de l'influence du MPO pour tenir tête aux sociétés pétrolières et minières.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- Le droit au maintien à long terme est un aspect qui favorise l'éthique de conservation.
- La responsabilité au chapitre de la conservation n'est pas exclusive aux pêcheurs. Le document ne mentionne aucunement les effets de la pollution ou de l'exploitation pétrolière. Le MPO n'a pas encore tenu de rencontres avec les pêcheurs sur l'expansion des activités d'exploitation pétrolière et gazière, et pourtant, il signe des protocoles d'entente (PE) avec des sociétés pétrolières et gazières. On est très préoccupé par les répercussions de la prospection sismique (sur la plate-forme Scotian) sur le stock de poisson. Le MPO doit adopter une démarche prudente à l'égard de toutes les utilisations de l'océan, et diriger toute mesure en ce sens.
- On manifeste un appui considérable à l'égard de la définition de conservation, et on se demande pourquoi on a mis si longtemps à l'établir. Cela dit, il faut que la définition de la conservation aille plus loin, compte tenu notamment du fait que l'on a

déjà commencé des activités de forage pétrolier et gazier dans certaines régions, sans connaître l'impact de ces activités au chapitre de la conservation.
- Il est important que les diverses régions du MPO dont les activités se chevauchent appliquent une interprétation uniforme de la conservation.
- Les décisions du MPO sont perçues comme trop politiques, en particulier lorsqu'elles sont prises à Ottawa.
- Le document de travail doit mentionner les « pêcheurs » et les reconnaître à titre de gardiens des pêches.

**Viabilité économique et sociale**

- Le MPO et les autres organismes gouvernementaux, en particulier Revenu Canada, doivent traiter les pêcheurs comme tous les autres gens d'affaires.
- Le document de travail ne place pas un accent suffisant sur la distinction entre propriétaire-exploitant et flottille. C'est une distinction importante, car si les titulaires de permis ne vivent pas dans les collectivités contigus à la ressource, les profits échappent à ces collectivités. Cela va à l'encontre de l'esprit de la politique relative à l'octroi de permis.
- Si les permis de pêche s'assortissaient de droits de propriété, il serait possible de recourir aux modes de financement classiques, qui faciliteraient l'exploitation.
- Qu'est ce que la viabilité économique? Le MPO doit prendre soin de ne pas établir un seuil prohibitif à cet égard, car cela éliminerait les petits exploitants. La production d'aliments a un coût, et on doit en tenir compte au moment de définir la viabilité économique.
- Des accords à plus long terme favoriseraient la viabilité économique.
- Dans le cadre du nouveau processus décisionnel touchant l'accès aux ressources et leur répartition, il est essentiel que les participants planifient pour l'avenir, gardent leurs objectifs en tête, et établissent des règles claires au début de chaque nouveau projet.
- On est préoccupé par l'utilisation des parts existantes comme point de départ pour les nouvelles règles touchant l'accès aux ressources et , en particulier dans le cas des poissons de fond, car ces parts ont mené à l'effondrement de l'espèce. Le MPO doit cesser de défendre ces parts de quotas, leur fondement n'est pas solide.
- Personne ne veut dépendre d'une seule espèce — il faut adopter une approche multi-spécifique afin de défendre les parts du quota de poisson de fond. Les pêcheurs doivent jouir du meilleur accès possible, y compris l'accès aux quotas individuels transférables (QIT) qui ne sont pas utilisés.
- De plus, les pêcheurs ont besoin d'un mécanisme qui permettrait l'achat d'une partie d'un permis. Par exemple, quatre pêcheurs pourraient se partager un permis de trois millions de dollars, mais chacun d'eux exercerait ses activités de façon séparée. Ainsi, ces quatre pêcheurs auraient la possibilité de diversifier leurs activités de pêche.
- En raison du programme de rachat de permis (*Marshall*), il est très difficile pour les jeunes de se lancer dans la pêche, en raison du coût élevé des permis. À l'heure actuelle, le permis coûte plus cher que le bateau. Il faut des bailleurs de fonds extraordinaires pour avoir la possibilité de se procurer un permis. De nombreux jeunes veulent acheter l'entreprise de pêche de leur père, mais les pères n'ont pas les moyens de la leur vendre. On comprend le désir des Autochtones de pêcher,

mais il doit y avoir de la place pour les autres.

- Il ne faut pas que les pêcheurs adoptent un point de vue selon lequel tout cela leur appartient; il faudrait aussi tenir compte des autres personnes qui souhaitent pêcher.
- Assurez-vous d'adopter une politique qui ne reviendra pas nous hanter. À l'heure actuelle, certains ont l'impression qu'il faut être disposé à contourner les règlements pour réussir à se lancer dans la pêche. Les nouveaux processus doivent être le plus transparents possible, de façon à ce que les gens n'aient pas à exploiter leurs activités en cachette.
- On règle l'affaire *Marshall* sur le dos des pêcheurs. Les pêcheurs sont les seuls à avoir tenu compte des Autochtones, mais ce sont les pêcheurs qui subissent les critiques.

**Gouvernance**

- Ce thème est troublant, car il suppose l'influence de personnes à l'extérieur des pêches. Les événements reliés à l'exploration pétrolière et gazière dans l'île de Sable ont occasionné la méfiance des pêcheurs à l'égard du transfert de responsabilité, en particulier lorsque le MPO, qu'on dit paternaliste, ne fait pas son travail afin de tenir les pêcheurs informés de faits nouveaux dans l'industrie pétrolière et gazière. Ce n'est qu'accidentellement que les pêcheurs prennent connaissance d'activités de prospection pétrolière et gazière qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les stocks.
- La professionnalisation est vouée à l'échec. Tout le monde sait qu'il faut former soi-même son personnel de pont. Il s'agit de personnes qui ne voulaient pas aller à l'école.
- L'octroi de permis devrait continuer de relever du MPO, même si les résultats ne sont pas toujours parfaits. Cela permet à tout le moins de centraliser et d'uniformiser les activités.
- Le document de discussion ne mentionne que très peu la notion de sécurité. Les permis devraient être liés à la sécurité, et il faudrait qu'on oblige les pêcheurs à satisfaire aux exigences en matière de sécurité. Des embarcations modestes s'éloignent trop de la côte, sans qu'il y ait d'exigences au chapitre de la sécurité. Un bateau plus gros est un bateau plus sûr. Les pêcheurs devraient pouvoir faire partie d'organismes responsables de la sécurité, comme le Conseil consultatif maritimes canadien (CCMC).
- Les pêcheurs réagissent mal à la déclaration du MPO selon laquelle ils devraient participer plus activement aux processus décisionnels, car ils estiment que le MPO ne leur donne pas suffisamment d'occasions à l'heure actuelle. Dans le même ordre d'idées, les pêcheurs sont d'avis que la RPPA se déroule trop rapidement, et qu'il faudrait en ralentir la cadence afin de permettre aux pêcheurs de participer davantage, peut-être à l'étape de l'élaboration du projet de politique.
- Nous devrions retourner à la maison et suivre les conseils des « Spice Girls » - « dites-leur ce que vous voulez, ce que vous voulez vraiment, vraiment » - inscrivez-le dans la liste des « Spice Girls » et envoyez-la à Ottawa.
- Tout comme il y a une différence entre le Pacifique et l'Atlantique, il y a des différences entre le Golfe, la région de Scotia-Fundy, Terre-Neuve et la région Laurentienne. Les régions ont adopté des orientations trop différentes pour que l'on puisse les réunir dans un seul document. Il faudrait préparer un document distinct

pour chaque région.

- On salue le fait que MPO reconnaît qu'une approche descendante ne fonctionne pas, mais la RPPA semble être une approche descendante. Il sera très difficile, avec une approche descendante, d'obtenir le soutien global nécessaire pour apporter ces très importants changements.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Sydney — le 14 mars 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes soulevés au cours de la séance**

- On appuie les principes énoncés dans le document de travail, mais le consensus est plus faible en ce qui concerne les détails de la mise en œuvre. Par contre : « les pêcheurs sont sceptiques — toujours la même rengaine du MPO ».
- Ne reflète pas la flottille de propriétaire-exploitant/multispécifique.
- Les pêcheurs indépendants sont plus susceptibles d'assurer la durabilité des pêches que de grandes sociétés intégrées qui utilisent la création d'emplois comme un levier pour influencer la politique gouvernementale.
- Concernant l'industrie pétrolière et gazière — le MPO devrait considérer les pêcheurs et la pêche des ressources comme une priorité.
- L'adoption d'une approche prudente exige qu'on examine plus soigneusement les « multinationales » (flottille côtière/mobile) avant de répartir l'accès « historique » aux stocks renouvelés de poissons de fond.
- La gestion de l'aquaculture devrait être réglementée et harmonisée par le gouvernement fédéral.
- Les petits pêcheurs autonomes sont la clé de la conservation et de la durabilité.
- L'exécution de la loi par le MPO est très importante pour la conservation.
- Trop peu d'intervenants reconnaissent que les « pêcheurs » sont la priorité; l'autonomie des pêcheurs et la séparation de la flottille sont essentielles à la durabilité.
- Aucun appui à l'égard des conseils de répartition des ressources.
- Le rachat de permis favorisant l'accès des Autochtones a occasionné une hausse du coût des permis et créé un obstacle à l'entrée des pêcheurs non autochtones.

**Intervenants inscrits - Sydney[3]**

- Jeff Brownstein, Président, section locale 6, Union des pêcheurs des Maritimes
- Gord MacDonald,Area 30 Fishermen's Association/Area 23 Snow Crab Fishermen's Association
- Jack Coffin, Stewards of St. Ann's Harbour Association

[3] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- On se montre sceptique et méfiant à l'égard de la RPPA, car il ne s'agit pas d'un processus indépendant du MPO.
- On a l'impression qu'il s'agit de la même vieille proposition du MPO, et que cette proposition ne tient pas compte des préoccupations des organisations de pêcheurs exploitants qui pêchent des espèces multiples à grande échelle.
- L'approche prudente n'est pas appliquée par le MPO en ce qui concerne l'exploration et le développement pétrolier et gazier. Cela est très troublant. Les pêches devraient avoir la priorité en ce qui concerne l'utilisation optimale des ressources marines.
- Notre pêche au homard constitue un bon exemple de pérennité, peut-être parce que ce type de pêche est grandement contrôlé par des pêcheurs à l'échelle de la collectivité. Si les pêcheurs dictent eux-mêmes les règles, ils ont davantage tendance à les respecter. La limitation de l'effort s'est révélée beaucoup plus fiable que la gestion des quotas.
- Le document de travail n'examine pas les enjeux liés aux engins.
- On s'oppose à l'enchâssement des parts actuelles des flottilles particulièrement dans le cas des poissons de fond, car cela signifie qu'on accordera le droit au maintien aux personnes qui ont fait le plus de mal à la ressource avant son effondrement dans les années 1990.
- Le Ministre doit maintenir son autorité sur la répartition des pêches et l'accès à la ressource, puisque cette dernière reste du domaine public. On n'appuie pas la création d'un conseil de répartition des ressources.
- On appuie la gestion communautaire et la prise de décisions communes, mais il faut plus de temps et de ressources pour renforcer la capacité. Cela doit se produire si on veut que les pêcheurs puissent participer à la gérance des ressources.
- Dans un régime de cogestion, chaque pêcheur a le droit de s'exprimer, et les groupes doivent rendre des compte. De plus, la souplesse est essentielle à la réussite de la cogestion — on ne saurait adopter une approche universelle.
- Le MPO doit reconnaître les organismes et (ou) les groupes de coordination plus importants, puisqu'ils peuvent permettre une cogestion constructive qui responsabiliserait tous les pêcheurs. Il faut évidemment renforcer les capacités au sein de ces organismes.
- Le document de travail ne cesse de mentionner le fait qu'il faut laisser une place à la pêche sportive, à l'aquaculture et à l'écotourisme. Toutefois, le mot « pêcheur » ne se trouve nulle part dans le document. Il faut bien sûr laisser de la place à ces autres types de pêche, mais il faudrait aussi reconnaître l'importance des pêcheurs propriétaires-exploitants du Canada atlantique.
- Le MPO contribue à diviser les Premières nations et les pêcheurs, alors que ces derniers devraient travailler ensemble et ne faire qu'un.
- Le document de travail constitue un excellent point de départ.
- La conservation est essentielle et doit se fonder sur l'exécution, les poursuites et les sanctions. Autrement, la conservation n'est ni durable ni viable.
- Les règles régissant la prise de décisions doivent être souples. Lorsque les règles deviennent trop rigides, les gens se mettent à chercher des échappatoires, et cela cré des problèmes de gestion.
- On appuie fortement la notion de gérance concertée, mais le MPO devra atténuer

son attitude paternaliste.

- Le MPO doit respecter l'individualité des pêcheurs, et ne doit pas tenter de les forcer à entrer dans une structure unique.
- L'application rigoureuse de la démarche scientifique tient à des communications ouvertes et honnêtes.
- Sans éléments dissuasifs adéquats, il n'y a pas de conservation.
- Il est préférable de fonder les pêches sur les petits pêcheurs indépendants, car ils sont intrinsèquement conservationnistes, leurs produits sont de meilleure qualité, et les avantages ne se limitent pas à un noyau d'intérêts.
- La Gestion des pêches du MPO est devenue l'esclave de l'interprétation juridique. Cela occasionne des problèmes, car ces interprétations sont souvent contraires à l'intention de la loi. Par exemple, les règles qui exigent l'utilisation de petites embarcations sont ridicules, car elles sont contraires au mandat du gouvernement en matière de sécurité. Si un pêcheur a les moyens de s'acheter un plus gros bateau et d'être en sécurité, il devrait avoir la possibilité de le faire.
- Le MPO ne devrait pas se mêler de la professionnalisation et du renforcement des capacités de gestion au sein de l'industrie. « C'est notre travail, pas le vôtre. »
- Le problème des grandes organisations de pêche, c'est qu'un petit groupe prend les décisions pour tout le monde, et que leurs intérêts ne vont pas toujours dans le même sens.
- Sur la question de la gérance concertée, il faut donner la priorité aux pêcheurs en ce qui concerne la prise de décisions. Les personnes qui investissent le plus devraient avoir la priorité lorsque des décisions sont prises. L'ouverture et la transparence sont des éléments clés pour assurer une participation efficace des pêcheurs.
- En ce qui concerne la conservation, l'incitatif consistant à éviter les amendes par la conservation est tout simplement inexistant, car les amendes sont trop basses. L'imposition de sanctions fonctionnait, et il faudrait la permettre.
- On salue le travail du MPO à l'égard de ce document de travail complet.
- L'expansion de l'aquaculture soulève beaucoup de préoccupations. La législation en matière d'aquaculture doit être uniforme, et elle doit être confiée au gouvernement fédéral. Le MPO devrait définir son rôle au lieu de le diluer. De plus, il faut établir un système de normes claires et apporter beaucoup plus de clarté au sens de l'expression « conseils scientifiques valables ».

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- Le développement pétrolier et gazier et l'absence de leadership du MPO à cet égard suscite beaucoup d'inquiétude. Le MPO devrait coordonner les activités de tous les ordres de gouvernement, car, à l'heure actuelle, les activités des gouvernements se chevauchent. Le MPO devrait mener les études environnementales, et le promoteur devrait en assumer les coûts. Le MPO n'aura aucune crédibilité au chapitre de la conservation s'il ne règle pas la question du secteur pétrolier et gazier. Le MPO ne doit pas céder sa responsabilité par une signature.
- Sans exécution valable de la loi, la conservation n'a aucune valeur. Si les fonctionnaires des pêcheries n'ont pas suffisamment d'argent pour acheter de l'essence pour leurs bateaux, la conservation n'aura pas lieu. Mais les pêcheurs

doivent aussi prendre part aux efforts de conservation.

- On continue de museler les chercheurs gouvernementaux. L'indépendance des chercheurs est essentielle, et pourtant, ils ne sont pas indépendants.
- Depuis la dernière grande Révision des pêches, la politique est davantage orientée vers la flottille à intégration verticale, et cela mine les efforts au chapitre de la conservation.
- L'approche prudente suppose qu'on ne se contente pas de dire : « faisons attention. » Elle suppose aussi qu'on agisse de façon décisive.

**Viabilité économique et sociale**

- La définition d'intervenant est importante, car sans elle, les accords de cogestion seraient conclus à huis clos. Le processus d'établissement d'accords de cogestion est une considération clé. Le MPO ne peut empêcher des personnes de participer, lorsque le sujet de l'accord aura de grandes répercussions sur leur vie. On ne peut exclure les gens de ces types de décisions, particulièrement lorsque la pêche est une ressource en copropriété, qui appartient à l'ensemble de la population canadienne. Il faut se doter d'un processus différent pour mettre en œuvre la cogestion.
- La mise en œuvre de la RPPA sera le principal défi. On a tenté l'expérience de la cogestion à de nombreux endroits, avec des résultats mitigés.
- Les pêcheurs sont des intervenants importants, mais ils ne sont pas les seuls. La cogestion doit tenir compte d'autres intervenants, comme les familles des pêcheurs, les secteurs secondaires et les autres ordres de gouvernement.
- Pour assurer le succès de la cogestion, nous devons être en mesure de définir et de mettre en œuvre l'approche prudente.
- Dans le processus décisionnel actuel, les titulaires de permis de pêche traditionnelle font tout le travail, mais lorsque vient le temps de récolter les fruits de leur labeur, tout le monde veut sa part. L'investissement des titulaires de permis de pêche traditionnelle n'est pas reconnu. De plus, tous les paliers de la collectivité doivent participer au processus décisionnel.
- Nous nous sommes trop attachés à attribuer le blâme. Nous devons cesser de rappeler les erreurs des autres et permettre à tout le monde d'aller de l'avant.
- C'est un aspect crucial de la RPPA. Les notions d'utilisation durable et de viabilité économique et sociale doivent être combinées. Il est impossible de parler d'autonomie économique dans le domaine des pêches, en raison des fluctuations de la ressource. Il faut établir l'équilibre entre l'utilisation durable, l'autonomie économique et les objectifs sociaux.
- Certains intervenants qui ne sont pas titulaires de permis s'intéressent à la conservation. Il faut assurer une répartition véritable des richesses dans les collectivités. Les titulaires de permis ne constituent pas le seul groupe d'intérêt.
- Les pratiques de pêche non sélective et multinationale détruisent les pêches, et le MPO doit sévir. Si le MPO cède aux pressions des grandes sociétés, il n'y aura plus de pêche.

**Accès et répartition des ressources**

- Les ententes de répartition actuelles n'ont pas à être codifiées — il faut les repenser,

car elles ne sont pas établies sur une assise solide, et elles n'ont pas de sens. L'utilisation optimale peut supposer une nouvelle répartition des parts. Le MPO ne réalisera jamais ses objectifs en matière de conservation, de gestion ordonnée et de gérance concertée si les parts de flottille actuelles sont maintenues.

- On s'oppose à la création de conseils indépendants de répartition des ressources. L'un des gros problèmes d'un tel conseil tiendrait aux interminables frais juridiques imposés à des personnes qui ne peuvent les assumer.
- En raison du coût actuel des permis, les plus jeunes n'ont pas la possibilité de se lancer dans la pêche.

**Gouvernance**

- Les titulaires de permis constituent un groupe d'intervenants, mais ils ne jouissent pas d'un contrôle exclusif.
- Le programme de rachat destiné aux Premières nations a occasionné une hausse du prix des permis de pêche, au point où le prix d'un permis constitue désormais un obstacle considérable pour les nouveaux arrivants qui ne sont pas des Autochtones. Cela constitue un problème particulier au chapitre du transfert intergénérationnel. Il faut trouver des solutions, car seules les multinationales seront assez riches pour se procurer des permis.
- Il y a des questions de gouvernance dans le domaine de l'aquaculture, en particulier le choix des sites. On a insisté sur la nécessité que les provinces tiennent compte de tous les intérêts avant de consentir une importante concession à des fins d'aquaculture. De plus, on craint que des monopoles ne se créent. On souhaite que le gouvernement fédéral joue un rôle accru au chapitre de l'aquaculture.
- Les intervenants du domaine des pêches sont-ils prêts pour la cogestion? Une initiative de cogestion n'est ni simple, ni modeste. Le document de travail ne fournit pas de définition, et le mot « partenariat » n'est pas utilisé.
- Les accords de cogestion actuels sont fondés sur des espèces/zones uniques, ce qui a donné lieu à des accusations de « processus fermé » par les personnes exclues de ces accords. De plus, non seulement l'approche écosystémique est-elle minée par la cogestion fondée sur une seule espèce, mais en plus, il est difficile d'établir un équilibre entre les intérêts économiques et sociaux lorsque les accords de cogestion ne s'attachent qu'à une seule espèce.
- Dans le cadre des efforts pour assurer un partage des responsabilités, ce sont les titulaires de permis qui seront les plus touchés par les décisions prises. Par conséquent, si on adopte de tels processus décisionnels concertés, les titulaires de permis devront en faire partie et prendre leur propre destin en main. Le MPO a la responsabilité de veiller à ce que les non-titulaires de permis soient entendus, de façon à obtenir des accords de gouvernance équilibrés.
- Cependant, certains ne croient pas que le MPO surveillera les intérêts des personnes qui ne sont pas titulaires de permis. Si ces intérêts sont exclus des accords de cogestion, le processus ne sera pas transparent, ce qui occasionnera une perte de confiance à l'égard du MPO.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Yarmouth — le 15 mars 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes soulevés au cours de la séance**

- Le coût des permis (dont la hausse découle en partie du rachat de permis pour les pêches autochtones) constitue un obstacle considérable à l'entrée pour l'équipage, et impose un fardeau aux familles au chapitre des immobilisations.
- La réglementation régissant les types d'engins doit être perçue comme un outil favorisant la conservation.
- La séparation de la flottille et le statut prioritaire des flottilles de propriétaire-exploitant favorisent la viabilité économique et sociale des collectivités de pêcheurs ainsi que la plus grande rentabilité pour le plus grand nombre de participants. Les contingents d'entreprises ont procuré des revenus aux transformateurs de poissons aux dépens des pêcheurs.
- Les politiques sur les pêches ne devraient pas s'appliquer à tous les cas ni permettre une microgestion de chaque titulaire de permis. Les flottilles devraient jouir d'une certaine autonomie tout en étant forcées de se conformer aux principes de base des politiques canadiennes sur les pêches.
- Les décisions en matière de répartition des ressources appartiennent non pas à l'industrie ou à des conseils de répartition, mais bien au Ministre.
- Le cadre stratégique devrait soutenir la gestion communautaire.
- La gestion des pêches exige qu'on établisse un seul ensemble de règles pour les Autochtones et les non-Autochtones.
- Le document de travail reflète des progrès significatifs, et constitue un pas dans la bonne direction.
- Une fois la répartition établie, la conservation suivra.
- Il faut mener des recherches sur les effets de l'aquaculture afin de répondre aux questions et d'apaiser les craintes des pêcheurs traditionnels.
- Besoin d'établir un ensemble de règles unique pour tout le monde.

**Intervenants inscrits - Yarmouth[4]**

- Shawn Symonds, Woods Harbour, Shelbourne Company, témoigne au nom des pêcheurs à temps plein qui ne sont pas titulaires de permis de pêche commerciale.
- Mark Butler, Ecology Action Centre
- Herald Theriault, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association
- Graeme Gawn, section locale 9, Union des pêcheurs des Maritimes
- Jan Slakov, case postale 35, Weymouth (Nouvelle-Écosse), président, Enviro-Clare

[4] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- Denny Morrow, Association des poissonneries de la Nouvelle-Écosse
- Jean Guy d'Entremont, Inshore Fisheries Ltd
- Vince Goreham, pêcheur indépendant
- Wayne Spinney, West Nova Fishermens' Coalition et LFA 34 Lobster Committee
- Sterling Belliveau, président du conseil de comté de la municipalité du district de Barrington
- Evan Walters, Scotia Fundy Inshore Fishermens' Association

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- Il y a de nombreux obstacles pour les non-Autochtones qui souhaitent accéder à la pêche en achetant un permis, notamment le coût du permis (en particulier depuis le programme de rachat découlant de la décision *Marshall*) et le manque de financement. Il est paradoxal que le poisson soit une ressource en copropriété, alors que seuls les riches, les personnes qui ont accès au Ministre et les Autochtones ont les moyens de participer à titre de titulaires de permis aux pêches d'aujourd'hui.
- Les membres d'équipage sont particulièrement frustrés de ces barrières à l'accès. Ils estiment que personne ne les a écoutés dans le cadre du débat sur la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA), et qu'ils devraient avoir un mot à dire en ce qui concerne la gestion de la ressource. De plus, on les déloge sans indemnisation, en raison du programme de rachat découlant de la décision *Marshall*.
- Il faudrait empêcher les flottilles de chalutiers de détruire le plancher océanique et de tuer des millions de jeunes poissons. On devrait aussi empêcher les flottilles qui utilisent des filets maillant de pêcher. Ces deux flottilles devraient commencer à utiliser des engins de pêche moins destructifs.
- Le MPO devrait permettre aux pêcheurs qui utilisent une ligne et un hameçon de capturer un certain nombre de poissons par jour plutôt que de fixer des quotas à la tonne. On éliminerait ainsi le rejet sélectif à la mer.
- Le MPO devrait tenir compte des espèces qui sont des proies; si on les pêche en trop grandes quantités, les autres poissons n'auront plus rien à manger.
- Le MPO devrait préciser ce qu'il entend par un gagne-pain moyen et permettre à tous les partenaires de vivre de la pêche.
- Les permis devraient être octroyés d'une façon juste et équitable : il faudrait éviter la concentration des entreprises.
- On appuie la définition de la conservation et les cinq points clés du document de travail, mais on demeure préoccupés par la question de la mise en œuvre, surtout si aucun changement n'est apporté à la *Loi sur les pêches*.
- Le MPO doit prouver qu'il peut changer les choses de façon à avoir un véritable effet positif sur l'industrie de la pêche et sur l'écosystème.
- Les répercussions des engins devraient être une grande considération au moment de mettre en œuvre l'approche écosystémique et l'approche prudente. Le MPO devrait commencer à classer les différents types de pêches et d'engins en fonction de leurs effets sur l'environnement.
- Les pratiques du rejet global et du rejet sélectif se portent très bien, et elles doivent compter parmi les principaux facteurs à considérer au chapitre de l'exécution de la gestion des quotas. Le MPO devrait effectuer une étude indépendante de la gestion des quotas, y compris du QIT, et des autres solutions.
- Le financement de l'exécution est essentiel à la conservation et à la protection des

pêches de poisson sauvage. Le MPO devrait augmenter son rôle d'exécution en eaux extracôtières au Canada atlantique, particulièrement en effectuant des abordages en mer.

- La ressource halieutique, si elle est exploitée de façon durable, peut durer éternellement. L'extraction de ressources non renouvelables, comme le pétrole, peut se faire uniquement pour un temps limité. On ne devrait pas faire passer la pêche après l'exploitation de ce type de ressources. Le MPO devrait accorder une grande importance à la pêche quand vient le temps de permettre des activités humaines dans ou sur l'océan.
- Le MPO devrait appuyer activement la création d'établissements tenus de rendre des comptes publiquement, gérés de façon démocratique et dirigés à l'échelle locale qui augmenteraient la transparence et la responsabilisation du processus de gestion des pêches.
- La gestion des pêches autochtones est un enjeu important et complexe. On conteste la démarche du MPO à l'égard des Premières nations après la décision *Marshall*. Certains croient que le MPO doit montrer plus de respect aux Premières nations. On estime aussi que l'industrie de la pêche doit participer aux négociations donnant suite à la décision *Marshall*.
- Une partie de la mise en œuvre de la RPPA suppose qu'on assure la participation des groupes de conservation à tous les comités consultatifs des pêches.
- On est généralement d'accord avec nombre des nouvelles orientations stratégiques. Cependant, on est préoccupé par certains de ces principes ainsi que par certaines omissions du document de travail.
- On appuie l'orientation et la définition de la conservation. Il faut toutefois préciser que les technologies de pêche jouent un rôle dans la conservation; certaines technologies sont essentiellement liées à la conservation, alors que d'autres le sont moins (p. ex., la cueillette à la bêche de la mye par rapport à la pêche mécanique, la pêche à la ligne par rapport à la pêche au chalut à plateaux, etc.)
- Sur la question de la viabilité économique, on s'entend pour dire qu'une approche universelle ne fonctionne pas. Cependant, il existe une forte perception selon laquelle les politiques du MPO privilégient les grosses entreprises aux dépens des petites. Il est important d'établir une définition plus large de la viabilité, de façon à tenir compte du bien-être des collectivités côtières.
- Les pêches devraient être fondées sur un concept de la viabilité défini sommairement et axé sur la création de gagne-pain moyens (sur les revenus des ménages plutôt que sur l'accumulation de la richesse). Elles devraient respecter des limites permettant une pérennité à long terme de la ressource.
- Les politiques fédérales devraient offrir une exemption pour gain en capital dans le cas des transferts intergénérationnels des permis de pêche, comme elles le font pour les agriculteurs.
- En ce qui concerne l'accès et la répartition des ressources, le document de travail ne mentionne pas l'attachement historique des collectivités côtières à la pêche.
- Il ne mentionne pas la politique de séparation de la flottille et la grave érosion de son application en Nouvelle-Écosse. Cette politique et celle qui porte sur le propriétaire-exploitant sont essentielles aux collectivités côtières.
- On devrait remettre en question l'affectation des ressources et la modifier en fonction de liens historiques, de la contiguïté, de l'impartialité, de l'équité et de la viabilité économique des participants. On devrait aussi envisager la pêche

hauturière, qui pourrait fournir les ressources financières permettant de faire participer les Premières nations à la pêche commerciale.

- En ce qui a trait à la gouvernance, on appuie l'orientation stratégique d'ensemble, y compris les cinq principes, à une exception près. La gestion communautaire est fondamentale. Le cadre de politiques des pêches devrait fournir une définition de la gestion axée sur la collectivité qui préciserait qui est responsable de la gestion des principaux secteurs, comme l'accès, l'exploitation, la conformité, les politiques locales et la conservation.
- On s'oppose à la codification des ententes de répartition existantes, partiellement en raison du désaccord à l'égard des décisions antérieures en matière d'accès aux ressources et leur répartition.
- On s'oppose aux politiques en matière d'Allocation aux entreprises (AE) et de QIT, puisqu'elles ont été mises en œuvre principalement à cause de la concentration, des concessions, du déplacement de l'effort de pêche, de l'injustice de la répartition des ressources et des effets sur les collectivités.
- Le fait de permettre à des non-pêcheurs de détenir des permis de pêche et d'avoir accès à la répartition des ressources a un effet inique sur la conservation ainsi que sur les revenus des pêcheurs. Le gouvernement permet les ententes d'administration des biens, ce qui réduit le revenu des personnes dont les compétences, les connaissances et le travail acharné ont permis de tirer profit de la mer.
- Le document de travail n'utilise pas le mot « pêcheurs ». Quel que soit le terme employé (titulaire de permis, participant), il s'agit de pêcheurs. Il faut éliminer les failles existantes qui permettent aux entreprises de se procurer des permis et d'avoir accès à la répartition des ressources.
- Les politiques de séparation de la flottille et les politiques relatives aux propriétaires-exploitants sont essentielles et permettent de s'assurer que les profits des pêches sont répartis de façon générale entre les pêcheurs professionnels indépendants des collectivités côtières.
- On n'appuie pas la création de conseils de répartition. La répartition doit être effectuée de façon équitable, par le Ministre; toute autre solution correspondrait à faire entrer le renard dans le poulailler. Toutefois, le Ministre doit établir des principes clairs pour orienter ces décisions. Le premier principe, la conservation, suppose une approche axée sur l'écosystème. Le principe de contiguïté est très important, et il faut en tenir compte en premier lieu. La maximisation de l'emploi dans les secteurs de la pêche et de la transformation constitue un autre principe important. Enfin, il faudrait donner accès en priorité aux flottilles de pêche côtière.
- Les représentants de l'industrie accueillent les Premières nations à la table de négociation à titre de partenaires à part entière, mais soulignent que la conservation ne doit pas être sacrifiée au nom de la fierté des Premières nations, ni au nom de notre fierté.
- Au cours des dix prochaines années, il y aura un roulement important au sein des flottilles de propriétaire-exploitant. Pour permettre aux générations futures d'atteindre la prospérité grâce à la pêche, il faut mettre sur pied une réforme fiscale des gains en capital ainsi qu'un régime d'épargne pour le remplacement des navires immatriculés; le gouvernement doit aussi garantir à plus long terme l'amortissement des acquisitions de permis.
- Les secteurs compétents du gouvernement fédéral doivent travailler ensemble sur le

dossier de la professionnalisation afin de veiller à ce qu'ils ne travaillent pas à contre-courant par mégarde.

- On se montre sceptique à l'égard du processus de RPPA, scepticisme qui pourrait être atténué si le MPO prenait plus de temps et ne précipitait pas l'exercice. Un organisme de planification et d'élaboration des politiques de gestion des pêches dans la Région de l'Atlantique, constitué de représentants d'organismes légitimes, devrait diriger l'élaboration du nouveau cadre de politiques utilisé à l'étape II du processus.
- Toute nouvelle politique devrait viser à faciliter le dialogue entre les personnes qui se préoccupent des océans et des pêches.
- Le débat sur la viabilité économique devrait tenir compte de la justice sociale.
- En ce qui concerne les engins de pêche destructeurs, il faudra utiliser les engins appropriés afin de permettre la conservation de l'environnement. On devrait aussi envisager un système d'éco-étiquetage.
- Le développement pétrolier et gazier occasionne beaucoup d'inquiétude. On suggère la création de zones tampons à titre d'outils susceptibles d'atténuer les effets néfastes de ces activités et de protéger les stocks de poissons en zone côtière.
- À l'heure actuelle, les pêches sont gérées à l'avantage des grandes sociétés. Cette approche devrait être abandonnée et remplacée par une approche fondée sur la gestion communautaire; le MPO devrait favoriser la mise sur pied de systèmes qui permettraient la cogestion axée sur les collectivités.
- Les principes énoncés dans le document de travail reflètent ce qui se produit actuellement au sein du régime de gestion; le MPO tente vraiment de collaborer avec l'industrie afin d'élaborer un régime de gestion qui tient compte du rôle important que peut et que doit jouer l'industrie.
- La codification des politiques du MPO et des ententes de répartition existantes devrait déjà être terminée. À ce rythme, on mettra des années à mettre en œuvre la RPPA.
- L'application rigoureuse de la démarche scientifique est essentielle : on a besoin de renseignements scientifiques exacts pour atteindre les objectifs en matière de conservation. Les chercheurs doivent accroître la participation des pêcheurs aux processus d'analyse et de recherche. Les progrès à cet égard sont lents.
- Même si de nombreuses personnes affirment vouloir qu'on élimine l'élément politique du processus décisionnel, cela ne se produira pas. Toutefois, il est encore possible et nécessaire d'établir des critères décisionnels clairs au chapitre de l'accès aux ressources et de leur répartition. Le MPO doit aussi avoir une attitude plus ouverte et plus transparente en ce qui concerne ses objectifs sociaux et économiques.
- Le gouvernement fédéral et ses organismes d'exécution dûment constitués doivent continuer d'être responsables de l'exécution. Si le MPO veut respecter son mandat en matière de conservation, une exécution appropriée est essentielle.
- En ce qui a trait au règlement de différends touchant l'accès aux ressources et leur répartition, l'établissement d'un organisme indépendant peut améliorer la situation, dans la mesure où il y aura toujours un élément politique reflétant les objectifs socio-économiques du gouvernement. Les lignes directrices qui permettraient au conseil ou au groupe d'experts de prendre une décision devraient être très claires.
- La RPPA doit jeter un regard nouveau sur la séparation de la flottille afin de voir si

elle fonctionne. Les pêcheurs peuvent acheter et exploiter des usines de transformation, des bassins et des viviers à homards, tandis que les transformateurs ne peuvent détenir un permis de pêche.

- Les Premières nations et les non-Autochtones doivent être soumis aux mêmes règles et aux mêmes saisons de pêche. Ces règles doivent être énoncées clairement. Un seul organisme devrait s'occuper de l'exécution pour tous les pêcheurs; seules les peines infligées en cas d'infraction varieraient en fonction de la race du pêcheur.
- On est d'accord avec les orientations prises dans le document de travail, et on les approuve. L'industrie de la pêche sur la côte atlantique a évolué depuis le rapport Kirby de 1982, mais les politiques du MPO sur les pêches n'ont pas évolué au même rythme (p. ex., on a pris du recul face à certaines politiques de sanctions au moment où les tribunaux ont annulé les sanctions administratives). La nouvelle politique doit être suivie de la législation appropriée.
- L'industrie a non seulement évolué, elle est maintenant plus diversifiée que jamais. Les flottilles, selon l'endroit où elles se trouvent dans l'Atlantique, n'ont pas toutes connue autant de changements. Certaines flottilles peuvent se conformer aux systèmes de QIT gérés par le MPO alors que d'autres doivent se confirmer aux QIT gérés par l'industrie. Il existe des conseils de gestion, l'allocation aux entreprises, la réglementation de l'effort et la pêche concurrentielle.
- Chaque flottille doit régler ses propres problèmes; certaines font encore face à des problèmes de surcapacité, d'autres ont des lacunes en matière de contrôle, alors que d'autres ont des problèmes d'exécution. Il faut évaluer la question de l'équité, puisque toutes les flottilles et tous les secteurs ne paient pas les mêmes frais d'accès, même s'ils pêchent la même espèce.
- Les politiques sur les pêches ne devraient pas s'appliquer à tous les cas ni permettre une microgestion de chaque titulaire de permis.
- La politique sur les pêches de l'Atlantique devrait constituer un cadre qui permettrait aux générations actuelles et futures de Canadiens de profiter à long terme de la ressource. Le document mentionne que la conservation et l'utilisation durable doivent constituer les pierres angulaires de la politique sur les pêches; il faut s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un vœu pieux. Si nous gaspillons la ressource, les pêches n'existeront plus. Les Canadiens devraient avoir la priorité! Il faut protéger la pêche des intérêts étrangers.
- Les intervenants devraient participer à toutes les étapes de la révision de la politique, comme à l'étape concernant l'accès aux ressources et leur répartition, le processus consultatif régional (PCR), le règlement des différends, etc.
- Les décisions relatives à l'« usage optimal » doivent tenir compte du marché mondial, sans quoi les entreprises ne seront pas capables d'être viables — rappelons que l'industrie canadienne de la pêche ne fonctionne pas et ne survit pas en vase clos. Il s'agit d'un secteur auquel l'industrie de la pêche peut contribuer.
- Il est important de définir clairement les répercussions des différents aspects des pêches autochtones puisqu'on aimerait connaître en détail les règles du jeu avant de jouer.
- Le transfert intergénérationnel devient trop coûteux et constitue désormais un autre obstacle à l'accès de nouveaux venus.
- Les politiques actuelles du MPO avantagent non pas les pêcheurs, mais bien les grandes entreprises et leurs actionnaires.

- On parle de l'utilisation du permis de pêche comme garantie pour l'obtention de prêts, et des obstacles actuels à cette pratique.
- Une meilleure communication entre le MPO et les pêcheurs est essentielle, comme en témoigne la situation avec le Nova Scotia Loan Board.
- Les politiques de conservation devraient être élaborées non pas à Ottawa, mais bien dans les collectivités côtières, par des chercheurs du MPO. Il est crucial de mener des recherches approfondies.
- Même si l'aquaculture offre un potentiel industriel intéressant, il faut répondre à de nombreuses questions avant d'adopter pleinement cette pratique.
- La politique actuelle d'octroi de permis commerciaux laisse beaucoup trop de place aux manœuvres en coulisse. De plus, elle n'est pas efficace, surtout en ce qui concerne l'exploitation de nouvelles espèces et le système de « tirage ».
- Les Premières nations et le MPO ne devraient pas créer un système à deux niveaux. La société n'acceptera pas cette proposition. La communication entre l'industrie et le MPO est un enjeu important, et des améliorations doivent être apportées. Les politiques relatives aux pêches autochtones ne tiennent pas compte de l'attachement historique des non-Autochtones à la pêche. Jim MacKenzie doit rendre visite aux collectivités non-Autochtones.
- L'adoption d'un seul ensemble de lois est la seule solution qui fonctionnera. L'adoption de deux ensembles de lois n'a jamais fonctionné ailleurs dans le monde. L'égalité entre tous les Canadiens est cruciale. Les principes énoncés dans le document de travail ne fonctionneront que si tout le monde est égal.
- Les activités d'exécution doivent viser tout le monde.
- On offre plusieurs nouveaux plans de gestion des pêches à l'industrie, mais cette dernière doit tenir compte de l'impact des politiques relatives aux pêches autochtones sur ces plans. Nous devons tous être conscients de tous les changements rapides qui surviennent actuellement.
- Il y a beaucoup d'aspects positifs de la RPPA qui sont importants, car nos politiques actuelles ne fonctionnent pas. Les politiques actuelles divisent les groupes et les collectivités au lieu de les rassembler (p. ex. : la SPA). Il est essentiel que les politiques du MPO reflètent notre travail acharné. Il faut reconnaître les études et les essais de pêche effectués par les pêcheurs, à leurs frais.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- Il faut définir la conservation au moyen d'un certain nombre de niveaux liés. Certains niveaux ne peuvent être définis à l'occasion d'une discussion ouverte réunissant des rivaux, car il est impossible que le MPO obtienne un consensus de l'industrie à l'égard de questions pointues.
- L'industrie actuelle est compartimentée et axée sur les permis à espèce unique. Le document de travail est convenablement structuré, mais il doit mettre l'accent sur les aspects globaux. Il faut laisser les intervenants se charger des enjeux, en particulier les points de détails de secteurs donnés. Les objectifs continueront d'évoluer lorsque l'industrie obtiendra plus d'information.
- On fait valoir que les QIT favorisent la conservation, mais on ne reconnaît pas que, dans certains cas, c'est l'équipage qui paye la note, car la part de l'équipage n'est

versée qu'après le paiement des dépenses. Ils pourront se compter chanceux d'en retirer leurs timbres.

- Propriétaire-exploitant — cela devrait être obligatoire pour tous les secteurs.
- Le rejet sélectif continue d'avoir lieu, car c'est dans la nature humaine. Pourquoi prendre le petit poisson quand on peut prendre le gros? Le MPO devrait plutôt envisager de limiter les types d'engins et de fermer certaines zones afin de les protéger. Le fond des zones où l'on a effectué du dragage est plat et boueux.
- Une entreprise avait l'habitude d'abattre les arbres riverains au moyen d'un câble afin de se rendre à la côte. De plus, les coraux poussent à l'envers sur les rochers, car on en détruit la surface.
- Le processus de répartition ne favorise pas la conservation : il faut le repenser. Les bateaux de pêche à la ligne sont à la baisse, alors que les palangriers et les bateaux à filets maillants gagnent du terrain.
- Il faut définir le mot « durable » et déterminer qui se chargera de déterminer la durabilité.
- Le document de travail devrait prévoir pour les 30 à 40 prochaines années. Nous voulons une pêche qui sera bénéfique pour tout le monde. Le document de travail ne porte pas sur une période assez longue et semble viser certains intérêts privilégiés.
- Nous devons utiliser cet exercice pour corriger les défauts. C'est l'occasion de servir de modèle aux autres pays. La mise en œuvre sera coûteuse, car il faut corriger les erreurs passées. Toutefois, les autres pays qui ont dû se prêter à un tel exercice en ont tiré des avantages.
- Le document de travail n'aborde pas la question des coûts occasionnés pour l'industrie, même si l'un des thèmes tient à une participation accrue de l'industrie à la recherche. La capacité des organismes varie. Pour s'engager au chapitre de la conservation, les pêcheurs doivent y jouer un rôle, mais cela occasionne des coûts, ce qui mine notre viabilité sur le marché. L'industrie paie des droits et devra payer et travailler davantage. Cela influe sur le prix demandé aux clients.
- Le document de travail présente des éléments positifs au chapitre de la conservation, mais la mise en œuvre continue de soulever de graves préoccupations. On est réticent à fournir des commentaires supplémentaires avant que la RPPA n'aille plus loin. Comment fonctionnera ce processus? Comment le MPO rassemblera-t-il toute l'information, et comment l'évaluera-t-il?
- On discute des engins utilisés pour la pêche à l'espadon, et on se demande si les décisions du MPO ne vont pas à l'encontre de l'approche prudente et d'un accent sur la conservation.
- Une éthique de conservation naîtra lorsque les grandes questions touchant l'accès aux ressources et leur répartition seront réglées.
- La conservation est un bien grand mot, et, bien souvent, le débat s'articule autour d'arguments partisans en matière de répartition des ressources.
- Le Ministre se dérobe à ses responsabilités sur cette question. Il n'affecte pas suffisamment de ressources pour les agents des pêches. Le Ministre doit comprendre que l'affectation de fonds à la recherche et à la C&P ne correspond pas au recouvrement des coûts.
- La conservation est un sujet très difficile à évaluer ou à mesurer. Peu de personnes ont confiance en la science.
- Certains titulaires de quotas ne sont pas nécessairement d'accord avec le système

de quotas. Les quotas gèrent non pas le poisson, mais bien les pêcheurs.

- La politique sur le propriétaire-exploitant est essentiellement favorable à la conservation, car si un titulaire de permis veut prendre congé, la pêche s'arrête. Dans le cas des contingents d'entreprises, il n'y a pas de pause, car les entreprises exploiteront leurs bateaux toute l'année.
- On est préoccupé par l'approche prudente, expression à la mode, car on craint qu'elle ne soit pas appliquée de façon équilibrée.
- Un autre aspect préoccupant est l'exploitation pétrolière et gazière. Ce secteur s'apprête à utiliser la colonne d'eau, et les dangers qui existent sont incroyables. Nous ne connaissons ni les répercussions ni les risques. La suggestion de ce secteur de créer un fonds d'indemnisation n'est pas suffisante. On suggère fortement qu'une somme faramineuse (des milliards de dollars) soit mise de côté uniquement pour les pêcheurs, afin que les collectivités côtières soient indemnisées à la suite de toute perte éventuelle.

**Viabilité économique et sociale**

- Le renforcement des capacités et la formation sont vraiment importants afin de planifier pour l'avenir. Il faut construire des installations locales pour enseigner la construction de bateau, la navigation et les techniques de recherche, et offrir des cours de perfectionnement.
- La pêche devrait fournir le plus d'avantages possibles aux Canadiens. En ce qui concerne les ressources transfrontalières, le MPO devrait jouer un rôle de premier plan afin de conclure des ententes avantageuses. Les transitions éventuelles doivent être progressives et ne doivent pas brusquer les collectivités côtières.
- Les politiques sur la séparation de la flottille et sur le propriétaire-exploitant ont été conçues de façon à ce que les retombées économiques restent dans les collectivités côtières, comme il se doit. On ne mentionne pas ces politiques, même si la question a été soulevée par la DAE et à l'occasion d'autres rencontres. Il faut se méfier du document de travail lorsqu'un aspect aussi important est occulté de la RPPA.
- Le souci de protéger les pêches autochtones est à l'avant-plan. On a l'impression que le gouvernement est disposé à sacrifier toutes les pêches de l'Atlantique pour régler les revendications territoriales. Est-ce qu'une telle situation va se produire? Dans l'affirmative, quel en est le bien-fondé? Les non-Autochtones ont l'impression d'être confrontés à un concurrent qui a exercé ses activités sous un régime de règles différent, sans tenir compte des économies qui dépendent de la pêche. Cela tient particulièrement au fait que les Autochtones ne paient ni droits d'accès ni autres droits. Dans de telles circonstances, les non-Autochtones sont incapables de faire concurrence, voire de survivre.
- Sur la question des intérêts étrangers, nous devons faire quelque chose pour protéger le caractère canadien de la pêche, sans quoi nous assisterons à la répétition de ce qui se produit dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne, où les sociétés sont achetées par des intérêts américains. La plupart des ressources naturelles de notre pays ont été vendues à des intérêts étrangers.
- Adopter une politique des pêches axée purement sur les aspects sociaux, c'est imposer la pauvreté. Adopter une politique axée purement sur des aspects économiques correspond au modèle Risley, où l'on passe de 75 navires à 20. Les principes du profit maximum et du laisser-faire ne tiennent pas compte des gens. Il

faut établir un équilibre.

- Les entreprises pétrolières et gazières doivent déposer un plan de retombées locales, et un organisme suit de près la mise en œuvre de ce plan. On pourrait peut-être appliquer cette méthode aux pêches. Nous devons parler des retombées locales. L'accès à la ressource publique doit générer des retombées pour le public.
- Les Autochtones n'ont pas été plus exclus que quiconque au cours des 33 dernières années. Notre gouvernement ne doit pas faire de passe-droit.
- Notre gouvernement cède notre bien collectif aux sociétés pétrolières et gazières sans consulter les pêcheurs, même si c'est grâce aux journaux de pêche de ces derniers qu'il a su protéger sa compétence.
- Il n'est pas avantageux de confier la gestion des pêches aux titulaires de permis, car les titulaires de permis ne sont pas nécessairement des pêcheurs.

**Accès et répartition des ressources**

- En préconisant une politique de transfert du pouvoir décisionnel à des conseils de répartition des ressources, le Ministre donne l'impression de renoncer à ses responsabilités.
- L'idée qui consiste à établir des plans de retombées locales mérite d'être examinée et débattue par toutes les collectivités. Les propriétaires d'usines disent que sans le poisson provenant d'Islande ou de la Norvège, il n'y aurait plus d'emplois. C'est la libre entreprise. Lorsqu'on limite ce qu'une personne peut posséder, on limite la libre entreprise.
- En raison de la décision du MPO de se retirer des aspects touchant l'infrastructure, en particulier les ports et les bateaux, l'accès sera limité à l'avenir.
- Il faudrait établir des critères clairs pour l'accès à la pêche sportive et à l'aquaculture. Nous ne sommes pas contre l'utilisation partagée de la colonne d'eau, mais nous luttons pour conserver certaines parties de la colonne d'eau. Le besoin d'établir de bons critères est réel.
- On parle du travail qui n'a pas encore été effectué dans le cadre de la Phase II concernant l'accès aux ressources et leur répartition. Les participants veulent savoir si la répartition sera modifiée ou si elle restera la même. Le MPO ne compte pas revoir les décisions antérieures, mais il a l'intention d'examiner quelques décisions qui demeurent controversées.
- Dans l'ensemble, le document de travail propose d'assez bonnes solutions au chapitre de l'accès et de la répartition des ressources. Toutefois, certaines personnes sont capables de recourir à des relations politiques pour obtenir des décisions favorables. Comment évitera-t-on de telles situations? Le MPO serait beaucoup plus respecté si personne ne pouvait emprunter des voies politiques.
- En ce qui concerne la suggestion d'établir un processus indépendant, le MPO émet peut-être un message contradictoire en disant qu'il y aura des exceptions à la déclaration antérieure selon laquelle il ne compte pas revoir les décisions antérieures au chapitre de l'accès et de la répartition des ressources. Le MPO devrait trouver une approche plus uniforme. L'examen de décisions antérieures doit être fondé sur des critères clairs et transparents. Le MPO ne peut affirmer que certaines décisions au chapitre de l'affectation des ressources sont finales, et que d'autres ne le sont pas.
- L'usage optimal de la ressource devrait aussi être défini grâce à l'application

uniforme de critères clairs et transparents. Le MPO devrait établir de tels critères au lieu de jouer le jeu des quotas.

- L'autre critère qui pourrait être envisagé dans le cadre de décisions touchant l'accès aux ressources et leur répartition est l'équilibre (tel qu'énoncé dans la *Loi sur les océans*). Cela correspond bien à la notion de gestion intégrée. La *Loi sur les océans* influe grandement sur la RPPA. Grâce aux conseils de Gestion intégrée des zones côtières, les citoyens des collectivités côtières contribuent grandement à l'établissement de cet équilibre.
- Avant de garantir l'accès à l'aquaculture, le MPO doit déterminer comment elle influe sur la conservation, surtout en ce qui concerne le poisson.
- Le thème de l'accès aux ressources et leur répartition est un élément clé de trois autres thèmes. Par conséquent, le MPO doit résoudre les questions reliées à ce thème afin que la pêche puisse réellement progresser. Le débat découlant de la décision *Marshall* sera difficile, mais nécessaire.
- Parce que l'accès aux ressources et leur répartition constituent un élément fondamental de la gestion des pêches, il faut établir un système dont le cadre échappe au milieu politique. À titre de modèle, on suggère la *Arbitration Act* de la Nouvelle-Écosse.
- Concernant le dossier *Marshall*, on avance que le secteur côtier porte la totalité du fardeau. Pourquoi le secteur hauturier n'assume-t-il pas une partie de la responsabilité à l'égard de l'affaire *Marshall*?

**Gouvernance**

- On doute que le MPO renoncera au pouvoir. La vision du MPO à cet égard consiste à refiler la facture à l'industrie et à conserver le pouvoir. Le niveau de présence des observateurs est un exemple de cette dynamique. Les pêcheurs sont d'accord avec le niveau de présence des observateurs, mais ils veulent pouvoir discuter avec le MPO et négocier l'endroit, le moment, le prix, etc. Cela ne se produit pas. C'est une situation très frustrante, car les marges actuelles sont si minces qu'il n'y a plus de place pour des éléments supplémentaires du MPO.
- La question du renforcement de la capacité est un élément clé de la section qui porte sur la gouvernance. Le document de travail ne fait mention d'aucune ressource pour cet enjeu énorme. On ne saurait céder la gouvernance sans l'accompagner de ressources. Ceci n'est pas une demande de subvention. Les pêcheurs génèrent beaucoup de richesse pour le gouvernement. Ce n'est pas une contestation de l'orientation générale du MPO, mais il n'y a pas de coussin pour absorber le délestage.
- La gestion communautaire et la gestion de zone devraient être spécifiquement reconnues dans le document de travail, et il faudrait faire état de réussites à cet égard. On souhaite que le document de travail s'assortisse d'un engagement spécifique envers la gestion communautaire.
- On se demande si un débat sur la privatisation serait utile, car la discussion ne semble pas porter sur cette question. Le Sénat estime que le MPO devrait envisager les QIT à titre de mécanisme de gestion des pêches. Le MPO mine peut-être l'efficacité de cet exercice en refusant d'aborder certaines questions. Le refus du MPO de parler de certaines questions nuit à l'ensemble du processus. Il faudrait tenir un débat complet sur les QIT. Il est important de ne pas occulter un enjeu aussi

crucial.

- L'un des problèmes liés aux QIT, c'est que les sociétés les achètent, ce qui occasionne une concentration. Un autre aspect non résolu tient au fait que les QIT ont été établis pendant une période de pénurie. Lorsque les stocks augmentent, il faut qu'on soit doté d'un plafond permettant de déclencher un mécanisme de partage.
- Il faut assortir les QIT d'échéances.
- On insiste sur l'importance de la prise de décisions locales et régionales par le MPO. Il y a rupture des communications lorsqu'une décision est rendue à Ottawa. Les pêcheurs croient que les représentants locaux et régionaux du MPO les comprennent mieux. Le MPO ne peut lancer une couverture sur la région atlantique et croire qu'elle pourra toute la couvrir. Les décisions en matière de gestion doivent être prises à l'échelon local.
- Le pêcheur a beaucoup à contribuer au processus décisionnel en matière de gestion, mais il faut établir une vision. Pour que les pêcheurs prennent les décisions, il faut qu'on leur donne l'information. Lorsque des décisions sont prises à l'interne par le MPO, le secteur concerné devrait avoir la possibilité de les contester. La RPPA n'y échappe pas. Il faut demander à l'industrie si elle est d'accord avec votre document de travail.
- La mise en œuvre de la prise de décisions concertée prendra du temps, car elle suppose qu'on enlève le pouvoir aux bureaucrates d'Ottawa.
- L'industrie se trouve à un carrefour. Le MPO devra peut-être adopter une approche différente, mais on réitère le désir d'un contrôle local de la gestion et d'une prise de décisions locale.
- Lorsque les pêcheurs se présentent en vue de prendre des décisions, l'atmosphère ne devrait pas être menaçante. Les gens ne savent pas clairement l'entendue du pouvoir qu'on leur attribuera ni comment tout cela va fonctionner. Les pêcheurs devraient participer à la construction sociale des solutions.
- Une réforme législative est absolument nécessaire. Le pouvoir discrétionnaire absolu dont jouit le ministre des Pêches et Océans n'a pas d'égal au sein du gouvernement.
- Il faut définir des règles claires et établir un quelconque modèle d'intervention. Il appartient au MPO de se doter d'un droit de veto en ce qui concerne la conservation.
- Afin que les pêches aillent de l'avant et soient gérées de façon responsable, le Ministre doit renoncer à une partie de ses pouvoirs.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Gaspé – le 19 mars 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Appui généralisé en faveur des principes énoncés dans le document de travail et inquiétude quant à la façon dont ils seront appliqués.
- On s'inquiète de la probabilité que « d'autres utilisateurs » de la ressource chassent des pêcheurs commerciaux des zones où ils exercent leurs activités alors que ces derniers devraient avoir un accès prioritaire à la ressource.
- Soutien en faveur de la « dépolitisation » du processus de répartition des ressources.
- Le MPO devrait donner plus d'importance à la politique sur la séparation de la flotte et du propriétaire-exploitant.

**Intervenants inscrits - Gaspé[5]**

- André Boucher, Regroupement des pêcheurs professionnels du nord de la Gaspésie
- Stéphan Morissette, président, Regroupement des mariculteurs du Québec
- Yvan Bernier, consultant

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- On demande au MPO de clarifier la façon dont les pêcheurs traditionnels devront interagir avec les groupes autochtones; le MPO doit préciser ce qu'il entend par « accès prioritaire » et par « pêche à des fins sociales »; le MPO doit également déterminer la place de la pêche commerciale dans l'ordre hiérarchique d'accès à la ressource.
- Le MPO devrait faire savoir s'il a l'intention de reconnaître les ententes de partage actuellement en vigueur, et dans l'affirmative, de quelle façon il prévoit le faire (par province, par flottille, selon la dépendance historique, les espèces, etc.)
- On est revenu sur le cadre réglementaire proposé par le MPO en décembre 2000 pour régir les activités d'aquaculture.
- Le MPO ne devrait pas hésiter à amender la *Loi sur les pêches* s'il y a lieu.
- Les thèmes abordés dans le document de travail obtiennent l'appui des intervenants, car ils révèlent que le MPO est à l'écoute des préoccupations de l'industrie. Toutefois, on affirme que les principes élaborés ne tiennent pas compte de tous les enjeux en cause. On suggère au MPO d'inclure à son document les notions de :

---

[5] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- Transparence : le MPO devrait examiner la possibilité de confier la recherche scientifique à un organisme indépendant, ce qui dépolitiserait le processus en évitant que les décisions en matière de gestion des pêches et les conseils scientifiques soient émis par les mêmes personnes;
- Neutralité/impartialité : le MPO est à la fois juge et jury, et cette situation doit cesser. Il faut mettre en place un système de répartition des ressources qui soit transparent, neutre et impartial.
- Stabilité : la répartition des ressources doit être constante et prévisible afin que l'on puisse procéder à une planification adéquate en cette matière; le MPO devrait penser à répartir les ressources par « collectivité de pêcheur » et à exiger le débarquement des prises à un seul port d'attache. Le MPO devrait par ailleurs envisager de réduire les tarifs de permis, en échange d'un investissement de même valeur au sein de la collectivité.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- La gestion des pêches doit être dépolitisée; si elle ne l'est pas, nous n'atteindrons jamais les objectifs de conservation fixés, et les pêcheurs ne croiront jamais à la pertinence de la révision en cours. Le MPO devrait chercher à recueillir les opinions des pêcheurs en ce qui concerne la dépolitisation du processus de répartition des ressources.
- On chercherait en vain (ou presque) un signe de reconnaissance en réponse à ce que les pêcheurs ont accompli en fait de conservation jusqu'à ce jour; les pêcheurs professionnels sont autrement plus avancés que le gouvernement en matière de conservation – ce ne sont pas les pêcheurs professionnels qui sont en train de saper la ressource : ce sont les politiciens.
- Il est grandement temps de mettre fin aux études et de passer à l'action.
- On doute que le fait d'établir une définition de la notion de conservation suffira à éliminer l'usage d'engins destructeurs (comme les dragueurs à pétoncles).
- Le MPO devrait mesurer l'incidence des divers types d'engins sur les ressources et élaborer des mécanismes afin de stopper la destruction de l'habitat des poissons; les citoyens devraient pouvoir participer à tout processus de ce genre.
- On demande au MPO de clarifier la façon dont il entend gérer les conflits entre les utilisateurs de la ressource; on craint que le Ministère ne soit en train d'abandonner ses responsabilités.
- Les pêcheurs commerciaux ont élaboré en 1998 un code de conduite qui a été rejeté par le MPO sous prétexte que la chose était prématurée; aujourd'hui, le Ministère tente d'imposer ses idées de cogestion à l'industrie et de se soustraire à ses responsabilités en matière de gestion.
- Le MPO devrait préciser quels mécanismes il compte mettre en œuvre pour résoudre les conflits concernant la répartition des ressources; quelle tribune accueillera les revendications des intervenants; qu'est-ce qui garantira l'impartialité des décisions rendues; et comment est-ce qu'on compte régler les différends entre les flottilles côtières et les flottilles de pêche hauturière.
- On manque de documentation scientifique sur toutes les espèces; le programme de vérification à quai a besoin d'amélioration.

- Le choix de l'emplacement des sites d'aquaculture devrait se faire en concertation avec les pêcheurs de la zone concernée.
- Il n'est pas clairement établi de quel ordre de gouvernement (fédéral ou provincial) relève l'aquaculture.
- Les pêcheurs assument des frais dont le MPO se décharge; le mandat du MPO inclut pourtant la conservation de la ressource, et le Ministère ne devrait pas s'attendre à ce que les pêcheurs assument les frais en cette matière.
- Les politiques de séparation de la flotte et dupropriétaire-exploitant devraient constituer des principes directeurs.

**Viabilité économique et sociale**

- Le MPO a abattu une quantité considérable de travail et a circonscrit les questions les plus problématiques; il reste toutefois encore beaucoup de travail à faire.
- Le Ministère doit reconnaître les spécificités de chaque région; les réalités varient grandement d'une région à une autre même à l'intérieur d'une province donnée. Plusieurs secteurs de l'industrie des pêches doivent leur viabilité aux flottilles existantes – mais les gens ne s'intéressent à la pêche que lorsque les stocks abondent.
- Afin de demeurer compétitif à l'échelle internationale, particulièrement face à des pays où les salaires sont très bas, le Canada doit continuer à offrir des subventions.
- Le MPO devrait faire connaître les nouveaux règlements dès leur entrée en vigueur – à l'heure actuelle, il y a un décalage. Le MPO devrait également en informer les pêcheurs lorsqu'il envisage d'apporter des changements aux règlements.
- Les activités des pêcheurs doivent être rentables sans que ce soit au détriment de la ressource; c'est pourquoi les pêcheurs doivent être mis au courant de l'état de la ressource bien avant l'ouverture de la pêche.
- Il faudrait éviter la concentration des permis entre les mains de quelques sociétés et faire de la politique de propriétaire-exploitant un principe directeur. On demande au MPO de clarifier, dans son document de travail, la place et le rôle des provinces; on demande aussi que le MPO précise les rôles des deux ordres de gouvernement, particulièrement en ce qui a trait à la viabilité économique et sociale.
- Il serait souhaitable que le MPO trouve un moyen de réduire les écarts de revenu entre les divers intervenants de l'industrie de la pêche; certains pêcheurs ont à peine de quoi vivre tandis que d'autres (on pense particulièrement aux grandes entreprises) font des profits énormes.
- Le MPO devra veiller à ce que la restructuration qui lui permettra de partager la prise de décisions avec des intervenants de l'industrie ne ralentisse pas un processus administratif déjà lourd.

**Accès et répartition des ressources**

- Les processus d'accès et de répartition des ressources doivent être dépolitisés.
- Il faut que le MPO détermine – en concertation avec l'industrie – les critères qui serviront à répartir les ressources s'il y a augmentation de la biomasse maritime. À cet effet, un outil – l'entente de cogestion – existe déjà.
- Le MPO devrait préciser ce qu'il entend par « entreprise ».

- La ressource appartient de prime abord à tous les Canadiens; le MPO a la responsabilité de la répartition des contingents; il doit donc établir les critères d'accès à la ressource.
- Le MPO doit préciser s'il entend respecter les ententes de partage existantes; le Ministère a, par le passé, rendu des décisions qui allaient à l'encontre des ententes et des accords en vigueur : ce genre de façon de procéder ne devrait plus être toléré.
- On se questionne sur la place à accorder aux autres utilisateurs de la ressource; les pêcheurs commerciaux devraient avoir un accès prioritaire à la ressource.
- Le MPO devrait inclure les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flotte à ses principes directeurs.

**Gouvernance**

- On croit que le MPO accorde peut-être une trop grande importance aux autres utilisateurs de la ressource; on craint que ces autres utilisateurs n'en viennent à chasser les pêcheurs commerciaux – c'est ce qui est arrivé avec l'industrie de la pêche au saumon.
- Les groupes de pêcheurs devraient surmonter leurs divergences d'opinion et faire front commun lorsqu'ils négocient avec le MPO.
- On doute que l'industrie soit en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes de sanction; on parle d'un objectif à très long terme, qui exigerait de la part des intervenants l'apprentissage de plusieurs notions de droit.
- On devrait percevoir l'aquaculture – qui implique l'accès à un plan d'eau et non à la ressource – non pas comme une menace à l'industrie de la pêche commerciale, mais plutôt comme une activité potentiellement bénéfique.
- On reconnaît qu'il faudra beaucoup de temps à l'industrie pour acquérir la capacité d'assumer davantage de responsabilités en matière de prise de décisions; une formation devra être prodiguée aux intervenants.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine – le 20 mars 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- La politique du propriétaire-exploitant est essentielle puisqu'elle constitue le fondement d'un programme de conservation viable; il faudrait en faire un principe.
- L'industrie est prête à collaborer à la gestion des pêches (à différents degrés), mais cela ne signifie pas que le MPO peut abandonner ses responsabilités.
- Il faudrait réduire au minimum le pouvoir discrétionnaire ministériel et élaborer des critères qui garantiraient que le pouvoir discrétionnaire est exercé de façon transparente.
- On a besoin d'un mécanisme de règlement des différends; un comité indépendant n'est peut-être pas l'idéal compte tenu des expériences antérieures.

**Intervenants inscrits - Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine[6]**

- Gabrielle Landry, Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec
- Léonard Poirier, Regroupement des pêcheurs-propriétaires des Îles-de-la-Madeleine

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- De façon générale, on est d'accord avec l'orientation proposée dans le document de travail.
- Le MPO ne devrait pas croire que, parce que l'industrie désire prendre part à la prise de décisions (ce qui est souhaitable), il peut abandonner ses responsabilités en matière d'accès, de répartition des ressources, de surveillance et d'exécution de la loi.
- On a rappelé que les associations permettent aux pêcheurs de participer à la prise de décisions, mais que, bien qu'ils soient prêts à participer, les pratiques et politiques du MPO ont, un à un certain point, favorisé la fragmentation des organismes.
- Il faut s'assurer, avant d'entreprendre les principaux changements, que les ententes de cogestion sont codifiées et que la viabilité économique des participants actuels ainsi que les parts existantes sont protégées.
- Le MPO devrait maintenir les politiques de séparation de la flottille et du propriétaire-exploitant puisqu'elles permettent la conservation.
- Le MPO devrait envisager une « récompense » qui serait remise aux pêcheurs qui favorisent la conservation.

---

[6] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- Une fois que le MPO a déterminé que les normes de conservation sont respectées, les pêcheurs devraient participer activement à la conception du plan de pêches.
- La RPPA offre la possibilité de combler certaines failles qui existent au sein de la politique du propriétaire-exploitant.
- Le secteur de l'agriculture compte des programmes de stabilisation du revenu; les pêcheurs devraient avoir accès à des programmes semblables.
- Le transfert de tout permis d'une génération à l'autre devrait être autorisé; on devrait aussi tenter d'obtenir des exemptions d'impôt sur les gains de capital.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- La conservation peut être un processus actif et non simplement l'absence de pêche.
- La recherche scientifique et une approche prudente sont des pré-requis à la conservation.
- On s'inquiète de l'exactitude des données scientifiques; le MPO devra tenter d'augmenter la fiabilité des données scientifiques, particulièrement en ce qui concerne l'effondrement des ressources des pêches.
- Le MPO devrait tenir compte des connaissances des pêcheurs lorsqu'il fournit des conseils scientifiques.
- La recherche scientifique doit continuer d'être la responsabilité du MPO, mais les pêcheurs doivent aussi y participer.
- L'initiative actuelle de professionnalisation devrait entraîner des résultats positifs en matière de conservation.
- La demande du marché ne devrait jamais prendre le pas sur la conservation; le MPO doit toujours placer les ressources au premier plan et permettre aux poissons de vivre pendant tout le cycle de frai afin de garantir une autre génération de poissons.
- La concentration de permis au sein de grandes entreprises ne devrait pas être autorisée.
- Le MPO devrait étudier l'incidence des différents engins de pêche sur l'habitat et favoriser l'utilisation de pratiques de pêche plus sélectives.
- En plus de tenter de préserver les stocks actuels, le MPO devrait mettre l'accent sur la restauration des stocks qui font l'objet d'un moratoire.
- Le système actuel de prise de décisions relatives à la gestion des pêches doit être restructuré; la révision de la politique constitue une première étape.
- Il faudrait établir des objectifs de conservation pour chaque type de pêche; une fois que l'on a défini la conservation, on doit s'y conformer.

**Viabilité économique et sociale**

- La politique du noyau constitue une discrimination envers les transformateurs et les pêcheurs qui ne font pas partie du groupe du noyau et qui désirent obtenir un permis afin d'en faire partie; le coût du permis constitue un obstacle supplémentaire.
- Le noyau devrait évoluer dans le temps, et trois ou quatre pêcheurs devraient pouvoir acheter conjointement des permis.

- Les règles qui régissent le remplacement des navires constituent un autre obstacle à la viabilité économique; tous les pêcheurs veulent augmenter la taille ou l'efficacité de leur bateau, mais ils doivent, pour ce faire, pêcher davantage s'ils veulent demeurer viables. Cette pêche supplémentaire exerce davantage de pression sur la ressource. Il en va de même en ce qui concerne les engins de pêche; plus on investit dans les engins de pêche, plus il faut pêcher de poissons pour entretenir ces engins.
- Même si l'on sait qu'un permis de pêche commercial constitue un privilège (et non un droit de propriété), ce permis a une valeur dans la vie de tous les jours; il est donc normal de le racheter, de le vendre ou de l'acheter, comme dans tout autre type d'activité.
- Le rachat de permis est normal; on s'interroge cependant sur la valeur d'un permis octroyé à une bande des Premières nations ; est-ce que ceci fait augmenter les prix sur le marché ordinaire.
- On s'inquiète du fait que le port de débarquement peut changer si un permis est vendu Les Premières nations devraient prendre part à la pêche dans un cadre structuré.
- Le MPO devrait envisager une politique qui permettrait de détenir des permis en copropriété; on a suggéré de mettre en œuvre cette politique avec la flottille des bateaux de 50 à 55 pieds sous Q.I. et d'utiliser le contrôle du volume pour limiter l'accès au secteur des pêches.
- Les règles de remplacement des navires devraient tenir compte du fait qu'un bateau moderne de 60 pieds a une meilleure viabilité sur le plan économique et peut capturer le même nombre de tonnes de poissons qu'un bateau de 100 pieds construit il y a vingt ans; le MPO devrait contrôler des quotas en fonction de la capacité de capture plutôt qu'en fonction de la longueur du bateau.
- On demande au MPO d'aider les pêcheurs de poissons de fond qui ont un permis unique; ils ne reçoivent plus aucun soutien du revenu, il ne reste plus de morue, et il ne reste qu'un nombre infime d'autres poissons de fond, nombre qui ne suffit pas à une pêche de subsistance et qui ne permet certainement pas aux pêcheurs d'être viables sur le plan économique.
- Si l'on garantissait des parts futures d'une ressource, les pêcheurs pourraient décider de limiter l'exploitation de la ressource une fois qu'ils auraient atteint la rentabilité économique pour ainsi traverser plus facilement des périodes futures difficiles.
- Il faut maintenir les ententes de cogestion et, dans certains cas, les élargir; le MPO devrait avoir comme but ultime de conclure des ententes de cogestion avec toutes les flottilles.

**Accès et répartition des ressources**

- Le MPO doit stabiliser l'accès à la ressource et dépolitiser le processus de répartition.
- Il faut remplacer les pratiques paternalistes actuelles par une méthode de détermination de l'accès et de la répartition des ressources transparente et dépolitisée; il faudra définir et prioriser des critères comme la proximité, les parts historiques, la justice et l'équité, etc. Toute politique relative à l'accès et à la répartition des ressources élaborée par le MPO devrait être appliquée de façon

uniforme.

- Le MPO devrait rendre l'accès à la ressource plus stable; les pêcheurs sont des gens d'affaires qui doivent faire des plans d'avenir; il faudrait déterminer et établir les parts pour les flottilles pour une période plus longue (peut-être cinq ans).
- Le MPO devrait enchâsser dans la politique les parts des provinces et s'appuyer sur les ententes actuelles de cogestion; les dispositions des ententes actuelles ou futures de cogestion permettent de répondre à toute réserve concernant l'abondance ou la fluctuation de la ressource.
- Quand vient le temps de trancher au sujet de l'accès à la ressource, le MPO doit voir les pêcheurs commerciaux comme les intervenants principaux; il ne doit toutefois pas pour autant réduire l'accès à la ressource d'autres groupes.
- On sait qu'un mécanisme de règlement des différends est requis en raison de la nature cyclique de la ressource et de son incidence sur l'industrie, mais les expériences antérieures n'ont pas prouvé que des comités indépendants constituent le mécanisme approprié. De même, il faut établir façon claire et transparente les critères de partage dans un contexte d'expansion des pêches et la nécessité de tenir compte d'autres utilisateurs.
- Au sein de l'industrie, tout le monde s'entend pour dire qu'il faut modifier le système actuel de répartition des ressources; on ne sait toutefois pas comment on consultera l'industrie au sujet de tout système de remplacement suggéré.
- Bien que certaines personnes désirent que les parts historiques soient enchâssées dans la politique, d'autres sont déçues de la façon dont on a établi les parts pour chaque flottille. Si l'on se fonde sur les parts historiques au moment de la réouverture d'un type de pêche, la flottille côtière est pénalisée.
- On s'inquiète du fait que la pêche sportive compte de plus en plus d'adeptes (qui prennent de plus en plus de poissons) pendant que les navires commerciaux sont immobilisés au quai; le MPO devrait reconnaître que les pêcheurs récréatifs prennent un nombre important de poissons.
- On est préoccupé parce qu'on ne croit pas qu'une nouvelle politique sur l'accès et la répartition des ressources permettrait de régler les problèmes antérieurs; la solution serait peut-être d'appliquer la politique actuelle de façon différente en tenant compte de la situation de chaque flottille.
- Le MPO doit continuer d'être responsable de l'accès et de la répartition des ressources; il faudra codifier des règles qui seraient appliquées de façon uniforme.
- Toutes les flottilles et tous les pêcheurs sont prêts pour un changement.
- Avant de modifier de quelque façon que ce soit le système actuel d'accès et de répartition des ressources, il faut s'entendre sur les parts provinciales historiques; dans certains cas, ces parts ont été établies par des personnes qui ne pêchent plus.

**Gouvernance**

- Certaines flottilles sont maintenant prêtes à prendre part à une cogestion des pêches qui s'effectuerait dans le cadre des structures actuelles.
- On reconnaît que le MPO doit conserver ses objectifs en matière de conservation et demander à l'industrie de prendre part aux décisions concernant l'exploitation.
- Il faudrait modifier la structure actuelle des comités consultatifs .
- Dans certaines flottilles, il est difficile de déterminer qui représente l'industrie; il est en fait plus simple de s'entendre sur les principes de conservation et de viabilité

économique que de déterminer qui devrait prendre part à la gestion de l'industrie.

- Avant de prendre toute mesure, le MPO doit déterminer qui sont ses partenaires et lesquels d'entre eux il devra consulter. Les principaux intervenants devraient être les pêcheurs commerciaux traditionnels, mais on reconnaît qu'il faut permettre à tous les partenaires de participer, quoique ceci ne soit pas nécessaire pour toutes les espèces.
- Les associations veulent assumer davantage de responsabilités et sont prêtes à le faire, mais elles ont besoin d'aide financière pour élargir leur champ d'activité actuel.
- On annonce toujours à la dernière minute l'ouverture et la fermeture des pêches; si les pêcheurs participaient au processus, ils recevraient l'information plus tôt et pourraient planifier en conséquence.
- Le gouvernement fédéral devrait examiner l'équipement de sécurité qui doit se trouver à bord de tous les bateaux afin de déterminer s'il est vraiment nécessaire.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Lourdes de Blanc Sablon – le 21 mars 2001

### Synopsis provisoire

#### Thèmes abordés au cours de la séance

- On affirme d'un commun accord la primauté de la conservation; on soutient aussi que les connaissances des pêcheurs devraient être prises en considération au moment de l'établissement des plans de pêche.
- La nécessité de définir le terme « contiguïté » est soulignée; l'absence d'une définition claire et d'une mise en application cohérente du concept entraînent des conflits entre les flottilles, et entre le MPO et les flottilles.
- La pêche récréative (ou de subsistance) peut avoir une incidence majeure sur les stocks de morue et constitue une pratique déloyale envers les pêcheurs commerciaux de poisson de fond.
- Les pêcheurs devraient être consultés lorsque des sites d'aquaculture sont envisagés.
- La viabilité économique est précaire, particulièrement dans ce secteur; les pêcheurs ont besoin du soutien et des services conseils continus du MPO afin que leurs activités deviennent viables.
- On soutient vigoureusement l'idée d'une participation accrue des intervenants au processus décisionnel.

#### Intervenants inscrits – Lourdes de Blanc Sablon[7]

- Jean-Richard Joncas, président, Pêcheurs Polyvalents, Old Fort, Blanc Sablon

#### Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

**Conservation**

- Les pêcheurs côtiers ont fait leur part en fait de conservation, ce qui n'est pas le cas des grandes compagnies de pêche hauturière.
- L'opinion des pêcheurs a été ignorée jusqu'à ce jour, et on doute que les choses changent même avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique.
- Le MPO devrait examiner les liens réciproques entre la conservation et la viabilité économique; il faudrait en arriver à un juste équilibre entre la conservation et l'exploitation, tout en tenant compte de la réalité du pêcheur côtier qui n'a accès, avec son petit bateau, qu'aux stocks de morue.

---

[7] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- La région pourrait s'avérer viable; pour que ce soit le cas, le MPO doit lui accorder son soutien; la reprise économique est plus vive dans cette région que dans beaucoup d'autres.
- Les activités de pêche hauturière se poursuivent; le MPO devrait analyser l'ensemble des comportements migratoires de la morue et revoir les restrictions relatives au maillage.
- Si le MPO a réellement la conservation à coeur, il devrait autoriser tous les pêcheurs à y participer. Par exemple, les pêcheurs de poissons de fond devraient pouvoir donner leur avis sur la conservation d'espèces autres que les poissons de fond.
- Si le MPO adopte une approche écosystémique, il aura à tenir compte des interactions entre les prédateurs et leurs proies (entre les phoques et la morue particulièrement).
- Il faut contrôler la pêche de subsistance car elle constitue une menace à la conservation et à la viabilité économique de la flottille commerciale

**Viabilité économique et sociale**

- La viabilité est quelque chose de relatif : on devrait l'évaluer en comparant les pêcheries entre elles.
- Les pêcheurs devraient avoir la tâche de déterminer leur propre viabilité selon les spécificités de leur situation.
- On insiste pour que le MPO procède avec prudence lorsque vient le temps d'établir la viabilité économique d'une flottille, et pour que le Ministère prenne d'abord en compte les besoins de la flottille de pêche côtière aux poissons de fond, qui vit des difficultés sans précédent.
- Certains se disent en faveur du maintien de la politique du propriétaire-exploitant; d'autres recommandent qu'on la laisse tomber afin que tout membre d'équipage puisse obtenir un permis.
- En raison de la mise en place des divers programmes de retrait de permis, il y a maintenant, en général, au moins deux pêcheurs professionnels par bateau; le ratio de pêcheur à aide pêcheur n'est plus le même, et de nombreuses entreprises ont fusionné.
- Le MPO devra définir ce qu'il entend par « entreprise ».
- Le MPO doit revoir ses principes directeurs et abolir ou réviser les politiques qui présentent des objectifs conflictuels; il faut également s'attaquer aux iniquités et à l'incohérence des politiques et des règlements d'un secteur, d'une région et d'une province à l'autre.
- La méthode de consultation des pêcheurs est inadéquate, notamment en ce qui a trait à la sélection des sites d'aquaculture; tous les pêcheurs d'un secteur donné devraient être consultés lorsque des changements sont apportés dans leur secteur.
- Le MPO devrait fournir aux pêcheurs des plans de gestion à jour dès la fin du processus de consultation de l'industrie; en ce moment, les pêcheurs reçoivent souvent les plans après la fin de la saison de pêche.
- Si on répond aux besoins du pêcheur commercial, ce dernier sera ensuite en mesure d'investir dans la collectivité; de plus, il faudrait maintenir les dispositions actuelles de la politique sur la séparation de la flotte, afin que les compagnies et les usines de traitement ne puissent ni détenir des permis ni fixer les contingents.

- Si on répond aux besoins du pêcheur commercial, ce dernier sera ensuite en mesure d'investir dans la collectivité; de plus, il faudrait maintenir les dispositions actuelles de la politique sur la séparation de la flotte, afin que les compagnies et les usines de traitement ne puissent ni contrôler les permis ni fixer les contingents.
- Une approche uniformisée en matière de viabilité économique et sociale n'est pas envisageable, mais la question doit être débattue au sein de chaque flottille, de chaque secteur, et selon chaque espèce.

**Accès et répartition des ressources**

- Le MPO devrait revoir ses règles et ses politiques sur les bateaux de pêche et leur exploitation (actuellement, le pêcheur est tenu de louer son embarcation pour une année complète et il risque de subir des pertes catastrophiques en cas de panne). On suggère que le pêcheur soit autorisé à partager son bateau durant le reste de la saison.
- Un certain quota de poissons devrait être attribué à ceux qui sont disposés à pêcher ou à gréer leur bateau pour la pêche.
- Les pêcheurs autochtones devraient être tenus de respecter les principes de conservation et de diversifier leurs activités – au lieu de ne pratiquer que les plus lucratives, comme la pêche au homard ou au crabe.
- L'industrie de l'aquaculture a la responsabilité de restreindre son incidence sur le milieu marin et l'habitat; aussi, les informations concernant le choix d'un éventuel site devraient être transmises aux pêcheurs commerciaux du secteur concerné.
- Les pêcheurs commerciaux devraient avoir un accès prioritaire aux stocks de poisson; si on établit qu'il y a un surplus, on devra à ce moment-là envisager la participation de d'autres utilisateurs comme les pêcheurs récréatifs.
- Il est prioritaire que le MPO définisse la notion de « contiguïté », la fasse connaître à tous les pêcheurs commerciaux, et qu'il applique en conséquence les critères d'accessibilité aux ressources.
- On recommande fortement que le Groupe indépendant sur les critères d'accès procède à une vaste consultation auprès des pêcheurs commerciaux.
- Le MPO aura à déterminer si le permis de pêche commerciale donne le droit à son titulaire de toucher un revenu; actuellement, le permis autorise le titulaire à pêcher, mais pas nécessairement à gagner sa vie avec cette activité.
- Le MPO devrait revoir sa politique du Groupe Noyau et évaluer la pertinence d'en modifier les critères; il y a une iniquité entre les pêcheurs membres du Noyau et les pêcheurs non membres titulaires de permis en ce qui concerne la répartition des ressources et les programmes de retrait de permis.
- Le MPO devrait établir ses politiques d'accès et de répartition des ressources en fonction des besoins et non de l'appât du gain.

**Gouvernance**

- Il faudrait que l'industrie soit partie prenante du processus de prise de décisions et soit en mesure d'en appeler d'une décision avec laquelle elle est en désaccord.
- Plusieurs secteurs de l'industrie sont prêts à assumer davantage de responsabilités

- L'idée de confier la recherche sur les pêches à un organisme indépendant doit être étudiée; il y a présentement apparence de conflit d'intérêts car les évaluateurs et les gestionnaires travaillent au sein du même ministère.
- Le manque flagrant de financement pour la recherche est identifié comme un enjeu majeur.
- L'inaptitude des scientifiques à intégrer le savoir des pêcheurs au processus d'évaluation entraîne l'affaiblissement des structures nécessaires à la prise de décisions.
- La ressource doit être exploitée d'une façon qui en assure la durabilité; il y a lieu de se pencher attentivement sur les types d'engins de pêche utilisés.
- Chaque pêcheur a des besoins spécifiques et doit être en mesure de prendre des décisions pour lui-même; tout cela est lié à un partage plus équitable de la ressource.
- Même s'il est généralement admis que tous ne peuvent pas recevoir le même traitement, les pêcheurs devraient pouvoir gagner convenablement leur vie – pour faire changement - lorsqu'il y a abondance de la ressource.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Sept-Îles – le 22 mars 2001

### Synopsis provisoire

### Thèmes abordés au cours de la séance

- Dans le passé, le MPO a souvent conçu des plans de gestion sans d'abord consulter les Innus et sans en discuter avec eux; le paternalisme doit maintenant faire place au dialogue, à la consultation et à la cogestion.
- Les Autochtones ont droit à une part de la pêche commerciale, mais auront besoin d'une formation continue, de financement pour les navires et d'un transfert des permis grâce à des programmes de rachat.
- Il est important que les utilisateurs de la ressource s'entendent sur les objectifs en matière de conservation tout en se rappelant que, une fois que l'on a assuré la conservation, la priorité est le droit de pêche des Autochtones pour se nourrir et à des fins sociales et rituelles.
- On veut éviter la création de deux sous-groupes de peuples autochtones dans l'Atlantique : un groupe qui reçoit des sommes importantes à la suite du jugement *Marshall* relatif à la pêche commerciale, et un autre groupe, comme les Innus, qui ne peut se prévaloir de ses droits ancestraux que pour pêcher pour s'alimenter et à des fins sociales et rituelles.
- Une pêche sportive bien gérée et bien administrée pour laquelle on aurait établi des limites et des quotas relatifs au type d'engin utilisé ne nuirait pas à la pêche commerciale et aiderait grandement l'économie des régions concernées.
- La pêche sportive constitue un partenaire légitime dans le secteur des pêches et se soucie de la conservation; on presse le MPO de mettre en œuvre progressivement une pêche en eau marine dans l'Atlantique.
- On s'inquiète de l'aspect technologique des engins de pêche et des capacités d'exploitation de plus en plus raffinées.

### Intervenants inscrits - Sept-Îles [8]

- Chef Jean-Charles Piétacho, Conseil des Innus de Ekuanitshit, Assemblée Mamu Pakatatau Mamit
- Bernard Poirier, Association pour les droits de pêche aux espèces marines inc.
- Michel Dion, Association pour les droits de pêche aux espèces marines inc.

---

[8] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1 866 233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- Bien qu'on ne doute pas des bonnes intentions du Ministère, l'histoire est éloquente; il est évident que les problèmes que nous avons connus avec la morue il y a 20 ans ont aujourd'hui lieu dans la pêche à la crevette.
- Les connaissances traditionnelles des pêcheurs constituent un outil précieux dans la planification et la gestion; le MPO devrait s'en servir.
- Les données scientifiques accessibles pour la partie nord du golfe du Saint-Laurent sont à peu près inexistantes par rapport aux données concernant la partie sud du Golfe.
- Il faut détecter les effets du réchauffement de la planète sur la pêche côtière et en tenir compte dans la gestion des pêches.

### Viabilité économique et sociale

- Pour atteindre la viabilité économique, il faut des revenus plus élevés et un niveau de stress inférieur; on passe beaucoup de temps à demander des conditions de travail plus agréables et plus justes, à régler les différends entre les pêcheurs et à se préoccuper du coût élevé des permis et des dettes engagées par tous les pêcheurs — à la fin de l'année, de nombreux pêcheurs n'atteignent pas le seuil de rentabilité.
- En 1982, nous avons traversé un processus de consultation semblable qui visait l'élaboration de politiques de gestion des pêches. À l'époque, on avait discuté de la viabilité économique et préconisé l'octroi de multiples permis; cette décision n'a pas fait une grande différence pour bien des gens.
- La pêche sportive procure des avantages économiques aux collectivités en plus de ne pas nuire à la ressource; elle pourrait donner un nouveau souffle à l'économie des collectivités des régions qui ont accès à des eaux marines.

### Accès et répartition des ressources

- On est enchanté de constater que l'on reconnaît la pêche sportive comme un utilisateur légitime de la ressource; la pêche sportive de la Colombie-Britannique a déjà sa place à la table des discussions; il faudrait mettre en œuvre un processus semblable sur la côte de l'Atlantique, et il faudrait consulter les organismes récréatifs dans le cadre du processus de prise de décisions relatives à la répartition des ressources.
- On s'entend pour dire que le processus de prise de décisions relatives à l'accès et à la répartition des ressources devrait être transparent et appliqué de façon uniforme.
- Il faut conserver les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille afin d'éviter une concentration des permis au sein des entreprises comme c'est le cas sur la côte Ouest.
- Il faut conserver la flottille côtière.
- Il y a trop de phoques; il faudra s'en occuper afin de permettre au stock de morue de se reconstituer.

- Dans le même secteur, il faudra s'occuper de l'écart important qui existe entre le revenu des pêcheurs les plus pauvres et celui des pêcheurs les plus riches; il faudrait envisager différentes ententes de partage.

**Gouvernance**

- Le MPO dispose de suffisamment de temps et des employés professionnels qui peuvent travailler avec les pêcheurs afin d'aider à résoudre les différends; il ne devrait pas abandonner son rôle de médiateur et de gestionnaire des pêches.
- Le MPO devrait aussi continuer de jouer son rôle d'exécution de la loi et de surveillance.
- Bien que le concept de prise de décisions partagée soit intéressant, on croit que les pêcheurs ne seront peut-être pas capables de collaborer puisqu'ils sont des gens d'affaires indépendants qui ont leurs propres objectifs; il pourrait donc être difficile d'en arriver à un consensus.
- On s'entend pour dire qu'une plus grande ouverture est nécessaire dans tous les aspects du système de gestion des pêches.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Québec – le 23 mars 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- On s'entend en général sur les principes, mais on les interprète parfois différemment.
- Les principes du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille sont primordiaux.
- La gestion actuelle et future des pêches de l'Atlantique doit être axée sur un développement durable; c'est pourquoi on soutient l'approche de précaution appliquée à la conservation.
- Il serait judicieux de séparer la recherche scientifique des conseils offerts par les gestionnaires (prise de décisions); le CCRH constitue un exemple.
- Le MPO devrait prendre part aux décisions concernant l'accès et la répartition des ressources en se fondant sur des critères clairement définis; le processus doit être transparent.
- Le MPO doit continuer d'appuyer des organismes professionnels dans le secteur des pêches.
- Le MPO n'est pas sensible aux associations de pêche sportive, et les plans de gestion arrivent trop tard pour permettre d'effectuer du marketing à des fins touristiques.

**Intervenants inscrits - Québec[9]**

- Audrey Samson/Jacques Brunet, Alliance des pêcheurs professionnels du Québec
- Guy Girard, Société touristique du fjord

**Opinions exprimées**

- Le MPO et les pêcheurs professionnels doivent s'entendre sur une approche de gestion et la mettre en œuvre.
- On aurait pu mieux se servir du Comité consultatif externe dans le cadre de la RPPA; le document de travail est l'œuvre du MPO et ne tient pas compte des observations faites par les membres du Comité consultatif externe.
- Compte tenu de la portée de la révision de la politique, on aurait eu besoin de plus de temps pour fournir des commentaires.
- On s'entend en général sur les principes, mais il en manque deux : le principe du propriétaire-exploitant et celui de laséparation de la flottille, qui sont essentiels à

[9] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

l'établissement de l'accès à la ressource halieutique, et qui peuvent contribuer grandement à la conservation et à la viabilité sociale et économique.

- Il faut suivre des orientations qui soutiennent les principes et qui visent à rendre l'accès aux pêches plus facile pour la prochaine génération; il est essentiel que ces nouveaux intervenants aient accès à du financement et à de la formation.
- Les grandes entreprises ne devraient pas pouvoir se servir des lacunes qui existent au sein des politiques de permis pour obtenir des permis et concentrer la propriété dans le secteur des pêches.
- Les pêcheurs veulent voir l'urgence d'en arriver à un contexte plus transparent, stable et positif pour les pêches.
- La gestion actuelle et future des pêches de l'Atlantique doit se faire en fonction d'un développement durable;
- On appui l'approche éco-systémique dans gestion des ressources.
- On appuie une approche prudente; on veut en arriver à une plus grande exactitude sur le plan scientifique, mais cela ne justifie pas le fait de ne pas imposer des mesures plus strictes en matière de conservation; en cas de doute, il faut agir au mieux des intérêts de la ressource.
- Il est bien de séparer la recherche scientifique des conseils offerts par les gestionnaires des pêches (décideurs); le CCRH constitue un exemple d'un pas fait dans cette direction.
- La viabilité économique des pêcheurs et la viabilité sociale des collectivités dépendent directement de l'accès aux ressources et de leur répartition.
- Les répartitions temporaires constituent une façon de renforcer la viabilité sociale et économique.
- Un grand nombre d'ententes de cogestion existantes ne sont pas justes pour tous les pêcheurs.
- Le MPO doit continuer de prendre part à l'accès et à la répartition des ressources, mais doit assumer sa responsabilité de façon consultative et transparente; le Ministre a toujours le choix de la décision finale.
- On n'appuie pas l'idée de demander à un comité d'experts ou à un groupe de travail indépendant de régir les décisions concernant l'accès et la répartition des ressources.
- On a besoin d'une évaluation et d'une analyse détaillées de l'application des critères d'accès, comme la dépendance historique, la proximité et les critères socio-économiques.
- Le MPO doit reconnaitre aux pêcheurs commerciaux la priorité enmatière d'accès à la ressource une fois que l'on a fait face aux engagements juridiques et aux engagements en matière de conservation.
- Il faut étudier l'accès à la ressource pour la prochaine génération de pêcheurs professionnels; il faudrait envisager une exemption d'impôt sur les gains en capital ainsi que des programmes de stabilisation du revenu semblables à ceux qui existent dans le secteur de l'agriculture.
- Le fait de décentraliser les responsabilités sans décentraliser les moyens financiers ne peut qu'entraîner un échec; les organismes de pêcheurs sont déjà débordés par le fait de tenter de suivre les programmes du gouvernement.
- Le MPO devrait prendre des décisions de façon moins centrale et faire participer les associations de l'industrie à la gestion stratégique des pêches. Toutefois, le document ne met pas assez l'accent sur le soutien financier des organisations de

pêcheurs.

- Le MPO n'écoute pas les commentaires des associations de pêcheurs sportifs et ne leur répond pas.
- Le MPO devrait permettre aux pêcheurs sportifs d'avoir accès au crabe et à la crevette dans le Saguenay; ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une requête unique que le MPO ne doit pas envisager ce type de pêche.
- Même si la pêche sportive ne constitue pas la priorité du MPO, il pourrait au moins reconnaître qu'elle existe.
- On sait aussi que le MPO ne peut allouer que peu de ressources à la pêche récréative, mais des recherches sur les espèces et la santé des stocks de poisson dans le Saguenay sont requises; il n'y a actuellement aucune recherche parce que la pêche commerciale ne dépend pas de ces stocks.
- Le MPO devrait accorder plus d'importance au potentiel de la pêche sportive dans le Saguenay; il s'agit d'une destination touristique particulièrement importante qui pourrait le devenir davantage si les pêcheurs sportifs avaient accès à des espèces marines.
- Au moment où les plans de gestion sont approuvés, il est trop tard pour effectuer de la promotion auprès des touristes potentiels même si le fjord du Saguenay est accessible toute l'année et présente un grand potentiel.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Charlottetown – le 27 mars 2001

### Synopsis provisoire

#### Thèmes abordés au cours de la séance

- Appui généralisé en faveur de la révision de la politique et suggestions pour atteindre les objectifs de principes de gestion.
- Le fait que l'accès à la ressource soit du ressort du MPO n'est pas remis en question; on suggère toutefois que la prise de décisions en matière de répartition des ressources ait lieu en partenariat avec les intervenants de l'industrie.
- On prône le maintien des politiques concernant le propriétaire-exploitant et la séparation de la flotte.
- Un resserrement des mécanismes d'application de la loi s'impose afin d'atteindre les objectifs en matière de conservation.
- Il y a surpêche à des fins de subsistance, à des fins sociales et rituelles : le nombre de prises dépasse largement les besoins réels.

#### Intervenants inscrits - Charlottetown[10]

- Chris Wall, Malpeque Lobster Fishermen
- Kevin Robertson, PEI Fisherman's Association
- Eddy MacGillivray, Blomming Point Property Owners
- Dave Gillis, province de l'Île-du-Prince-Édouard

#### Opinions exprimées dans le cadre des exposés

- La pêche de subsistance, sociale et rituelle dépasse actuellement les limites « raisonnables ».
- Le MPO devrait travailler au rétablissement de son budget plutôt qu'au financement des activités de gestion des pêcheurs.
- Les pêcheurs autochtones devraient respecter les mêmes règlements et les mêmes périodes de pêche que les autres.
- Les mécanismes d'application de la loi doivent être resserrés pour que les objectifs de conservation soient atteints.
- La politique concernant le propriétaire-exploitant devrait constituer la pierre angulaire de la gestion des pêches.
- Le MPO devrait remédier aux failles dans la loi qui permettent aux pêcheurs délinquants de profiter des mêmes avantages que les titulaires de permis.

---

[10] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- Compte tenu du coût élevé des permis, le MPO devrait chercher à obtenir une exemption d'impôt sur les gains en capital qui faciliterait le transfert des permis à des tarifs raisonnables.
- Les propriétaires de demeures riveraines devraient être consultés avant que le choix des sites d'aquaculture ne soit arrêté, et ce, afin de préserver l'accès aux plans d'eau utilisés à des fins récréatives.
- La réglementation qui régit le choix des sites aquacoles devrait être resserrée afin que l'on puisse assurer à tous un accès aux plans d'eau (p. ex., dans la baie de Tracadie, où on a dépassé la capacité maximale du site, il y a des secteurs où les plaisanciers n'ont aucun accès à l'eau; mais même si un accès existait, il n'y aurait pas moyen de se rendre au plan d'eau car il est impossible de contourner les sites d'aquaculture en place).
- La révision des politiques devrait constituer une activité permanente, au lieu de se tenir tous les 20 ans.
- La délégation de certaines responsabilités et la cogestion sont des concepts valables, mais qui doivent être implantés avec prudence à mesure que l'industrie acquiert la capacité d'assumer des responsabilités supplémentaires et de permettre aux provinces d'en évaluer l'incidence sur des champs de compétence provinciale comme la professionnalisation des pêcheurs, la formation, etc.
- Il faudrait adopter dès maintenant cette approche de précaution dans le cadre de nos travaux concernant la révision de la politique.
- On reconnaît que d'autres ministères et organismes fédéraux, de même que d'autres gouvernements provinciaux, ont un rôle à jouer dans la réduction de la dépendance historique des individus et des collectivités envers la pêche.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- Si nous tenons à ce que les générations à venir puissent encore pratiquer la pêche, c'est aujourd'hui qu'il faut établir et respecter des impératifs de conservation.
- Tous les intervenants doivent se présenter à la table de négociations avec la volonté réelle de travailler à la conservation.
- Il va de soi que les Autochtones ont une place au sein de l'industrie de la pêche commerciale; cependant, ils devraient respecter les mêmes règlements et les mêmes saisons que les autres pêcheurs commerciaux.
- La pêche au crabe est la seule qui soit encore lucrative à l'Île-du-Prince-Édouard; il faut donc s'assurer en tout premier lieu de la viabilité de la ressource.
- La prolifération des activités de prospection de pétrole et de gaz constitue une menace potentielle pour les stocks; il est nécessaire que tous les gouvernements se concertent pour limiter ce type d'exploration et transmettent ensuite l'information pertinente aux pêcheurs.
- Les pêcheurs non professionnels sont actuellement exclus du processus décisionnel; ils sont en faveur d'un processus plus accessible et plus inclusif.
- On préconise un partage plus équitable entre les pêcheurs commerciaux (on se demande entre autres quel devrait être le nombre maximum de cages à homard pour chacun).

- Les pêcheurs font leur part en matière de conservation de la ressource, mais les manques flagrants du MPO en fait d'application des règlements ne les aident pas. On affirme que l'argent consacré aux consultations aurait plutôt dû être investi dans la mise en application des règlements existants.
- Il est impossible de garantir la conservation de la ressource sans la mise en application de la réglementation.

**Viabilité économique et sociale**

- Une quantité considérable de homards prétendûment capturés à des fins de subsistance sont vendus à des intervenants de l'industrie de la transformation; cette pratique doit cesser.
- Les politiques relatives au propriétaire-exploitant et à la séparation de la flotte devraient être maintenues afin que les collectivités de pêcheurs deviennent viables.
- Seule une minorité de pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard est représentée par une association de pêcheurs; si l'adhésion à une association était obligatoire, cela obligerait les gens à se présenter à la table de négociations pour trouver des solutions. En ce moment, rien n'incite les pêcheurs à être représentés par une association. On sait par ailleurs que la professionnalisation des pêcheurs relève davantage du gouvernement provincial que du fédéral.
- La professionnalisation des pêcheurs est absolument indispensable et doit être poursuivie.

**Accès et répartition des ressources**

- Le MPO devrait émettre des permis pour la pêche récréative; il est injuste que les pêcheurs commerciaux doivent acheter leur permis alors que d'autres pêchent gratuitement.
- Lorsqu'une activité quelconque (par exemple un site d'aquaculture ou la construction d'immeubles sur le littoral) affecte le rivage d'une façon ou d'une autre, il faudrait tenir des consultations auprès des collectivités côtières.
- Le MPO est nécessaire en tant que décideur – voire «père de famille» –, particulièrement pour régler les conflits entre certains groupes de pêcheurs. Nous sommes assez satisfaits de la gestion des pêches par le MPO.
- Présentement, le gouvernement fédéral subventionne les groupes autochtones tandis que les autres pêcheurs doivent s'autofinancer.
- La stabilité de l'accès à la ressource doit constituer un objectif à atteindre; une fois atteint, il nous mènera nécessairement à la mise en œuvre d'un dispositif pour régler les problèmes actuels.
- On soutient l'idée d'un dispositif indépendant de règlement des conflits, bien qu'il soit peut-être impossible pour le MPO de se séparer complètement du processus d'accès à la ressource. Le Ministère doit s'assurer que le dispositif indépendant en question est approprié et transparent.

**Gouvernance**

- Si le MPO procède effectivement comme il l'a indiqué dans son document de travail, les pêcheurs auront besoin de formation afin d'assumer d'avantage de responsabilités.
- Il n'existe présentement aucune forme d'aide financière pour les nouveaux venus dans le domaine de l'aquaculture; on suggère qu'une formation soit offerte.
- Le MPO devra élaborer une stratégie de gestion du partage des responsabilités; si cette opération n'est pas menée adéquatement, des problèmes surviendront inévitablement.
- Certains croient que l'adhésion à un association professionnelle devrait être obligatoire, tandis que d'autres ne sont pas de cet avis.
- Le MPO devrait procéder à des consultations individuelles auprès de chaque pêcheur, puisque les coûts à défrayer pour assister aux rencontres de groupe sont devenus prohibitifs.

**CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE**

**Moncton – le 28 mars 2001**

**Synopsis provisoire**

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Le terme « intervenant » doit inclure les organismes de pêche sportive, les collectivités et les groupes environnementalistes qui visent la viabilité des pêches et une utilisation optimale de la ressource.
- Le processus de consultation publique réunit des personnes afin qu'elles présentent leurs opinions; il ne fait toutefois pas en sorte qu'elles écoutent les idées des autres, et il ne leur permet pas de discuter adéquatement des différentes options et opinions.
- Il faut faire un choix entre deux ententes de cogestion : une entente qui contrôle l'accès et qui permet à un petit nombre de pêcheurs de faire des profits, ou une entente qui favorise la viabilité économique du plus grand nombre possible de participants de l'industrie.
- Même si l'on veut que des consultations aient lieu et s'il existe des possibilités de cogestion, on s'attend à ce que le MPO exerce un contrôle sur la ressource, qui appartient à tous, et assume la responsabilité des résultats.
- Il faut conserver la politique sur le propriétaire-exploitant et donner une priorité d'accès à la pêche côtière.
- L'accès des Autochtones à la pêche commerciale et leur participation à cette industrie ont été placés au premier plan.

**Intervenants inscrits - Moncton**[11]

- Gérald Haché, New Bandon Fishermen's Association
- Sherwood Good, New Bandon Fishermen's Association
- Mike Belliveau, Secrétaire général, Maritime Fishermen's Union
- Paul Jagoe, Détenteur de permis de pêche au homard de classe B
- Stephen Chase, Fédération du Saumon Atlantique
- Jean Gauvin, Directeur de l'Association des crabiers du Nord-Est inc.
- Ariella Pahlke, Nova Scotia Women's FishNet
- Mary DesRoches, Nova Scotia Women's FishNet
- Ian Andrew, Représentant maritime, Canadian Sportfishing Industry Association
- Inka Milewski, Conservation Council of New Brunswick
- Donna Murray, Botsford Professional Fisherman's Association Inc.
- Jeannine Poulin, Association des employé(e)s d'usines de produits marins
- Gary Dedrick, Fédération des pêcheurs de l'est

[11] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- Franklin d' Entremont – Swordfish Harpoon Association
- Alyre Gauvin – Association des pêcheurs de poisson de fond acadiens (APPFA)

Mémoire envoyé par : Ludger Lagacé, New Bandon Fishermen's Association

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- Les permis de classe B ne sont pas transférables et donnent accès à un nombre réduit de casiers. Les personnes qui détiennent ces permis ne peuvent présenter une demande pour un autre permis. Les détenteurs d'un permis de classe B devraient avoir les mêmes droits de successeur, la même souplesse et le même accès que les détenteurs d'un permis de classe A.
- La pêche côtière doit jouer un rôle central dans la « vision » des pêches; la pêche côtière n'a pas besoin des flotilles hauturières et semi-hauturières pour pêcher les stocks de morue du golfe. Ces stocks devraient être disponibles aux côtiers pendant la période de mai à octobre.
- La pêche côtière d'espèces multiples permettrait à un plus grand nombre de pêcheurs, y compris des Autochtones, d'être viables. Les pêcheurs côtiers qui travaillent dans le golfe devraient avoir accès aux stocks de crabe des neiges.
- Le propriétaire-exploitant devrait devenir un principe.
- La cogestion de l'industrie constitue un modèle entrepreneurial qui fournit un accès protégé à des groupes choisis excluant ainsi 95 % des pêcheurs. Les discussions actuelles avec les entreprises qui possèdent encore 50 % des droits pour le poisson de fond, si elles prennent forme, contribueront à ce modèle entrepreneurial qui désavantage le pêcheur moyen. Les ententes actuelles de partage doivent changer.
- La Fédération du saumon de l'Atlantique soutient largement le document de révision et ses objectifs.
- Un des rôles du MPO est de favoriser la cogestion des bassins versants par des Autochtones et des non-Autochtones dans le but d'assurer la pérennité du saumon sauvage de l'Atlantique. La décision d'inclure les organismes de pêcheurs sportifs et d'autres exploitants dans les PGIP constitue un pas dans la bonne direction.
- Le document de travail ne définit pas clairement ou définit incorrectement, des expressions comme « collectivités côtières », « groupes d'intérêt », « intervenants » (la définition doit couvrir plus que les intervenants d'entreprise ou les intervenants actuels de l'industrie), « cogestion » (ne comprend pas tous les intervenants), « viabilité » (doit être définie comme l'équilibre du bien-être de toutes les personnes en cause et non seulement de quelques grandes entreprises), « pérennité » et « conservation » (doit inclure les collectivités ainsi que les écosystèmes).
- Le rachat des petits pêcheurs va à l'encontre de la conservation et des objectifs en matière de viabilité économique des collectivités côtières.
- Les politiques du MPO ont pour effet de privatiser l'industrie et de réduire la participation des personnes qui ont un lien historique ou traditionnel avec l'industrie.
- Les personnes qui profitent des retombées économiques de la pêche ne peuvent s'attendre à être responsables de la ressource et des décisions concernant la répartition des ressources.
- La pêche sportive constitue la plus petite industrie qui présente le plus grand potentiel en ce qui concerne l'augmentation des revenus des pêcheurs

commerciaux qui utilisent un petit bateau. Il existe vraiment une possibilité pour eux d'accroître leur revenu grâce à la pêche.

- Il faut distinguer la pêche récréative ou sportive de la pêche pour la consommation humaine ou de subsistance.
- Le MPO investit trop de temps dans la recherche sur l'industrie et pas assez dans la conservation; on ne croit pas que le MPO peut mettre en œuvre des principes de conservation s'il ne distingue pas la science de la gestion.
- Les partenariats entre l'industrie et le gouvernement placent le MPO en conflit d'intérêts – particulièrement en ce qui concerne son appui à la salmoniculture au détriment de la pêche du saumon sauvage de l'Atlantique. Le MPO doit séparer la recherche sur les pêches de l'industrie et mettre sur pied un groupe scientifique indépendant.
- Le MPO a échoué dans sa volonté de punir les municipalités et les agriculteurs qui polluent les eaux côtières, conformément aux dispositions de la Loi qui concernent la conservation.
- Les transformateurs sont aussi des intervenants, et le cadre de la politique devrait tenir compte de leurs intérêts.
- On s'inquiète du fait que les choses pourraient prendre une nouvelle allure qui pousserait le MPO à se décharger brusquement de ses responsabilités.
- La pêche commerciale autochtone doit faire partie d'une pêche commerciale coordonnée – une saison, un plan de gestion.
- On n'est pas d'accord avec la façon dont le MPO a mis en œuvre le programme général de pêche autochtone en s'appuyant sur une décision du tribunal qui ne concernait que la pêche à l'anguille. L'interprétation que fait le gouvernement du Canada de la décision ne correspond pas à celle des différents organismes halieutiques. Le gouvernement du Canada devrait consulter le tribunal afin d'obtenir des précisions au sujet du jugement Marshall.
- Les conseils de répartition des ressources établiront mais ne remplaceront pas la prise de décisions politiques, et n'entraîneront pas la mise sur pied d'un système transparent.
- Les règles actuelles d'accès sont injustes, mais il n'est pas souhaitable de permettre la négociation de ces règles. Il faudrait toutefois élaborer des critères d'accès qui serviront au moment où les stocks dépasseront des niveaux historiques.
- Le choix des technologies ou le choix des engins ou de la taille du bateau ne constituent pas des problèmes; nous sommes capables d'utiliser la technologie aux fins de la conservation.
- Nous devons tenir davantage de séances de consultation et de remue-méninges comme celle-ci afin de pouvoir discuter et de faciliter notre collaboration.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- Si le MPO veut adopter une approche axée sur l'écosystème, il doit utiliser davantage d'éléments scientifiques, plus particulièrement des évaluations de la biomasse concernant l'interaction prédateur/proie.

- Les pêcheurs ont élaboré leurs propres lignes directrices en matière de conservation; le document ne reconnaît pas les progrès effectués grâce aux pêcheurs.
- Les phoques constituent un problème important; à l'heure actuelle, les phoques consomment trois fois le TAC.
- Il n'est parfois pas possible d'en arriver à un consensus. Il ne faut pas laisser de côté la conservation pour permettre à toutes les parties de s'entendre; il faut plutôt viser un changement d'attitudes.
- On aurait besoin d'une évaluation des types d'engins.

**Viabilité économique et sociale**

- Tous les détenteurs de permis devraient pouvoir participer au processus de gestion des pêches.
- Le processus de consultation qui entoure l'élaboration des plans de gestion devrait être élargi afin que toute personne ayant un intérêt dans les pêches y participe; il faudrait avoir comme priorité d'élaboration d'un mécanisme qui permettrait la participation de tous.
- Les pêcheurs commerciaux croient qu'ils devraient participer aux discussions sur l'aquaculture.
- Les nouvelles technologies continuent d'améliorer notre capacité d'exploitation et nous permettent de demeurer concurrentiels alors que nous devrions penser à effectuer des compressions.
- La ressource est une propriété collective; il y a un conflit entre les droits des personnes qui ont pris part à la pêche au cours de l'histoire grâce aux droits d'exploitation des Autochtones et ceux des personnes qui ont pris des risques, qui ont mis en valeur la pêche au cours des années et qui ont un lien à long terme avec la pêche (un « droit historique » d'exploiter); on ne reconnaît pas que ces derniers ont un accès prioritaire.
- Nous avons besoin d'un principe plus concret que « devenir plus autonomes sur le plan économique », qui est entre autre imprécis; le MPO doit exprimer plus clairement comment il compte aider les pêcheurs à devenir viables.
- L'industrie veut rationaliser ses activités afin de devenir viable sur le plan économique; les programmes antérieurs de retrait de permis n'ont pas atteint leur objectif puisqu'on les a conçus sans consulter l'industrie. Nous devons les réévaluer et mettre en œuvre un nouveau programme qui permettra une véritable rationalisation des pêches.
- Dans le passé, quand d'autres industries ont vécu des catastrophes financières, les gens se sont tournés vers la pêche pour faire vivre leurs familles; cette époque où les ressources étaient illimitées est toutefois terminée.
- Les détenteurs de permis ont une certaine responsabilité envers les travailleurs d'usine et doivent leur garantir un emploi continu dans la collectivité; les provinces devraient s'engager davantage relativement à la viabilité des travailleurs d'usine.
- Les Canadiens ne mangent pas assez de poisson! Ils mangent beaucoup moins de poisson que la plupart des peuples, et l'industrie met l'accent sur le volume plutôt que sur la qualité et sur le développement des marchés. Si les Canadiens mangeaient autant de poisson que les Européens, il faudrait en importer.

- Il faudrait élaborer un mécanisme qui permettrait à d'autres intérêts de prendre part au processus de gestion des pêches.
- Il faudrait étudier et modifier les règles de remplacement des navires afin qu'elles aident les pêcheurs plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues.
- Il faudrait restructurer les bureaux locaux des pêches afin qu'ils offrent de l'aide et de l'orientation aux pêcheurs; pour l'instant, ils ne répondent pas aux besoins des pêcheurs et filtrent les renseignements envoyés à Ottawa, où les décisions sont prises.
- Il faut bien mentionner que nous ne partons pas de zéro, que nous pouvons fixer des limites en ce qui concerne la capacité et l'exploitation, et que nous avons fait beaucoup de chemin.
- Nous aurions besoin d'organisations professionnelles de pêcheurs qui représenteraient adéquatement les intérêts des membres.
- Le document ne précise pas si la « viabilité » signifie la viabilité de l'industrie actuelle ou si le terme inclut la viabilité des collectivités. On propose que la définition de viabilité englobe les collectivités

**Accès et répartition des ressources**

- Il faut modifier la politique d'émission des permis, et le document devrait exprimer plus clairement ce que propose le MPO.
- Après l'effondrement de la pêche du poisson de fond, nous avons commencé à pêcher les mollusques et les crustacés sans connaître le lien qui les unit et sans posséder d'information adéquate concernant la chaîne alimentaire et les interactions entre les prédateurs et les proies.
- Nous devons tenir davantage de consultations et de discussions avec les pêcheurs; il faut obtenir des conseils scientifiques et en faire part aux pêcheurs.
- L'UPM n'appuie pas les ententes actuelles de partage; on ne peut recourir à un mécanisme extérieur de règlement des différends pour régler des questions concernant la répartition des ressources – une ressource publique doit être gérée à l'aide des fonds publics.
- Le ministre des Pêches et des Océans devrait s'engager à effectuer une restructuration; la pêche du poisson de fond n'a pas connu de restructuration depuis l'effondrement (si on ne tient pas compte des programmes gouvernementaux, les permis de pêche du poisson de fond d'entreprises ne faisaient pas partie des programmes), et si les stocks devaient se régénérer et la pêche, ouvrir à nouveau, nous devrions faire face aux mêmes intervenants.
- Pour que les pêcheurs deviennent autonomes, ils doivent détenir des permis pour de multiples espèces, être capable de pêcher différentes espèces, et passer plus de temps sur l'eau; les politiques du MPO devraient le leur permettre.
- Quand vient le temps de prendre des décisions concernant la répartition des ressources, le MPO devrait tenir compte des employés d'usine et de l'incidence des décisions sur les usines et sur leur capacité de transformer les produits pêchés.
- Il est difficile de s'accommoder du jugement Marshall et de l'interprétation que fait le MPO de ce jugement; le MPO devrait demander des précisions supplémentaires.
- Les principes devraient s'appliquer tant aux pêcheurs autochtones qu'aux pêcheurs non autochtones.

**Gouvernance**

- On est d'accord avec les principes, mais incertains quant à la façon de les appliquer; on se demande particulièrement qui pourra prendre part au processus.
- Nous savons que vous devons changer, évoluer et nous adapter, mais il semble que le MPO abandonne ses responsabilités.
- La gouvernance constitue un aspect essentiel. Dans les années 1980, nous réclamions la cogestion, nous la refusons maintenant en raison de notre expérience récente avec le processus.
- La Stratégie des pêches autochtones est une forme de cogestion très complexe. Elle est très exigeante pour les petites bandes autochtones et est vouée à l'échec.
- Les pêcheurs côtiers finiront par payer pour Burnt Church puisque les collectivités autochtones ne sont pas capables de gérer leur participation aux pêches.
- Il existe un lien entre la gouvernance et l'accès aux ressources et leur répartition; il est difficile de traiter d'un aspect sans toucher l'autre.
- Les pêcheurs ne sont pas à l'aise avec un processus indépendant de prise de décisions et préféreraient un processus transparent dans le cadre duquel la décision finale serait prise par un Ministre responsable de ses décisions. On croit qu'un processus extérieur de règlement des différends, qui serait impartial au départ, prendrait parti et serait influencé par la politique une fois la première décision prise.
- Il ne s'agit pas d'un problème qui se résout facilement; le MPO fait face à une lourde tâche.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### St. Andrews – le 29 mars 2001

### Synopsis provisoire

#### Thèmes abordés au cours de la séance

- On s'entend peut-être en général sur les principes énoncés dans le document de travail, mais on s'entend moins sur la façon dont ces principes guideront les activités.
- Les pêcheurs sont par nature indépendants et ont un esprit d'entreprise, alors que les politiques du MPO favorisent essentiellement l'ingérence; c'est pourquoi, même si le MPO et les pêcheurs désirent en arriver aux mêmes résultats, ils sont souvent en conflit.
- Le MPO doit conserver sa capacité d'exécution de la loi et devrait mettre en place un système de primes financières qui récompenserait une bonne administration et des mesures de dissuasion économiques qui puniraient une mauvaise administration.
- Le document devrait davantage traiter des politiques liées à la contiguïté, à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant.
- Les intervenants ne sont pas tous égaux; tous les intervenants ont un poids égal, mais les pêcheurs commerciaux seront presque toujours en minorité.

#### Intervenants inscrits – St. Andrews[12]

- Greg Thompson, Fundy North Fishermen's Association
- Dallas Moyer, pêcheur (n'était pas présent)
- Floyd Hawkins, pêcheur retraité
- Dale Mitchell, Fundy Weir Fisherman's Association
- Joseph Labelle, New Brunswick Seafood Producer's Association
- Eric Allaby, MLA Fundy Isles
- Klaus Sonnenberg, Grand Manan Fishermen's Association

#### Opinions exprimées dans le cadre des exposés

- Le document de travail cible correctement les problèmes qui existent au sein de la structure actuelle de gestion, mais ne propose aucune solution.
- L'enjeu le plus litigieux qui divise les pêcheurs et le MPO est le fait de se servir des saisons comme mode de conservation.

---

[12]Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1 866 233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- Avant de commencer à définir ce qu'est une pêche axée sur la conservation, le MPO devrait définir ce qu'il entend par « pêche »; il ne s'agit pas de pêche si vous recevez un quota individuel et que vous le vendez au plus offrant.
- On a besoin d'un nouveau système de répartition des ressources; le fait de prolonger la durée de la formule actuelle de partage n'éliminera pas l'injustice du système et ne permettra pas aux gens de discuter afin de régler d'autres problèmes.
- Les considérations économiques et sociales énoncées dans la politique constituent, en partie, des enjeux en matière de répartition des ressources.
- La gouvernance de l'industrie peut se faire grâce à des partenariats; afin d'y parvenir, il faut éliminer au moins une partie des enjeux qui divisent les intervenants.
- Les personnes qui vivent à proximité de la réssource devraient pouvoir établir en priorité le plan d'exploitation.
- Le MPO devrait conserver la politique de séparation de la flottille qui permet de séparer le secteur de l'exploitation du secteur de la transformation, et les transformateurs devraient prendre part au processus de gestion.
- Tous les coûts transférés à l'industrie doivent être justifiés par sa contribution à la conservation et à la pérennité de la ressource.
- Les nouveaux utilisateurs de la ressource devraient présenter un plan expliquant comment ils réduisent au minimum les effets négatifs sur la pêche commerciale.
- Le principe de précaution doit uniquement servir de moyen de conservation et doit toujours s'accompagner d'une initiative de recherche.
- Le MPO n'a pas fait son travail en ce qui concerne l'aquaculture et la pêche autochtone, et n'a jamais écouté ses agents sur le terrain.
- La relation entre les pêcheurs et les scientifiques doit reposer sur la confiance mutuelle; pour l'instant, la plupart des scientifiques ne semblent pas faire confiance aux pêcheurs.
- Les pêcheurs n'appuieront pas tout processus de production de rapports qui compromet la confidentialité des renseignements.
- Les intervenants ne sont pas tous égaux; tous les intervenants ont un poids égal, mais les pêcheurs commerciaux seront presque toujours en minorité.
- Si l'on veut que les pêcheurs gèrent les pêches, il faut mettre sur pied des associations de pêcheurs solides auxquelles les pêcheurs seraient obligés d'adhérer et de verser des cotisations.
- Il faudrait punir sévèrement les infractions à la loi sur les pêches; le MPO devrait collaborer avec le ministère de la Justice afin de s'assurer que les contrevenants sont poursuivis et punis sévèrement pour leurs infractions.
- S'il veut formuler une politique qui favorisera une structure prévisible, stable et constante, le MPO doit s'assurer que les personnes qui investissent dans l'industrie ont la possibilité de fournir des commentaires. La pêche ne constitue que la moitié de l'industrie; il faut voir la transformation comme un élément aussi important si nous voulons créer une pêche autonome et viable sur le plan économique.
- Il n'est pas possible d'investir dans la transformation et le développement du marché si l'accès à la ressource est géré à court terme et en fonction de la situation politique.
- L'industrie de la pêche a besoin d'un cadre de politique qui récompense les personnes qui protègent la ressource et qui punit celles qui ne contribuent pas à la pérennité de la ressource à long terme.

- Un processus d'accès et de répartition des ressources clair, stable et non politisé constitue l'aspect le plus important de la révision; il s'agit de l'aspect de la politique qui a le plus besoin d'être mis à jour.
- Seules les personnes qui sont capables d'investir suffisamment pour contribuer à la croissance du secteur et qui sont responsables des résultats devraient pouvoir prendre part aux décisions en ce qui concerne la gestion des pêches.
- Les exploitants et les transformateurs fournissent des renseignements qui permettent de comprendre les espèces et l'environnement; ces renseignements doivent être utilisés dans le cadre du processus de prise de décisions en plus des renseignements recueillis auprès d'autres sources, et ce, dans le but d'améliorer notre degré actuel de compréhension des différentes espèces et de leur interaction avec l'environnement.
- Le MPO doit conserver sa capacité d'exécuter la loi et devrait mettre en place un système de primes financières qui récompense les personnes qui protègent la ressource et de peines financières qui punissent celles qui ne la protègent pas.
- Le MPO doit laisser davantage de souplesse aux flottilles afin qu'elles soient plus viables sur le plan économique; on pousse aussi le MPO à créer un cadre selon lequel les décisions en matière d'accès et de répartition des ressources respectent l'investissement historique dans un type de pêche et selon lequel l'industrie ne s'encombre pas de structures de flottilles démodées ou de restrictions en matière d'engin.
- Une barrière artificielle a été érigée entre le secteur de l'exploitation et celui de la transformation; la politique de séparation de la flottille est perçue comme une politique discriminatoire qui va à l'encontre de l'intégration verticale des classes spécifiques de participants de l'industrie.
- Les entreprises d'exploitation et de transformation doivent disposer d'une sécurité d'accès à la ressource; la nouvelle politique doit reposer sur une plus grande sécurité d'accès et une plus grande souplesse en matière d'activité une fois la répartition des ressources effectuée.
- Le MPO doit déterminer sur quels critères se fonderont les décisions en matière d'accès et de répartition des ressources puis doit mettre sur pied de nouvelles structures au sein du secteur des pêches afin de gérer ces critères.
- L'industrie devrait jouer un rôle plus direct dans les décisions en matière d'accès et de répartition des ressources; elle devrait jouer ce rôle dans un cadre où les décisions à venir sont prévisibles et dont le principe de base est le respect de la participation historique au développement et à l'amélioration des pêches.
- Une fois qu'un cadre est établi, il faut mettre sur pied un organisme de décisions indépendant qui réglera les différends qui ne peuvent être réglés grâce à des discussions entre cogestionnaires; il faut régler au sein de l'industrie les détails concernant cet organisme indépendant.
- Les plans intégrés de gestion de la zone côtière devraient donner lieu à des discussions sur les différentes utilisations de l'océan. Ce type de plan doit avoir comme principal objectif l'établissement d'un processus de répartition des ressources de l'océan qui soit prévisible, stable et clair et qui permet une utilisation partagée des ressources par différents secteurs.
- La gestion des pêches devrait viser, aux plans social et économique, à offrir un avantage le plus durable possible aux économies côtières qui se trouvent à proximité de la ressource.

- Le MPO devrait reconnaître qu'il est légitime, pour les pêcheurs, de diversifier leurs activités afin que l'écotourisme et la culture des ressources de la mer à petite échelle s'ajoutent à leurs revenus. Ce type d'aquaculture « familiale » ne pourrait pas constituer le moyen de subsistance principal, mais peut s'ajouter au revenu des pêcheurs sans changer leur statut de pêcheur professionnel.
- Les politiques de gestion actuelles du MPO récompensent les efforts en fonction de leur ampleur et n'appuient pas une approche des pêches qui suppose de multiples permis; on met plutôt l'accent, de façon démesurée, sur l'historique de la capture, ce qui a pénalisé des pêcheurs responsables qui pratiquaient volontairement un type de jachère aux pêches afin de permettre au stock de se reconstituer.
- Le fait que la gestion des pêches favorise la pêche d'une espèce unique et que de nombreux types de pêches excluent strictement les prises accessoires entraîne le rejet sélectif et global; le MPO devrait penser à fixer des limites par sortie en fonction de la valeur monétaire et non en fonction de l'espèce.
- Une gestion qui est censée s'appliquer à tous les types de pêche ne fonctionne pas; la politique de gestion peut partager des principes, mais ces derniers s'appliqueront de façon différente dans les nombreux secteurs. Plus la gestion se rapprochera de la pêche véritable, plus elle a des chances d'atteindre ses objectifs. Si l'on crée une politique de gestion sur papier à Ottawa, elle conviendra à des pêcheurs de papier qui pêchent des poissons de papier, mais elle ne fonctionnera pas dans la réalité.
- La révision de la politique nous donne une occasion de corriger certaines pratiques de gestion qui n'ont pas fonctionné; il faut tenir compte du fait que l'économie de la pêche constitue un moyen de subsistance important dans les collectivités côtières et non un emploi que l'on occupe en dernier recours – il s'agit d'une fière tradition.
- Certaines des initiatives de conservation les plus efficaces ont été proposées par des pêcheurs. Le MPO devrait écouter les pêcheurs, élaborer avec eux des idées et collaborer avec eux; il en résulterait une politique beaucoup plus fructueuse.
- Le MPO devrait prendre des mesures afin de reconnaître les initiatives élémentaires mises en œuvre au sein de l'industrie par des groupes responsables.
- On n'accepte pas l'idée proposée dans le document selon laquelle il faudrait que les intervenants concernés aient davantage de pouvoir; il serait alors beaucoup plus difficile, pour nous, de faire face aux changements qui ont lieu dans les pêches.
- Le MPO a constamment rajusté la valeur du permis de pêche au homard dans le cadre du programme de rachat qui fait partie du jugement *Marshall,* à tel point que les équipages locaux sont incapables d'élaborer des plans financiers qui permettent de payer des coûts d'acquisition de permis aussi importants. L'infrastructure utilisée par les pêcheurs doit être réparée, et on a besoin de nouveaux quais depuis cinq ans. Le MPO devrait cesser d'établir une distinction et entreprendre des améliorations que toute la collectivité appuie.
- Il doit exister une meilleure communication et une meilleure compréhension entre les groupes de pêcheurs concernés et les responsables de l'exécution de la loi au MPO; un groupe consultatif pourrait permettre une utilisation plus efficace des ressources.
- Le MPO a laissé de côté son mandat qui a pour objet de protéger la pêche traditionnelle et a, du même coup, ignoré les infractions de l'industrie de l'aquaculture en ce qui concerne la destruction de l'habitat, l'utilisation des pesticides illégaux, le rejet global de poissons contaminés et la création de sites à l'extérieur des endroits approuvés.

- Avant d'envisager d'apporter des changements aux politiques du MPO, il faut effectuer une consultation à grande échelle et de façon consciencieuse auprès des pêcheurs commerciaux.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- Il faut cesser de mettre l'accent sur un nombre de captures précis (TAC) et se concentrer plutôt sur la limitation de l'effort de pêche et le contrôle de la taille des captures et de la saison de pêche (pour le homard).
- Le MPO devrait permettre des pratiques de gestion qui vont au-delà de celles qui sont proposées dans le document de travail.
- Le MPO devrait augmenter son budget consacré à la science; nous devons en savoir davantage à propos des stocks et rendre les releves de stocks plus crédibles.
- Nous avons besoin d'une définition de conservation plus maniable; l'approche prudente semble convenir sur papier, mais peut être excessive.
- L'industrie de l'aquaculture devrait adopter une approche prudente et sensible à l'écosystème; on ne devrait pas lui permettre de suivre son rythme d'expansion actuel.
- S'il désire assurer la pérennité de la ressource année après année, le MPO doit reconnaître qu'il existe des moments où la ressource est plus abondante et d'autres où elle l'est moins. Il faut profiter des moments où elle est abondante et prévoir qu'elle le sera moins à d'autres moments.
- Le seul élément qui revient dans toutes le études de la dynamique des populations est le fait que les populations changent.
- Nous devons disposer de politiques cohérentes pour l'utilisation des océans.
- Dans le passé, le MPO n'a pas rempli adéquatement son mandat selon lequel il doit protéger l'habitat du poisson; il n'a pas utilisé suffisamment ses pouvoirs.
- Les agents de conservation de l'environnement appuient les théories qui sous-tendent les principes énoncés dans le document de travail, mais se demandent comment on pourra les mettre en œuvre et s'inquiètent de la capacité du MPO d'atteindre ses objectifs en matière de conservation.

**Viabilité économique et sociale**

- Il est difficile de comprendre les compétences provinciales et fédérales en matière d'aquaculture; le fait de donner la responsabilité de l'aquaculture aux provinces a d'abord fonctionné, mais ce n'est plus le cas.
- Nous devons absolument apporter des changements; certains problèmes découlent du fait que nous sommes incapables de prendre des décisions fermes.
- Si l'on veut que l'industrie soit autonome, il faut que les unités de pêche individuelles deviennent viables et puissent prendre des décisions pour elles-mêmes; cela signifie qu'il faut qu'un changement politique ait lieu avant que tout changement économique se produise.
- Les solutions miracles à des fins politiques à court terme entraînent un caractère artificiel qui menace la viabilité à long terme.

- Le fait de permettre aux flottilles de prendre des décisions au plan économique entraînera la viabilité sociale.
- Il faut que les organismes de pêcheurs aient accès à une tribune leur permettant de prendre part au processus de prise de décisions; toutefois, en raison des coûts supplémentaires que doivent assumer les organismes, ces derniers ont de la difficulté à simplement se rendre aux réunions.
- Essentiellement, les décisions prises par un groupe avantageront le groupe alors que des décisions prises par des individus avantageront les individus et se fonderont essentiellement sur l'aspect économique.

**Accès et répartition des ressources**

- Certains intervenants ont l'impression d'avoir été traités injustement dans le cadre des ententes de partage actuelles; il faudrait donc vérifier l'impartialité de ces ententes avant de les entériner. Les personnes pour qui le système actuel est avantageux exprimeront leur volonté de conserver ces ententes alors que les autres exerceront des pressions afin que l'on apporte des modifications.
- Il faut que tous s'entendent sur l'adoption d'un processus d'accès et de répartition des ressources transparent, ouvert et clair.
- Il faut pouvoir prévoir la répartition des ressources et s'assurer de leur stabilité pour pouvoir investir pour l'avenir.
- Le gouvernement doit décider de la façon dont on exploite la ressource et comment elle peut être le plus profitable possible pour les Canadiens. Toutefois, une fois que le MPO a fixé les critères élevés, il a rempli son mandat et devrait permettre aux participants de participer davantage à la prise de décisions.
- Le fait d'investir afin de développer un type de pêche devrait constituer un critère d'accès à ce type de pêche.
- On a besoin d'un processus qui garantirait un accès continu à la ressource; ce processus ne devrait pas être fixé pour toujours et devrait protéger les personnes plutôt que les types d'engin.
- On appuie la création d'un conseil d'arbitrage indépendant dont les décisions pourraient uniquement être renversées par le Cabinet.
- Les Premières nations devraient pêcher en se conformant aux mêmes règles et en respectant les mêmes saisons de pêche que les pêcheurs non autochtones et devraient être pénalisées si elles utilisent leur droit de pêche à d'autres fins que celles prévues (la vente de poissons capturés pour l'alimentation).
- Le MPO doit préciser dans quel secteur les Autochtones peuvent pêcher pour leur alimentation et à des fins sociales et rituelles; cette pêche ne devrait pas avoir lieu uniquement dans un petit secteur.
- Nous avons besoin d'un processus qui tient compte de l'allocation des ressources à des intérêts non commerciaux.
- On s'entend pour dire que les Autochtones ont des droits, mais il en est de même pour les pêcheurs commerciaux. Comme on reconnaît que les entreprises ne devraient pas posséder de permis de pêche commerciaux, il devrait en être de même pour les bandes indiennes. Tous les permis devraient être émis au nom d'une personne.

**Gouvernance**

- Une discussion dirigée portant sur la façon dont la cogestion doit évoluer est nécessaire. Certaines associations de pêcheurs ne veulent pas être représentées par le Conseil canadien des pêcheurs professionnels et désirent que la discussion n'ait pas uniquement lieu avec le Conseil.
- La prise de décisions partagée constitue une bonne idée, et l'aspect formation est essentiel; les pêcheurs doivent comprendre les enjeux auxquels font face les gestionnaires, et vice-versa.
- La prise de décisions sera plus efficace si elle est dévolue à l'échelle locale.
- Le MPO n'a pas convaincu les Autochtones que le droit de pêcher n'entraînait pas le droit de gérer; donc il faudrait peut-être créer une nouvelle entente de gestion.
- De nombreux aspects ne sont toujours pas réglés, mais la cogestion et la prise de décisions partagée devraient constituer l'objectif du gouvernement, des exploitants de poisson et des transformateurs.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Port au Choix – le 3 avril 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Bien que certaines personnes croient que le MPO doit régler les différends entre les flottilles, d'autres appuient un mécanisme indépendant.
- Les décisions historiques relatives à l'accès et à la répartition des ressources étaient injustes et continuent de causer des problèmes au sein des secteurs de la flottille.
- Les pêcheurs devraient collaborer davantage.
- Bien que les flottilles soient intéressées à prendre part au processus de prise de décisions, on croit qu'elles seront divisées et défendront chacune leurs intérêts personnels.

**Intervenants inscrits – Port au Choix[13]**

- Holly Patey, administration portuaire de River of Ponds
- Priscilla Boutcher, adjointe au maire, NLFM

(Les deux intervenantes n'ont pu assister à la séance, mais elles ont déposé des copies de leur exposé.)

**Opinions exprimées**

**Conservation**

- Si on laisse les pêcheurs qui dirigent leur propre entreprise s'occuper de la conservation, ils agiront dans leur propre intérêt. Le MPO doit continuer d'être responsable de la conservation.
- Le MPO doit jouer un plus grand rôle dans l'exécution de la loi en établissant des règles et en se concentrant sur sa participation à la conservation et à l'exécution de la loi.
- On devrait principalement se préoccuper de pérennité de la ressource; tous les intervenants doivent collaborer à ce sujet.

---

[13] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

**Viabilité économique et sociale**

- Nous avons besoin d'un mécanisme qui permettra d'étudier les politiques établies il y a longtemps sans trop de consultation et qui concernent les frontières, le regroupement des permis, ainsi que l'accès et la répartition des ressources (particulièrement le partage des ressources).
- Nous devons trouver un terrain d'entente qui nous permettra de régler le problème que constitue le partage inéquitable des ressources.
- Les pêcheurs commerciaux, plus particulièrement ceux qui pêchent des espèces sédentaires, devraient avoir la responsabilité d'appuyer leur collectivité.
- Les autres ministères fédéraux et paliers de gouvernement sont responsables du bien-être des collectivités qui dépendent de la pêche.

**Accès et répartition des ressources**

- Certaines politiques de répartition des ressources datent de vingt ans; il y a du crabe en abondance, mais nous ne pouvons y accéder.
- Nous avons besoin d'un cadre qui avantage toutes les parties en cause; il doit toutefois être juste puisque, pour l'instant, l'écart grandit entre les détenteurs de différents types de permis.
- Nous devons tenter de mieux comprendre les besoins des autres pêcheurs; nous devrions être capables d'évoluer au même rythme que la ressource et de trouver une façon de répartir la richesse et la ressource entre tous les exploitants commerciaux.
- Au cours des années, les trois flottilles qui oeuvrent le long de la côte ont connu des conflits. La flottille de plus petits bateaux a l'impression qu'on l'a écartée du processus de prise de décisions, entre autres choses, en raison de la force de lobbying des flottilles de plus gros bateaux.
- Il existe tellement de conflits au sein du secteur de la pêche que des personnes de l'extérieur prendraient probablement de meilleures décisions puisque les résultats n'ont aucun effet sur leurs intérêts personnels.
- Le syndicat cumule trois fonctions et ne peut représenter les intérêts de tous les intervenants.
- Les pêcheurs devraient d'abord tenter de régler leurs différends mais, s'ils sont incapables d'en arriver à une entente, on appuie le recours à un mécanisme de règlement des différends indépendant et extérieur qui suivrait des lignes directrices précises.
- Le MPO doit améliorer sa façon de transmettre ses politiques et devrait expliquer ses règlements en des termes que tous peuvent comprendre.
- Il devrait aussi exister des critères d'accès précis pour l'industrie de l'aquaculture.

**Gouvernance**

- Super! Nous demandons de prendre part au processus depuis des années; nous avons besoin d'un plan synchronisé et cohérent puisque nous partons de loin et que nous devons surmonter de nombreux obstacles avant de réussir (particulièrement le peu d'importance accordé aux conseils fournis par les pêcheurs).

- Toute mesure prise en ce sens aura besoin d'un investissement important du MPO en matière de données scientifiques et d'exécution de la loi.
- Nous avons tenté de structurer nos pêches, mais le MPO présente une politique qui s'oppose entièrement à ce que nous tentons d'accomplir et qui va à l'encontre des conseils que nous avons fournis. Ce n'est pas stimulant de donner des conseils et de ne pas voir les résultats de nos commentaires dans le processus. Cela nous enlève l'envie de participer au processus.
- Actuellement, nous nous sentons impuissants puisque les pêcheurs ne sont pas consultés au moment de l'établissement des politiques. Il est difficile d'appliquer les politiques si les pêcheurs ne les acceptent pas.
- Il devrait exister une seule série de règles pour la pêche dans le Golfe; actuellement, un permis de pêche du poisson de fond émis à Terre-Neuve permet de pêcher des espèces qu'un permis de pêche détenu par un pêcheur québécois ne permet pas de pêcher (on a donné l'exemple de la lompe).
- Nous devons faire affaire avec deux ordres de gouvernement (fédéral et provincial), ce qui peut être difficile.
- Une lourde tâche nous attend compte tenu de la diversité des groupes et des engins de pêche.
- Rien ne permet de croire que le MPO écoute les pêcheurs.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Port aux Basques – le 4 avril 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Les collectivités doivent avoir leur mot à dire en ce qui concerne leur destin et devraient participer aux processus de prise de décisions dans le cadre de la gestion des pêches.
- La répartition des ressources devrait se faire en fonction de la contiguïté et de la participation historique.
- Il faut tenir compte des quotas de la collectivité.

**Intervenants inscrits – Port aux Basques**[14]

- Cynthia Downey, conseillère, NLFM
- Joanne Clarke, adjointe exécutive de l'honorable Kelvin Parsons, ministre de la Justice, pour les municipalités de Ramea et de Burgeo, au nom du maire Allister Hann, conseil municipal de Burgeo

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- Les collectivités de pêcheurs doivent participer pleinement au processus de prise de décisions.
- Le Canada devrait ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'assurer que l'on applique à la lettre les critères de répartition des ressources établis par ses administrateurs.
- Le MPO devrait envisager la possibilité d'une cogestion axée sur les collectivités en mettant sur pied des conseils de gestion axés sur les collectivités et en établissant des quotas qui visent le développement des collectivités.
- La science et la recherche constituent des éléments essentiels; il faudrait allouer un budget adéquat à la science. Pour prendre les décisions les plus éclairées possibles en matière de gestion des pêches et de conservation, il faut tenir compte de la connaissance écologique traditionnelle des pêcheurs, des données de la science halieutique et des commentaires de la collectivité.
- On ne devrait tolérer en aucun cas un mépris ouvert des principes fondamentaux d'accès à la ressource (on a cité l'exemple de la crevette nordique).
- Il faudrait agrandir la zone actuelle de 200 milles afin qu'elle inclue le nez et la queue du Grand Banc.

---

[14] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1 866 233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- À moins que l'on ne modifie les pratiques actuelles, le nombre de ressources qui se trouvent dans 3Ps et dans les autres divisions continuera de diminuer. Il faut cesser de permettre l'existence des filets fantômes.
- Le fait d'exploiter et de transformer la ressource plus qu'on ne le devrait affaiblit les collectivités qui vivent des retombées de la pêche. Les collectivités doivent se détacher, au plan économique, de la nature instable des ressources halieutiques dont elles dépendent.
- Le Canada doit exercer un contrôle sur ses eaux territoriales et les protéger; il faut mettre en œuvre des mesures efficaces de surveillance et d'exécution de la loi.
- Il faut cesser d'employer les méthodes d'exploitation qui ont un effet négatif sur les espèces autres que les espèces ciblées.
- Il faut cesser d'utiliser des types d'engins qui ne sont pas biodégradables et éviter de pêcher si l'on est perdu ou sans surveillance.
- Il faut cesser d'exploiter la chaîne alimentaire du poisson de fond (le capelan) à des fins commerciales.
- Il ne faut pas tenir compte des groupes de pression, comme IFAW et Greenpeace, quand vient le temps de prendre des décisions en matière de gestion; il faut éliminer des phoques mais en garder un nombre suffisant pour assurer leur pérennité.
- Les politiques de gestion mises en place doivent être exemptes de toute ingérence syndicale et politique.
- L'OPANO ne fonctionne pas et n'a jamais fonctionné; le Canada doit prendre le contrôle du plateau continental et se retirer de l'OPANO.
- On ne doit plus utiliser le poisson comme monnaie d'échange au moment de conclure des ententes internationales dans d'autres secteurs.
- Il faudrait exploiter la ressource au moment de l'année où elle offre le meilleur rendement (vous devriez pêcher les crevettes pendant l'hiver pour les vendre au prix le plus élevé possible).
- On n'est pas certain que les exploitants et l'industrie respecteront eux-mêmes la loi.
- La reconnaissance des droits autochtones et issus de traités ne devrait pas s'appliquer à la partie insulaire de Terre-Neuve.
- Il faut tenir compte des quotas des collectivités.
- Les entreprises ne devraient pas pouvoir emporter des stocks de poisson qui appartiennent historiquement à une collectivité dans des installations situées ailleurs sans consulter la collectivité. Les collectivités doivent avoir leur mot à dire sur leur destin.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- Le MPO doit tenir compte de l'instruction et du besoin de formation des pêcheurs s'il espère en arriver à un consensus au sujet de la signification de conservation.
- Le MPO doit continuer de se charger de la conservation tout en obtenant l'approbation de l'industrie de la pêche commerciale.

**Viabilité économique et sociale**

- On s'entend sur la nécessité de faire jouer un rôle au gouvernement municipal dans l'élaboration de toute politique.
- Les municipalités doivent être d'accord avec l'orientation proposée par le MPO.
- Les responsables des municipalités voudraient participer au processus; ils pourraient commencer par proposer de fournir un lieu où les parties intéressées pourraient se réunir.

**Accès et répartition des ressources**

- Le gouvernement devrait continuer de jouer un rôle actif dans le processus d'accès et de répartition des ressources.
- À Terre-Neuve, depuis quelques années, il y a une tendance à vouloir observer la situation dans son ensemble. Si les critères étaient établis plus clairement et que le processus était transparent, nous en profiterions tous.

**Gouvernance**

- Les pêcheurs sont ceux qui connaissent le mieux leur secteur et ont donc tout ce qu'il faut pour participer à la gestion des pêches; on pourrait utiliser leurs connaissances pour prendre des décisions concernant la gestion locale des pêches. Ils veulent gérer en collaboration avec le MPO.
- Comme on envisage de plus en plus une prise de décisions partagée, le MPO devra examiner les exigences en matière d'instruction et de formation qui permettront à l'industrie d'assumer davantage de responsabilités.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Grand Falls – le 5 avril 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Les collectivités sont partie prenante de l'industrie des pêches et devraient être incluses dans le processus de gestion des pêches.
- Afin d'assurer la conservation des stocks à long terme, le Canada doit régir les activités du nez et de la queue du Grand Banc et du Bonnet Flamand.
- Il faut accorder la priorité aux pêcheurs utilisant de petits bateaux.
- La politique sur le propriétaire-exploitant doit être maintenue et la concentration des permis ne doit pas être tolérée.
- Le savoir des pêcheurs doit être pris en compte dans le processus de gestion des pêches.

**Intervenants inscrits – Grand Falls[15]**

- Edward Jones, pêcheur non professionnel
- Al Wurdemann, urbaniste, municipalité de Harbour Breton
- Walwin Blackmore, maire, NLFM
- Conrad Collier, Coast of Bays Corporation
- Mervin Rice, pêcheur non professionnel
- Claude Elliot, maire, municipalité de Gander

L'exposé de Jerden Bennett, maire de la municipalité de Baytona, a été reporté.

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- La politique du noyau désavantage certains pêcheurs qui ont choisi un emploi temporaire dans un autre domaine au lieu de devenir prestataire d'aide sociale.
- Les critères auxquels il faut répondre pour être reconnu comme pêcheur professionnel ont été modifiés sans que les gens concernés en soient informés. De plus, on a admis de nombreux pêcheurs au sein du noyau des professionnels sans avoir recueilli les informations adéquates sur eux; par exemple, dans plusieurs cas, les prises effectuées par un pêcheur ont été attribuées à un autre, qui a de ce fait été reconnu comme pêcheur professionnel.
- Le MPO semble accorder plus d'importance au pouvoir d'achat de l'individu qu'à son expérience dans les pêches.

---

[15] Pour obtenir copie d'une présentation, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa

- La notion d'attachement historique devrait être au cœur de la politique sur les permis.
- Le MPO a toujours pratiqué une microgestion des ressources et est connu comme étant davantage réactif que proactif; aussi, il semble que le ministère n'ait aucun plan stratégique à long terme concernant les pêches.
- Les collectivités doivent travailler à devenir des partenaires égaux gérant ensemble le processus décisionnel en matière de pêches.
- Le Canada devrait ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et par le fait même adopter les cinq critères de répartition des ressources mis de l'avant par cette convention : le rendement antérieur, la mobilité, la contiguïté, la dépendance économique et la stabilité.
- Il faut examiner le concept de gestion axée sur la collectivité en vue de réellement inclure les suggestions des membres de la collectivité au processus décisionnel et aux mesures législatives envisagées relativement à la gestion globale des pêches au Canada.
- Le budget alloué par le MPO à la science et à la recherche doit être augmenté afin que les décisions en matière de gestion des pêches puissent s'étayer sur des fondements solides.
- Les principes fondamentaux d'accès à la ressource doivent être respectés; il est prioritaire de bien comprendre les principes hiérarchiques de répartition des ressources.
- Le Canada doit en arriver à une mise en application des lois plus efficace et à une surveillance accrue de la zone de 200 milles des eaux territoriales; il faudrait étudier la possibilité d'inclure le nez et la queue du Grand Banc à la juridiction du Canada.
- Il faut analyser la vulnérabilité des stocks de morue dans 3Ps.
- Les grandes entreprises de transformation du poisson exercent un monopole sur l'industrie de la transformation; toutefois les stocks de poisson sont suffisamment abondants pour que les usines locales de transformation demeurent en activité. Nous admettons que les entreprises doivent agir dans leur propre intérêt, mais vient un moment où les gouvernements, les collectivités et l'industrie devraient unir leurs efforts pour la survie des collectivités.
- L'industrie canadienne doit travailler à optimiser les méthodes de transformation à forte valeur ajoutée.
- Les collectivités de pêcheurs doivent être partie prenante du processus décisionnel.
- Le MPO devrait préconiser une cogestion axée sur la collectivité, en envisageant la mise sur pied de conseils de gestion axés sur la collectivité et l'établissement de quotas de rendement à l'échelle de la collectivité.
- La recherche scientifique est un facteur clé; un budget suffisant devrait être alloué à cette fin. Les décisions les plus éclairées en matière de gestion des pêches et de conservation seront issues de la rencontre des connaissances traditionnelles des pêcheurs en fait d'écologie, des données compilées par les spécialistes en sciences halieutiques et des suggestions de la collectivité.
- On devrait appliquer la tolérance zéro aux individus qui font ouvertement fi des principes fondamentaux d'accès à la ressource (on donne l'exemple de la crevette nordique).
- Le Canada devrait étendre sa zone de 200 milles des eaux territoriales afin d'y inclure le nez et la queue du Grand Banc.

- À moins que les pratiques actuelles ne changent, les ressources dans 3Ps et dans d'autres divisions vont continuer de péricliter. On doit, entre autres, éliminer la pratique des filets fantômes.
- Le problème de la surexploitation des ressources paralyse de plus en plus les collectivités qui dépendent de la pêche. Ces collectivités doivent devenir plus souples économiquement afin de s'adapter aux fluctuations des ressources halieutiques dont elles dépendent.
- Le Canada doit contrôler et protéger ses eaux territoriales : des mécanismes de surveillance et d'application de la réglementation doivent être mis en œuvre.
- La conservation est le principe fondamental qui sous-tend à la fois l'aménagement durable et la protection de toutes les composantes de l'environnement marin – du phytoplancton au sommet de la chaîne alimentaire. Sans la conservation, rien n'est possible.
- La méthode de classement du poisson doit être changée; il faudrait élaborer une formule allouant un quota compensatoire aux pêcheurs, lequel leur permettrait de pêcher les poissons de petite taille sans toucher aux contingents des pêcheurs professionnels. Le MPO, les pêcheurs, les syndicats et les transformateurs pourraient travailler conjointement à l'élaboration d'une telle formule.
- Il faut étudier les relations entre les diverses espèces afin de s'assurer qu'une activité donnée n'a pas une incidence négative sur une autre (pensons aux relations entre proies et prédateurs, à l'habitat aquatique ou aux changements environnementaux). Pour ce faire, on doit augmenter le budget du MPO alloué à la recherche scientifique.
- On ne connaît pas suffisamment les conséquences, sur les poissons frayants, des techniques sismiques utilisées pour les travaux de prospection de pétrole et de gaz; des études effectuées un peu partout dans le monde indiquent que la prospection n'a aucune incidence sur le comportement des poissons, mais il faut s'assurer dès maintenant qu'il n'y a pas de conséquences graves à long terme.
- Les collectivités rurales doivent diversifier leur économie afin d'assurer leur survie advenant que des mesures de conservation extrêmement sévères soient adoptées. Afin de s'assurer d'un revenu complémentaire à celui qu'elles tirent de la pêche traditionnelle, les collectivités de petites tailles se tournent maintenant vers le tourisme, l'aquaculture, les pêches en développement et l'élevage de morue. Les collectivités doivent avoir une prise directe sur la gestion des pêches et des diverses ressources marines dans leur région.
- La contiguïté devrait constituer le premier critère lorsqu'il s'agit de déterminer qui aura accès à la ressource et dans quelle mesure; il faut absolument dépolitiser le processus décisionnel et l'axer sur les impératifs de conservation, sans quoi les ressources et les collectivités qui en dépendent sont condamnées à disparaître.
- Les QIT inquiètent puisqu'ils donnent la possibilité à n'importe quel Canadien qui a un peu d'argent de s'approprier un quota et de le transférer à un pêcheur qui peut débarquer ses prises où il veut. Il n'y a ni lien social ni responsabilisation des intervenants, et on voit mal comment un citoyen du centre du Canada, à l'aise financièrement, pourrait se soucier de la survie d'une petite collectivité rurale de Terre-Neuve.
- Le sentiment que les Terre-Neuviens sont victimes de discrimination est généralisé : il leur est interdit de pêcher ne serait-ce que quelques morues pour leur

consommation personnelle alors que les gens de l'autre côté du détroit de Cabot peuvent pêcher à leur guise tout au long de l'année pour se nourrir.

- Les activités d'aquaculture prennent de l'ampleur, ce qui multiplie les possibilités de conflit entre les aquaculteurs et les pêcheurs traditionnels à propos de l'utilisation des espaces marins et terrestres; avec les propriétaires côtiers au sujet de la destruction éventuelle d'un panorama ou de l'utilisation d'une baie; avec les plaisanciers au sujet de l'accès aux plages; et avec les environnementalistes à propos de la protection de la diversité génétique des stocks indigènes. La capacité de résoudre ces conflits à l'échelle locale est d'une suprême importance.
- Une restructuration de la gestion des ressources halieutiques s'impose : les décisions qui relèvent présentement d'Ottawa devraient en fait être prises par des intervenants oeuvrant au sein des collectivités dont la survie économique dépend des ressources halieutiques en question.
- Les collectivités doivent être partie prenante des mécanismes de résolution de conflits afin que les décisions rendues soient non pas sous-tendues par des motifs politiques, mais bel et bien fondées sur des données scientifiques et sur des principes de conservation des stocks.
- Pour être viable, toute collectivité de pêcheurs se doit d'avoir accès à la ressource; le MPO devrait autoriser les collectivités à contrôler elles-mêmes leurs contingents, ce qui leur éviterait de subir les contrecoups économiques des décisions prises par les entreprises commerciales de transformation du poisson situées à l'extérieur de la collectivité.
- Les collectivités côtières vivent bien sûr au diapason de l'industrie des pêches, mais les collectivités situées dans les terres dont la santé économique dépend essentiellement du secteur tertiaire sont également touchées par les hauts et les bas de l'industrie de la pêche.
- Il est essentiel d'agir en concertation avec les intervenants du milieu de la pêche et de tenir compte de leurs opinions et de leur analyse de la situation lorsqu'il s'agit de prendre des décisions capitales pour l'avenir des ressources halieutiques au Canada.
- Afin que les pêches au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador soient gérées de façon appropriée, il y aurait lieu de mettre sur pied un conseil de gestion des pêches indépendant. Il conviendrait de créer un bureau de gestion des politiques dont les responsabilités seraient proportionnelles à la participation du Canada atlantique à l'industrie des pêches.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- Il semble y avoir deux poids deux mesures : il y a les règlements pour les pêcheurs canadiens et ceux pour les flottilles étrangères, alors que les mêmes règlements devraient s'appliquer à tous. Personne ne prend les pêcheurs au sérieux lorsqu'ils affirment que les flottilles étrangères surexploitent les stocks ou quand ils dénoncent la présence de petits chalutiers étrangers dans les eaux canadiennes.
- Le MPO souffre d'un manque flagrant d'agents des pêches; on en demande trop à une trop petite équipe; de plus, un financement accru pour les activités scientifiques s'impose.

- Nous avons besoin de quelqu'un qui ait du cœur au ventre pour prendre des décisions difficiles concernant les ressources; d'ici à ce que Terre-Neuve ait pleins pouvoirs sur les activités de pêche qui ont lieu sur toute sa côte, les choses ne changeront pas.
- Une étude d'envergure restreinte est en cours afin de déterminer les conditions actuelles des saumons en mer, mais d'autres recherches doivent être faites sur les systèmes riverains (qu'il est impossible de mener à cause de l'insuffisance de fonds).
- Il est temps que le gouvernement fédéral prenne l'industrie de la pêche au sérieux au lieu de l'utiliser comme monnaie d'échange dans d'autres négociations.
- La conservation commence par la compréhension des enjeux (il faut des données scientifiques valables que les pêcheurs puissent comprendre).
- Il faut écouter ce que les pêcheurs ont à dire et agir en conséquence.
- Il doit y avoir un tri et une élimination au sein de la population de phoques.
- L'industrie terre-neuvienne devrait être gérée par des intervenants de Terre-Neuve et non de Moncton (on fait allusion à la région du Golfe du MPO).

**Viabilité économique et sociale**

- Le gouvernement provincial de Terre-Neuve doit avoir un rôle accru en fait de gestion des pêches; selon le partage actuel des compétences, le MPO est responsable du poisson vivant, alors que la province est responsable du poisson une fois pêché, donc mort (un ordre de gouvernement gère la récolte, l'autre la transformation).
- La politique concernant le propriétaire-exploitant devrait constituer le fondement de la gestion des pêches au Canada; les permis ne doivent pas se retrouver majoritairement entre les mains d'avocats ou de dentistes.
- Le fait d'accroître les pouvoirs locaux en ce qui a trait à la prise de décisions paraît intéressant (nous partageons déjà certaines responsabilités avec le MPO). Toutefois, nous n'avons pas toujours appuyé les décisions du MPO – et le fait que l'industrie et le MPO aient des intérêts opposés indique que le Ministère a un rôle de premier plan à jouer. L'efficacité de cette restructuration est néanmoins conditionnelle au rétablissement du financement de base.
- Les trois quarts des flottilles sont composés de petits bateaux; le pouvoir est donc entre les mains des 25 % qui restent.
- Les membres de l'industrie et les aquaculteurs ne devraient pas avoir à assumer les coûts liés aux activités du MPO ou de la Garde côtière canadienne.
- Les structures à établir devraient favoriser un sentiment d'appartenance chez les pêcheurs; ils méritent clairement qu'on reconnaisse leur apport à l'industrie, après avoir renoncé à tant de choses au nom de la Confédération.
- On devrait accorder davantage d'importance à la contiguïté et à la dépendance historique.
- Tous les intervenants de l'industrie devraient être appelés à participer à la mise en œuvre de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique – la politique issue de la révision ne doit pas être imposée à l'industrie sans autre forme de procès : le MPO devrait utiliser le principe des projets pilotes pour chaque changement à apporter.

- La pêche récréative (ou de subsistance) est partie intégrante de la culture rurale de Terre-Neuve et ne devrait être soumise à aucune restriction temporelle.
- La viabilité des collectivités côtières relève du gouvernement fédéral et devrait constituer un des objectifs principaux de la politique des pêches. Les collectivités travailleront de pair avec tous les ordres de gouvernement afin d'assurer leur viabilité.

**Accès et répartition des ressources**

- Les contingents devraient être attribués aux pêcheurs et non à des usines – il faut conserver la politique de séparation de la flotte.
- Les flottilles composées de petits bateaux ont été clairement défavorisées jusqu'à maintenant par la méthode de répartition des ressources; il est urgent que cette situation cesse, sans quoi ces flottilles disparaîtront.
- La flottille de crevettiers – composée de gros bateaux – est en train de détruire les industries de la pêche au turbot et au crabe; les crevettiers rejettent à la mer l'équivalent des contingents de ces petites flottilles.
- Nous ne connaissons pas l'incidence du forage marin sur les populations de poissons, mais nous savons que l'eau est tellement souillée qu'elle ne peut plus assurer la subsistance du poisson.
- Le processus décisionnel relatif à l'accès et à la répartition des ressources doit être dépolitisé; davantage de décisions devraient être prises à l'échelle locale en concertation avec les pêcheurs.
- Il devrait exister des récompenses pour les gens qui pratiquent la pêche de façon responsable, et des pénalités pour ceux dont ce n'est pas le cas. Les pêcheurs doivent être tenus responsables de leurs actes.
- Ne pas enchâsser dans la politique les quotas existants tant que la répartition des ressources n'est pas plus équitable; un processus de révision périodique des ententes de partage devrait exister.
- Nous constatons que d'autres groupes d'intérêts désirent avoir accès aux stocks de poisson; nous considérons toutefois que la priorité devrait être accordée au secteur commercial, lequel devrait également être invité à donner son avis sur la répartition des ressources aux autres utilisateurs.
- La pêche autochtone doit être soumise aux mêmes règlements et aux mêmes saisons que la pêche régulière.
- Le recouvrement des coûts du MPO doit être soigneusement géré et ne mettre en péril ni les programmes ni les efforts de coopération dont la conservation et la gestion tirent des profits.
- La répartition des ressources devrait systématiquement être étayée par des données scientifiques objectives.
- La contiguïté et la dépendance historique devraient constituer les piliers du processus de répartition des ressources; de cette façon, les gens les plus touchés par une décision feraient partie du processus qui mène à la prise de cette décision.
- Il faudrait mettre en œuvre quelque mécanisme pour composer avec la réalité des prises accessoires, éviter les phénomènes de rejet global (puisque les poissons sont déjà morts) et réduire au minimum les conséquences de l'écrémage.

**Gouvernance**

- Tout est lié de près ou de loin à la recherche scientifique et à la conservation. On ne connaît pas l'incidence de l'exploitation de la ressource sur les autres espèces – le manque de recherche scientifique nous a mené au point où nous en sommes aujourd'hui.
- Le processus décisionnel doit être décentralisé; les décisions doivent se prendre le plus près possible de la ressource.
- Les pêcheurs doivent être convaincus qu'il est dans leur intérêt de respecter les impératifs de conservation. La violation des règlements de la pêche devrait être lourdement pénalisée; le MPO devrait s'assurer que les contrevenants sont poursuivis en justice et lourdement pénalisés pour les infractions qu'ils commettent, et voir également à ce que les intervenants qui pratiquent une gérance responsable de l'environnement soient récompensés.
- Le MPO devrait mettre au point nombre de définitions de termes faisant partie de son vocabulaire (p. ex. secteurs « locaux »).
- La responsabilité de la mise en application des lois doit continuer à relever du MPO; elle ne doit être transférée ni aux collectivités ni aux pêcheurs eux-mêmes.
- Il faudrait que les usagers de l'extérieur aient accès plus facilement aux données scientifiques.
- Des sanctions plus sévères devraient être imposées aux contrevenants.
- Le principe de l'autorité absolue d'un seul homme – le Ministre – doit être rejeté.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Clarenville – le 6 avril 2001

### Synopsis provisoire

**Principaux thèmes abordés au cours de la séance**

- Les collectivités sont partie prenante de l'industrie des pêches et devraient être incluses dans le processus de gestion des pêches.
- Appui généralisé en faveur des principes énoncés dans le document de travail, mais inquiétude quant à la capacité du MPO de les mettre en oeuvre.
- Il n'est pas possible d'intégrer de nouveaux venus ni un nombre accru d'intervenants dans le processus de prise de décisions.

**Intervenants inscrits - Clarenville[16]**

- Fred Best, maire de la municipalité de Clarenville
- Tom Osborne, maire de la municipalité d'Arnold's Cove
- Michael O'Connor, Highliner Foods (National Sea Products)
- Steve Moyse, Discovery Regional Development Board

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- Les collectivités de pêcheurs doivent être pleinement intégrées au processus décisionnel.
- Le Canada devrait ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'assurer de respecter les critères de répartition des ressources mis de l'avant par ses administrateurs.
- Le MPO devrait étudier les options de cogestion axée sur la collectivité, par exemple la mise sur pied de conseils de gestion au se n même des collectivités, de même que l'établissement de normes visant la mise en valeur des collectivités.
- La recherche scientifique est un facteur clé : un budget suffisant devrait être alloué à cette fin. Les décisions les plus éclairées en matière de gestion des pêches et de conservation seront issues de la rencontre des connaissances traditionnelles des pêcheurs en fait d'écologie, des données compilées par les spécialistes en sciences halieutiques et des suggestions de la collectivité.
- On devrait appliquer la tolérance zéro aux gens qui font ouvertement fi des principes fondamentaux d'accès à la ressource (on donne l'exemple de la crevette nordique).
- Le Canada devrait étendre sa juridiction actuelle de 200 milles des eaux territoriales afin d'inclure le nez et la queue du Grand Banc.

---

[16] Pour obtenir copie d'une présentation, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- À moins que les pratiques actuelles ne changent, les ressources dans 3Ps et dans d'autres divisions vont continuer de péricliter. On doit, entre autre, éliminer la pratique des filets fantômes.
- Le problème de la surexploitation des ressources paralyse de plus en plus les collectivités qui dépendent de la pêche. Ces collectivités doivent devenir plus souples économiquement afin de s'adapter aux fluctuations des ressources halieutiques dont elles dépendent.
- Le Canada doit contrôler et protéger ses eaux territoriales : des mécanismes de surveillance et d'application de la réglementation doivent être mis en oeuvre.
- La conservation doit demeurer le point de mire des trois ordres de gouvernement. Il n'est pas suffisant de proposer des règles exécutoires; encore faut-il fournir les ressources nécessaires à la mise en application de ces règlements. Le principe de gestion axée sur l'écosystème exige l'expansion de la compétence gouvernementale à l'ensemble du plateau continental.
- Dans la mesure où nous travaillerons au renouvellement de la ressource pour les générations à venir, il faut mettre en pratique à la fois les concepts de gestion écosystémique et les politiques gouvernementales.
- Les leaders de la collectivité doivent rendre des comptes aux résidents; la mise en place d'un dispositif qui reconnaîtrait l'apport de ces leaders à la viabilité économique et sociale des collectivités côtières s'impose. Afin d'inclure les leaders des collectivités dans le processus décisionnel et ainsi leur accorder la place qui leur revient, le MPO devrait revoir le processus de gestion intégrée des pêches et l'Entente de coopération intergouvernementale.
- Le processus de prise de décisions en matière d'accès aux ressources et de leur répartition présente des contradictions. Certains intervenants ont besoin d'aide pour prendre des décisions; dans la mesure où le MPO adoptera un processus transparent, il devra fournir aux intervenants les ressources en conséquence.
- Il faut se pencher sur les principes de contiguïté et d'attachement historique.
- La gestion descendante n'a pas réussi à favoriser la gérance partagée de la ressource; cela viendra lorsque tous les intervenants seront tenus responsables de leurs décisions.
- De façon générale, le document de travail est perçu comme un bon point de départ, bien qu'il se soit fait attendre trop longtemps.
- Le fait de promouvoir une industrie de la pêche viable, axée sur la conservation et économiquement stable, peut donner des résultats si tous les intervenants de l'industrie y mettent du leur et si des politiques de gestion des pêches claires et détaillées sous-tendent le tout.
- Nous nous opposons à la participation d'un plus grand nombre d'intervenants à la gestion du processus décisionnel; nous prônons le concours exclusif des intervenants de longue date de l'industrie de la pêche commerciale.
- Il est capital de déterminer l'usage maximal de la ressource en matière de pêche commerciale avant d'envisager d'ouvrir la pêche à un plus grand nombre d'intervenants.
- La nouvelle politique devra encourager un usage plus répandu de systèmes autorégulateurs (on donne en exemple les régimes de droit de quasi-propriété tels que les QIT et le système des allocations aux entreprises.)
- L'OPANO n'est pas un cadre stratégique législatif et réglementaire convenable et exécutoire pour la gestion des pêches : nous devons continuer à étendre notre

compétence au-delà des limites actuelles de l'OPANO ou instaurer une nouvelle organisation multilatérale qui remplacera l'OPANO.

- Les décisions concernant l'accès et la répartition relèvent du MPO et devraient s'appuyer sur des critères adéquats. Le fait de souligner la nécessité de modifier les procédures en vigueur en déléguant davantage de responsabilités aux flottilles amène le MPO à se soustraire à ses responsabilités et à son devoir de rendre compte de ses décisions en matière d'accès et de répartition, bien que le ministre ait le dernier mot en ce qui a trait à la délivrance des permis.
- L'augmentation notable de prises de coquillages et de crustacés à Terre-Neuve ne devrait pas nuire aux activités traditionnelles des pêcheurs de poissons de fond si les stocks de coquillages et de crustacés s'effondrent et que les stocks de poissons de fond augmentent.
- La capacité a été réduite de façon significative au cours des dix dernières années; cette situation ne devrait pas être perçue par le gouvernement comme une occasion d'ouvrir la pêche à de nouveaux venus.
- Les problèmes actuels d'accès et de répartition sont directement liés à la démarche expérimentale et hésitante du MPO en cette matière.
- Tout en respectant les contraintes imposées par les impératifs de conservation, les titulaires de permis et les flottilles devraient avoir à gérer l'aspect commercial de leurs activités et à répondre des conséquences qui y sont liées; ainsi l'autonomie et la cogestion seraient à la fois soutenues et soumises au concept d'accès et de répartition.
- Le PGIP devrait être confié aux intervenants de l'industrie des pêches et un autre processus de gestion intégrée des pêches et océans devrait être mis en oeuvre pour s'occuper des questions d'accès à la ressource – notamment la prospection de pétrole et de gaz, les activités récréatives, l'écotourisme, la pose de câble et l'extraction minière. L'implantation d'un tel processus est plus ou moins urgente selon les régions.
- Le domaine scientifique doit disposer de ressources additionnelles afin que les décisions de gestion s'étayent sur des bases solides; il est urgent d'agir en ce sens.
- Il faut étudier l'incidence de la pêche récréative non seulement sur l'état des stocks, mais également sur le statut social des individus. Il faut se pencher sur la gestion de la pêche récréative et de subsistance et identifier les moyens d'en minimiser l'incidence sur les stocks et d'en maximiser les retombées sur les collectivités côtières.
- Quelque chose fait défaut dans la vision du MPO en ce qui a trait aux rôles des collectivités dans le processus de prise de décisions : dans le document de travail, on parle des collectivités dans la section « Autres intérêts ».
- Sans demander que le gouvernement provincial de Terre-Neuve et du Labrador prenne l'entière responsabilité de la gestion des pêches, nous croyons à la nécessité d'améliorer les outils de transmission de l'information entre les ordres de gouvernement et l'industrie – les décisions relatives à un type de pêche en particulier devraient être prises par des intervenants locaux.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- L'éthique de conservation est comprise et appliquée correctement à l'échelle locale, mais on la jette apparemment par-dessus bord lorsqu'il s'agit d'enjeux internationaux – on ne peut pas agir différemment selon qu'il s'agit d'un navire canadien ou d'un navire étranger; tous devraient respecter les mêmes principes directeurs.
- Le Ministère essaie d'être partout à la fois (Loi sur les océans) alors qu'il ne dispose pas des ressources élémentaires en matière de science fondamentale. On ne remet pas en question les idéaux du MPO, mais est-il réaliste de croire que le MPO réussira effectivement à rendre opérationnel le programme de conservation?
- Tous les pêcheurs de Terre-Neuve sont des défenseurs de l'environnement, mais à quel moment doit-on cesser de laisser les stocks se régénérer? Nous ne connaissons pas les conséquences de l'augmentation des stocks sur les autres espèces – nous pourrions en venir à faire preuve d'une prudence exagérée.
- Un certain engin de pêche a particulièrement mauvaise réputation, mais il incombe à l'exploitant de l'utiliser d'une façon raisonnable.
- Nous préconisons de engins de pêche mixtes au lieu de l'utilisation exclusive de la palangre (ligne et hameçon) ou du filet maillant; de plus, il faudrait réduire au minimum le rejet de prises à la mer afin d'atteindre les objectifs de conservation.

### Viabilité économique et sociale

- Nous devons trouver des moyens de réunir tous les intervenants concernés autour de la même table. Il est particulièrement important de tenir compte du point de vue des pêcheurs lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de gestion.
- Il faut consulter des gens qui s'y connaissent en matière de pêche et les amener à faire partie intégrante du processus de prise de décisions quoique, tout compte fait, ce sont les exploitants pêcheurs et les membres de l'industrie qui s'y connaissent le plus.
- Le fait d'officialiser le rôle de la collectivité ne devrait pas mener à l'établissement de quotas ou d'autres dispositifs à l'échelle de la collectivité qui nuiraient aux petites entreprises.
- Une fois la politique de gestion des pêches révisée, il faudra mettre sur pied un conseil intersectoriel qui aura pour tâche d'arbitrer les conflits et de dépolitiser les prises de décisions.
- Le MPO doit continuer de gérer les pêches en concertation avec les pêcheurs.

### Accès et répartition des ressources

- Il n'y a aucune mention de la politique touchant le propriétaire-exploitant dans le document de travail; le manque de financement aux pêcheurs paralyse l'application de la politique; le contrôle des permis est souvent transféré à des compagnies et à d'autres investisseurs.
- L'industrie de la pêche aux poissons de fond ne peut plus accueillir de nouveaux groupes d'utilisateurs et les ressources qui permettraient l'application des lois touchant la pêche de subsistance sont insuffisantes.

- Le principe de la contiguïté devrait être sous-jacent à toute prise de décisions en matière d'accès aux ressources et de leur répartition.
- Les décisions en matière d'accès et de répartition devraient continuer à relever du MPO, tout en s'effectuant en concertation avec les flottilles et en relation avec les principes de planification des pêches.

**Gouvernance**

- Les données colligées par les observateurs devraient être rendues accessibles aux pêcheurs; elles ne le sont que difficilement à l'heure actuelle – les relations entre ces deux groupes devraient être plus transparentes.
- On devrait restreindre l'accès à la ressource aux seuls titulaires de permis : le fait d'ouvrir la pêche à un vaste éventail d'intervenants « de l'extérieur » augmente les probabilités de conflits et est susceptible de paralyser les processus de planification et de gestion.
- L'élaboration d'un processus applicable et efficace constituera un défi; il faudra procéder consciencieusement et penser à tout.
- La politique régissant les activités des propriétaires-exploitants doit être maintenue afin d'empêcher la concentration des permis entre les mains des sociétés et d'éviter que les permis et les contingents ne soient achetés par des sociétés ou des individus dont l'unique intérêt est l'appât du gain et non le bien de la collectivité. Les failles dans la politique sur le propriétaire-exploitant doivent être corrigées.
- Chaque entreprise devrait être en droit de transférer des quotas d'un bateau à un autre; présentement, les pêcheurs mettent leur sécurité en jeu en utilisant leurs bateaux à des fins qui dépassent ce pourquoi ils ont été conçus – ils s'aventurent trop loin au large et enfreignent la réglementation sur les dates d'ouverture et de fermeture des pêches. On devrait utiliser les QIT pour assurer la viabilité permanente des petites flottilles.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Goose Bay – le 10 avril 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Les besoins ne sont pas les mêmes dans le nord et dans le sud.
- La notion de contiguïté - les résidants situés le plus près de la ressource devraient avoir un accès prioritaire à celle-ci.
- L'accès aux stocks et leur répartition aux pêcheurs du Labrador.
- Les politiques du MPO concernant la taille des bateaux sont inutilement restrictives; d'autres outils s'offrent au Ministère pour atteindre les objectifs de conservation.
- Les récents règlements en matière de revendications territoriales, en voie d'être ratifiés, vont exiger la mise en œuvre d'un régime de cogestion des pêches qui devrait aborder certaines questions liées à la gouvernance par les pêcheurs autochtones.

**Intervenants inscrits – Goose Bay**[17]

- Graham Letto, conseiller, Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities (NLFM)
- Claude Rumbolt, Fish Pool and Allied Workers Union (FFAW)

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- Les collectivités de pêcheurs doivent être pleinement intégrées au processus de prise de décisions.
- Le Canada devrait ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'assurer que les critères de répartition des ressources mis de l'avant par ses administrateurs sont rigoureusement respectés.
- Le MPO devrait préconiser une cogestion axée sur la collectivité, en envisageant la mise sur pied de conseils de gestion axés sur la collectivité et l'établissement de quotas de rendement à l'échelle de la collectivité.
- La recherche scientifique est un facteur clé; un budget suffisant devrait être alloué à cette fin. Les décisions les plus éclairées en matière de gestion des pêches et de conservation seront issues de la rencontre des connaissances traditionnelles des pêcheurs en fait d'écologie, des données compilées par les spécialistes en sciences halieutiques et des suggestions de la collectivité.

---

[17] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- On devrait appliquer la tolérance zéro aux individus qui font ouvertement fi des principes fondamentaux d'accès à la ressource (on donne l'exemple de la crevette nordique).
- Le Canada devrait étendre sa zone de 200 milles des eaux territoriales afin d'y inclure le nez et la queue du Grand Banc.
- À moins que les pratiques actuelles ne changent, les ressources dans 3Ps et dans d'autres divisions vont continuer de péricliter. On doit, entre autres, éliminer la pratique des filets fantômes.
- Le problème de la surexploitation des ressources paralyse de plus en plus les collectivités qui dépendent de la pêche. Ces collectivités doivent devenir plus souples économiquement afin de s'adapter aux fluctuations des ressources halieutiques dont elles dépendent.
- Le Canada doit contrôler et protéger ses eaux territoriales : des mécanismes de surveillance et d'application de la réglementation doivent être mis en œuvre.
- Les besoins ne sont pas les mêmes au Labrador que dans les régions plus au sud; l'industrie doit s'adapter afin de venir en aide aux collectivités.
- Le Labrador a effectivement profité des retombées récentes de la pêche au crabe; mais il n'en a pas été de même avec la pêche à la crevette, car on a alloué les ressources à d'autres flottilles.
- L'industrie de la pêche au Labrador est menacée : elle est en fait susceptible de basculer sous la masse critique, ce qui porterait évidemment préjudice aux collectivités locales, à moins que les ressources exploitables des eaux du Labrador ne soient réparties entre les pêcheurs restants. Il nous est impossible d'assurer notre survie financière avec la répartition des ressources telle qu'elle se pratique en ce moment; nous craignons l'anéantissement de l'industrie de la pêche au Labrador.
- Il nous faut élaborer une politique adaptée au Labrador et acquérir la souplesse nécessaire afin de la mettre en œuvre.
- La politique de séparation de la flotte devrait être renforcée pour que seuls les exploitants pêcheurs puissent être titulaires de permis; de plus en plus de pêcheurs exploitent la ressource en tant qu'employés de l'industrie de la transformation.
- Un précédent a été créé en matière de contiguïté avec la répartition de crevettes nordiques à l'Î.-P.-É.; il s'agit d'une première qui donne de l'espoir aux pêcheurs dont le territoire n'est pas adjacent à la ressource. Les résidants situés le plus près de la ressource devraient avoir un accès prioritaire à celle-ci.
- Nous avons besoin d'une marge de manœuvre afin d'ouvrir l'industrie à d'autres pêcheurs du Labrador; nous demandons l'accès aux stocks présents dans nos eaux.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- Il faut maximiser l'utilisation de la ressource et éviter le dédoublement des efforts en cette matière.
- Nous manquons de financement pour la recherche; il faudrait mettre en commun l'expertise des exploitants pêcheurs et du gouvernement.
- Les intervenants clés ne sont pas présents aujourd'hui; la nation innue est la grande absente.

- Il y a des différences marquées entre le Nord et le Sud; les gens du Sud s'intéressent maintenant au Nord et ont un accès accru à nos ressources.
- On exprime un sentiment de désespoir et d'isolement face aux politiques actuelles; on voit difficilement comment elles pourraient s'appliquer dans le Nord.
- La conservation est entravée par le manque de connaissances; il est peu probable que nous arrivions jamais à en savoir assez pour atteindre les objectifs de conservation
- La notion de conservation s'apparente à un code d'éthique dans la mesure où il s'agit de quelque chose qui oriente les gestes que nous posons tous les jours et dans la mesure où tout le monde sait ce que c'est sans pouvoir en donner une définition précise. En fait, nous ne pouvons pas tenir le MPO responsable de la conservation, sauf quand quelque chose tourne mal.
- On doit trouver un équilibre entre la viabilité économique et la conservation.
- Il est déraisonnable de croire que les modèles de gestion écosystémiques et l'approche de précaution vont donner des résultats, car il s'agit de concepts irréalistes selon lesquels nous pouvons arriver à maîtriser la nature dans toute sa complexité.
- Les décisions de gestion devraient se fonder sur de bonnes données scientifiques relevant de la biologie; l'industrie doit pouvoir dire du MPO qu'il a utilisé tous les moyens à sa disposition.
- La réglementation concernant l'enregistrement des bateaux, la sécurité et la location nous frustrent au plus haut point, car elle nous empêche d'améliorer notre situation et de compétitionner avec les bateaux de plus grande taille provenant d'autres secteurs. Les règlements devraient nous donner carte blanche et nous permettre de faire ce que nous jugeons approprié pour arriver à nos fins sur le plan économique.
- L'avenir de la pêche dépend de la conservation de la ressource, de la recherche scientifique et de la prise en compte des connaissances des pêcheurs traditionnels.
- Les objectifs de conservation doivent s'appuyer sur des données scientifiques solides, mais puisque la science soulève davantage de questions qu'elle n'amène de réponses, et en l'absence de réponses fondées sur des absolus, nous devrons prendre des décisions en nous laissant guider par l'expérience.
- Il n'est nulle part question, dans le document de travail, ni des zones marines protégées, ni des parcs marins; on devrait examiner la possibilité de créer un parc le long de la côte du Labrador.
- La conservation est conditionnelle à l'accroissement des activités de recherche; par exemple, il n'y a actuellement aucun programme de surveillance de l'omble : la biomasse de cette espèce est inconnue du MPO, tout comme ses comportements migratoires.
- Depuis l'effondrement des stocks de morue, la population de phoques du Groenland est montée en flèche. Nous savons que ces derniers se nourrissent de morue, par contre nous constatons maintenant leur présence dans les baies et les fjords et nous ignorons ce dont ils se nourrissent dans ces eaux. Le MPO doit investir davantage dans la recherche afin de déterminer l'incidence de la présence des phoques sur les populations de poissons.
- La dépolitisation de l'accès aux ressources et leur répartition aura nécessairement une incidence sur la conservation; si les décisions prises ne sont plus sous-tendues par des motifs politiques, la conservation deviendra chose possible.

- La gestion des stocks devrait se faire localement; il faudrait lancer des recherches sur les incidences de la cohabitation des espèces les unes sur les autres (et notamment sur les interrelations entre proies et prédateurs); les techniques d'exploitation gagneraient également à être étudiées.

**Viabilité économique et sociale**

- Il est impossible pour un pêcheur d'assurer sa survie financière en respectant les règlements actuels concernant les bateaux; les restrictions sur la longueur des bateaux devraient être levées.
- Nous avons été durement touchés au Labrador : l'industrie de la pêche au saumon est disparue au profit de la pêche sportive et des activités des groupes environnementalistes; nous n'avons accès ni aux ressources directement adjacentes à notre territoire ni à l'industrie de la chasse aux phoques.
- Le fait de disposer de bateaux plus grands permettrait aussi aux pêcheurs d'effectuer un plus grand nombre de relevés hydrographiques, ce qui compléterait les relevés effectués par le MPO; il n'existe présentement aucune carte marine du Labrador à jour.
- Le MPO est en quelque sorte à la merci d'une politique gouvernementale globale; il y aurait lieu d'établir des objectifs à caractère social dans certains secteurs (ce qui améliore la qualité de vie des gens enrichit la culture).
- Un grand nombre de pêcheurs dont les activités sont rentables à l'heure actuelle doivent leur viabilité à la répartition judicieuse des ressources de la part du MPO; mais le Ministère doit savoir quand s'arrêter – et on se demande parfois s'il le sait. Le MPO devrait analyser l'ensemble des flottilles afin de procéder à un réel partage de la ressource et veiller à ce que les entreprises de pêche distribuent les ressources allouées plus équitablement.
- Les pêcheurs devraient faire appel aux médias pour faire connaître leurs préoccupations concernant l'incidence des politiques du MPO sur leurs collectivités.
- Les pêcheurs devraient bénéficier d'un degré d'autodétermination plus élevé que maintenant puisqu'ils vont travailler à l'essor de l'industrie des pêches au profit des collectivités.
- On doit s'attaquer à la question de la contiguïté afin que les activités des pêcheurs du Labrador deviennent rentables; 25 des 32 collectivités du Labrador sont situées sur la côte et tirent leur principale source de revenu de l'océan.
- La viabilité économique et sociale doit être le résultat du travail des intervenants du milieu des pêches qui agissent de concert avec le MPO.
- Des programmes de diversification de la pêche existent; toutefois, le Labrador a besoin que les deux ordres de gouvernement financent des programmes de mise en valeur des pêches.

**Accès et répartition des ressources**

- On peut difficilement parler d'accès à la ressource ou de sa répartition puisqu'on n'a en fait aucun accès à la ressource.
- Il faut passer d'un processus décisionnel sous-tendu par des motifs exclusivement politiques à un système fondé sur des règles claires et des principes de partage.

- Un dispositif d'arbitrage doit être mis en place – en ce moment, les pêcheurs sont très loin d'une éventuelle entente.
- L'accès aux ressources et leur répartition sont les enjeux majeurs dont tout le reste découle. En arriver à plus de transparence dans le processus constituerait un bon point de départ.
- Plusieurs intervenants du milieu de la pêche ont entamé leurs activités à une époque où les règles n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui; leur situation ne devrait pas être enchâssée dans la révision en cours. Le MPO devrait revoir la mise en application des principes de contiguïté et de dépendance historique. On ne peut pas parler de dépendance historique dans le cas du Labrador puisque les pêcheurs n'ont pas accès à la ressource.
- Les critères liés à l'accès aux ressources et à leur répartition doivent être clairement définis.
- Avec l'argent que le gouvernement nous a donné pour nos permis de pêche au saumon, on n'aurait même pas pu s'acheter une bonne motoneige.
- Le ministère prend des décisions sans connaître réellement l'incidence que ces dernières auront sur les collectivités de pêcheurs; les grandes flottilles ont un poids politique plus important que les petites alors que les points de vue des deux groupes devraient être accueillis de la même façon.
- Les dispositions actuelles de la politique de séparation de la flotte doivent être maintenues; toutefois, les échappatoires qui permettent à des transformateurs et à des usines de transformation du poisson d'obtenir des permis doivent être éliminées afin que seuls les pêcheurs puissent être titulaires de permis.
- Le MPO devrait se pencher sur les mesures de temporarisation relatives aux décisions sur l'accès à la ressource et sa répartition et laisser la porte ouverte aux changements, au lieu d'enchâsser dans la loi des politiques qui pourraient être valables à court terme, mais s'avéreraient nuisibles à la gestion globale des pêches.
- Le MPO devrait déterminer ce qu'il compte faire avec les ressources sous-utilisées.
- Des modifications du système actuel d'accès aux ressources et leur répartition s'imposent. Il faut dépolitiser le processus de prise de décisions et prendre en considération les points de vue et les besoins des pêcheurs.
- Les individus pratiquant la pêche récréative (au saumon) sont les seuls qui bénéficient de la ressource au Labrador.
- Selon les dispositions actuelles de la politique du MPO et la décision *Sparrow*, le droit des Autochtones à la pêche de subsistance, sociale et rituelle a priorité sur les impératifs de conservation. Afin de régulariser la pratique de cette pêche de subsistance, il faudrait en fait fermer la pêche commerciale.

**Gouvernance**

- L'élaboration de politiques ponctuelles (« sur demande ») dans le but de résoudre des problèmes précis devrait être remise en question.
- Le nombre de groupes – de diverses natures – désireux de participer à la gestion des pêches augmente en flèche. On voit difficilement comment le processus décisionnel pourrait satisfaire les intérêts de tous et chacun. Le MPO devrait s'occuper des titulaires de permis et des autres utilisateurs de la ressource, et mettre en œuvre un processus qui répondrait aux besoins des autres intervenants.

- Les modèles de prise de décisions qui servent dans le Sud ne peuvent être appliqués dans le Nord – ils ne fonctionneraient pas.
- Pour que la cogestion fonctionne, elle doit s'appuyer sur une documentation concrète rassemblant les données scientifiques pertinentes et le savoir des pêcheurs traditionnels.
- Le premier pas vers la cogestion est d'inclure à la gestion des pêches certaines décisions axées sur des règlements existants, et également, d'en arriver à un processus transparent et dépolitisé.
- Le règlement récent de plusieurs revendications territoriales (on donne l'exemple de l'Association des Unuit du Labrador (LIA), actuellement en instance d'être ratifiées par le gouvernement fédéral, entraînera la mise sur pied d'un régime de cogestion des pêches, lequel devrait s'attaquer à certains enjeux reliés à la gouvernance par les pêcheurs autochtones.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### St. John's – le 11 avril 2001

### Synopsis provisoire

### Thèmes abordés au cours de la séance

- Il faut établir des principes de séparation de la flottille et de propriétaire-exploitant, et on devrait traiter davantage de ces principes dans le document.
- La viabilité des collectivités dépend de leur participation à la gestion des pêches.
- L'augmentation du budget alloué à la science permettrait de répondre aux questions sur lesquelles on pourrait fonder les décisions en matière de conservation.
- La transformation du poisson crée des milliers d'emplois et fait vivre de nombreuses collectivités; les transformateurs devraient avoir un rôle à jouer dans la gestion des pêches.
- Il faut qu'une certaine forme d'intégration exploitant-transformateur ait lieu afin de garantir la viabilité économique des deux secteurs.
- Le contrôle du plateau continental est essentiel à la conservation des espèces.

### Intervenants inscrits – St. John's[18]

- Owen Myers, Newfoundland and Labrador Wildlife Federation
- Winston Fiander, Canadian Executive Service Organization
- Earle McCurdy, Fish, Food and Allied Workers Union
- Derm Flynn, maire, président, Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities
- James Chidley, vice-président, Southern Shore Inshore Fishermens' Action Committee
- Grace White, CanJam Trading Limited
- Peter Miller, conseiller, St. John's
- Carl Philip Parsons, intervenant
- Gus Etchegary, lobbyiste des pêches
- Alastair O'Rielly, Fisheries Association of Newfoundland and Labrador
- Boyce Taylor, intervenant
- George Cooper, conseiller, Grand Bank

### Opinions exprimées dans le cadre des exposés

- La conservation doit respecter un certain nombre de principes afin de garantir aux générations futures qu'elles auront accès à une ressource halieutique durable.

---

[18] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1 866 233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

- Le poisson doit pouvoir s'alimenter; on devrait interdire l'exploitation du krill et du capelan (il faudrait modifier la *Loi sur les pêches* afin de s'assurer que cette exploitation ne serait permise que dans le cadre d'une modification de la loi).
- Il faut retenir la réponse la plus évidente à une question scientifique. On passe à une étape ultérieure qui vise à vérifier des hypothèses plus complexes uniquement s'il est prouvé que l'explication la plus simple est incorrecte.
- Le taux de capture de la flottille de petits chalutiers commerciaux ne constitue pas un indice de l'abondance.
- La protection constitue de la conservation; il y a peu de chance que l'on atteigne nos objectifs en matière de conservation si la pêche n'est pas régie adéquatement par des politiques et si l'on n'applique pas la *Loi sur les pêches*. Le MPO ne doit pas transférer sa compétence relativement aux eaux intérieures de Terre-Neuve ni s'en décharger.
- Les stocks de poisson sauvage doivent avoir la priorité sur les stocks de poisson d'élevage (ils courent un risque en raison des pratiques d'aquaculture).
- Nous n'avons pas réussi à apprendre de la catastrophe que nous avons connue avec la morue du Nord et nous répétons les mêmes erreurs dans les secteurs de la pêche à la crevette et au crabe.
- La révision de la politique nous donne l'occasion de redresser le déclin des régions rurales du Labrador et de Terre-Neuve grâce à des mécanismes et des processus de gestion qui donneront davantage de pouvoirs aux collectivités de pêcheurs et qui élimineront les obstacles actuels qui les empêchent d'être viables.
- Les collectivités ont la responsabilité de leur développement, mais n'ont aucun contrôle sur les ressources desquelles dépend leur bien-être actuel et futur. Les collectivités ont à peu près uniquement le rôle d'observateur alors qu'Ottawa, les provinces, les acteurs clés de l'industrie et les syndicats gardent le contrôle.
- Les collectivités sont plus que de simples intervenants; le document déçoit puisqu'il ne tente pas de faire en sorte que les collectivités, dont la pêche garantit essentiellement le bien-être social et économique, ne soient plus vulnérables.
- On ne peut gérer la pêche comme une activité autonome puisqu'elle fait partie intégrante des activités relatives aux ressources marines; seule une gestion axée sur la collectivité permet de gérer l'interaction complexe des variables. Il est trop simple de mettre l'accent uniquement sur les utilisateurs de la ressource; il faudrait plutôt viser à optimiser les résultats économiques et sociaux pour les collectivités.
- La meilleure façon de défendre les intérêts du public et d'en arriver à une pérennité de la ressource à l'heure actuelle et dans l'avenir est de confier aux collectivités côtières la gérance de la pêche. Le partage de la gérance de la pêche avec les utilisateurs, tel que préconisé par le MPO dans son document de travail, constitue un élément essentiel du modèle de gestion axée sur la collectivité, mais l'administration fiduciaire de la ressource halieutique devrait continuer à être du domaine public et être transférée à l'industrie de la pêche dans l'intérêt de la collectivité en général.
- On aura besoin de nouveaux établissements régionaux et communautaires afin de mettre en œuvre les pratiques et concepts de gestion axée sur la collectivité sans réduire le rôle joué par les autres ordres de gouvernement, les syndicats et l'industrie. Toute mesure prise en matière de gestion communautaire de la pêche devra être étudiée attentivement en consultation avec les collectivités et tous les intervenants.

- Les objectifs du MPO en matière de conservation ainsi que l'enchâssement dans la politique des principes comme les politiques indépendantes de séparation de la flottille et de propriétaire-exploitant contribueront à la viabilité à long terme de la pêche et des ressources halieutiques ainsi qu'à la prospérité des personnes et des collectivités qui dépendent de ces ressources.
- Les pratiques de pêche responsables que favorisent les programmes provinciaux de professionnalisation contribueront à la conservation, à la pérennité et à la viabilité à long terme de nos ressources halieutiques, de l'industrie de la pêche et des collectivités côtières.
- Un permis de pêche constitue un permis qui permet de pêcher; on ne devrait pas l'octroyer à des personnes qui n'ont pas l'intention de pêcher et qui n'ont aucune expérience de la pêche; les droits de pêche constituent l'héritage des collectivités côtières et non un produit qui peut être distribué à Toronto comme des parts dans l'industrie de la haute technologie.
- Le document de travail parle beaucoup trop des nouveaux utilisateurs (aquaculteurs et pêcheurs sportifs) alors que le CCRH a formulé des recommandations contre l'accroissement de la pêche sportive à des fins d'alimentation.
- Onze recommandations :

    - Le rapport final de la RPPA devrait confirmer l'existence de la politique de séparation de la flottille pour les navires de moins de 65 pieds.
    - Les permis de pêche dans le secteur des navires de moins de 65 pieds devraient être uniquement émis aux exploitants pêcheurs qui respectent les exigences en matière de professionnalisation qui existent dans leur région respective. À Terre-Neuve et au Labrador, cela signifie que les détenteurs de permis devraient détenir des certificats de professionnalisation de niveau II.
    - La RRPA a constitué, pour le MPO, une occasion d'effectuer des consultations avec le secteur de l'exploitation afin de faire en sorte que les politiques de remplacement des navires soient suffisamment souples.
    - L'énoncé de politique final de la RPPA recommande, entre autres, la prise de mesures qui élimineront l'échappatoire qui fait en sorte qu'actuellement un titre légal n'est pas nécessairement lié à une utilisation avantageuse des permis de pêche.
    - La Révision devrait comprendre une étude complète des aspects de la politique publique reliés au transfert des permis entre générations, y compris une étude des différentes façons de faciliter le transfert intergénérationnel. Cette section inclurait des options comme des exemptions pour les gains en capital qui découlent de la cession de produits de la pêche, des plans d'épargne-retraite nationaux pour les pêcheurs et tout autre élément qui permettrait aux pêcheurs de mieux maîtriser le transfert de leur entreprise de pêche.
    - Le principe de contiguïté doit être entériné en tant que composant permanent de la politique de gestion des pêches du MPO; il faut aussi reconnaître la dépendance historique envers une ressource particulière comme fondement d'un accès continu.
    - La transformation de la crevette de qualité industrielle dans les usines canadiennes de décorticage peut constituer une condition pour l'obtention d'un permis de la flottille de la pêche hauturière à la crevette du Canada.

- Le ministre des Pêches et des Océans continue d'avoir la responsabilité des décisions en matière de répartition des ressources sous réserve des priorités et politiques sont clairement établies et rendues publiques.
- La RPPA devrait reconnaître le fait que la pêche est dominée par des entreprises qui possèdent des permis multiples et devrait recommander l'élaboration d'une politique qui optimisera les perspectives de stabilité financière des différents secteurs de la flottille qui forment la pêche professionnelle.
- Le MPO doit continuer d'appuyer la professionnalisation puisqu'il s'agit d'un cadre de politique approprié pour fixer le principe de propriétaire-exploitant et la politique de séparation de la flottille.
- Le MPO devrait envisager la réouverture de la pêche ou la poursuite des types de pêche existants à des niveaux bien inférieurs au TAC traditionnel; on donnerait alors la priorité aux flottilles dans le cadre d'une situation spéciale en fonction de la contiguïté, de la durée du lien avec le type particulier de pêche, de la possibilité d'effectuer d'autres types de pêche et d'autres critères.

- Les collectivités de pêcheurs devraient participer pleinement au processus de prise de décisions.
- Le Canada devrait ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'assurer que l'on respecte les critères de répartition des ressources établis par ses administrateurs.
- Le MPO devrait envisager des possibilités de cogestion axées sur la collectivité grâce à la mise sur pied de conseils de gestion axés sur la collectivité et à l'émission de quotas qui doivent permettre le développement communautaire.
- La science et la recherche constituent des éléments clés; c'est pourquoi il faudrait allouer un budget adéquat à la science. Une combinaison de la connaissance écologique traditionnelle des pêcheurs, des données de la science halieutique et des commentaires de la collectivité permettent une prise de décisions éclairées en matière de gestion des pêches relativement à la conservation.
- On ne devrait jamais tolérer tout mépris ouvert des principes fondamentaux de l'accès à la ressource (on a cité la crevette nordique en exemple).
- Le Canada devrait étendre la zone de 200 milles actuelle afin qu'elle inclue le nez et la queue des Grands Bancs.
- À moins que les pratiques actuelles ne changent, l'importance des ressources qui se trouvent dans la division 3Ps et dans d'autres divisions continuera de diminuer. Il faut cesser de tolérer les filets fantômes.
- Les collectivités qui vivent de la pêche ont beaucoup à gagner en décidant de profiter du développement de l'aquaculture, des techniques d'engraissement et de l'utilisation récréative des océans. Il faut encourager les collectivités qui se trouvent à proximité de sites d'aquaculture potentiels à développer ces sites.
- Les collectivités qui dépendent de l'exploitation de la pêche continuent d'être paralysées par la surexploitation et la surtransformation des ressources. Elles doivent devenir plus autonomes financièrement à la nature instable des ressources halieutiques dont elles dépendent.
- Le Canada doit contrôler et protéger ses eaux territoriales; il faut appliquer des mesures efficaces de surveillance et d'exécution de la loi.
- La flottille des petits bateaux de moins de 35 pieds devrait exploiter toutes les espèces de poisson qu'elle peut exploiter.

- Le partage des quotas devrait se faire de façon juste et ne devrait toucher que les espèces qui migrent vers nos côtes et celles qui vivent à proximité de nos côtes.
- Les politiques doivent être conformes aux principes de conservation; elles doivent être établies en collaboration avec les exploitants de poisson et ne pas tenir compte des recommandations et des principes des entreprises.
- Certaines collectivités sont en train de devenir des villes fantômes parce que les quotas de pêche ne sont pas assez élevés; pourtant, les flottilles étrangères pêchent dans la zone du plateau continental. Il faut mettre fin à cette situation.
- Les politiques de remplacement des navires devraient être plus souples puisque les pêcheurs doivent s'éloigner davantage de la côte pour pêcher certaines espèces, comme le crabe.
- Les transformateurs de poisson doivent prendre part à tous les aspects de la consultation relative à la RPPA; ils devraient aussi prendre part aux discussions du Groupe indépendant sur les critères d'accès.
- La conservation ne peut entraîner la pérennité tel que prévu si l'on ne tient pas compte de tous les aspects de l'abondance du poisson, y compris l'incidence négative d'une population grandissante de phoques sur la ressource halieutique.
- Nous devons assurer la qualité du poisson qui sera sur le marché et déterminer quelles mesures peuvent être mises en place pour s'assurer que le poisson exporté est de grande qualité.
- Puisqu'on doit avoir des programmes et des politiques solides en matière de conservation, il est primordial que le gouvernement fédéral investisse dans les sciences halieutiques.
- On ne peut rejeter la connaissance des pêcheurs et des membres des collectivités. Le fait de participer directement aux décisions en matière de conservation permet à ces personnes d'avoir un sentiment de propriété part rapport à la ressource.
- La pêche offre des possibilités pour l'écotourisme, l'exportation de la recherche et des connaissances et le développement des technologies allant de la biotechnologie aux communications. La pêche et la pratique de la pêche entraînent une activité économique importante.
- Il faudrait envisager la création d'une nouvelle politique de remplacement des navires qui permettrait de concevoir des navires grâce auxquels les pêcheurs côtiers pourraient exploiter des ressources dans la zone de 200 milles et au-delà de cette zone; le fait de fixer une longueur maximale comme moyen de contrôle est dépassé.
- Il semble que le nombre d'accidents augmente, tout comme la pêche en zone extracôtière plus éloignée qui vise l'exploitation de nouveaux secteurs. Il semble aussi que Terre-Neuve ne cesse d'obtenir une valeur de rendement moins élevée que les autres provinces canadiennes pour un même produit.
- Quand on a imposé le moratoire qui empêchait les pêcheurs canadiens de pêcher, les pêcheurs étrangers membres de l'OPANO ont continué de pêcher différentes espèces, y compris le turbot. Ces pêcheurs étrangers se sont servis des ports de Terre-Neuve pour effectuer le transbordement du poisson (et des crevettes), qui a ensuite été transformé en Europe alors qu'on interdisait au Canada de vendre des crevettes transformées sur le même marché.
- On a rejeté le principe de limitation de l'effort (appuyé par des pays étrangers) comme outil de gestion durable puisqu'il s'agit d'une façon de permettre la surexploitation. Le Canada doit faire valoir sa position fermement avant que la

ressource de crevette ne se trouve dans la même situation que la ressource de poisson de fond.

- Les navires étrangers prennent des petits turbots, jeunes et incapables de se reproduire; les prises accessoires de plies et d'autres poissons de fond éliminent toute possibilité de reconstituer ces stocks.
- Aucun rapport de mesures punitives contre un contrevenant n'a été produit à la suite des arrestations effectuées par le Canada pour des infractions graves. On presse le MPO de publier les rapports de surveillance hebdomadaires auxquels le public n'a actuellement pas accès.
- Les stocks de morue, de plie, de sébaste et d'autres poissons ne se rétabliront jamais si le Canada n'étend pas son contrôle de gestion des pêches au plateau continental.
- En raison des compressions budgétaires, les scientifiques du MPO sont incapables de fournir les données scientifiques qui permettent de déterminer le véritable état des stocks dont ils sont responsables. Il faudrait rétablir le financement de la recherche scientifique.
- La gestion des pêches canadiennes ne changera pas tant que l'on ne se sera pas débarrassé des mauvais gestionnaires des pêches à Ottawa et que l'on n'aura pas effectué un retour à une structure de gestion des pêches semblable à ce qu'était au départ le Conseil fédéral de recherche sur les pêcheries.
- Le secteur de la transformation constitue un employeur important dans la province ainsi qu'un intervenant majeur dans toutes les décisions en matière de politique qui touchent l'industrie. Le rôle de ce secteur est comparable à celui de l'exploitation, qui constitue l'autre intervenant majeur.
- La politique de séparation de la flottille fait en sorte qu'il est difficile, pour le secteur de la transformation, de répondre aux exigences du client par l'entremise d'activités intégrées de mise en marché, de transformation et d'exploitation. Il est impossible, dans les entreprises de pêche modernes, de respecter la notion traditionnelle d'exploitant-propriétaire pour les navires de plus de 45 ou 50 pieds.
- La définition de conservation proposée semble correcte, mais est beaucoup trop ambitieuse et dépasse les capacités de la science halieutique. En ce qui concerne la gestion responsable de la ressource, le MPO devrait en partager la responsabilité avec les principaux intervenants.
- Il est important de définir précisément la viabilité sociale et économique; la seule façon de le faire est de la définir en termes économiques (comment peut-on optimiser le rendement des intervenants de l'industrie de la pêche canadienne?) Afin d'atteindre la viabilité maximale, ce modèle doit être fondé sur un régime entrepreneurial axé sur les droits qui favorise tant les exploitants que les transformateurs.
- On s'entend pour dire que le processus de répartition des ressources et d'accès à celles-ci doit être juste et transparente, et qu'il doit se soumettre à des règles cohérentes et claires ainsi qu'à des exigences en matière de procédures. Les principes de répartition des ressources et leur accès doivent refléter les régimes axés sur les droits, la dépendance historique, la contiguïté, etc. Ces éléments doivent être classés par ordre de priorité afin d'être prévisibles.
- On s'entend pour dire que les principaux intervenants devraient participer davantage à la gestion et à la planification des pêches; on doit non pas leur transférer la prise de décisions finale, mais plutôt la partager avec eux.

- Il faudrait limiter rigoureusement la participation d'autres intervenants et s'assurer qu'elle correspond à leur investissement et aux risques auxquels ils s'exposent.
- L'intégration verticale limitée des secteurs de la transformation et de l'exploitation peut constituer un avantage pour le grand public, mais cet avantage est compromis par la monopolisation des permis de pêche. Si on fait face à un conflit évident, il faut favoriser l'intérêt public plutôt que l'intérêt personnel.
- On appuie la création d'un conseil d'octroi de permis, indépendant et juridirectionnel, qui aurait pour mandat de s'assurer qu'il existe une concurrence dynamique au sein du secteur de l'exploitation. Le conseil aurait le pouvoir de déterminer si les pêcheurs indépendants ont agi sans contrainte et de plein gré et s'ils avaient la volonté de vendre leurs prises.

**Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde**

**Conservation**

- On est heureux que la définition de conservation soit différente de celle qui figurait dans la politique de 1982; il faut toutefois se souvenir qu'il ne suffit pas d'appliquer les règles : il faut aussi infliger de lourdes peines aux contrevenants.
- La responsabilité revient au détenteur de permis; si des éléments dissuasifs sont en jeu, on réduit l'infraction. Il faut envisager des peines comme la réduction de l'accès à la ressource.
- On appuie la mise sur pied d'un mécanisme ou d'un processus indépendant (un conseil des sanctions) qui tiendrait les contrevenants responsables de leurs actes et les punirait en conséquence.
- Auparavant, la conservation ne constituait pas un aspect important; toutefois, aujourd'hui, le poisson a de la difficulté à trouver un endroit où se cacher à cause de l'évolution de la technologie. Il faudrait entreprendre une étude de l'incidence cumulative de la technologie sur les espèces; la technologie des pêches n'est pas toujours mauvaise.
- On appuie une approche axée sur l'écosystème, mais on veut qu'elle fasse partie de l'aspect « océans » du Ministère, qui exclut d'autres activités comme la pêche sportive, l'aquaculture, etc.
- La conservation constitue le fait de pêcher en visant la durabilité de la ressource; il faut faire attention de ne pas être trop « conservateur » et plutôt viser la préservation.
- Le MPO devrait tenir compte du fait que les pêcheurs peuvent aider à sensibiliser les autres à la conservation; ils désirent devenir protecteurs de la ressource et savent ce qui se passe sur l'eau.
- On a besoin de financement supplémentaire pour la science, et il faut effectuer davantage de recherche, mais il faut aussi tenir compte de la connaissance des pêcheurs puisque, pour l'instant, nous ne possédons pas les données requises pour lancer un programme de conservation efficace. Les pêcheurs doivent documenter les rejets, le rejet sélectif et le rejet global afin que nous puissions connaître la quantité de poissons capturés.
- Le MPO devrait étudier ses règlements afin de s'assurer qu'ils visent des objectifs en matière de conservation; la violation des règlements de pêche devrait être inacceptable pour la collectivité.

- On ne peut assurer la conservation à l'intérieur de la zone de 200 milles alors qu'on ne l'assure pas à l'extérieur. Il est essentiel, pour la conservation, de prendre les commandes du nez et de la queue.
- Les phoques, en tant que groupe d'utilisateurs, semblent pouvoir exploiter en priorité la ressource.
- Il faut que l'on s'engage à conserver et à gérer les pêches de façon appropriée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de 200 milles. Il est temps que le Canada cesse de faire des compromis en ce qui concerne nos ressources. Il faudrait empêcher les flottilles étrangères d'utiliser des filets à plus petites mailles à l'extérieur de la zone de 200 milles et de débarquer du petit turbot. Tous les poissons capturés en eau canadienne devraient être transformés dans des usines canadiennes.
- Le MPO devrait avoir comme priorité de surveiller et de contrôler les flottilles étrangères qui se trouvent dans la zone du nez et de la queue, du Grand Banc et du Bonnet Flamand ainsi que la flotille Saint-Pierre.

**Viabilité économique et sociale**

- Le MPO doit élaborer une stratégie de rétablissement de ressources afin d'encourager leur rétablissement et de déterminer de quelle façon on prendra des décisions relativement à la répartition des ressources et à leur accès à mesure que les stocks commenceront à se rétablir.
- Le MPO devrait mettre l'accent sur la conservation des ressources au niveau le plus élevé possible afin d'offrir au Canada les meilleures retombées économiques à long terme. Le MPO n'a pas à faire progresser la viabilité sociale.
- Le poisson constitue une ressource publique; son utilisation constitue une question humaine et non une question de profit. La viabilité sociale dépend de la répartition de la richesse.
- L'idée de partager la gestion avec les utilisateurs de la ressource est intéressante, mais il faut la mettre en pratique avec précaution jusqu'au moment où les pêcheurs pourront en assumer la responsabilité.
- Il faudrait renforcer la politique de séparation de la flottille afin d'empêcher les transformateurs d'obtenir les permis. Le MPO devrait envisager la possibilité de revenir sur des décisions antérieures et de retirer les permis qui ont été octroyés aux transformateurs.

**Accès et répartition des ressources**

- Il existe actuellement deux façons d'obtenir un accès aux poissons : le pouvoir politique (qui est insaisissable et fragile) et le pouvoir économique (l'utilisation de ressources financières pour acheter l'accès). Ces deux façons de faire sont satisfaisantes pour quelques personnes et choquantes pour toutes les autres. Un nouveau processus doit faire plus que simplement éliminer toute critique. Le MPO doit tenir compte de cette exigence au moment où il mettra sur pied une structure indépendante et externe (on propose de nommer un groupe de personnes plutôt qu'une seule personne puisque cette dernière peut changer d'emploi); cette structure connaîtrait précisément sa responsabilité et son orientation, se fonderait

sur une série de critères précis et serait constituée de personnes impartiales, sans parti pris.

- On a besoin de certaines mesures permettant d'intégrer l'exploitation et la transformation. Il est normal de s'inquiéter de la concentration des sociétés, mais la structure actuelle ne fonctionne pas en ce qui concerne la sécurité, l'économie ou la viabilité.
- Il faudrait étudier les politiques de remplacement des navires puisque la sécurité constitue un enjeu maintenant que les petits bateaux s'éloignent davantage de la côte pour pêcher. Le MPO doit tenir compte de la longueur du navire en ce qui concerne la répartition des ressources puisqu'il doit s'assurer que les pêcheurs ne font aucun compromis au chapitre de la sécurité pour remplir leur quota. Cet aspect devrait constituer une priorité puisque le ministre des Pêches et des Océans est responsable de la sécurité des navires (par l'entremise de la Garde côtière).
- La politique du noyau devrait s'appliquer à tous les bateaux et non uniquement aux bateaux de moins de 65 pieds.

**Gouvernance**

- On a besoin d'un ou de plusieurs mécanismes afin de régler les différends qui découlent des failles dans les politiques et les règlements. Ils devront être clairs, bien définis et bien diffusés.
- On recommande d'appuyer la direction proposée, mais on se demande si cela peut fonctionner (le renard chargé de surveiller le poulailler?)
- Toute structure ou tout mécanisme devra s'améliorer et évoluer, et on ne devrait transférer la responsabilité qu'au moment où les groupes auront acquis la capacité d'assumer cette responsabilité. Tous les utilisateurs de la ressource devraient participer, y compris les transformateurs.
- C'est une bonne idée de faire en sorte que les personnes qui prennent les décisions connaissent bien la pêche; il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Il faudra toutefois trouver des façons de mettre cette idée en œuvre. Il faudra du temps.
- Comme la ressource appartient au grand public, le MPO doit continuer de prendre des décisions concernant son utilisation et l'on transmettrait cette responsabilité à l'industrie.
- Le gouvernement fédéral doit étudier et simplifier le processus actuel d'octroi de permis pour la recherche en aquaculture et l'exploitation de sites. L'aquaculture pourrait rapporter beaucoup aux collectivités, mais comme 14 ministères fédéraux sont touchés, il faut six mois pour uniquement obtenir un permis de recherche.
- Le MPO fera un effort général pour que ses politiques soient rédigées en langage clair afin que tous puissent les comprendre (on a donné l'exemple des nouvelles espèces).
- Il faudra penser à adopter un processus de consultation semblable à celui du CCRH pour les décisions en matière de répartition des ressources et de leur accès.
- Le MPO devra s'assurer, au moment où il entamera l'étape II de la RPPA, qu'il ne consulte pas uniquement les dirigeants syndicaux. Il s'agit de l'avenir des pêcheurs, et ces derniers devraient être incités à participer à toutes les consultations qui auront lieu au sujet de l'étape II.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES — RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

### Iqaluit — le 18 avril 2001

### Synopsis provisoire

**Thèmes abordés au cours de la séance**

- Le Nunavut n'a pas pris part aux nombreux programmes de recherche et de développement économique conçus et mis en oeuvre dans le Sud.
- Même si l'on s'entend en général sur les principes présentés dans le document de travail, on croit que le document n'établit pas adéquatement les différences entre le nord et le sud du pays.
- On mentionne le manque de recherches scientifiques dans le Nord.
- On s'oppose à l'idée de consolider les ententes actuelles en matière d'accès aux ressources et de leur répartition ainsi que les parts attribuées aux flottilles dans les eaux du Nunavut; cela ne ferait que reconnaître les ententes inéquitables actuelles.

**Intervenants inscrits – Iqaluit[19]**

- Jim Noble, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) - sur la conservation.
- Carey Bonnel, Department of Sustainable Development, Government of Nunavut - sur la viabilité sociale et économique.
- Peter Keenainak, Qikiqtaaluk Corporation - sur l'accès aux ressources et à leur répartition des ressources.
- Bert Dean, Nunavut Tunngavik inc. - sur la gouvernance.

**Opinions exprimées dans le cadre des exposés**

- La politique des pêches de l'Atlantique du Canada a évolué afin de profiter aux pêcheurs de l'Atlantique du sud du pays et à leur industrie de la pêche. Les avantages et les stratégies n'ont donc pas touchés les pêcheurs et l'industrie de la pêche du Nord. Les politiques ne sont pas suffisamment souples pour s'appliquer aux préoccupations du Nord.
- On sait qu'il faudra consacrer bien du temps et des délibérations au processus de réforme avant d'obtenir des résultats concrets. Le document de travail permettra la tenue de débats et de discussions concernant les directives et les objectifs globaux.
- Bon nombre des possibilités d'action et des principes suggérés et défendus par le document de travail constituent des améliorations appréciées par tous les pêcheurs.
- On s'entend en général en ce qui concerne les objectifs que vise le MPO, mais on croit qu'on devrait viser un quatrième objectif : le concept d'accès équitable. La gestion ordonnée et la gérance concertée devraient s'appuyer sur la conservation

[19] Pour obtenir copie d'un exposé, veuillez nous en faire la demande par téléphone au 1-866-233-6676 ou par Internet au www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa.

de la ressource et sur un accès équitable à cette ressource (ce qui est conforme à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut).

- On est d'accord avec la définition de conservation, mais on recommande d'ajouter au concept une série de principes qui lui donneraient un sens plus précis et qui s'ajouteraient aux éléments de politiques. Voici ces principes, qui se fondent sur les principes établis dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut :

    - le maintien de l'équilibre naturel des systèmes écologiques au sein des eaux canadiennes;
    - la protection de l'habitat faunique aquatique;
    - le maintien des populations essentielles et saines de l'habitat faunique qui peuvent répondre aux besoins des pêcheurs canadiens en matière d'exploitation;
    - la restauration et la revitalisation des populations décimées de la faune aquatique et de l'habitat faunique.

- La science de haut calibre est terriblement inadéquate dans le Nord; le MPO ne s'est pas engagé à tenter d'améliorer la recherche scientifique en ce qui concerne la crevette, le turbot, le crabe et les phoques (l'étude de deux ans sur le turbot effectuée par le Canada et le Groenland financée conjointement par le MPO et le CGRFN constitue un exemple de recherche de haut calibre qui a permis la pêche par le Nunavut; il faudrait effectuer une recherche du même type pour les ressources de crevettes dans les eaux nordiques).
- Les Inuits du Nunavut pêchent le poisson traditionnellement pour leur subsistance et constituent presque exclusivement un peuple maritime puisque 25 des 26 collectivités se trouvent le long de la côte.
- Les eaux qui touchent le Nunavut contiennent une diversité d'espèces. En 1999, on a limité la participation du Nunavut aux pêches de l'Atlantique à environ 27 % des ressources de turbot qui se trouvent près de la côte (et à un pourcentage moins élevé des ressources de crevettes), alors que les utilisateurs de la ressource qui se trouvent dans le Sud ont le droit d'exploiter de 70 à 90 % des ressources qui se trouvent près de leurs côtes.
- Le Nunavut ne compte aucun port en eau profonde ni port pour petits bateaux et possède seulement une installation de transformation; la pêche peut fournir des possibilités d'emploi importantes dans les collectivités où il y en a actuellement peu.
- Au cours des dix dernières années, on a exclu les intérêts du Nunavut d'un certain nombre de programmes de développement économique financés par le gouvernement fédéral et qui appuyaient les activités maritimes du Sud, comme la Stratégie des pêches autochtones et le Programme de transfert des allocations.
- Les pêcheurs ne peuvent profiter des ressources qui se trouvent à proximité si l'infrastructure requise n'est pas en place. Au Nunavut, il n'y a aucune installation adéquate pour accoster ni port pour petits bateaux, et on a besoin d'un investissement public.
- Les politiques actuelles du MPO, comme la politique de gestion du secteur, l'octroi de permis et les politiques en matière d'accès aux ressources et de leur répartition relatives au turbot et à la crevette ne répondent pas adéquatement aux besoins des pêcheurs du Nunavut. De plus, ces politiques visent à maintenir ou à réduire la

capacité de pêche alors que le Nunavut tente d'établir cette capacité.

- Il faudra élaborer davantage les nouvelles politiques du MPO en tenant compte de la situation spéciale du Nunavut et de la dépendance des collectivités côtières envers la pêche dans les eaux contiguës.
- Le MPO doit s'engager à effectuer des recherches pluriannuelles et continues sur les stocks de turbot et de crevette dans le détroit de Davis. La question de la recherche scientifique est directement liée à la viabilité sociale et économique.
- La RPPA ne précise pas suffisamment le rôle que le MPO a l'intention de jouer dans les questions sociales et économiques reliées aux pêches. Il semble exister une contradiction au sein des politiques de financement actuelles puisque le MPO offre un soutien financier important à l'industrie qui se trouve dans le Sud, mais n'offre aucun soutien pour le développement d'une industrie viable au plan économique au Nunavut.
- La section du document qui porte sur la viabilité sociale et économique souligne un certain nombre d'enjeux, mais ne règle pas bien des problèmes économiques et sociaux qui existent d'un point de vue nordique. Il faudrait ajouter des éléments à la section 4.4.1 (Enjeux) afin qu'elle comprenne un examen des enjeux complexes auxquels fait face l'industrie nordique de la pêche.
- La section 4.4.3.2 précise un ensemble de contraintes auxquelles les titulaires de permis et les flottilles doivent se conformer pour prendre des décisions en matière de gestion des pêches. Il faudrait aborder un certain nombre de ces contraintes d'un point de vue nordique.
- Rien n'appuie l'énoncé selon lequel il faut maintenir la répartition des perspectives économiques sur le plan géographique. Il faudrait remplacer cet énoncé par « établir une répartition des perspectives économiques sur le plan géographique à l'intérieur d'une composition de flottilles diversifiée ».
- La section 4.4.3.3 fournit un certain nombre de politiques qui pourraient être élaborées dans le but d'encourager la diversification des économies de pêche locales. On voit mal comment de telles politiques pourraient être mises en oeuvre au Nunavut sans investissement public du gouvernement fédéral. Le potentiel du Nunavut est inégalé au Canada; pourtant, de vastes régions du Nunavut ne font pas l'objet de mesures exploratoires et expérimentales. Il faut effectuer davantage de recherches.
- Le protocole d'entente (PE) signé récemment entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement fédéral reconnaît une responsabilité mixte dans le développement d'une pêche viable et saine au Nunavut et stipule que le « MPO convient d'appuyer les priorités du gouvernement du Nunavut dans les activités visant le financement par d'autres organismes du développement économique liés aux pêches ».
- Il est temps d'appliquer ce PE.
- L'industrie en général approuve le message global transmis dans la section du document concernant l'accès et la répartition des ressources, bien que cette section semble entrer en conflit avec celle portant sur la viabilité sociale et économique.
- Les entreprises du Nunavut devraient avoir un accès égal aux ressources et à la répartition des ressources conformément au concept selon lequel les flottilles et les titulaires de permis ont droit à la même part du TAC chaque année.
- En plus d'avoir accès à moins de programmes, les organismes du Nunavut ont moins accès aux ressources et à la répartition des ressources.
- On félicite le ministre des Pêches et des Océans d'avoir souligné que la contiguïté

ne signifiait pas l'exclusivité. On encourage le MPO et le Ministre à approfondir cette idée et à inclure la dépendance historique.

- Le MPO doit étudier d'autres modèles d'accès à la crevette nordique, de sa répartition et de son partage de la crevette nordique (on donne comme exemples le programme de répartition d'une entreprise, le principe du « dernier arrivé, premier sorti », la gestion de certains secteurs par l'industrie et d'autres modèles d'autogestion).
- On devrait encourager les Canadiens à travailler avec des Canadiens. Si le poisson n'est pas pêché par une flottille canadienne, il faudrait l'affecter à d'autres Canadiens avant de le donner à des intérêts étrangers.
- Il faut adopter un modèle de gestion de l'écosystème. Les recherches scientifiques du MPO devraient mettre davantage l'accent sur l'évaluation des stocks dans la grande région de l'Atlantique.
- La pêche pour la consommation humaine devrait passer avant la pêche commerciale au Nunavut.
- On demande de préciser la définition de « collectivités ou groupes autochtones ».
- Bon nombre des droits des Inuits protégés par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut concernent la pêche et l'environnement maritime. Par exemple, l'article 5 de l'Accord stipule que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) constitue un organisme du gouvernement fédéral qui permet une cogestion de la ressource par le gouvernement et les Inuits, et l'article 15 concerne la pêche et la gestion de la faune au-delà des zones maritimes de la région du Nunavut.
- On appuie les trois objectifs en matière de conservation, de gestion ordonnée et de gérance concertée.
- Le CGRFN a collaboré avec les collectivités, les partenaires et le gouvernement afin d'élaborer une approche propre au Nunavut qui vise à atteindre bon nombre des objectifs de cogestion énoncés dans le document de travail.
- Le MPO devrait collaborer étroitement avec le CGRFN, le groupe de travail sur les pêches du Nunavut et l'industrie de la pêche au Nunavut afin d'atteindre ces mêmes objectifs.
- On s'entend pour dire qu'il faudrait s'éloigner d'une approche descendante de la gestion des pêches. Il faut que les collectivités qui sont touchées par les décisions ou qui veulent que l'industrie de la pêche prenne de l'expansion au Nunavut prennent part à la gestion et aux discussions.
- Certains aspects de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut peuvent servir de point de départ aux programmes du MPO au Nunavut dont le Ministère ne s'est pas occupé. Le cadre de politique devrait traiter des dispositions de l'Accord.
- Le MPO devrait envisager une définition plus large de la cogestion qui inclurait le rôle du CGRFN et d'autres organismes du gouvernement public établi dans le Nord dans le processus de cogestion.
- Certaines collectivités ont constaté une évolution positive (p. ex., l'usine de transformation de Pangurtang).
- Le MPO devrait envisager la possibilité d'offrir du financement supplémentaire aux activités nordiques.

## Opinions exprimées dans le cadre de la table ronde

### Conservation

- Les filets fantômes, des filets maillants perdus ou abandonnés, causent des problèmes en matière de conservation. Les filets en tant que tels constituent un problème, mais aussi le poisson qui est pris dans les filets puisqu'il devient un contaminant pour les autres poissons.
- Il faut adopter de meilleures pratiques de pêche puisque la conservation est essentielle.
- Il sera difficile de mettre en oeuvre la conservation de façon fonctionnelle en raison de la situation très différente du Nunavut. Comme aucune recherche scientifique n'est effectuée, on applique une approche prudente. L'idée d'appliquer des règles exécutoires est bonne, mais il sera difficile de l'appliquer au Nunavut.
- Il n'y a aucune surveillance en mer dans les eaux du Nunavut. Le MPO doit davantage appliquer la loi dans le Nord.
- Tous les pêcheurs doivent respecter les mesures de conservation afin de s'assurer que les générations futures ont accès à la ressource. Nous avons la responsabilité, en tant que parents, de transmettre à nos enfants des mesures rigoureuses de conservation.
- Il faut définir la conservation pour chaque espèce.

### Viabilité économique et sociale

- Afin que le poisson pêché et (ou) transformé dans le Nord puisse concurrencer les produits du Sud, on a besoin de subventions, plus particulièrement de subventions pour le transport.
- Nous n'avons pu avoir accès à de nombreux programmes de formation de DRHC qui auraient pu nous aider.
- Comme le Nunavut n'a pas conclu d'entente de développement économique avec le gouvernement fédéral, il n'a parfois pas accès au financement.
- Les pêches nouvelles constituent de vraies occasions au Nunavut puisque nous pourrions devenir un partenaire majeur dans l'industrie de la pêche, mais pour ce faire, nous avons besoin d'un investissement public.

### Accès et répartition des ressources

- Les décisions en matière d'accès et de répartition des ressources sont actuellement influencées par la politique, ce qui défavorise le Nord. Si elles étaient influencées par l'économie, la situation serait différente. Les décisions devraient davantage répondre aux besoins des pêcheurs.
- Le Nunavut ne veut pas reconnaître les ententes actuelles en matière d'accès et de répartition des ressources, ni l'établissement des ports pour les flottilles dans les eaux du Nunavut; ces ententes ne font qu'accentuer les inégalités entre le Nord et le Sud. On devrait donner un accès prioritaire au Nunavut.
- Le Nunavut fait continuellement face à des programmes nationaux qui ne sont pas appropriés pour le Nord, principalement parce qu'ils ont été conçus dans le Sud et pour les gens du Sud.

- Toutes les nouvelles politiques doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux besoins particuliers du Nord, correspondre à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ayant force obligatoire, et prévoir les demandes futures.
- Si l'on sépare les politiques de la prise de décisions en matière d'accès aux ressources et de leur répartition, le Nunavut est désavantagé.
- Les crevettes qui sont allouées au Nunavut existent surtout sur papier. Dans le territoire auquel les pêcheurs du Nunavut ont accès, il y a peu de crevettes. La répartition de ces crevettes n'a donc aucune raison d'être.
- Dans le Nord, une règle prévaut : les personnes qui habitent près de la ressource doivent avoir un accès prioritaire à la ressource, mais les personnes qui vivent au Nunavut doivent avoir accès à la ressource du Sud pour assurer leur survie économique.
- Il est difficile de faire concorder les besoins du Nunavut en matière d'accès aux ressources et de leur répartition et les décisions qui ont été prises. Par exemple, le Nunavut n'a pas le droit de pêcher la part du TAC que les flottilles du Sud ne pêchent pas parce qu'elles n'en veulent pas (on a donné l'exemple du turbot).
- Il faudrait envisager la possibilité de réaffecter le poisson qui n'a pas été pêché si la ressource est stable ou qu'elle augmente. L'absence de recherche scientifique empêche le Nunavut d'avoir davantage accès à la ressource.
- Le Groupe indépendant sur les critères d'accès devra tenir compte des besoins particuliers du Nunavut.
- Nous croyons que la ressource existe, mais si l'on n'effectue pas de recherche scientifique adéquate, on ne peut le prouver.

**Gouvernance**

- Nous reconnaissons que le rôle du MPO doit changer. Toutefois, si aucune recherche ni surveillance n'est effectuée dans le Nord, nous ne croyons pas qu'il pourra s'acquitter de son mandat, et nous remettons en question sa capacité de mettre en oeuvre les éléments suggérés au Nunavut.
- Il faut que quelqu'un s'engage à effectuer des recherches exhaustives à long terme.
- Le Nunavut (et les pêches de l'Arctique) c'est loin et différent des pêches importantes de l'Atlantique situées sur la côte est du Canada. Il se trouve à des milliers de kilomètres des décideurs.

**Annexe A**

Révision de la politique
sur les pêches de l'Atlantique

## Séances de consultation publique

*Mars - avril 2001*

1.

Format des

## Consultations publiques - rencontres

*Veuillez consulter votre document*

1 Exposé d'introduction
- survol du processus d'examen de la politique et du document de travail

2 Présentations des participants pré-enregistrés

3 Séances ouvertes sur les thèmes clésdu document de travail :
- Conservation
- Viabilité économique et sociale
- Accès à la ressource et répartition
- Gouvernance

4 Synthèse / Prochaines étapes

Révision de la politique
sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

2.

## Consultations publiques - Attentes

Nous recherchons des conseils sur les grandes orientations définies dans le document de travail

Les employés du MPO sont ici pour:

- écouter et comprendre
- expliquer et clarifier si nécessaire

Votre participation / réponse pourrait inclure :

- commentaires sur les principes proposés
- votre avis sur les grandes orientations

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

3.

## Qu'est-que la RPPA?

*Un processus coopératif pour établir une vision, des objectifs et une orientation pour la gestion des pêches de la côte atlantique*

Étape I

- Élaboration d'un cadre stratégique à long terme pour orienter la prise de décision quant à la gestion des pêches.
  - Répondre à cette question : que voulons-nous accomplir à long terme en gestion des pêches?
- Document de travail et consultations : tremplin pour la participation du public

Étape II

- Établissement / mise en œuvre de plans et de programmes pour appliquer les politiques
  - Répondre à cette question : comment nous y prendrons-nous?

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

4.

## Pourquoi revoir la politique?

*politiques et principes qui reflètent de nouvelles réalités*

### Changements dans les pêches de l'Atlantique

- Fluctuations des stocks, augmentation de la participation autochtone, changements au sein de l'industrie, nouveaux utilisateurs des ressources

### Élargissement du champs d'action du Ministère

- vers les pêches durables dans le contexte de la « gestion des océans »

### Réagir à l'opinion publique

- souci de protéger les ressources marines
- plus de transparence dans la prise de décision

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

5.

## Consultations à ce jour

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

6.

## Ce que nous avons entendu

*Commentaires issus des séances de consultation publique de 1999*

Appui à la révision de la politique et au processus

Préoccupations concernant la conservation des ressources marines

Cohérence par opposition à spécificité régionale

Appui pour les activités de base

- application règlementaire et sciences

Importance de l'équité et de la transparence du processus de répartition

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

7.

## Objectifs clés

Conservation

- donner priorité à la conservation et à la durabilité en tenant compte de l'opinion des gouvernements, des groupes autochtones, des regroupements de l'industrie et d'autres intervenants sur les buts de la gestion des pêches

Gestion ordonnée

- atteindre la stabilité dans le processus de répartition en élaborant et en appliquant une approche transparente, uniforme, juste et crédible

Intendance partagée

- partager l'intendance de la gestion des pêches en tirant parti des structures décisionnelles participatives

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

8.
Consultations publiques
Principaux thèmes de la discussion sur la politique
Conservation
La conservation et l'utilisation durable doivent constituer la pierre angulaire de la gestion des pêches.
Viabilité économique et sociale
Les titulaires de permis et les flottilles devraient avoir une plus grande marge de manoeuvre pour prendre leurs décisions.
Accès à la ressource et répartition
Les décisions d'accès et de répartition doivent être prises de façon transparente, selon des règles claires et explicites.
Gouvernance
La prise de décisions en matière de gestion des pêches devrait se faire en concertation.
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

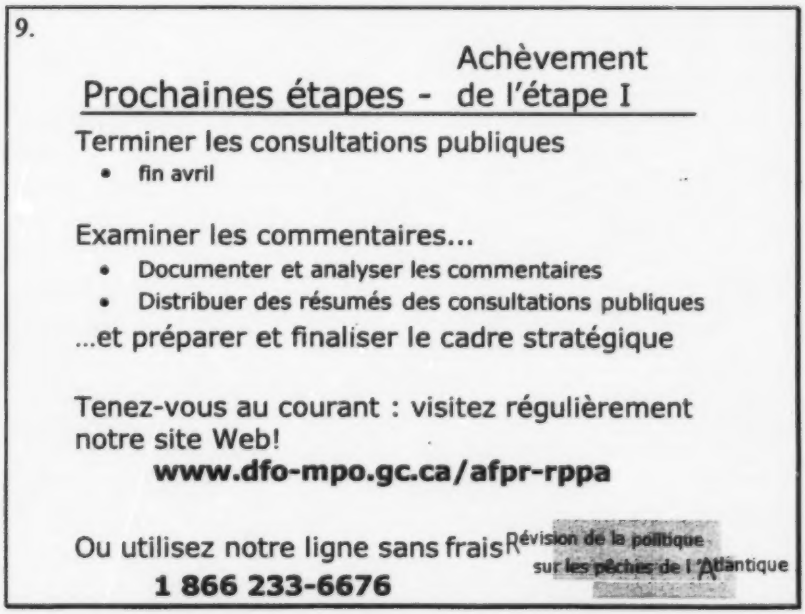
9.
Prochaines étapes - Achèvement de l'étape I
Terminer les consultations publiques
• fin avril
Examiner les commentaires...
• Documenter et analyser les commentaires
• Distribuer des résumés des consultations publiques
...et préparer et finaliser le cadre stratégique
Tenez-vous au courant : visitez régulièrement notre site Web!
www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa
Ou utilisez notre ligne sans frais
1 866 233-6676
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

## Conservation

*« La conservation et l'utilisation durable devraient constituer les pierres angulaires de la gestion des pêches »*

- Définir la conservation comme étant :
  « **l'utilisation durable** en vue de protéger les processus écologiques et la diversité génétique au profit des générations actuelles et futures ».
- Le principe le plus important et la plus grande priorité en ce qui a trait à la gestion des ressources pour les pêches de la côte atlantique devraient être :
  « Les décisions de gestion doivent d'abord favoriser **la conservation des ressources halieutiques et de l'habitat** ».
- Préconiser une gestion des pêches axée sur le **principe de précaution tenant compte de l'ensemble de l'écosystème**.
- Établir une **éthique de la conservation** et partager la responsabilité de l conservation de la ressource avec l'industrie.
- S'assurer que la pêche se pratique suivant des **mesures réglementaires applicables**

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

## Viabilité économique et sociale

*« Les titulaires de permis et les flottilles devraient avoir une plus grande marge de manœuvre pour prendre leurs décisions »*

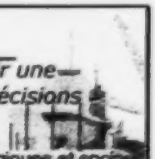

- La meilleure façon, pour le MPO, de procurer des avantages économiques et sociaux consiste à **promouvoir l'utilisation durable des ressources halieutiques**.
- **Le MPO devrait créer des conditions** pour que l'industrie de la pêche contribue efficacement à la viabilité des entreprises de pêche individuelles et de l'économie nationale.
- La **responsabilité du mieux-être des collectivités côtières doit être partagée** entre les utilisateurs des ressources, les collectivités elles-mêmes, le MPO et divers organismes fédéraux et provinciaux.
- La pêche commerciale doit devenir plus **autonome sur le plan financier** et plus responsable face aux fluctuations des ressources et des marchés.
- Les flottilles et les groupes d'utilisateurs de la ressource doivent **établir des stratégi et des programmes** pour équilibrer les objectifs économiques et sociaux tout en protégeant les intérêts des autres intervenants.

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

## Accès à la ressource et répartition

*« Les décisions d'accès et de répartition doivent être prises de façon transparente, selon des règles claires et explicites »*

- Le MPO travaillera de concert avec les parties intéressées pour prendre des décisions quant à la **meilleure utilisation des ressources halieutiques**, conformément aux objectifs de conservation et aux obligations juridiques.
- La **pêche autochtone** de subsistance, sociale et rituelle continuera d'avoir la priorité une fois les impératifs de conservation satisfaits.
- Le processus d'accès et de répartition doit être juste, transparent et assujetti à des règles et procédures **claires et uniformes**, et être perçu comme tel.
- Les titulaires de permis de pêche commerciale devraient jouer un rôle plus **direct et plus important dans la prise de décision sur l'accès à la ressource et sur sa répartition**.
- Le MPO devrait établir des critères clairs pour permettre la **pêche récréative en mer et l'aquaculture**, conformément à l'utilisation optimale des ressources.

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

## Gouvernance

*« La prise de décision en matière de gestion des pêches devrait se faire en concertation »*

Améliorer notre processus du PGIP

Améliorer notre processus du PGIP

- La prise de décision en matière de gestion des pêches devrait faire en sorte que **tous les participants partagent la responsabilité d'une pêche durable** par leur participation et leur représentation efficace à tous les niveaux du système de gestion des pêches.
- Les décisions de gestion touchant une pêche particulière seront, **autant que possible, prises au niveau qui correspond à cette pêche** et feront d'abord intervenir les utilisateurs de la ressource au niveau local.
- Les titulaires de permis doivent tenir compte des intérêts des autres intervenants lorsque des décisions relatives aux pêches peuvent influer sur ces derniers.

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe A**

## Synthèse

Observations finales

Résumé de la rencontre

- Points principaux

Prochaines étapes

- distribuer les résumés des consultations publiques

Information supplémentaire

- Tenez-vous au courant : visitez régulièrement notre site Web!
  www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa
- Ou utilisez notre ligne sans frais
  1 866 233-6676

Révision de la politique
sur les pêches de l'Atlantique

**Annexe B**

## REVISION DE LA POLITIQUES SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

## LISTE DES INTERVENANTS INSCRIT, PAR LOCATION

### Intervenants inscrits – Dartmouth – le 12 mars 2001

- Peter Stoffer, député, Sackville-Musquodoboit Valley — Côte Est
- David Coon, Conseil de conservation du Nouveau Brunswick
- Don Aldous, SWNS Tuna Association
- Howard Epstein, député, Halifax-Chebucto
- Earle McCurdy, Conseil canadien des pêcheurs professionnels
- Michael O'Connor, National Sea Products
- Martin Willison, School of Resource & Environmental Studies, Université Dalhousie
- Joanne Weiss, études supérieures, School of Resource & Environmental Studies, Université Dalhousie

### Intervenants inscrits – Antigonish – le 13 mars 2001

- Mike Newell, président, Guysborough County Inshore Fishermen's Association
- Stewart Beaton, Area 19 Snow Crab Fishermen's Association

### Intervenants inscrits – Sydney – le 14 mars 2001

- Jeff Brownstein, Président, section locale 6, Union des pêcheurs des Maritimes
- Gord MacDonald,Area 30 Fishermen's Association/Area 23 Snow Crab Fishermen's Association
- Jack Coffin, Stewards of St. Ann's Harbour Association

### Intervenants inscrits – Yarmouth – le 15 mars 2001

- Shawn Symonds, Woods Harbour, Shelburne Company, témoigne au nom des pêcheurs à temps plein qui ne sont pas titulaires de permis de pêche commerciale.
- Mark Butler, Ecology Action Centre
- Herald Theriault, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association
- Graeme Gawn, section locale 9, Union des pêcheurs des Maritimes
- Jan Slakov, case postale 35, Weymouth (Nouvelle-Écosse), président, Enviro-Clare
- Denny Morrow, Association des poissonneries de la Nouvelle-Écosse
- Jean Guy d'Entremont, Inshore Fisheries Ltd
- Vince Goreham, pêcheur indépendant
- Wayne Spinney, West Nova Fishermens' Coalition et LFA 34 Lobster Committee
- Sterling Belliveau, président du conseil de comté de la municipalité du district de Barrington
- Evan Walters, Scotia Fundy Inshore Fishermens' Association

**Intervenants inscrits – Gaspé – le 19 mars 2001**

- André Boucher, Regroupement des pêcheurs professionnels du nord de la Gaspésie
- Stéphan Morissette, président, Regroupement des mariculteurs du Québec
- Yvan Bernier, consultant

**Intervenants inscrits - Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine – le 20 mars 2001**

- Gabrielle Landry, Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec
- Léonard Poirier, Regroupement des pêcheurs-propriétaires des Îles-de-la-Madeleine

**Intervenants inscrits – Lourdes de Blanc Sablon – le 21 mars 2001**

- Jean-Richard Joncas, président, Pêcheurs Polyvalents, Old Fort, Blanc Sablon

**Intervenants inscrits - Sept-Îles – le 22 mars 2001**

- Chef Jean-Charles Piétacho, Conseil des Innus de Ekuanitshit, Assemblée Mamu Pakatatau Mamit
- Bernard Poirier, Association pour les droits de pêche aux espèces marines inc.
- Michel Dion, Association pour les droits de pêche aux espèces marines inc.

**Intervenants inscrits – Québec – le 23 mars 2001**

- Audrey Samson/Jacques Brunet, Alliance des pêcheurs professionnels du Québec
- Guy Girard, Société touristique du fjord

**Intervenants inscrits – Charlottetown – le 27 mars 2001**

- Chris Wall, Malpeque Lobster Fishermen
- Kevin Robertson, PEI Fisherman's Association
- Eddy MacGillivray, Blomming Point Property Owners
- Dave Gillis, province de l'Île-du-Prince-Édouard

**Intervenants inscrits – Moncton – le 28 mars 2001**

- Gérald Haché, New Bandon Fishermen's Association
- Sherwood Good, New Bandon Fishermen's Association
- Mike Belliveau, Secrétaire général, Maritime Fishermen's Union
- Paul Jagoe, Détenteur de permis de pêche du homard de classe B
- Stephen Chase, Fédération du Saumon Atlantique
- Jean Gauvin, Directeur de l'Association des crabiers du Nord-Est inc.
- Ariella Pahlke, Nova Scotia Women's FishNet
- Mary DesRoches, Nova Scotia Women's FishNet
- Ian Andrew, Représentant maritime, Canadian Sportfishing Industry Association
- Inka Milewski, Conservation Council of New Brunswick

- Donna Murray, Botsford Professional Fisherman's Association Inc.
- Jeannine Poulin, Association des employé(e)s d'usines de produits marins
- Gary Dedrick, Fédération des pêcheurs de l'est
- Franklin d' Entremont – Swordfish Harpoon Association
- Alyre Gauvin – Association des pêcheurs de poisson de fond acadiens (APPFA)

Mémoire envoyé par : Ludger Lagacé, New Bandon Fishermen's Association

**Intervenants inscrits – St. Andrews – le 29 mars 2001**

- Greg Thompson, Fundy North Fishermen's Association
- Dallas Moyer, pêcheur (n'était pas présent)
- Floyd Hawkins, pêcheur retraité
- Dale Mitchell, Fundy Weir Fisherman's Association
- Joseph Labelle, New Brunswick Seafood Producer's Association
- Eric Allaby, MLA Fundy Isles
- Klaus Sonnenberg, Grand Manan Fishermen's Association

**Intervenants inscrits – Port au Choix – le 3 avril 2001**

- Holly Patey, administration portuaire de River of Ponds
- Priscilla Boutcher, adjointe au maire, NLFM

(Les deux intervenantes n'ont pu assister à la séance, mais elles ont déposé des copies de leur exposé.)

**Intervenants inscrits – Port aux Basques – le 4 avril 2001**

- Cynthia Downey, conseillère, NLFM
- Joanne Clarke, adjointe exécutive de l'honorable Kelvin Parsons, ministre de la Justice, pour les municipalités de Ramea et de Burgeo, au nom du maire Allister Hann, conseil municipal de Burgeo

**Intervenants inscrits – Grand Falls – le 5 avril 2001**

- Edward Jones, pêcheur non professionnel
- Al Wurdemann, urbaniste, municipalité de Harbour Breton
- Walwin Blackmore, maire, NLFM
- Conrad Collier, Coast of Bays Corporation
- Mervin Rice, pêcheur non professionnel
- Claude Elliot, maire, municipalité de Gander

L'exposé de Jerden Bennett, maire de la municipalité de Baytona, a été reporté.

**Intervenants inscrits – Clarenville – le 6 avril 2001**

- Fred Best, maire de la municipalité de Clarenville
- Tom Osborne, maire de la municipalité d'Arnold's Cove
- Michael O'Connor, Highliner Foods (National Sea Products)
- Steve Moyse, Discovery Regional Development Board

**Intervenants inscrits – Goose Bay – le 10 avril 2001**

- Graham Letto, conseiller, Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities (NLFM)
- Claude Rumbolt, Fish Pool and Allied Workers Union (FFAW)

**Intervenants inscrits – St. John's – le 11 avril 2001**

- Owen Myers, Newfoundland and Labrador Wildlife Federation
- Winston Fiander, Canadian Executive Service Organization
- Earle McCurdy, Fish, Food and Allied Workers Union
- Derm Flynn, maire, président, Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities
- James Chidley, vice-président, Southern Shore Inshore Fishermens' Action Committee
- Grace White, CanJam Trading Limited
- Peter Miller, conseiller, St. John's
- Carl Philip Parsons, intervenant
- Gus Etchegary, lobbyiste des pêches
- Alastair O'Rielly, Fisheries Association of Newfoundland and Labrador
- Boyce Taylor, intervenant
- George Cooper, conseiller, Grand Bank

**Intervenants inscrits – Iqaluit – le 18 avril 2001**

- Jim Noble, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (sur la conservation).
- Carey Bonnel, Department of Sustainable Development, Government of Nunavut (sur la viabilité sociale et économique).
- Peter Keenainak, Qikiqtaaluk Corporation (sur l'accès et la répartition des ressources).
- Bert Dean, Nunavut Tunngavik inc. (sur la gouvernance).

**Annexe C**

## RÉVISION DE LA POLITIQUES SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

## LISTE ALPHABETIQUE DES SOUSMISSIONS ÉCRITES REÇUES

1. Andrews, David
2. Association canadienne de la pêche sportive
3. Association canadienne des producteurs de crevettes
4. Association des producteurs de fruits de mer de la Nouvelle-Écosse
5. Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord
6. Best, Kevin, Pêcheur
7. Boucher, Rheal
8. Bowers, David
9. Brown, Kingsley, Travailleur social
10. Bureau du commissaire au développement de l'aquaculture
11. Cameron, Steve
12. CanJam Trading Ltd.
13. Canning, Dave, Pêcheur et aquaculteur
14. Chafe, George, Président, Southern Shore Fishermen's Action Committee
15. Chambre de commerce de Sept-Îles
16. Charles, Tony, Université St. Mary's
17. Chiasson, Albert, Pêcheur
18. Clearwater Fine Foods Inc.
19. Cloutier, Bruno, Pêcheur de poisson de fond
20. Cloutier, Bruno, Pêcheur de poisson de fond
21. Coastal Communities Network
22. Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé inc.
23. Conseil canadien des pêches
24. Conseil canadien des pêches
25. Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poison de fond
26. Copes, Parzival, Professeur émérite, Université Simon Fraser
27. Corkett, C.J., Chargé de cours, Département de biologie, Université Dalhousie
28. Counsel, Patrick J.
29. Derosby, Guy, Pêcheur
30. Eastern Shore Fisherman's Protective Association
31. Edwards, Capitaine Richard, Pêcheur
32. Faith in Action Committee
33. Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec
34. Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels inc.
35. Fillier, Edgar W., Maire, Municipalité d'Englee, T.-N.
36. Fisheries Association of Newfoundland and Labrador
37. Forum des maires de la péninsule acadienne
38. Flemming, Randy, Pêcheur
39. Gauvin, Guy, Pêcheur
40. Girard, Guy, Directeur général, Société touristique du fjord
41. Goodyear, Eugene, Pêcheur
42. Gulf NS Fleet Planning Board

43. Holloway, Wayne D.
44. Houde, Michel
45. Jelleau, Lynn, membre de l'ancienne Guysborough County Women's Fisheries Enhancement Association
46. Labrador Inuit Association
47. Lane, Daniel E., Université d'Ottawa
48. LeBlanc, Lloyd
49. Loeman, Tommy
50. Loeman, Tommy
51. Macgillivray, Eddy
52. McDonald, Ellie
53. Marshall, Stephen
54. Martin, Adam
55. McAllister, Don E., Ph.D., Vice-président, Écho de l'océan inc.
56. Miller, R.J., Chercheur scientifique, Institut océanographique de Bedford
57. Milsom, Scott, Coastal Communities Network
58. Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture, Nouveau-Brunswick
59. Morris, Jim
60. Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Association Inc.
61. Nickerson, Sheldon A., Pêcheur
62. Nunavut, Gouvernment du
63. Parker, M., Administration portuaire de Hall's Harbour
64. Patry, Holly E.
65. Perry, Neil
66. Regroupement des pêcheurs de la Haute et Moyenne-Côte-Nord
67. Regroupement des pêcheurs professionels du Nord de la Gaspésie
68. Regroupement des gens d'affaires de la péninsule acadienne
69. Robert, Caroline, Étudiante, Université du Québec à Montréal
70. Roussel, Rene, Pêcheur
71. Sabean, Ralph, Pêcheur
72. Salmonid Association of Eastern Newfoundland
73. Salonius, Peter, Ressources naturelles Canada
74. Saulnier, Andre, Pêcheur
75. Sharpe, Ronald, Titulaire de permis à temps plein
76. Small, Ralston, Pêcheur
77. Smith, Allen
78. Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick
79. Stafford, Chris, Pêcheur
80. Taylor, Cyril, Président, Nordic Economic Development Corporation
81. Terre-Neuve et du Labrador, Gouvernment de
82. Theriault, Dwayne, Pêcheur
83. Theriault, Lisa
84. Touesnard, Irvine
85. Touesnard, Sam, Président, Richmond County Inshore Fishermen's Association
86. Tucci, Beverley
87. Watson, Lee
88. Wright, Tony, Lourdes-de-Blanc-Sablon
89. Yeadon, Maureen